

AVERTISSEMENT

Le présent Cahier de l'ASER est désormais mis en ligne.

Les articles anciens sont consultables mais restent la propriété scientifique de leurs auteurs.

Nous demandons donc à nos lecteurs de les citer selon les normes valables en bibliographie et de donner le ou les auteurs en cas de citation.

Exemple :

Bibliographie :

'A.Acovitsioti-Hameau 1987 Le prieur de Mazaugues face au Conseil Communal (XVIe-XVIIIe siècles), *Cahier de l'ASER*, n°5, pp.77-81

Citation :

« Irritable et anti-révolutionnaire, le prieur Véran est arrêté par les paroissiens à la suite d'un de ses sermons et confiné dans une salle de la mairie. » ('A.Acovitsioti-Hameau 1987 p.81)

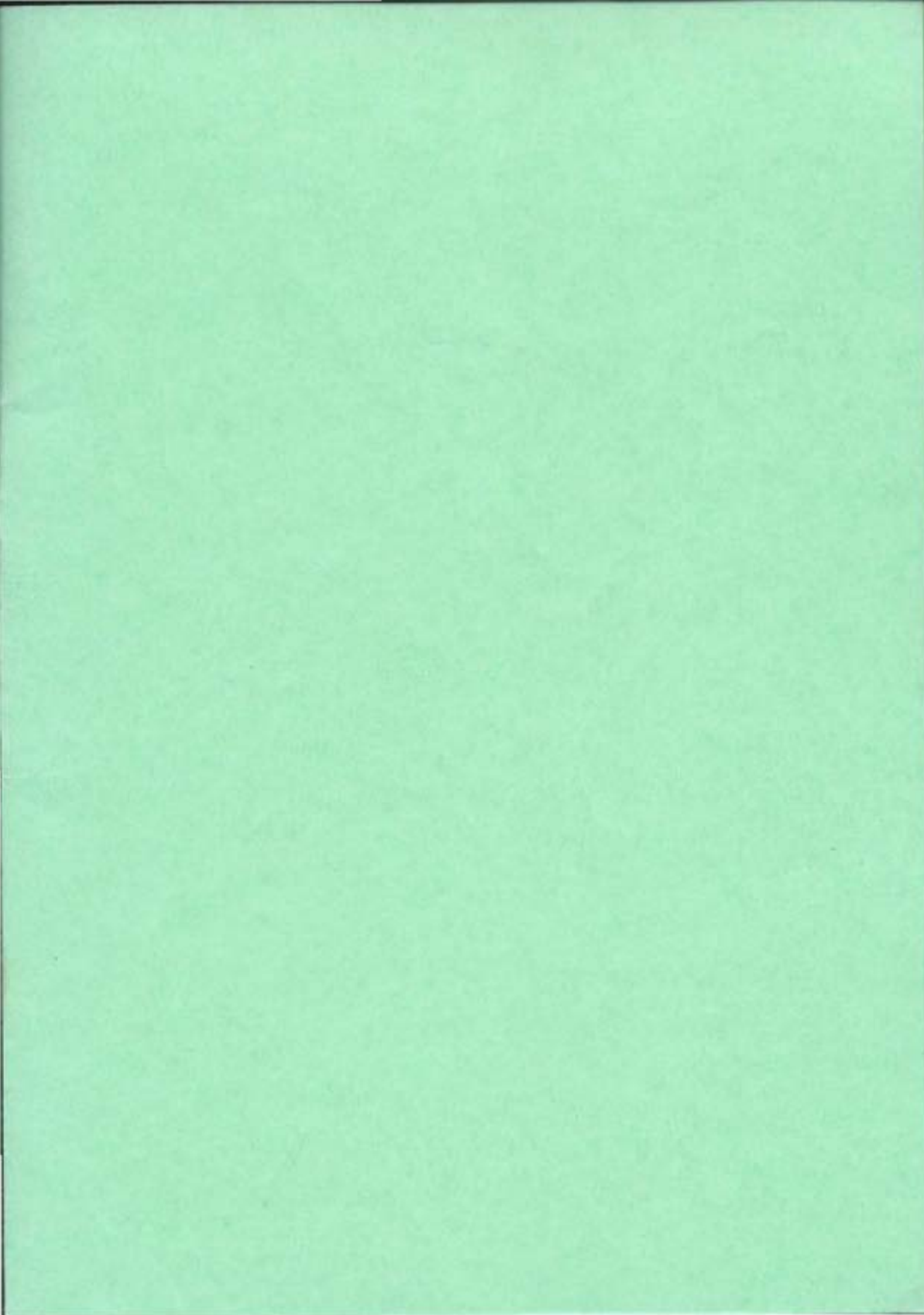


CAHIER DE L'ASER

N°5



1987



ASSOCIATION DE SAUVEGARDE, D'ETUDE ET DE RECHERCHE
POUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU CENTRE VAR

CAHIER DE L'ASER

N° 5

1987

A.S.E.R. SAINT-MICHEL 83136 MEOUNES-LES-MONTRIEUX

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE, D'ETUDE ET DE RECHERCHE
POUR LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL DU CENTRE VAR

association fondée en 1977 - conforme à la loi de 1901
et du décret-loi de 1938

Responsables : Ph.Hameau, D.Partouche, L.Di Paolo,
J.P.Longhi et 'A.Acovitsiōti-Hameau

Direction de la publication : Ph.Hameau et 'A.Acovi-
tsiōti-Hameau

Comité de Lecture : Le Conseil d'Administration de l'A.S.E.R.

Le Cahier de l'ASER est l'organe scientifique de l'A.S.E.R. Il paraît tous les deux ans et comprend en priorité des études correspondant au programme de recherches de l'Association. Ce programme est ainsi défini :

" Etude diachronique et interdisciplinaire de l'environnement humanisé du centre du Var ".

La revue accueille en outre, articles et compte-rendus qui ont valeur d'expérience, de réflexion ou d'information, profitables à l'orientation des recherches définies par le Conseil d'Administration. Il n'est pas nécessaire d'être membre pour publier dans la revue.

Le Conseil d'Administration de l'A.S.E.R. s'érige en Comité de Lecture. Il reçoit les articles et juge de leur opportunité en fonction du programme de recherches de l'Association. Il peut proposer aux auteurs de rajouter des notes infrapaginales destinées à assurer la cohésion de la revue. Le Comité de Lecture peut demander conseils auprès de personnes compétentes pour la rédaction de ces notes. Cependant, les auteurs des divers sujets sont libres des opinions qu'ils émettent et l'A.S.E.R. ne saurait en être redevable.

Le Cahier de l'ASER est distribué gratuitement aux membres à jour de leur cotisation et aux associations et organismes correspondants. Une vente au numéro est assurée au Siège Social de l'Association et chez les commerçants habilités. La vente par correspondance est assurée moyennant réception d'un chèque équivalant au prix du numéro + frais de port (libeller à A.S.E.R. CCP 743 09 B Paris).

Les textes destinés à la publication seront envoyés au Siège Social, dactylographiés si possible, illustrés si nécessaire (encre de Chine sur calque ou canson blanc). Un résumé de quelques lignes et une bibliographie complète seront joints au texte. Les manuscrits devront parvenir au Siège Social six mois avant la parution du Cahier fixée au 1^{er} juillet des années impaires. Critiques, suggestions et compléments d'informations seront accueillis volontiers. Ils seront adressés au Siège Social et à l'auteur. Une seule réplique sera faite et publiée dans le Cahier suivant.

Le soin d'illustrer la couverture du Cahier de l'ASER est laissé aux artistes locaux, amateurs ou professionnels. Le dessin devra si possible se référer à la région étudiée. Il sera fait à l'encre de Chine sur calque ou canson blanc (format 20 x 20 cm).

Les travaux d'un minimum de trente pages et ayant valeur de synthèse pourront, après accord entre l'auteur et le Comité de Lecture, faire l'objet d'une publication indépendante dans le cadre des Suppléments au Cahier de l'ASER.

SOMMAIRE

PALETHNOLOGIE

- L'AMENAGEMENT RECENT DE QUELQUES ABRIS NATURELS ('Ada Acovitsiōti-Hameau) 1
- UN TYPE DE BERGERIE BATIE ET L'ORGANISATION DE SON ESPACE INTERNE ('Ada Acovitsiōti-Hameau et Philippe Hameau) 17
- RESERVES D'EAU DANS LE CENTRE DU VAR ('Ada Acovitsiōti-Hameau) 23

ARCHEOLOGIE

- LA GROTTE SEPULCRALE DES OUSTAOUS ROUTS (Philippe Hameau et Eliane Ravy) 39
- LES PSEUDO-DOLMENS DE NEOULES ET DE LA ROQUEBRUSSANNE (Philippe Hameau) 51
- LA PREHISTOIRE DU CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE (deuxième partie) (Philippe Hameau) 57

HISTOIRE

- NOTES SUR L'ETAT-CIVIL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX AU DEBUT DU XVII^e SIECLE (Jérôme Dussueil) 63
- LA VIGNE ET LES BLES A BRAS AUX XIII^e ET XIV^e SIECLES (Georges Blanc) 71
- VICTOR SAGLIETTO (Philippe Hameau) 75
- LES MONUMENTS RELIGIEUX DE MAZAUGUES (Serge Porre) 76
- LE PRIEUR DE MAZAUGUES FACE AU CONSEIL COMMUNAL (XVI^e - XVIII^e SIECLES) ('Ada Acovitsiōti-Hameau) 77

MONUMENTS ET OBJETS MOBILIERS

- CLOCHES POSTERIEURES A 1793 DANS LE CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE (Serge Porre) 83

TOPONYMIE

- ESSAI SUR LES NOMS DE LIEUX-DITS DE LA COMMUNE DU VAL (Henri Authosserre) 87

ZOOLOGIE

- L'AVIFAUNE DU CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE (Jean-Pierre Longhi) 99

GEOLOGIE

- LES TUPS DE LA VALLEE DU GAPRAU EN PROVENCE CALCAIRE : ETUDE GEOMORPHOLOGIQUE DU SITE DES RAMPINS (José Tomas) 105

NOTES ET COMPTE-RENDUS

- LES AFFAIRES DE JUSTICE (Philippe Hameau) 119
- L'ALIBOUFIER (Marcel Sarde) 121
- LE BORNAGE (Didier Partouche - Georges Blanc - Philippe Hameau) 121
- DEUX ROMANS HISTORIQUES (Marcel Morel) 124
- "AU CHANT DES CIGALES" (Marcel Morel) 125



L'AMENAGEMENT RECENT DE QUELQUES ABRIS NATURELS

'ADA ACOVITSIOTI-HAMEAU+

Résumé : Grottes et surplomb rocheux, fissures et failles, éboulis, sont souvent utilisés comme habitat temporaire ou saisonnier par divers métiers tels que bergers, agriculteurs, exploitants forestiers ou chasseurs. L'abri naturel est amélioré par l'édification de murs. Le relevé des structures comme les foyers et banquettes et la découverte de mobilier domestique permettent de révéler la fonction de ces abris.

Abstract : Caves, rock porches, cracks and crevices, fallen rocks are frequently converted into temporary or season habitations by various crafts as shepherds, peasants, forest exploiters or hunters. The natural shelter is improved by wall construction. The study of structures used as hearths, benches and the discovery of domestic furniture reveal to us the function of these shelters.

Un aspect de l'habitat temporaire en milieu de collines est représenté dans notre région par les abris naturels aménagés. Pieds de falaise, failles, surplombs rocheux, porches de grotte, offrent des possibilités de gîte que les travailleurs saisonniers ou les passants occasionnels saisissent et exploitent. La vallée du Haut Carami, la montagne de la Loube, le Mourre d'Agnis, le valon du Guellet et ses rebords, toutes régions imprégnées d'une forte tradition pastorale et marquées par des activités artisanales, nous livrent parfois, encore intacts, des exemplaires de ce type d'habitat. Ils sont caractérisés par une diversité tant du point de vue architectural que du point de vue ethnologique. Cette diversité explique qu'ils soient souvent singuliers et rend nécessaire leur recensement. Ils sont en effet le témoin de l'ingéniosité et de l'adaptabilité de l'homme vis à vis de son milieu naturel et souvent les seules traces tangibles de son passage. Leur fragilité et leur reconversion -fréquentes- justifient l'urgence de leur étude.

abri n°1

localisation : commune de Tourves, plateau au-dessus du Carami, en rive droite, en bordure d'un sentier.

Plan et élévation : abri sous roche cerné sur deux côtés par un mur de pierres sèches qui monte en encorbellement jusqu'au surplomb. Une cabane longue de 4,50m et large de 2m est ainsi aménagée. Sa hauteur atteint 2,20m. Le mur, au nord, comporte 22 assises. Intérieurement, il présente un léger fruit jusqu'à

mi-hauteur pour repartir ensuite dans l'autre sens à la rencontre de l'aplomb. Extérieurement, sa courbe est simple. Le couronnement est fait de lauses empilées, inclinées vers l'intérieur, qui viennent buter contre le rocher. Le mur est épais de 1,40m à sa base et 0,80m au sommet. L'entrée est à l'est et d'un profil ogival. Le mur, épais à cet endroit de 0,60m, se prolonge sur un mètre en avant de l'entrée formant avec le rocher un couloir d'accès.

aménagements : le long du rocher et près de l'entrée, notons une banquette bâtie à sec de 0,80mL et 0,50mL.

utilisation : la cabane aurait pu être utilisée par des bergers. Son utilisation par des chasseurs est attestée par la présence d'un poste de guet (pierres plates empilées) posé sur le toit rocheux de la cabane.

observations : le constructeur s'est donné du mal pour aménager un abri peu profond et mal exposé. L'habitat et l'entrée ont dû être protégés du vent du nord. Les eaux de pluie ruissellent le long des lauses obliques du toit et sont conduites vers l'extérieur du mur.

abri n°2

localisation : commune de Tourves, rive droite du Carami, l'abri s'ouvre 15m au-dessus du talweg et donne sur l'ouest.

plan et élévation : grotte barrée par un muret en pierres sèches. La cavité est peu profonde, 2,40m de long et 2,20m de large sous le porche, 0,50m de large au fond, 1,80m de haut en son milieu. Le muret, haut de 1m ménage une entrée légèrement décentrée. La terre s'est accumulée devant la façade.

utilisation : l'aire de charbonnière qui se trouve 3m en dessous de la grotte, sans cabane pour l'accompagner (voir 'A. Acovitsiōti-Hameau -1985- Les cabanes ...') et le nom même de la grotte (Grotte du Charbonnier) indiquent qu'elle a été occupée par cet artisan. Sur la rive opposée, la grotte Alain a été utilisée dans les mêmes conditions. Son muret d'entrée a été édifié par les Préhistoriques (c'est une grotte sépulcrale chalcolithique) mais les charbonniers ont profité de la structure existante.

abri n°3

localisation : commune de Tourves, rive droite du Carami, l'abri s'ouvre dans la barre la plus haute de la rive et donne à l'ouest.

plan et élévation : abri sous roche cerné sur deux côtés par un mur en pierres liées au mortier de terre. Le mur bute contre le surplomb. La cabane ainsi formée, de plan circulaire, est longue de 8,50m et large de 5,75m. Sa hauteur près du porche est de 1,40m mais n'atteint que 0,80m au fond de l'abri. De gros blocs calcaires constituent les assises inférieures du mur et plusieurs lauses, souvent de teinte orangée, sont insérées dans l'appareil. Deux de ces lauses constituent le seuil et le linteau de l'entrée, large de 0,60m et haute de 1,10m. Le mur épais de 1m à 1,50m ne laisse qu'une petite ouverture (hormis la porte) en contact avec le surplomb, juste au-dessus de l'aménagement d'angle fait de deux pierres posées de chant.

aménagements : 1- pierres posées de chant formant un angle droit contre le mur dans la moitié sud de la cabane (siège?, lit?).

2- un gros bloc stabilisé par une câle fait probablement office de banquette à l'extérieur de la cabane, là où le surplomb rocheux se prolonge.

mobiliier : les fragments d'une cruche ont été trouvés dans l'angle NE de la cabane et à l'extérieur, assez près de l'entrée. Il s'agit d'une céramique vernissée de deux teintes (brun-rouge foncé et blanc) sur sa moitié supérieure, le reste de la surface étant restée brute. L'anse est de section ronde avec creux pour loger le pouce. Trou de réparation sur la panse.

utilisation : la construction offre l'aspect d'un habitat saisonnier (aménagement de l'entrée et des dispositifs de repos, mobiliier domestique) plutôt que d'un abri de passage. Nous opterions pour une cabane de travailleur saisonnier (exploitant forestier, par exemple). La garde de quelques bêtes n'est pas incompatible avec une telle activité, assurant un minimum de vivres.

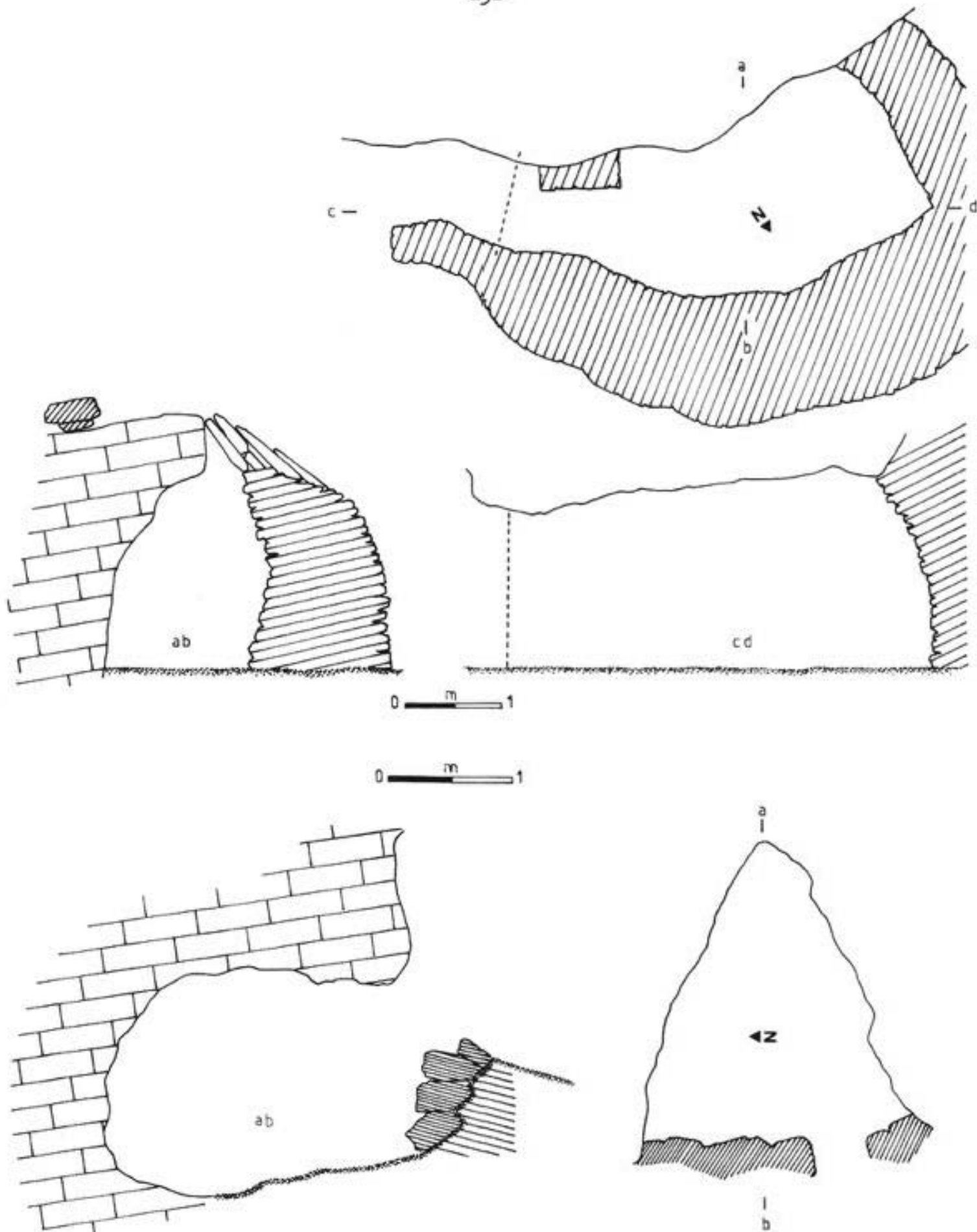


Fig.1- Plan et coupes de l'abri n°1. En bas, coupe et plan de l'abri n°2.

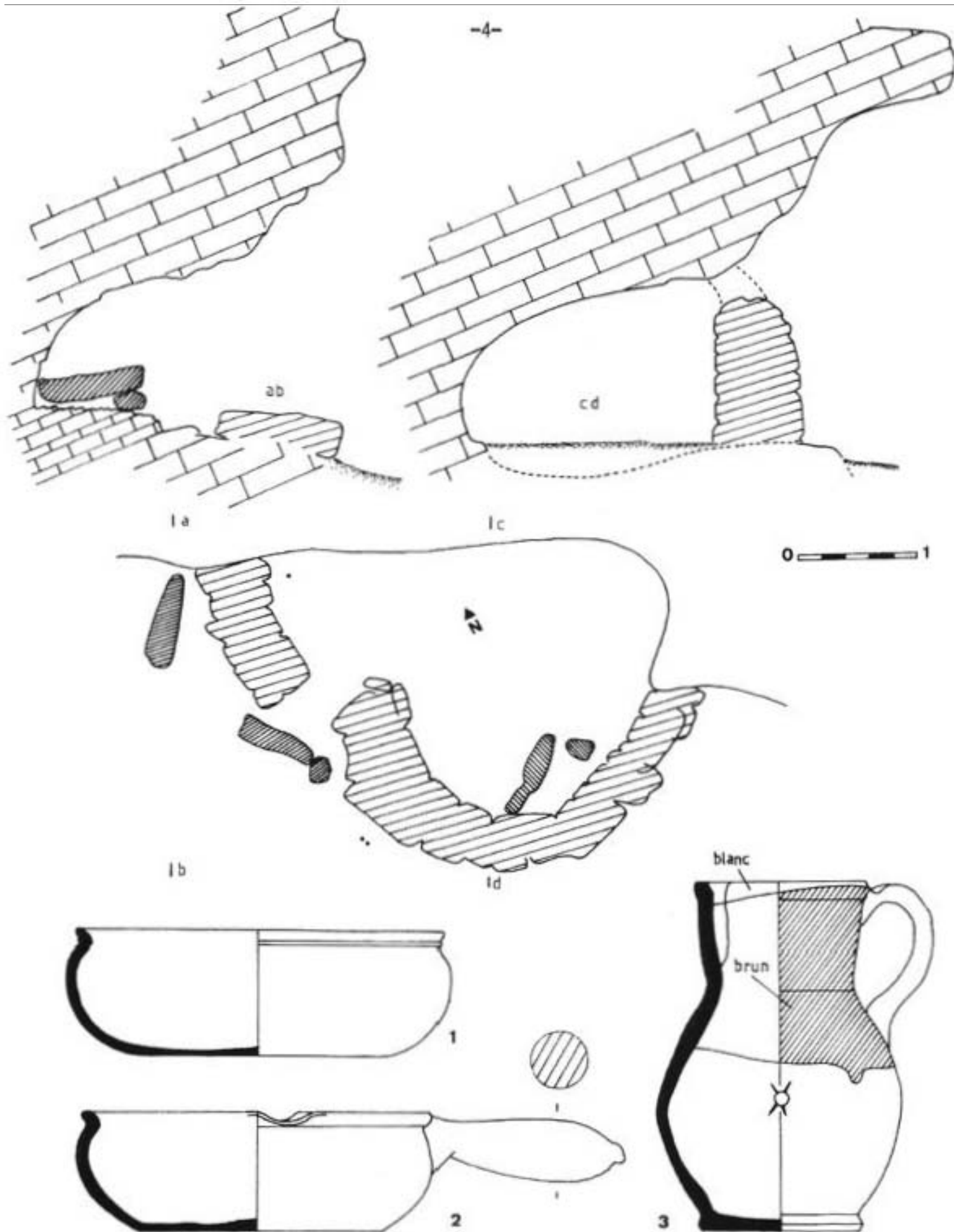


Fig.2- En haut, coupes et plan de l'abri n°3 (les petits carrés localisent les fragments de céramique). En bas, deux poelons reconstitués trouvés dans l'abri n°4 (1 et 2) et cruche à eau trouvée dans l'abri n°3 (n°3).

abri n°4

localisation : commune de Tourves, rive droite du Carami, l'abri s'ouvre dans la barre médiane de la rive, à 100m du précédent, et donne vers le sud-ouest.

plan et élévation : deux galeries juxtaposées dont la plus orientale (B) est barrée par un muret en pierres sèches qui laisse une entrée de 0,80m de large en son milieu. Cette galerie est longue de 2,50m et large de 2m. Sa hauteur n'excède pas 1,10m/1,20m. La galerie adjacente (A), séparée de la première par une paroi rocheuse de 0,50m d'épaisseur ne présente aucun aménagement. Elle est longue de 4,20m, large de 1,20m et haute de 1,50m. Elle pourrait avoir abrité des animaux (chèvres?). Les parois des deux galeries sont recouvertes d'une altération noire à laquelle peut s'ajouter de la suie dans la galerie B (foyer?). Une fissure entre les deux renforcements est barrée probablement pour empêcher le passage de bêtes sauvages. L'appareil des murs n'a rien de notable. Le seuil de la galerie B est matérialisé par une rangée de pierres plates.

aménagements : il n'y a aucun aménagement de main d'homme. Il faut noter deux sorties naturelles d'eau à côté de la galerie A. Cette eau suinte à partir d'une fissure située un mètre plus haut.

mobilier : quatre tessons de deux poelons différents (fig.2) ont été trouvés dans la galerie B. Il s'agit de productions culinaires typiques de Vallauris, très diffusées jusqu'au début du XX^e s. ; anse à section ronde, fond plat et ombiliqué respectivement, bec verseur. Dans la même galerie se trouvaient une bassine, plusieurs anses et des demi-cercles de chaudrons, le tout en fer. Un bâton, long de 1,37m et d'un diamètre de 3cm portait des incisions faites au couteau. Il s'agit de 123 entailles les unes sous les autres, six horizontales et une oblique, ce rythme se maintenant pour 93 entailles, les 30 dernières étant plus anarchiques. Nous pensons tout naturellement à un calendrier où l'entaille oblique représente le dimanche ; l'occupant de l'abri -si notre raisonnement est solide- serait arrivé un samedi.

utilisation : mêmes remarques que pour l'abri précédent et voisin. Le bâton/calendrier nous donne même la durée d'un séjour saisonnier : 123 jours, environ 4 mois.

observations : malgré nos recherches nous n'avons pu trouver la suite des céramiques sur la terrasse rocheuse devant l'abri.

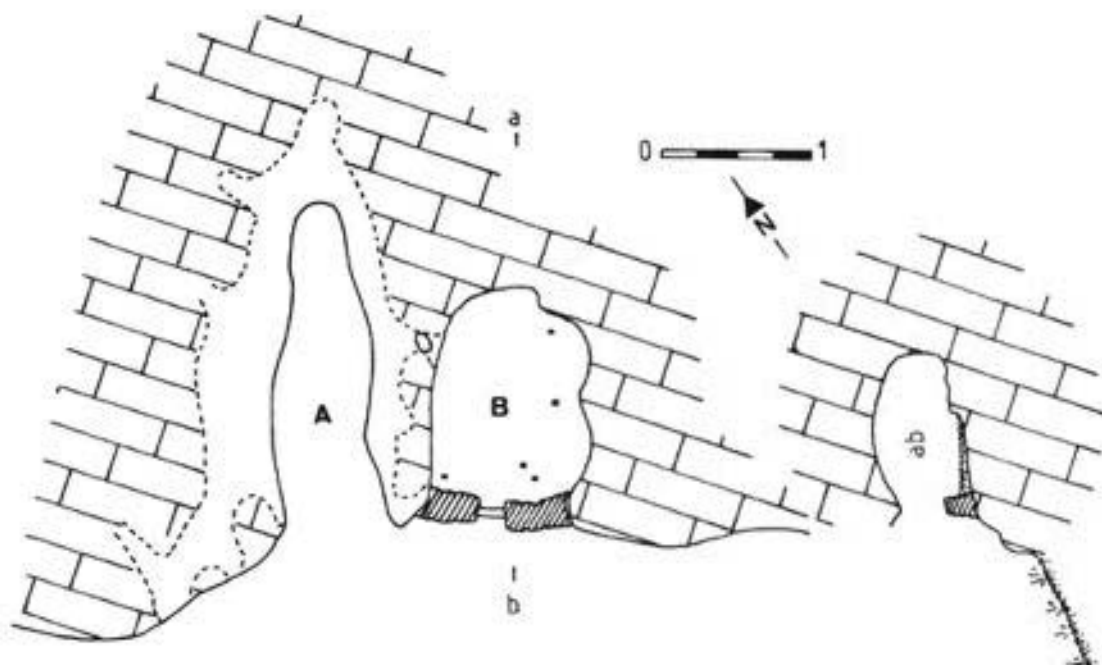


Fig.3- Plan et coupe de l'abri n°4 (les petits carrés localisent les fragments de céramiques).

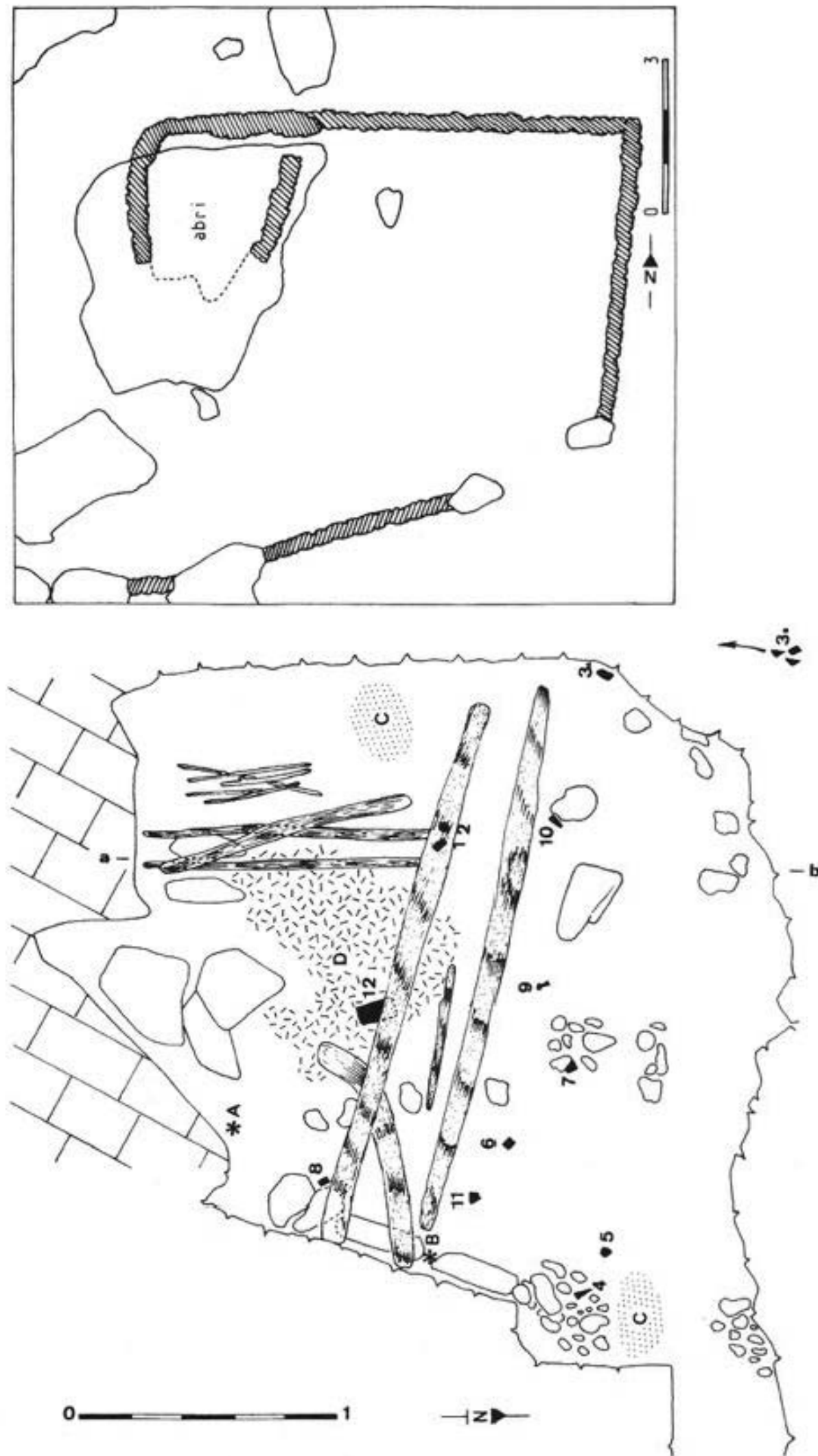


Fig. 5- A gauche, plan au sol de l'abri n°7 et localisation du mobilier (1, 2 bouchons en liège, 3a et b verre, 4, 5 fragments de porcelaine, 6 tessons noirs et jaunes, 7 fragment porcelaine blanche, 8 céramique brûlée, 9 phalange animale, 10 métapode d'ovicapridé, 11 os brûlé (olécrane?), 12 petite plaque de métal) des plantes (A chêne vert, B gaillet grateron, C mousses) et de la zone cendreuse (D). Les pierres, les branches et brindilles ont été figurées. A droite, plan général de l'abri et de l'enclos

abri n°5

localisation : commune de Tourves, rive gauche du Carami. L'abri s'ouvre dans la barre la plus haute de la rive et donne sur le nord-est.

plan et élévation : abri sous roche barré sur deux côtés par un mur en pierres sèches coudé en angle droit. Ce mur délimite un habitat de 3,40m x 3,20m. Haut de 0,80m et épais de 0,50m à 0,70m, il comporte un pan aveugle (vers l'E/SE) du côté du talweg et un pan au N/NE laissant une entrée large de 0,75m en son milieu. La présence d'un calcaire local qui se délite facilement en blocs parallélépipédiques a permis une construction soignée (façade et angle : chainage). Le surplomb s'arrête quelques dizaines de cm en arrière du mur. L'abri a une hauteur de 2,80m en son milieu.

aménagements : une branche est fichée dans la paroi rocheuse, au sud, à 1,80m du sol. Notons la présence d'une banquette (renforcement de la paroi rocheuse) à 1m du sol, près du mur septentrional ; longue de 2m et profonde de 0,95m, elle aurait pu servir de placard, étagère ou même de lit.

utilisation : rien n'indique précisément la dévolution de cet abri.

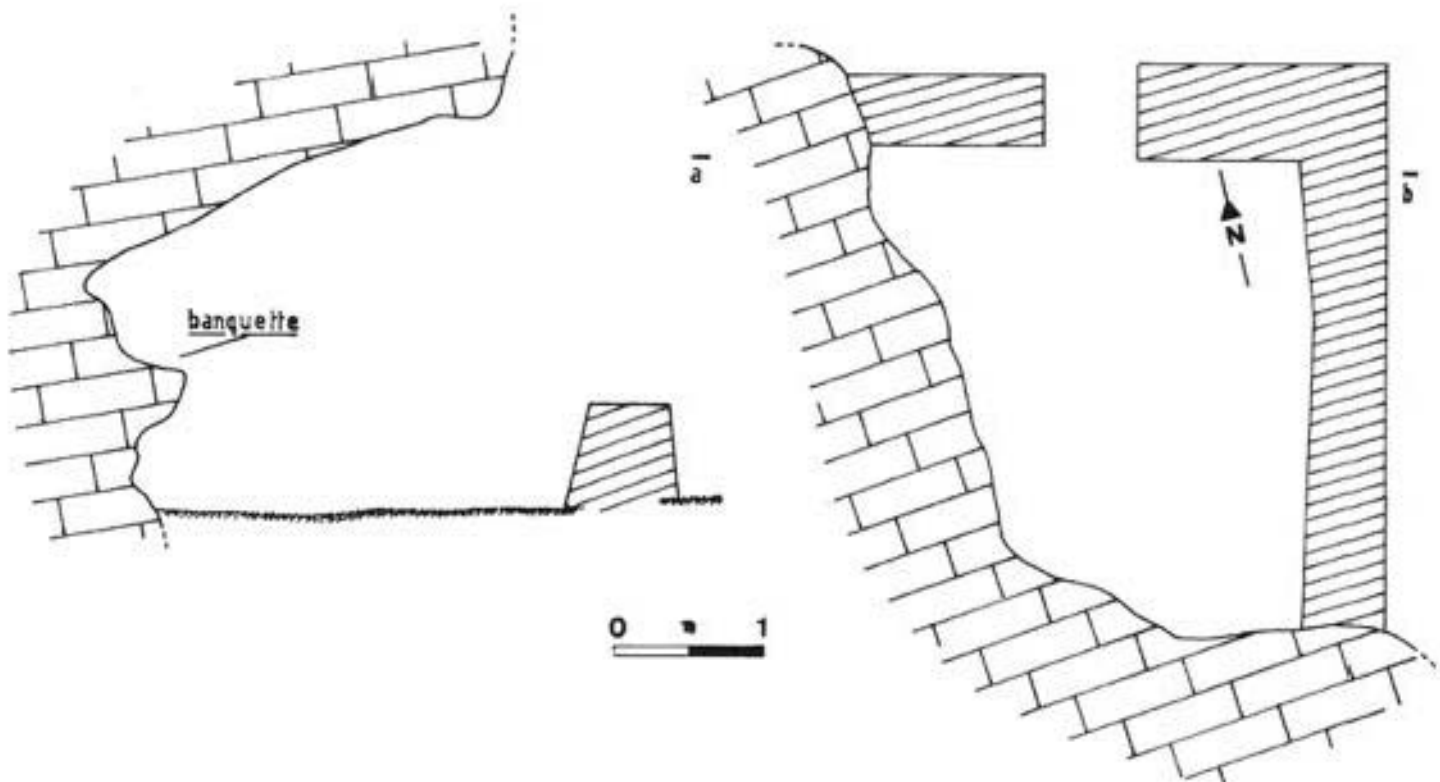


Fig.4- Coupe et plan de l'abri n°5

abri n°6

localisation : commune de Tourves, plateau surplombant le Carami, rive droite.

plan et élévation : une faille rocheuse, à fond plat, de forme ovale, mesurant 9,50m (N-S) et 12,50m (E-O), est aménagée en habitat temporaire. Les intervalles entre les rochers sont barrés par des murs en pierres sèches :

a- mur à front rectiligne long de 5,50m, au N, qui agit comme soutènement pour la terre qui comble deux fissures 1,50m en arrière.

b- mur à front bombé, au SE, long de 3,60m en façade et 0,80m en arrière (il épouse la forme de l'intervalle qu'il comble), épais de 1,60m, soutient également le terrain

c- mur à deux faces rectilignes, à l'O, long de 5,30m, épais de 0,90m, avec une entrée large de 0,60m contre la paroi N ; ce mur n'a que la fonction de clore et donne sur une aire au même niveau que le sol de l'abri.

Les murs n'excèdent pas 0,80m à 1m de haut.

aménagements : un mur coudé en angle droit délimite un espace de 2,30m x 1,40m dans la partie E de la faille devant un modeste surplomb. Il n'est haut que de 2 à 3 assises. Il doit circonscrire l'espace imparti à l'homme pour se reposer et garder ses affaires.

utilisation : l'abri rappelle fortement les enclos à ciel ouvert utilisés en colline pour parquer les bêtes. L'aménagement à l'E doit être le bas-flanc réservé au berger.

abri n°7

localisation : commune de La Roquebrussanne, montagne de la Loube, quartier Hautes-Loubes.

plan et élévation : abri sous-roche cerné sur deux côtés par deux murs en pierres sèches ménageant entre eux une entrée en forme de petit couloir (l=0,80m), large de 0,50m et donnant sur l'est. Le mur oriental vient buter contre le surplomb, le mur du nord et de l'ouest s'arrête un peu plus bas (ouest) laissant une ouverture de 0,30m/0,40m environ de haut. Le premier mur, long de 2,20m et épais de 0,80m est composé de 7 assises de pierres sur une hauteur de 1,20m (pan nord) et de 8 assises sur une hauteur de 1,70m (pan ouest). L'abri mesure intérieurement 2,60m x 2,60m et sa hauteur au centre est de 1,40m. Il occupe l'angle NO d'un vaste enclos (9m x 8m) composé de deux murs de soutènement (N et E) et de murs d'enclos comblant les intervalles parmi les gros blocs alignés au S. L'entrée, large de 1,50m est justement ménagée entre deux blocs monumentaux à l'angle SE de l'enclos. D'autres passages sont possibles parmi les rochers du SO et du NO.

aménagements : un foyer à plat, sans structure particulière est à noter dans la moitié sud de l'abri (fig.5). La zone brûlée a la forme d'une demi-lune approximativement, large de 0,60m/0,80m et longue de 0,90m. Des pierres tombées de la paroi ou des murs se trouvent en périphérie de l'abri. Le mobilier attestant l'occupation humaine est concentrée dans une zone semi-circulaire au NE du foyer.

mobilier : Pour mieux comprendre l'utilisation de l'abri nous avons décapé la couche d'occupation jusqu'au niveau de la terre sableuse ne portant aucune trace d'aménagement et aucun déchet. Le centre de l'abri était occupé par des branches partiellement consumées, visiblement sorties du foyer. D'autres branches, non brûlées se trouvaient à l'ouest du foyer à côté d'un amas de brindilles. En retirant les restes de foyer, nous avons noté les fragments de mobilier domestique concentrés au nord des branches brûlées à l'exception de 2 tessons céramiques brûlés et décolorés et de deux bouchons de liège (déchet qu'on jette souvent dans une cheminée). Ce mobilier comporte de la céramique vernissée, de la porcelaine, du verre, du métal et quelques os animaux. Le mobilier se trouve vers l'entrée ; le fond de l'abri aurait servi pour veiller et se reposer.

utilisation : la présence de l'enclos fait penser à un abri de berger mais les derniers occupants sont probablement des chasseurs.

abri n°8

localisation : commune de la Roquebrussanne, montagne de la Loube, quartier Hautes-Loubes, à trente mètres du précédent.

plan et élévation : abri sous roche de plan approximativement circulaire (3m N-S, 3,60m E-O) donnant sur le S. Il est barré par deux pans de mur, au S et au SE, laissant entre eux une entrée de 0,60m de large. Le mur S, épais de 0,90m à 1,80m présente un fruit prononcé extérieurement. Le niveau de l'entrée se trouve 2m plus haut que le plateau. Le mur du SE sert autant pour barrer que pour soutenir le terrain en arrière. Des 3 fissures observées (N, O et SO), seule celle du SO est obstruée par un muret. La hauteur de l'abri varie entre 1m et 1,50m en son milieu.

utilisation : l'absence de tout aménagement et mobilier ne permet pas de suggérer une utilisation précise pour cet abri rudimentaire qui offre pourtant une protection efficace.

abri n°9

localisation : commune de La Roquebrussanne, montagne de la Loube, quartier des Baumes. L'abri s'ouvre dans une falaise de 30m de haut, au fond du vallon.

plan et élévation : abri sous roche donnant au sud, barré par un mur en pierres sèches côté sud laissant l'entrée vers l'ouest. Long de 4,70m et large de 1,10m ce mur "mord" sur le sol de l'abri. Il est haut de 2m à l'extérieur et de 1,30m à l'intérieur. Il est construit de blocs calcaires de deux couleurs, gris et roses, tous tirés du substrat. L'abri à faible surplomb est profond de 2,10m/2,20m.

utilisation : seule la toponymie (l'abri est le célèbre "abri aux 400 moutons") et la tradition orale suggèrent une utilisation de l'abri. Il s'agit d'un de ces lieux "fermés" que le berger utilise pour faire passer ses bêtes, une à une, pour les compter ou les trier puis les parquer. L'enquête ethnologique nous informe que cet abri a récemment servi à un apiculteur.

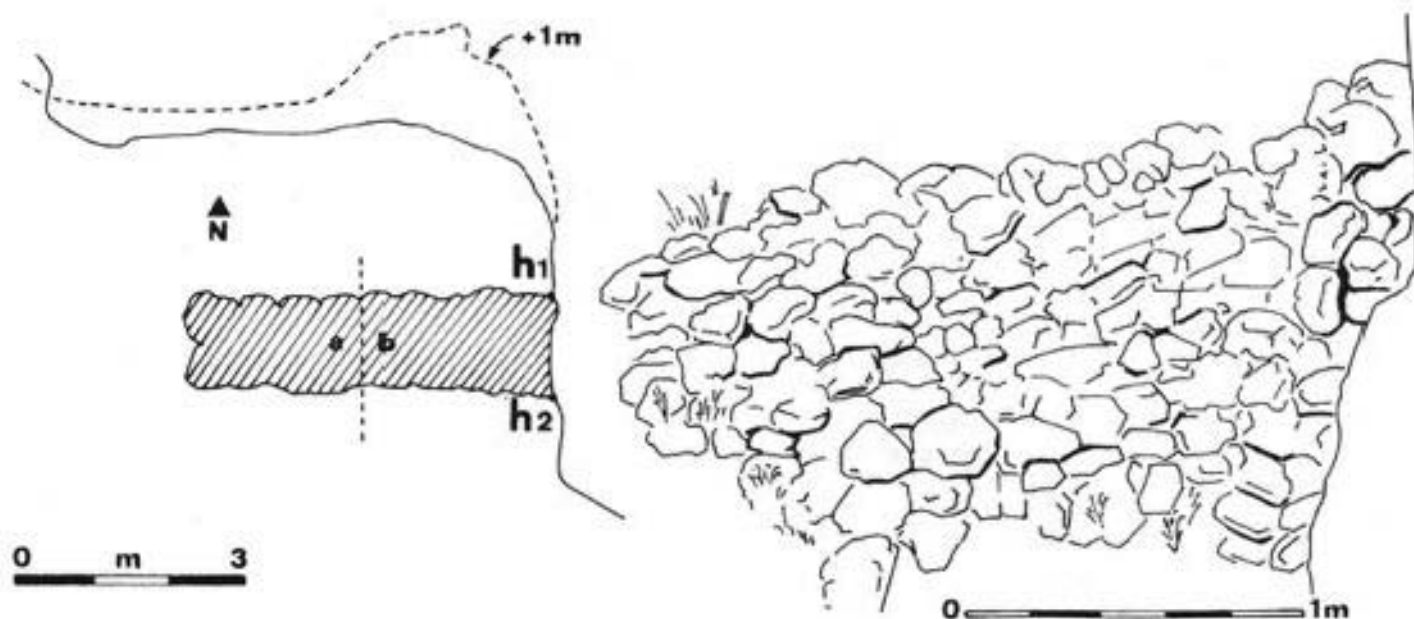


Fig.6- Plan de l'abri n°9 (a calcaire gris, b calcaire rose) et façade du mur d'après photo.

abri n°10

localisation : commune de La Roquebrussanne, montagne de la Loube, quartier des Escortines, au-dessus de la source des Orris, proche des Trois Fontaines.

plan et élévation : faille dans les rochers, orientée E-O, resserrée dans sa partie occidentale, barrée à l'E et à l'O par des murs en pierres sèches. La faille longue de 19m, large de 5m à l'E et de 1,50m à l'O est à ciel ouvert avec des parois hautes de 2 à 3m au S et de 5 à 6m au N. Un muret transversal (pierres sèches aussi) de 1,80m x 0,30m et haut de 2 à 3 assises, divise la faille en 2 espaces; celui de l'E mesure 10m x 5m et celui de l'O 8,50m x 2m (en moyenne). L'espace oriental, barré par un mur légèrement courbe, haut de 1,50m env., d'une largeur double au sol par rapport à son sommet ménageant une entrée dans sa partie sud, semble conçu pour être habité. L'espace occidental, où l'on pénètre par un passage laissé entre le muret médian et la paroi rocheuse nord, semble réservé pour les bêtes. Le fond semble réservé pour les bêtes. Le fond de la faille est comblée par des rochers puis obstruée par un mur (double précaution); ce mur est haut de 4m.

aménagements : l'espace oriental comporte un foyer contre la paroi sud et un peu en avant du mur médian et 3 sièges constitués de trois pierres chacun (deux blocs portant une dalle). Le foyer est plan et délimité par une ceinture de pierres. Le mur médian agit comme coupe-vent. L'espace occidental ne comporte aucun aménagement.

mobiliers : Le foyer des Escortines a fait l'objet d'une fouille à caractère paléolithique en décembre 1977 (Ch.Gaborieau et Ph.Hameau -1977-). Cette fouille a resti-

tué des vestiges tels que fils de fer, clous, fragments de verre, papier aluminium, boîtes en fer, une pile, une cartouche de chasse.

utilisation : l'étude attentive du plan et des aménagements de la faille jointe aux données de la fouille montrent 2 occupations différentes. Les occupants les plus récents sont des chasseurs ; ils ont édifié le foyer en utilisant certaines pierres du muret médian. Pour alimenter leur feu, ils ont sacrifié la barrière de piquets de bois reliés par des fils de fer, qui servait à clore l'entrée orientale. Ce sont ces fils de fer (anneaux munis d'appendice(s)) qui ont été sorti du foyer. La présence de cette "vannade" (langage pastoral), l'épaisse couche d'humus dans la partie la plus large de l'abri et la tradition orale (les Escortines sont un lieu d'estivage) indiquent l'occupation première des lieux par les bergers. Le pin et le gros chêne à côté du mur d'entrée feraient dans ce cas office de "réserve" (zone d'ombre pour abriter le troupeau aux heures chaudes de la journée). Nous avons donc ici un enclos dont le mur médian sert à séparer les bêtes ; la moindre épaisseur d'humus dans l'espace du fond pourrait indiquer que n'y stationnaient que les bêtes de somme. Nos connaissances sur l'aménagement interne des bergeries nous font supposer que cet espace n'était pas réservé au berger. La place de celui-ci serait plutôt en avant du mur médian dans le renforcement qui a servi d'appui au foyer postérieur. Au même endroit, à 1,50m du sol, le renforcement s'accroît et forme une banquette où l'on pourrait se reposer à l'abri du vent. Malgré l'orientation E-O de la faille, le vent s'y engouffre ; dès le début, le mur médian a pu servir à abriter l'homme du vent. Reconnaissons aussi qu'au pied du mur du fond, l'homme aurait également été protégé.

abri n°11

localisation : commune de La Roquebrussanne, massif d'Agnis, sous la piste du Caucadis.

plan et élévation : faille dans les rochers, orientée E-O, resserrée dans sa partie orientale. De grandes dimensions (25mL, 10mL au départ, 3mL au centre), cette faille est prolongée à l'O par un enclos à ciel ouvert constitué d'un mur de 5,50m de long au N et d'un ensemble de murs et de rochers de 16,40m de long à l'O. La longueur totale de l'abri est de 30m env. Une deuxième anfractuosité (non représentée en fig.7) s'ouvre immédiatement au N, cernée par des rochers de 1 à 4m de haut mais n'est pas aménagée. Les deux galeries ainsi formées, juxtaposées, donnent presque directement sur un bord de falaise canalisant ainsi le troupeau mais accentuant les difficultés pour le conduire (doit-on supposer un troupeau de chèvres plutôt que d'ovins?). Un mur médian divise l'abri en 2 parties. L'enclos occidental mesure 16,40m (N-S) et 7m (E-O). Son entrée, au milieu du mur ouest, large de 1,20m, est ménagée entre deux gros blocs. Le mur médian est long de 9,70m. L'espace libre est constitué d'une barrière en piquets de bois liés par du fil de fer ("vannade"). Un muret de pierres sèches barre le fond d'une fissure de 2m de long (paroi N).

utilisation : l'occupation de cet abri par des bergers est l'hypothèse la plus plausible. L'enclos est vaste, protégé du vent ; il rappelle les autres haltes pastorales (n°6, 7 et 10). Les deux espaces, oriental et occidental, sont pourvus de chênes jouant le rôle de "réserve" (cf. supra) et de gros blocs pouvant servir de sièges. Il est difficile de suggérer où se tenait le ou les bergers quoique l'espace oriental, de grande superficie, fermé par sa barrière en bois, est le plus propice à abriter les bêtes. L'entrée occidentale est à proximité de la falaise et sans dispositif de clôture. Il ne faut pas oublier que le berger se soucie peu de son bien-être personnel et que tous les travaux effectués sont destinés aux bêtes.

abri n°12

localisation : commune de La Roquebrussanne, massif d'Agnis, vallon de Valescure. L'abri s'ouvre vers le N au-dessus du ruisseau.

plan et élévation : abri sous roche contre lequel s'adossent deux petites pièces, l'une couverte et l'autre sans toit. Le surplomb couvre la totalité de la structure et la dépasse même par endroits de 1m env. Ce toit rocheux se trouve entre 1m et 1,50m au-dessus du toit de tuiles de la pièce couverte. Cette dernière, ouverte vers

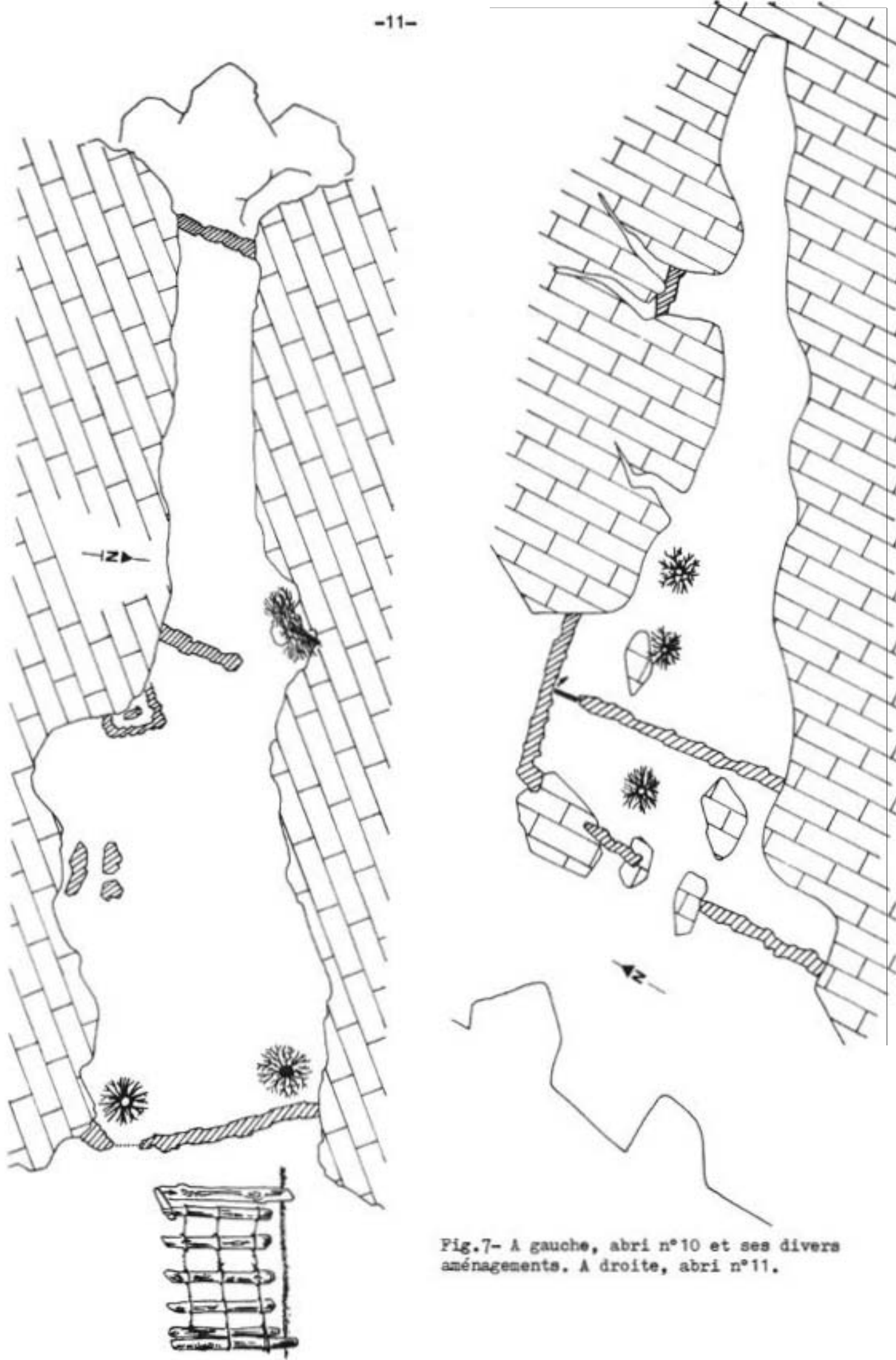


Fig.7- A gauche, abri n°10 et ses divers aménagements. A droite, abri n°11.

l'E (entrée de 1,10m de large) est construite en pierres sèches. Les murs sont assés régulièrement surtout en façade et au N où l'on remarque quelques boutisses et l'utilisation de morceaux de bois dans la maçonnerie (certains remplacent des blocs de pierres). L'épaisseur des murs E et N ne dépasse pas 0,45m. Le mur O, d'un appareil moins régulier est large de 0,60m. L'espace est de 4,20m (N-S) et 2,70m (E-O). La toiture en tuiles est soutenue par une charpente faites de branches. Aux angles NE, NO et SO de la pièce, de grosses branches fourchues jouent le rôle de poteau ; la fourche NE est naturelle, les autres taillées, la quatrième manque. Ces poteaux sont en place et le reste de la toiture s'est effondré. Le sol est jonché de débris de tuiles et une poutre repose de travers.

La pièce non couverte, immédiatement à l'O, a une forme trapézoïdale. Elle est délimitée à l'O par un mur d'appareil anarchique. Un gros bloc rocheux est pris dans ce mur qui n'est souvent qu'un empiement de pierres. Du côté de la pente, la limite est vague (blocs posés de chant avec une entrée de 1,40m de large). Au fond de l'abri, le mur est plus soigneusement construit. Deux murets bas (1,20m et 1,10m de long respectivement) délimitent un espace rectangulaire à l'angle du mur O et du rocher.

utilisation : l'abri paraît récemment édifié mais selon des modes traditionnels.

Des abeilles nichent dans des anfractuosités de la voûte, au-dessus de la pièce couverte. Gîte pour un séjour plus ou moins prolongé en colline, cet abri offre en outre la possibilité de garder quelques bêtes (enclos à ciel ouvert).

abri n°13

localisation : commune du Val, quartier Hubac du Cuit

plan et élévation : abri de plan ovale (2,40m

NO-SE et 1,60m NE-SO) édifié à partir d'un

éboulis. Une grosse dalle épaisse d'un mètre env. s'est arrêtée en équilibre du côté

SE, sur un gros bloc à l'extrémité de l'

amas de pierres du côté NE. Elle fait office

de toit pour cet abri qui n'excède pas 1m

de haut. Du côté NE, il est

barré par un mur en pierres

sèches (deux parements sans

blochage interne), long de

1,20m et large de 0,50m,

laissant une ouverture de

1,10m de large du côté SE

et percée de 2 interstices

servant de fenêtres. Le

fond de l'abri est cons-

titué par le front de l'

éboulis, rectifié et conso-

lidé par des assises de

pierres pour présenter

une face rectiligne avec

un léger fruit.

utilisation : les petites

dimensions de cet abri et

les deux "fenêtres" minus-

culs font penser à un pos-

te de chasseurs.

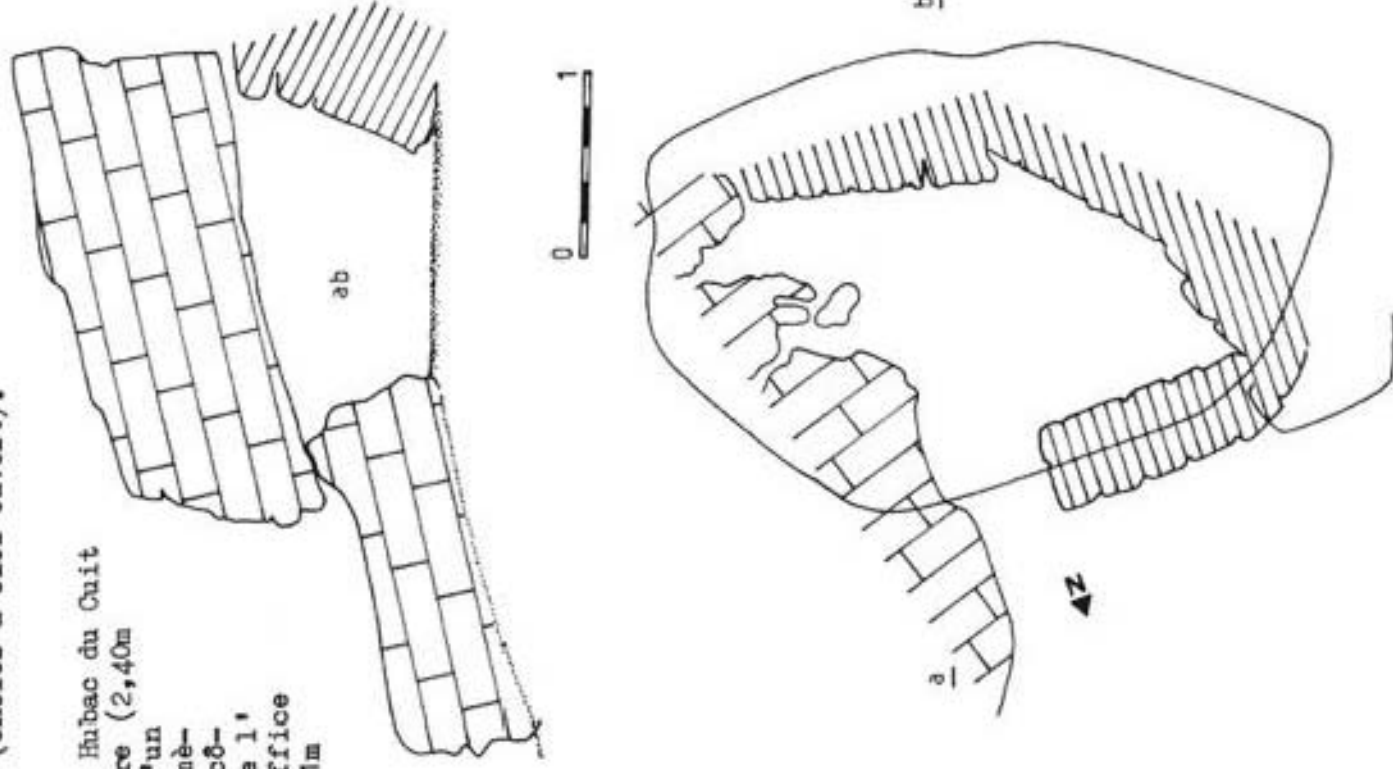


Fig.8- Coupe et plan de l'abri n°13

abri n°14

localisation : commune du Val, quartier Hubac du Cuit

plan et élévation : abri sous roche agrandi par un porche de lauses appareillées à sec. L'abri, ouvert vers le NE, mesure 2,80m (NE-SO) et 3,60m (NO-SE). Une fissure (1,80m x 0,60m) le prolonge vers le SE. Le porche bâti repose en arrière sur le toit rocheux et avance d'environ 2m par dessus l'entrée, chaque assise de lauses dépassant l'assise inférieure. La dalle qui servait de linteau (0,90mL x 0,35m) est tombée. Le seuil (dalle sur une rangée de pierres) est en place. A 2,50m au NE de l'abri s'ouvre un aven, puits de 17m de profondeur.

utilisation : l'abri, inscrit comme Baume de Fangin sur la carte E.M., doit être utilisée comme halte de chasseurs ou poste d'observation. Peut-être faut-il le relier à l'extension des cultures sur ce versant (murs de soutènement).

abri n°15

localisation : commune de Bras, quartier les Brasques.

plan et élévation : abri rectangulaire bâti contre le rocher qui présente un léger surplomb. Le mur nord de la pièce qui mesure 2,70m (E-O) et 2m (N-S) est plus épais (env. 0,90m à la base) ; il constitue en même temps le mur d'une terrasse large de 3,50m. Il est haut de 1,60m vers cette terrasse et de 1,20m vers l'intérieur de l'abri. Les murs E et O sont construits en même temps que le premier et ne dépassent pas 0,50m d'épaisseur. Le mur E s'interrompt à 1m du rocher (entrée). L'abri n'a pas de toit ; seul le surplomb de 0,70m/0,80m peut protéger des intempéries. Les murs agissent comme coupe-vent. L'appareil à sec est fait d'assises régulières (blocs calcaires presque parallélipipédiques).

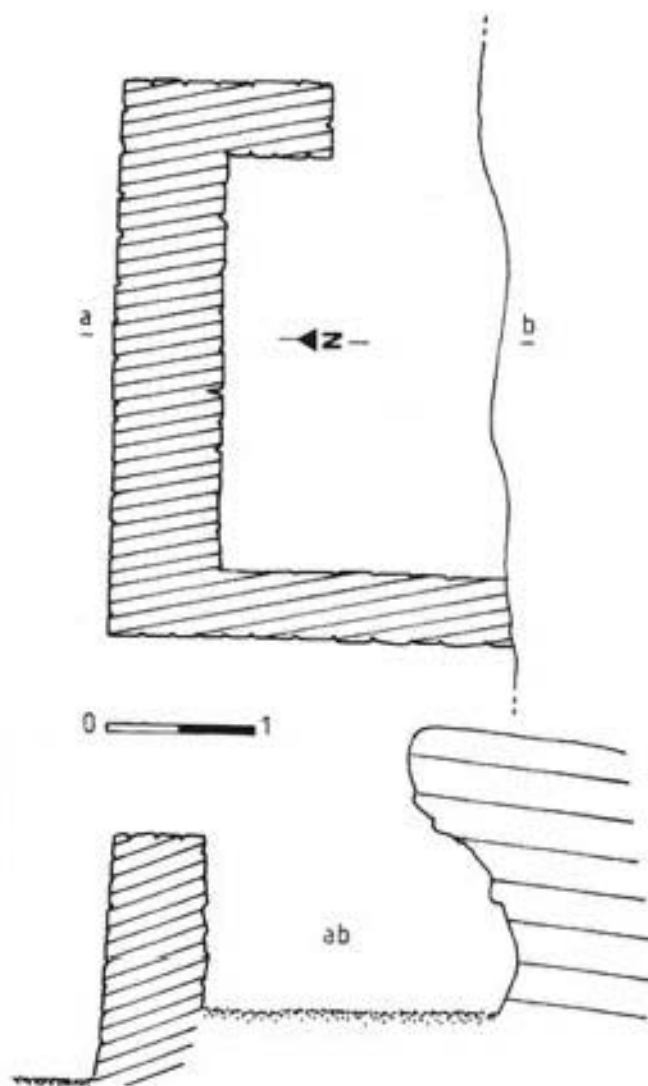
utilisation : aucun indice ne permet de désigner l'usage de l'abri. Les terrasses et les rigoles en contrebas indiqueraient la présence d'agriculteurs. Le quartier (les Brasques, endroit marécageux, parsemé de lapiez) ne favorise pas l'élevage. Nous ne pouvons exclure l'utilisation occasionnelle par des chasseurs ou par certains artisans.

Fig.9- Plan et coupe de l'abri n°15

abri n°16

localisation : commune de Sainte-Anastasie, versant sud de la Barre de Saint-Quinis

plan et élévation : fissure en bord de falaise, haute de plus de 7m, large de 3m à l'est et 1m à peine à l'ouest où un rocher s'appuie au surplomb et ménage une entrée de 1,60m de haut. La fissure, d'une longueur totale de 7,50m est ouverte sur 3,70m au sud, au bord d'un à-pic d'une douzaine de mètres. Ce vide est comblé par un mur épais de 0,70m à sa base, construit en moellons moyens liés au mortier. Le mur barre la fissure jusqu'à son sommet, devenant peu à peu moins épais et d'un appareil plus fruste (moellons non-assisés). Extérieurement, le mur présente un léger mais constant fruit. Il est fondé 0,50m à peine en arrière du bord de la falaise. Il est percé de 4 ouvertures. Les 3 ouvertures inférieures se rétrécissent vers l'extérieur (largeur interne 0,40m/0,50m, largeur externe 0,10m env.). L'ouverture su-



périure ne se rétrécit pas. Placée à 2m env. du sol, elle mesure 0,45m x 0,55m pour une profondeur de 0,50m. Elle a un linteau et un tablier monolithes et deux embrasures faites de boutisses. L'abri constitué après adjonction du mur est de plan grossièrement ovale et d'élévation presque conique. Une fissure le prolonge vers l'est, précédée par une banquette naturelle contre la paroi nord. Une terrasse naturelle en bord de falaise s'étend devant l'abri au sud et au sud-ouest (9,20m N-S x 18m E-O), d'où l'on a une vue panoramique sur la vallée et les villages et collines alentours. Immédiatement à l'ouest de l'abri et décrivant un angle de 110° avec le grand axe de celui-ci, s'ouvre une fissure basse, longue d'un peu plus de 5m et large de 1m en moyenne où l'on entre en rampant. La terrasse aboutit à l'O au sentier escarpé qui conduit du pied de la barre calcaire au sommet et l'entrée de cette terrasse semble signalée par une chandelle dolomitique.

utilisation : la tradition orale attribue cet abri à Gaspard de Besse. Ce bandit exécuté au 18ème siècle y aurait trouvé refuge plusieurs fois. L'ouvrage est il est vrai assez impressionnant (un mur bas aurait suffi amplement à s'abriter), les ouvertures inférieures peuvent être assimilées à des meurtrières et le lieu présente d'indéniables qualités stratégiques (accès malaisé, vue panoramique, site camouflé qu'on ne remarque pas immédiatement du chemin). Notre fissure murée ressemblerait à des abris sous roche et grottes/refuges ou forteresses signalés dans les Alpes-Maritimes (travaux de C.Ungar et D.Allemand en bibliographie). Il ne faut pas toutefois oublier que l'imagination populaire a relié maints lieux et événements au bandit bessois de sorte que la vérité n'est plus décelable de la légende. Le caractère défensif de cet abri ne peut non plus être retenu comme son unique fonction à travers le temps. Il faut noter qu'il se trouve en contrebas d'un grand oppidum devenu lieu de culte fréquenté. La présence de murs de soutènement (cultures en terrasses) jusque très haut sur la pente, presque en contact avec l'esplanade qui précède la fissure suggère une fréquentation du site par les cultivateurs.

Premières constatations

Peu de structures d'habitat décrites précédemment possèdent le confort minimum tel que banquette-siège ou banquette-lit. Les deux foyers recensés (abris 7 et 10) se rattachent à une ré-utilisation de la structure initiale ; les chasseurs remplacent les bergers, par exemple. Les dispositifs pour amener l'eau, voire la stocker, font défaut, mais une source, une rivière, une source sont en général proches des abris. Le mobilier domestique est rare. Pour un séjour de 123 jours, l'occupant de l'abri 4 n'a laissé que deux moitiés de poelons, une bassine et quelques anses de métal. Les relevés systématiques de structures d'habitat (familiarisation du chercheur avec le milieu) combinés aux renseignements fournis par la tradition orale, la collecte d'objets sur le terrain et la "fouille" nous renseignent toutefois sur la fonction supposée des abris naturels aménagés par l'homme.

Quatre abris ont une vocation pastorale évidente et unique. La présence d'enclos de dimensions importantes voué au parage des bêtes est un indice majeur de leur identification. Pour cinq autres abris, dont quatre dans la seule vallée du Carami (en rive droite), l'activité pastorale si elle a existé, n'a été que secondaire (petite capacité de l'installation professionnelle). Cette activité a dû contribuer à la subsistance d'exploitants forestiers ou autres bâtisseurs. Pour l'abri aux 400 moutons (abri n°9), seules la toponymie et la tradition orale nous éclairent sur son utilisation. L'abri semble alors faire office de comptadou quoique le chiffre de 400 nous paraisse bien excessif.

Le relevé minutieux des objets et structures nous a éclairé sur la succession des occupations, bergers puis chasseurs, des deux abris de la montagne de la Loube (abris n°7 et n°10). Nous pensons que la fouille archéologique complète du Couloir des Bissartènes (Le Val), par exemple (cf. A.Acovitsiūti-Hameau et Ph.Ha-

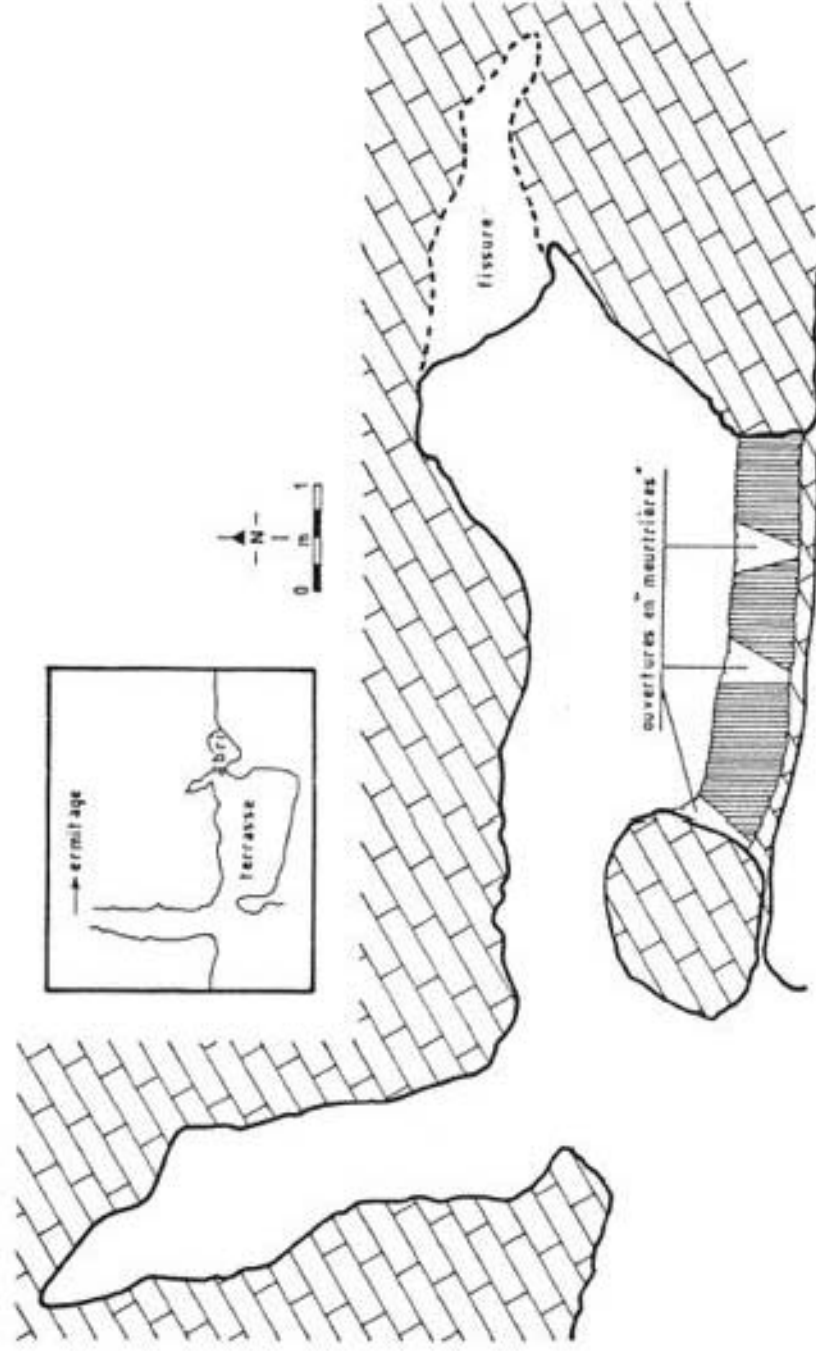


Fig.10- Plan de l'abri n°16. En haut, localisation de l'abri, la terrasse et la passage entre les rochers de la barre calcaire.

meau -1985-) nous permettra sans doute de démontrer l'utilisation de la faille qui contient le dépotoir pré et protohistorique comme bergerie en plein-air post-médiévale (deux murets transversaux ont déjà été mis au jour).

L'abri n°2 a été très certainement occupé par des charbonniers comme en témoignent son nom et la présence d'une aire de carbonisation en contrebas. L'aménagement d'autres anfractuosités atteste leur usage par les charbonniers. Hormis la grotte Alain (rive gauche du Carami), on pourrait citer la Baume Père (massif d'Agnis, La Roquebrussanne) (Ch.Gaborieau et Ph.Hameau -1979-), grotte sépulcrale chalcolithique barrée par un mur en pierres sèches et réaménagée à droite de l'entrée et la Baume du Muy (colline de Lamanon, Mazauges) (A.Acovitsioti-Hameau et Ph.Hameau -1983-) occupée occasionnellement à l'Age du Fer et réaménagée par des charbonniers qui d'ailleurs construisirent leur cabane quelques mètres en contrebas, près de l'aire, au pied de l'éboulis.

Les abris les plus étroits, bas, sont propices à la chasse, pour abriter quelques heures un chasseur à l'affût. Les chasseurs ré-occupent tout de même des abris plus vastes, nous l'avons déjà précisé, et comme leur période d'activité coïncide avec la saison froide, ils édifient des foyers de chauffe. Un seul abri, le dernier décrit, pourrait avoir abrité un hors-la-loi (mais bâti par lui?); nous avons vu que sa morphologie (barrage total d'une anfruosité peu habitable et d'accès malaisé) est unique et se prête à cette interprétation.

Ces quelques réflexions n'ont pas bien sûr valeur de règle. Ce sont plutôt des solutions possibles, plus rarement probantes. Une structure rudimentaire isolée offre peu de chances à son interprète pour en deviner la fonction. Un ensemble ou des ensembles de structures trahissent mieux des habitudes traditionnelles et de longue durée.

Bibliographie :

- 'A. Acovitsiōti-Hameau et Ph. Hameau -1983- La Baume du May, Cahier de l'ASER n°3 pp.70-72
'A. Acovitsiōti-Hameau -1985- Les cabanes de charbonniers et de chauffourniers dans le centre du Var, L'Architecture Vernaculaire tome IX, pp.57-52
'A. Acovitsiōti-Hameau et Ph. Hameau -1985- Le Wallon du Queillet : première approche, Cahier de l'ASER n°4 pp.23-32
Ch. Gaborieau et Ph. Hameau -1979- Un foyer de chasseurs aux Escortines, Cahier de l'ASER n°1 pp.12-24
Ch. Gaborieau et Ph. Hameau -1979- La Baume Père, Cahier de l'ASER n°1 pp.46-53
D. Allemand et C. Ungar -1984- Forteresses troglodytiques (exemples de grottes et abris murés dans les Préalpes de Grasse), Le Village en Provence, actes des Journées d'Histoire Régionale de Mouans-Sartoux (16,17 mars 1984), pp.123-133
D. Allemand et C. Ungar -1986- Grottes et abris murés à Saint-Jeannet, Peille et Touët de l'Escarène, Mémoires de l'Institut de Préhistoire et d'Archéologie des Alpes-Maritimes tome XXVIII, pp.133-146

Notes :

Selon les abris, les relevés ont été effectués par Jeanne Simonneau, Xavier Hochart, Stéphane Martin, Anne Vanderhoeven, Alain Bontemps, Christian Gaborieau, Didier Partouche, Agnès Mora, Philippe Hameau et 'Ada Acovitsiōti-Hameau
"Fouille" du foyer F1 des Escortines (décembre 1977) par Philippe Hameau, Christian Gaborieau, Léonard Di Paolo, Anne-Marie Barrère et Régine Broecker
"Fouille" de l'abri n°7 (avril 1982) par Didier Partouche, Philippe Hameau et 'Ada Acovitsiōti-Hameau
Dessins de Philippe Hameau

UN TYPE DE BERGERIE BATIE ET L'ORGANISATION DE SON ESPACE INTERNE

'ADA ACOVITSIOTI-HAMEAU⁺
&
PHILIPPE HAMEAU⁺

Résumé : Par au moins six fois, nous avons relevé des bâtiments à usage pastoral dont le plan et les rapports dimensionnels étaient très semblables. L'analyse des similitudes autant que des différences permet, au-delà de l'affirmation d'un type de bâtisse, d'apprécier la conception du bâtisseur par rapport aux espaces, habité et professionnel.

Abstract : No less than six times, we have remarked buildings of pastoral use, presenting identity of plan and of dimensional reports. The analysis of their similitudes as well as of their differences let us appreciate the builder's conception in front of inhabited and professional space.

Les édifices dont nous allons parler sont à vocation pastorale. De plan allongé, ils comportent une partie réservée au bétail et une partie restreinte mais constante, réservée à l'homme. Le rapport dimensionnel entre ces deux parties et la place qu'elles occupent dans l'édifice, définissent un type cohérent malgré des variantes. Nous distinguons aisément ce type de bergerie de la bastide de colline où l'élevage n'est qu'un des volets d'une économie agro-pastorale. Le nom de "jas" donné parfois à ces bastides (le Jas d'Emilien, La Roquebrussanne, par exemple) est trompeur. La bergerie bâtie allongée se distingue aussi des abris de bergers aménagés à partir de failles, de surplombs et de cirques rocheux ; si leur fonction est identique, leurs structures et l'aménagement de leur espace interne diffèrent. Aux pièces en enfilade des abris aménagés, la bergerie bâtie oppose une habitation bien séparée de l'espace destiné aux bêtes. Cette habitation est intégrée ou accolée à la masse de l'édifice et a le plus souvent une entrée particulière. Il s'agit toutefois d'une habitation rudimentaire qui n'occupe que 1/8 à 1/12 de la surface totale du bâtiment.

Nos exemples

Les édifices qui nous ont amené à isoler ce type de bergerie se trouvent éparpillés dans plusieurs massifs (La Loube, Saint-Clément, Agnis). Ils n'appartiennent jamais à la même commune et leurs localisations sur le terrain sont variées.

⁺ 14 avenue Frédéric Mistral 83136 Forcalqueiret

Il s'agit de :

- 1- la bergerie du Cerisier (La Roquebrussanne) dans le vallon du même nom qui descend de la plaine d'Agnis vers la vallée de l'Issole
 - 2- une bergerie à Caucadis (Mazaugues) au milieu du vallon du Tuya, endommagée par le tracé d'une piste et au bord de celle-ci
 - 3- la bergerie des Tufs (Méounes) à mi-chemin entre le quartier des Tufs et celui de Beaumarrian, dans un vallon adjacent à la vallée du Capeau, à l'E de celle-ci
 - 4- une bergerie à Cambarèt (Brignoles) au pied de la pente nord de la colline de Bonnegarde dans la partie occidentale d'une plaine intérieure vers Camps
 - 5- une bergerie au quartier de Cassède (Tourves) sur le plateau qui surplombe le Carami, en rive droite
 - 6- une bergerie à Saint-Quinis (Camps-la-Source) au nord de la barre homonyme au sud de la plaine de Cambarèt, à 3 km de la bergerie n°4
- Les noms que nous avons donné à ces bâtiments sont personnels, ce genre d'édifice ne donnant lieu qu'à des appellations communes des seuls riverains.

Plan et élévation

Le plan de toutes ces bergeries est allongé ; un rectangle dont la largeur est à peu près la moitié de la longueur (rapport de 5/8 à 5/11). L'habitation du berger constitue un rectangle plus petit, soit intégré dans un angle de la ber-

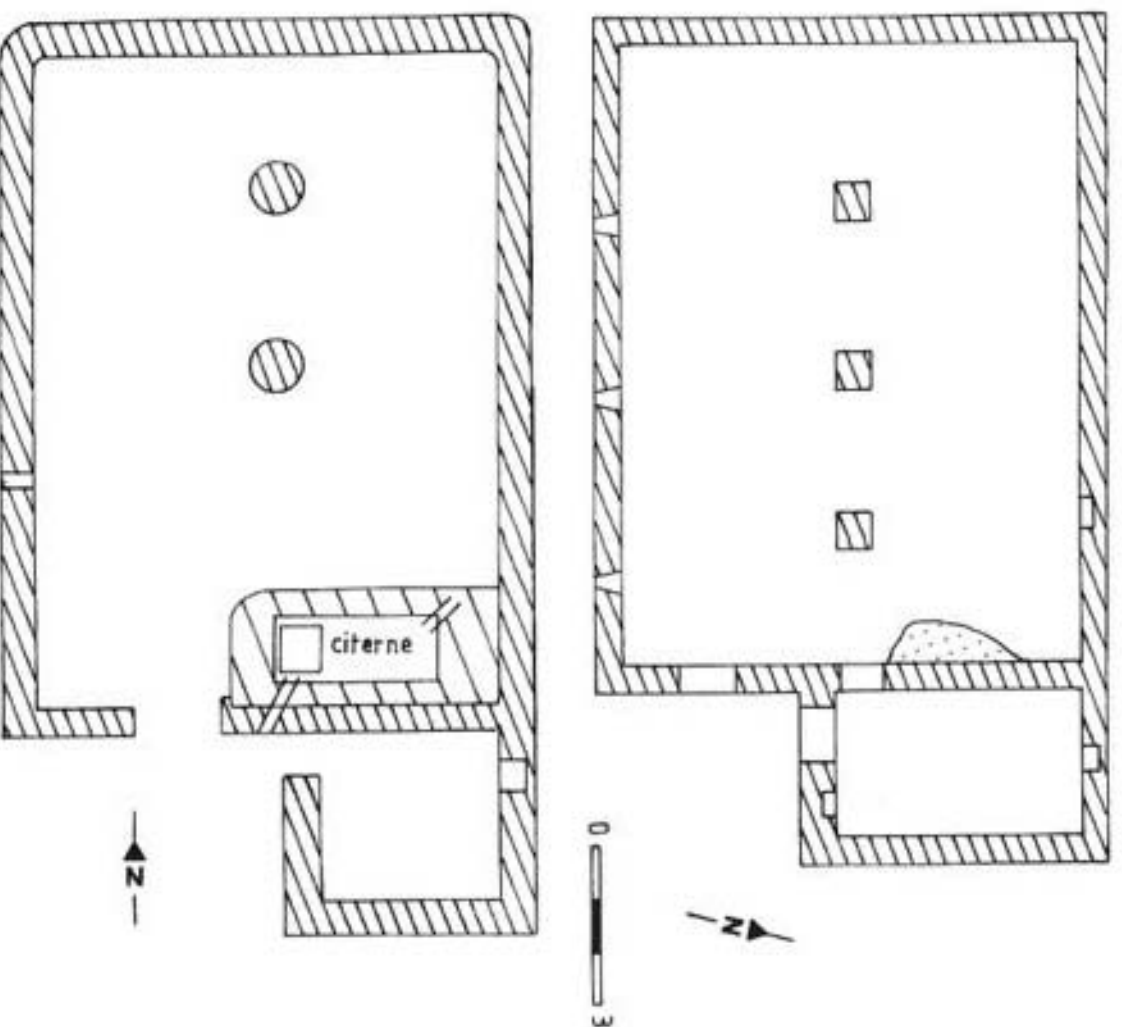


Fig. 1- Plans des bergeries de Cassède (n°5) en haut et de Saint-Quinis (n°6) en bas.

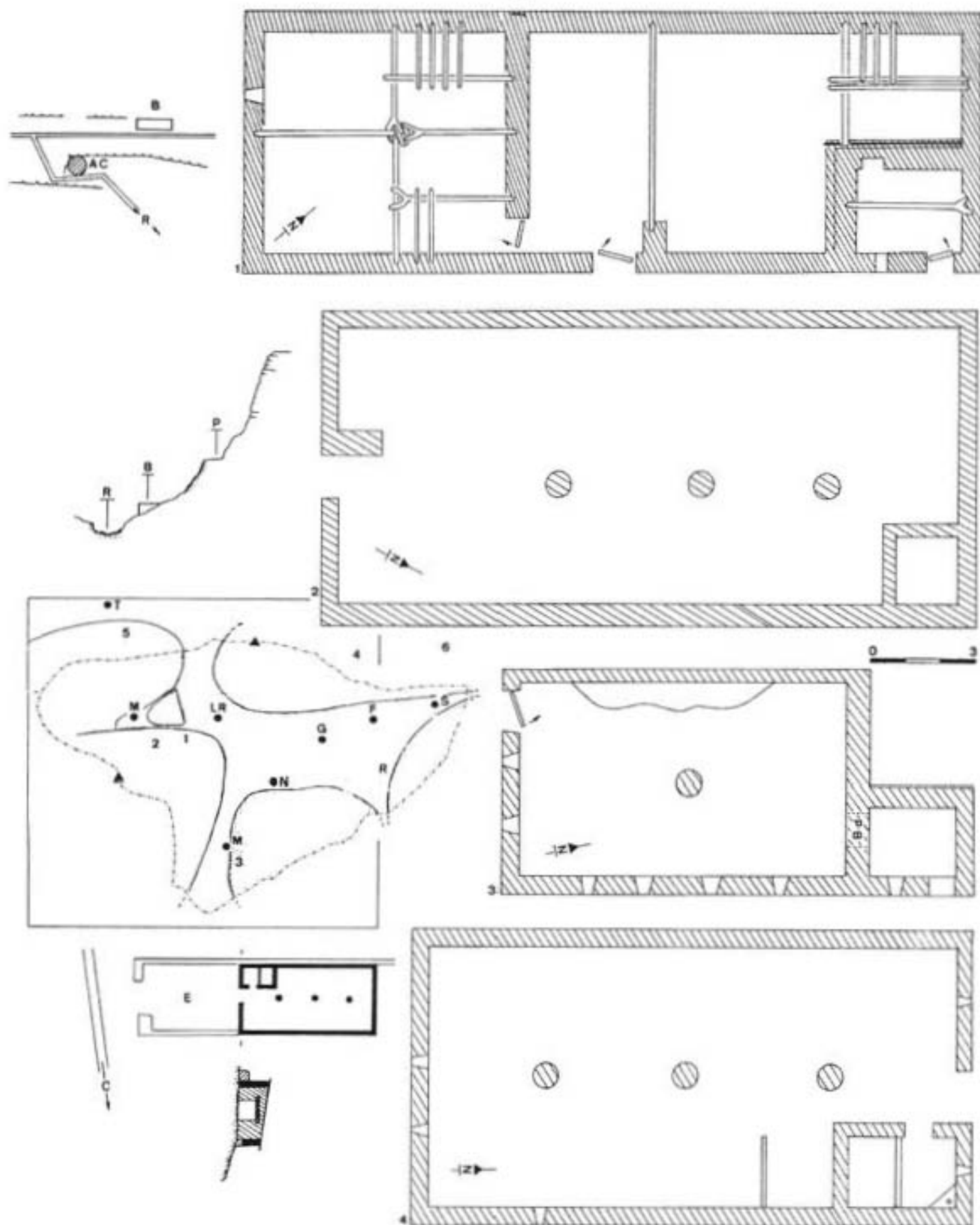


Fig.2- Plans des bergeries 1 à 4. 1 bergerie des Cerisiers et situation de la bergerie (B) par rapport au chemin, l'aire de charbonnière(AC) et le ruisseau (R) 2 bergerie du Caucadis et sa situation par rapport au ruisseau (R) et à la piste (P) 3 bergerie des Tufts 4 bergerie de Cambaret et plan général avec l'enclos (E). Carte de situation des bergeries (on a représenté les limites du canton de La Roquebrussanne).

gerie, soit accolée et à l'extérieur de celle-ci mais toujours dans l'axe du bâtiment initial. Dans ce dernier cas, nous considérons comme longueur de la bergerie, les longueurs des deux pièces additionnées. Il s'avère que le rapport l/L de la pièce attribuée à l'homme est de l'ordre de $5/7$ à $5/8$. L'habitation occupe l'angle NE dans quatre cas (pour la bergerie du Caucadis, il ne s'agit que d'un bas-flanc), l'angle E et l'angle SO dans un cas respectivement. Elle se trouve par trois fois intégrée dans la bergerie et par trois fois rajoutée à ses côtés. L'habitation peut être située près de l'entrée utilisée par les bêtes (à Cambaret ou à Saint-Quinis, par exemple) ou tout à fait à l'opposé de celle-ci (aux Tufs, par exemple). Hormis la bergerie et l'habitation, nous trouvons rarement de troisième pièce. Au vallon du Cerisier, la pièce occidentale constitue un agrandissement de la bergerie. Bien que nous n'ayons pu noter de raccords entre les murs, nous avons préféré omettre cette pièce dans le calcul l/L , obtenant ainsi un résultat analogue à celui des autres exemples. La présence du mur de refend montre d'ailleurs la volonté de raccourcir la grande pièce, d'avoir deux pièces (1). La seule autre bergerie qui comporte une troisième "pièce" est la bergerie de Cassède pourvue d'une citerne comprise entre l'habitation et la pièce occupée par les bêtes.

L'élévation ne comporte qu'un rez-de-chaussée. A deux reprises (Cerisier et Cassède), l'habitation dépasse la bergerie en hauteur et forme une sorte de petite tour d'angle. Cette différence de niveau est légère (1m env.). Nous nous demandons si elle n'est pas due au dispositif de collecte d'eau placé entre les deux pièces dans les deux cas : gouttière et canalisation au Cerisier, canalisation et citerne couverte à Cassède. Le toit ne présente qu'une pente dans la majorité des cas. Un toit à deux eaux n'existe que pour la partie bergerie à Cassède. Les pignons nord et sud y sont intacts. La bergerie de Saint-Quinis de plan et de largeur analogue à la bergerie de Cassède (8,50m et 8,60m) pourrait aussi avoir eu un toit à deux pentes.

La charpente est soutenue par des piliers bâtis, centraux, de section circulaire ou quadrangulaire. Des poutres sont parfois visibles, soit à terre, soit en place et dans un cas, au vallon du Cerisier, les poutres, souvent à extrémité fourchue, et les solives sont observables dans les trois pièces. Les fourches assurent l'équilibre des poutres au sommet des piliers ou sur le couronnement des murs. Les toits sont couverts de tuiles rondes dont les débris jonchent le sol et les abords des bâtiments. Le sol est rarement nivelé et la roche affleure dans trois des six cas.

ouvertures et aménagements

Pour percer les entrées et les fenêtres, les bâtisseurs préférèrent les façades S, E et O. L'entrée de la bergerie est au S, SE ou SO. L'entrée de l'habitation se situe soit à sa suite (même façade, Cerisier), soit en angle avec la première (sorte de petite cour entourée par les deux façades, Cassède et Saint-Quinis), soit à l'intérieur de la bergerie (Caucadis, Cambaret).

Aux Tufs, aucune entrée ne donne sur la petite esplanade aménagée entre habitation et bergerie. Il faut dire que celle-ci est exposée plein nord. Entre les deux pièces, la communication directe est rare. A part les exemples où l'habitation donne sur la bergerie, nous ne notons de porte mitoyenne qu'aux Tufs, porte d'ailleurs obstruée.

Les fenêtres sont de petites dimensions (0,20m à 0,50m de large à l'intérieur) et se rétrécissent vers l'extérieur, ne laissant filtrer que peu de lumière. Seule la bergerie du Cerisier possède une fenêtre non rétrécie et surmontée d'un linteau. Les réfections au ciment, récentes, laissent subsister un doute quant à l'ancienneté de cette ouverture. Les murs septentrionaux sont généralement aveugles.

La construction (blocs calcaires à peine retouchés, liés au mortier) n'a rien d'

1 des piliers intermédiaires pourraient tout aussi bien résoudre le problème du couvrement du toit (longueur restreinte des poutres). Le bâtisseur a préféré diviser l'espace.

exceptionnel. Notons la fréquente utilisation de laouves (lauses) et de blocs équarris pour le couronnement des murs. Le crépis est utilisé pour l'intérieur et surtout pour l'habitation. Un crépis bien lissé recouvre intérieurement et extérieurement, bien entendu, la citerne de la bergerie de Cassède. Les embrasures des portes sont soignées et on note certains encadrements faits de briquettes. Les linteaux des portes sont soit en pierre, soit en bois (poutre), soit d'une poutre doublée d'un linteau monolithe. De petits monolithes constituent souvent les quatre côtés des fenêtres rétrécies.

A l'intérieur de l'habitation, les aménagements sont peu nombreux : deux cheminées d'angle (Cerisier et Cambaret), quelques renforcements formant placards (Cerisier, Saint-Quinis), un bas-flanc faisant office de lit (Cambaret). Un bas-flanc occupe l'angle NE de la bergerie du Caucadis ; ses côtés ne dépassent pas 0,50m de haut. Nous avons supposé qu'il s'agissait de l'espace réservé au berger. Il est possible aussi que celui-ci se réservait l'espace de 2m x 2,85m délimité à l'ouest de l'entrée du bâtiment. La mauvaise conservation de cet édifice nous empêche de conclure valablement. Nous ne notons pas de dispositifs pouvant servir de siège à l'intérieur des habitations. Les affleurements rocheux importants se trouvent dans les parties réservées aux bêtes (Cerisier, Tufs, Saint-Quinis). Nous ne saurions oublier la canalisation munie d'un versoir qui laisse jaillir l'eau de la citerne de Cassède du côté de l'habitation, à l'entrée de celle-ci.

A l'intérieur des bergeries proprement dites, les aménagements sont quasi-inexistants. On note une vague barrière en bois dans la bergerie de Cambaret, derrière l'habitation, une autre peut-être dans les bergeries de Saint-Quinis et du Cerisier au même emplacement ; s'agit-il des parties réservées aux bêtes de somme ? La longue banquette (9,30mL), basse (0,60m) qui longe le mur du fond de la bergerie des Tufs a-t-elle servi de support à une mangeoire (2) ?

Quoiqu'il en soit, la longue bâtisse, divisée en deux travées par des piliers est idéale pour le comptage des bêtes et leur tri (différents propriétaires, mâles-femelles, etc). Le berger canalise son troupeau des deux côtés d'un repère (mur, pilier, barrière, etc) ou les fait passer l'un derrière l'autre dans un couloir

quartier	numéro	L. bergerie	L. bergerie	rapport L/l	L. habitation	L. habitation	rapport L/l	hab. intégrée	hab. accolée	implantation	orientation entrée berg.	orientation entrée habit.	L. bas-flanc	L. bas-flanc	rapport L/l	emplacement du bas-flanc
Cerisier	1	12,20 + 6,80	6,20	5/10	3,40	2,40	5/7	*		NE	SE	SE				
Caucadis	2	17,90	7,90	5/11	2,85	2	5/7	*		SO	SE	—	1,80	1,10	5/8	NE
les Tufs	3	11,90	5,50	5/10	3,80	2,60	5/7	*		NE	SO	SE				
Cambaret	4	15	7,50	5/10	3,20	2,10	5/7+	*		SO	S	—	2,10	1,30	5/8	SO
Cassède	5	16,40	8,60	5/9	4,65	3,10	5/7+	*		NE	S	O				
St Quinis	6	14,85	8,50	5/8	4,10	2,65	5/8	*		E	E	S				

— indique que l'entrée ouvre à l'intérieur du bâtiment

Tableau récapitulatif des bâtiments présentés dans l'étude

improvisé comme il lui serait facile de le faire à Cambaret, aux Tufs, au Cerisier.

"Pendant ce temps, Nans a improvisé une passa-fourca, il trie ses moutons, il fait aller d'un côté ceux de Chibron, de l'autre côté ceux de Gueydon des Sènès ..."

Thyde Monnier - Nans le berger
p.223 (3)

Soucieux du bien-être du troupeau, le berger se réserve une petite partie seulement de la bergerie. Il tient toutefois à doter son habitat d'un minimum de confort et le différencie de l'espace imparti aux animaux.

Notes :

Selon les bergeries, les relevés ont été effectués par Catherine Benoit, Lisbeth Siegler, Jeanne Simonneaux, Xavier Rochart, 'Ada Acovitsiöti-Hameau et Philippe Hameau
Dessins de Philippe Hameau
Abstract de 'Ada Acovitsiöti-Hameau

RESERVES D'EAU DANS LE CENTRE DU VAR

'Ada Acovitsiōti-Hameau⁺

avec la collaboration de Jean-Louis Respaud⁺⁺

Résumé : Diverses méthodes qu'emploient agriculteurs et bergers pour capturer et stocker l'eau sont étudiées dans une perspective hydrogéologique et architecturale. Il peut s'agir d'une utilisation optimale des réservoirs naturels et d'une mise à profit de la circulation sous le sol des eaux de ruissellement (exemples des sables, servis, pseudo-puits et dépressions de la plaine) ou de systèmes plus ou moins complexes d'adduction des eaux de pluie vers des récipients ou des citernes maçonnées. La fin de l'étude est consacrée aux puits et repose sur un inventaire détaillé de 87 de ces structures réparties dans plusieurs plaines intérieures.

Abstract : Several methods of capturing and stocking water, employed by peasants and shepherds are studied in an hydrogeological and architectural perspective. They consist whether of natural reserves'optimal use, or of the exploitation of stream water underground circuits, or of other more or less complexe systems of gathering and leading rain water towards vessels and built containers. The last part of the study treats of wells and is based on a detailed inventory of 87 structures distributed in several interior plains.

Dans une région comme la Provence, grillée par le soleil une bonne partie de l'année et sujette à des sécheresses parfois prolongées, l'eau revêt une valeur exceptionnelle. Ce n'est pas l'eau courante seule qui est captée. Les eaux de pluie, les eaux stagnantes, les eaux emprisonnées dans des cavités et des poches souterraines étanches, sont soigneusement stockées pour constituer des réserves. Le manque d'eau hante tant le paysan que le berger. La zone qui nous intéresse a le privilège de la proximité de la Sainte-Baume où prennent naissance de nombreux cours d'eau de la Moyenne Provence. Mais l'eau des rivières se perd souvent en s'infiltrant dans le sous-sol de ses bassins fermés ; un exemple-type de ce processus est l'Issole. L'évaporation et un régime de précipitations irrégulier accentuent ce manque d'eau. Le spectacle de la barrique à l'aplomb de la gouttière n'est donc pas un spectacle rare, même aujourd'hui, et ce surtout dans les campagnes. Celles-ci sont en sus parsemées de citernes, de bassins, de puits et autres dispositifs traditionnels servant à collecter l'eau. Nous distinguons deux grandes catégories de dispositifs, les réserves naturelles aménagées et les réserves créées de main d'homme.

Réserves naturelles aménagées

Les eaux de ruissellement et les eaux souterraines sont parfois retenues dans des cavités ou des poches et lentilles plus ou moins imperméables. L'homme utilise ces réserves, les nettoie et parfois augmente leur capacité en même temps qu'il facili-

⁺ 14 avenue Frédéric Mistral 83136 Forcalqueiret

⁺⁺ lotissement les Acacias quartier les Plaines 83500 La Seyne-sur-Mer

te leur accès.

Les sables

Les sables sont de grandes cuvettes dans le calcaire agissant comme des bassins à ciel ouvert. Elles sont connues et fréquentées par les bergers. Les troupeaux de transhumants passent généralement à proximité et ce passage est parfois rappelé par des millésimes :

-1903, près d'une sable de 2,30m de diamètre et de 0,50m de profondeur dans le vallon des Demoiselles (Signes), la capacité de cette sable est accrue par l'adjonction d'une butée de terre et pierres du côté de la pente.

-1888, au-dessus de la sable de l'Amarron (La Celle), à côté d'autres gravures (visage moustachu).

L'importance de certaines sables dans le paysage des collines leur vaut la fonction de limite de communes ; la jonction des communes de Correns et du Val, de Signes et du Beausset, par exemple. On peut trouver ces abreuvoirs naturels (1) près des bergeries et leurs enclos. Des abreuvoirs taillés dans le rocher par l'homme imitent parfois ces sables ; nous en avons relevé un à l'O de la ferme de Cambaret (Brignoles) mesurant 0,47m x 0,42m pour une profondeur de 0,22m.

Les dépressions de la plaine

Les dépressions des Pesquiers et du Petit Lacucien constituent des réserves d'eau très particulières de la plaine de Garéoult (cf. J.L. Respaud -1985-). Les paysans les ont aménagés avec des terrasses et les ont utilisés pour des cultures saisonnières (légumineuses surtout). Des deux Pesquiers de La Roquebrussanne, seul le petit est encore visible. Le Grand Pesquier dit Pesquier des Peupliers est déformé par des constructions modernes privées.

Les eaux de l'Issole sont acheminées à travers la plaine et le long d'une couche imperméable argileuse vers les Pesquiers qui deviennent ainsi des réserves d'humidité importantes. De nos jours, le Petit Pesquier est signalé par un bosquet de grands arbres qui contrastent avec les cultures alentours. Jusqu'au début du siècle, lorsque l'Issole coulait d'abondance et tout au long de l'année, l'eau provenant des infiltrations était collectée en direction des Pesquiers (drain encore visible du côté N/NO du Petit Pesquier) et canalisée vers le fond de celui-ci. Nous l'avons observé en activité au printemps 1985. Nous notons dans cet endroit, la présence d'un puits de 0,85m de diamètre interne. Le Petit Pesquier mesure 45m env. de diamètre au sommet et 12,50m env. de diamètre au fond pour une profondeur de 6m. Les bords de la dépression sont aménagés en 4 terrasses concentriques dont chacune est soutenue par un mur en pierres sèches de 0,90m de hauteur en moyenne. Au milieu des chênes, frênes, genévriers et genêts, nous remarquons un murier près du puits, un détail supplémentaire attestant l'aménagement volontaire du lieu.

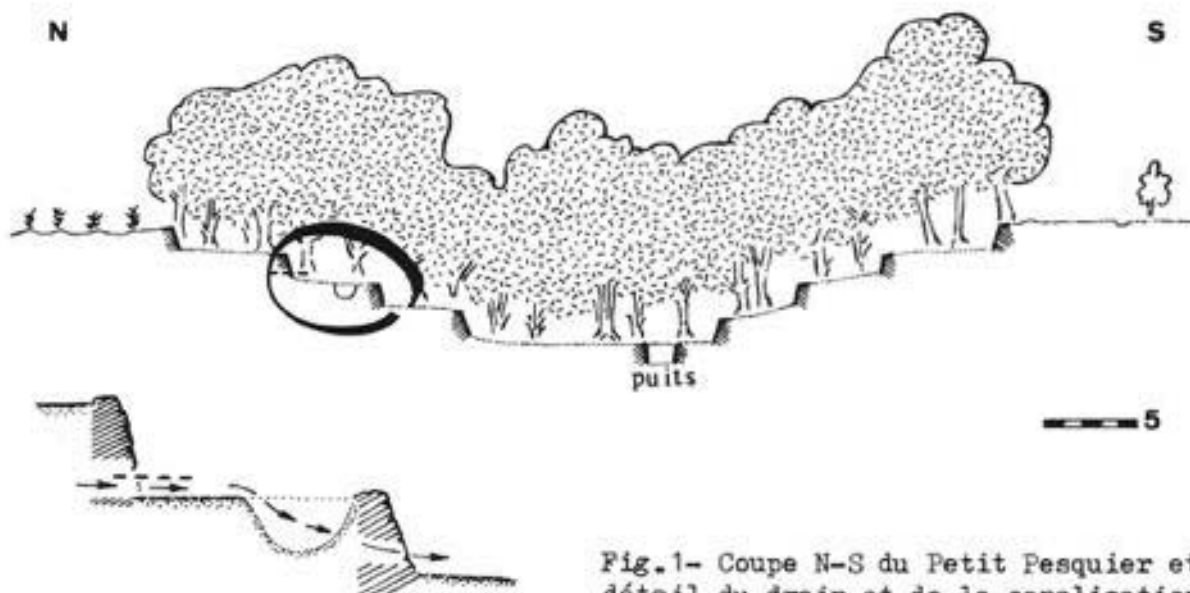


Fig.1- Coupe N-S du Petit Pesquier et détail du drain et de la canalisation

1 dans cette catégorie de réserves d'eau de modeste taille, notons aussi l'existence de :
 un bucl = petite dépression argileuse qui retient l'eau
 un buvidou = abreuvoir pour les oiseaux
 un abscurage = abreuvoir pour les bestiaux



Fig.2- Coupe N-S du Petit Lacucien. 1 végétation à dominante de pins d'Alep 2 végétation à dominante de chênes pubescents 3 genévriers 4 alluvions provenant d'un ruisseau débouchant à l'E de la cuvette 5 début d'effondrement.

Le Petit Lacucien, doline née d'un effondrement, est approvisionnée par les eaux pluviales grossies de celles d'un ruisseau venu du vallon du Cendrier au N. D'un diamètre de 85m aux bords, de 30 à 40m au fond, le Petit Lacucien atteint une profondeur de 20 à 25m. Ses parois descendent en pente douce. Le fond de la doline constitue une prairie que l'on voit quand les eaux se retirent (cf. J.L. Respaud -1985-). Autrefois, on en labourait le fond tapissé d'une épaisse et fertile couche de terra rossa pour le cultiver. Sur le côté méridional de la cuvette, on compte 5 terrasses soutenuës par des murs en pierres sèches. Deux couronnes de végétation, différentes, colonisent les rebords de la dépressions, des chênes au contact de la prairie et des pins près des bords.

Les servis

Les servis observées sur le territoire de la commune du Val (un quartier Les Servis à Méounes, également) sont des cavités verticales qui retiennent l'eau naturellement. Les paysans agrandissent et arrangent leur orifice, aménagent l'accès au niveau de l'eau et le drainage pour éviter l'engorgement en cas d'orage par exemple. Deux de ces structures ont été relevées au pied de la colline de Saint-Blaise (Le Val), au-dessus du quartier de Saint-Jacques.

La première est une cavité profonde de 2,70m avec un diamètre de 2,40m à l'orifice et de 1,40m au fond où l'eau arrive et stagne à la surface de la roche. La cavité est renforcée du côté E par un mur appareillé à la base duquel passe un drain qui agit comme collecteur. Un affaissement du côté N agit probablement comme trop-plein. La deuxième servi observée, de forme sub-circulaire, est profonde de 2,50m et s'enfonce obliquement dans la terre. Un passage large de 0,65m du côté S, permet la descente au niveau de l'eau, par un escalier comprenant 6 marches construites en pierres sèches jusqu'à la profondeur de 1,20m et taillées ensuite dans le rocher (cf. fig.3). Au-dessus de la dernière marche, au bas de l'escalier, on peut voir l'orifice d'un drain taillé dans la roche. Ce drain agirait comme celui du Petit Pesquier (cf. supra). Cette servi est située à proximité immédiate d'un cabanon portant en façade un bloc gravé du millésime 1833 surmonté d'une croix. A l'intérieur du même cabanon, un autre bloc pris dans l'appareil du mur du fond est gravé d'un petit blason écartelé à quatre croix.

Nous n'avons pas observé les servis du Val en activité.

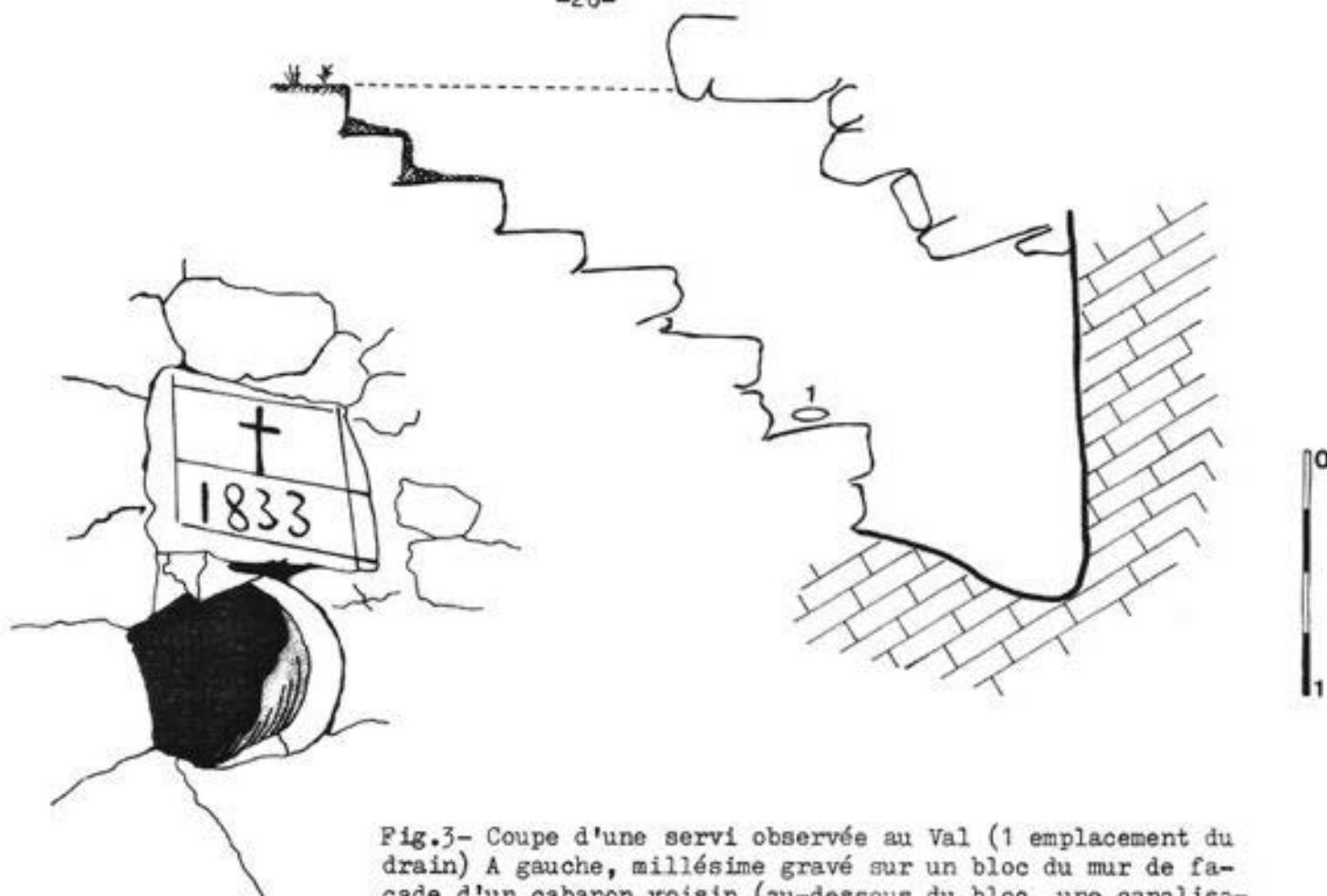


Fig.3- Coupe d'une servi observée au Val (1 emplacement du drain) A gauche, millésime gravé sur un bloc du mur de façade d'un cabanon voisin (au-dessous du bloc, une canalisation en terre cuite traverse le mur).

Réserves créées par l'homme

Les puits mis à part, les réservoirs détaillés ci-après sont alimentés par les eaux de ruissellement et certains par les eaux des sources et résurgences canalisées à cet effet.

Les bassins

Les bassins à ciel ouvert se trouvent à proximité des cabanons et bastides. Ils accomplissent souvent, à côté de leur rôle de réserve, celui de bassin d'agrément. Ils sont entourés de figuiers, mûriers, noisetiers et lauriers-sauce (baguier) ou de haies d'arbustes et sont parfois flanqués d'une fontaine. Leurs dimensions, leur capacité et le mode de leur approvisionnement sont très variés.

Des six bassins relevés au Val (capacité variant entre 15 et 80m³, deux font en partie office de lavoir et deux autres sont alimentés ou alimentent une fontaine qui leur est accolée. Les bassins des quartiers de Saint-Jacques, de Fontenelle, de Pontferaud et Saint-Cyriaque doivent bénéficier des eaux résurgentes en rupture de pente, le long de la colline de Saint-Blaise. Les eaux de Pontferaud par exemple, sont retenues par des murets en pierres sèches et canalisées à travers les terrasses successives sous-jacentes, vers la plaine. Un cabanon proche de cette source est même alimenté directement en eau courante par une rigole qui traverse le mur du fond puis le sol de l'habitation.

	L	l	h	ép.murs	fontaine	lavoir	cabanon	bastide
LVL1	7,30	4	1	?				
LVL2	3,50	3,20	1,30	0,50	+	+	+	
LVL3	4,50	4,20	1	0,40			+	
LVL4	6,20	4,70	1,10	0,35		+	+	
LVL5	7	5,70	2	0,60			+	
LVL6	9	5	1,20	0,52	+			+

Quelques uns des bassins des quartiers nord du Val (LVL) et leurs caractéristiques

Ces bassins sont construits de pierres soigneusement appareillées au mortier. Le bassin LVI2 est recouvert de dalles encastrées les unes dans les autres avec un système de tenon et mortaise. Un bassin très soigneusement maçonné (4,50m x 4,50m et 1m de profondeur) se trouve inclus dans l'ensemble des bâtiments qui composent le Bastidon de Forcalqueiret (cf. 'A.Acovitsiōti-Hameau et Ph.Hameau -1979-). Sa fontaine moulurée a disparu. Le bassin est construit en pierres taillées régulièrement assisées (murs épais de 0,80m) et muni de deux trop-pleins du côté N. Plusieurs bastides des plaines de Garéoult et Brignoles possèdent des bassins analogues.

Les citernes

Les réservoirs, souvent souterrains, constituent des annexes des cabanons, des bergeries et des bastides de collines. Ces réservoirs sont alimentés presque exclusivement par les eaux pluviales recueillies le long des toitures ou infiltrées le long des terrasses. Les eaux suintant le long des rochers ne sont pas dédaignées. La collecte des eaux du toit, avec des systèmes souvent astucieux, est la pratique la plus fréquente. Examinons quelques exemples :

- A Besse-sur-Issole et près du puits BSS11 (cf.infra), une citerne de 2,50m x 2,38m est adossée à un petit appenti construit en bois, de 2m de côté, fait de 4 perches dressées supportant un toit de tuiles rondes. Ce toit agit comme collecteur des eaux canalisées vers la citerne par une gouttière coudée. Une trappe rectangulaire permet l'accès à la citerne et un trop-plein latéral maintient le niveau maximal de l'eau. L'ensemble de la structure prend appui contre un mur de soutènement d'un côté, un mur d'enclos de l'autre, près d'un vignoble.

- A Garéoult, le long d'un chemin perpendiculaire à l'ancien chemin Garéoult-Brignoles, un cabanon à un toit à une pente N-S possède une citerne intérieure. Sur la façade S, deux gouttières inclinées et convergentes, faites de tuiles rondes posées sur une saillie de pierres amènent les eaux de pluies dans une vasque en calcaire (0,35m x 0,77m x 0,18mh) encastrée dans le mur et dépassant des deux parements. Extérieurement, l'eau s'écoule par un trou dans un abreuvoir calcaire (0,60m x 0,30m x 0,60mh) encastré dans le mur 1,60m plus bas. Cet abreuvoir présente deux alvéoles, l'un extérieur avec un orifice pour le vider, l'autre intérieur communiquant avec le premier par un petit orifice. La vasque supérieure alimente la citerne par un tuyau partant d'un trou percé dans sa partie interne et descendant vers un orifice du côté E de la citerne. La citerne profonde de 1,70m, sous terre, est surmontée d'une margelle de 0,45m de haut et de 0,85m de côté. Cette margelle est composée d'un socle bâti et d'un rebord monolithe percé d'une ouverture de 0,45m de diamètre. Le cabanon sert actuellement d'écurie et un ratelier traditionnel occupe le mur nord (angle NE). Les vestiges d'une cheminée sont visibles contre le mur sud. Surface totale du toit : env. 33m².

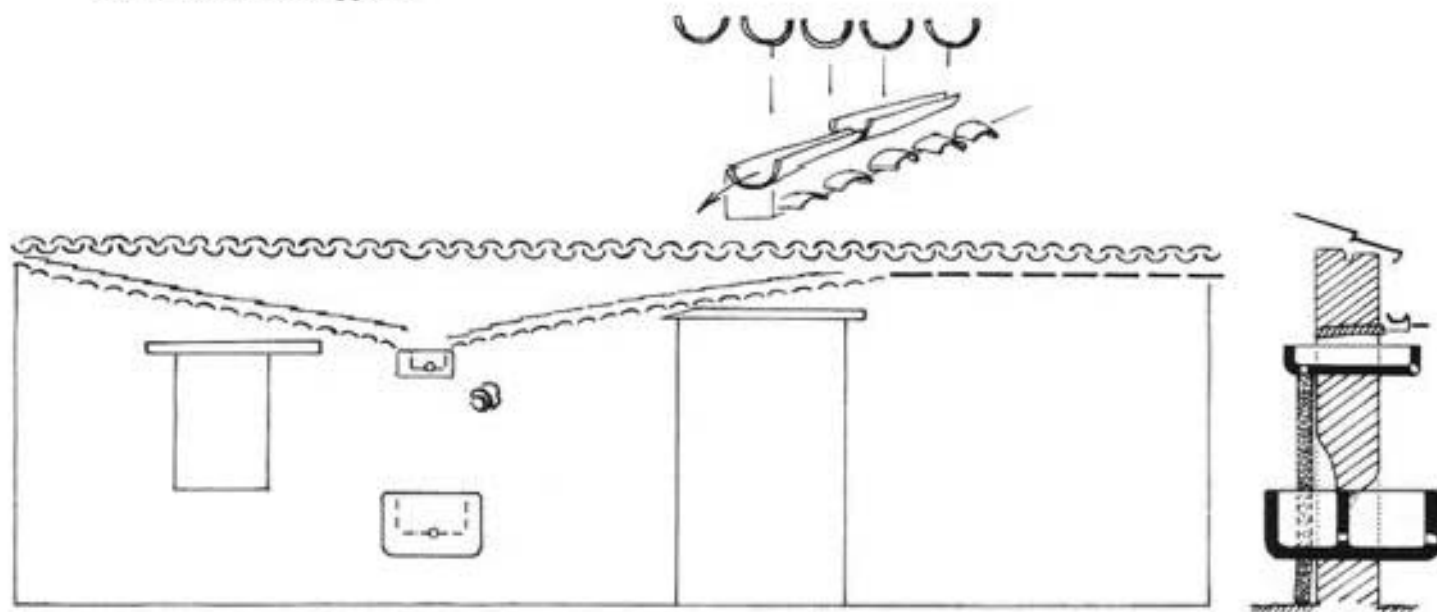


Fig.4- Cabanon de Garéoult avec son système de recueillement des eaux de pluie. Au-dessus, détail de la gouttière en tuiles rondes sur rebord.

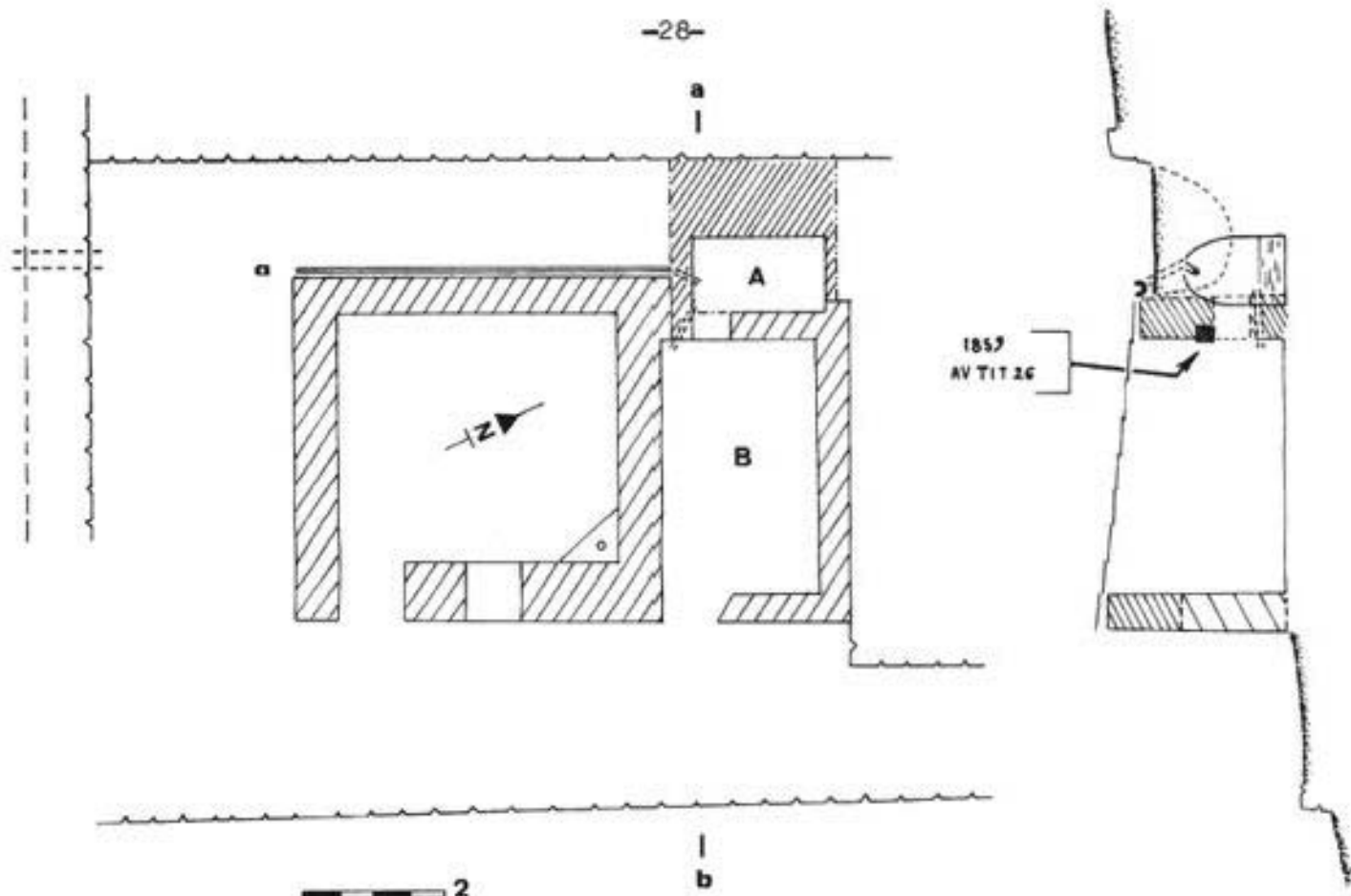


Fig.5- Plan et coupe du cabanon du Cuit (Le Val), A citerne alimentée par une gouttière g.

- Au Val, quartier Le Cuit, un cabanon à deux pièces est flanqué d'une citerne du côté de la terrasse supérieure contre laquelle il prend appui. La citerne est enfouie partiellement sous la terrasse. On ne peut puiser l'eau que de l'intérieur du cabanon. Cette citerne a un plan rectangulaire de 0,97m x 1,75m, est haute de 1,45m et est couverte d'une voûte faite de lauses utilisées comme claveaux. L'ouverture sur la pièce B (cf. fig.5) a les piedroits et le seuil faits de briquettes et un linteau monolithe portant un millésime 1859 surmontant une inscription. Une gouttière recueille les eaux de pluie qui sont conduites par une canalisation en terre cuite dans la citerne, à travers l'épaisseur de la terre qui la couvre et de la voûte. Un drain à l'extrémité opposée de la terrasse éloigne les eaux stagnantes qui pourraient atteindre les murs du cabanon voire la citerne. Un trop-plein traverse le mur à côté de l'ouverture de la citerne. La pièce principale du bâtiment est dotée d'une cheminée d'angle. Surface du toit : env. 38m.

- Au Val, quartier Les Sambles, près du chemin montant à Notre Dame de Paracol, une jarre enfouie dans la terrasse devant un cabanon sert de réservoir pour les eaux de pluies. Le cabanon est adossé aux affleurements rochers d'une butte. Le toit du cabanon, couvert de tuiles rondes est à une pente, inclinée E-O. Une rigole court le long du couronnement du mur de façade. Les eaux pluviales s'infiltreront vers cette rigole à l'endroit où les tuiles inférieures sont volontairement espacées. Un tuyau vertical, visible à l'extérieur, conduit ces eaux vers un canal tapissé de tuiles rondes et couvert de dalettes juxtaposées qui débouche sur une jarre enfouie à l'extrémité de la terrasse. La jarre est haute de 0,90m ; elle devait être initialement couverte. Elle conservait de l'eau le jour du relevé (19/09/1985) et une branche était fichée dans le récipient (cette branche empêche que le récipient n'éclate en hiver sous l'action du gel). Surface du toit : 29m²

- La grande ferme de Cambaret à Brignoles possède une citerne dans l'aile sud de la ferme où s'inscrivent les bâtiments utilitaires (grange, écurie, étable) face à l'aile nord comprenant l'habitation en étage et des pièces de stockage au rez-de-chaussée. La citerne a un plan carré (3,50m de côté) et une hauteur totale de 4m (2,80m jusqu'à la margelle). Elle présente un toit en forme de voûte à berceau continu cou-

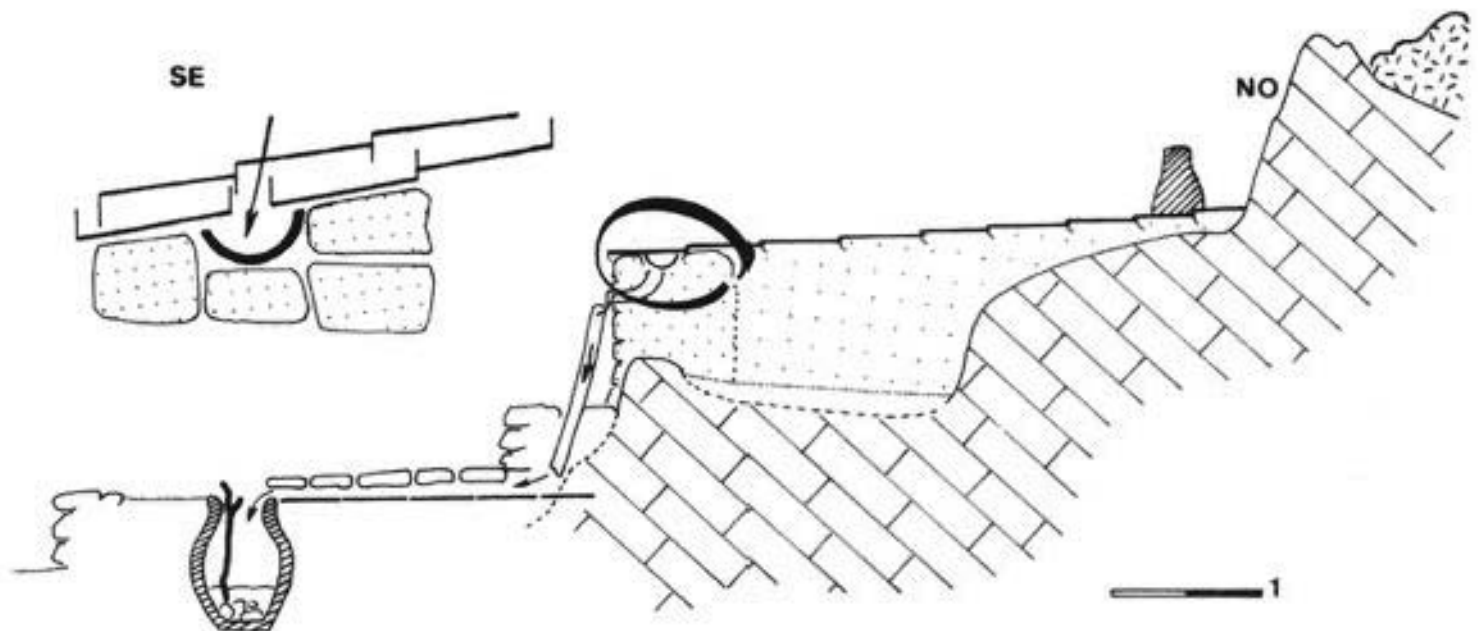


Fig. 6- Coupe du cabanon des Sables (Le Val) et de son système de recueillement des eaux. Au-dessus, détail de l'écartement des tuiles inférieures et de la rigole en sommet de mur de façade.

verte extérieurement de tuiles rondes. Les parois ont 0,55m d'épaisseur. On note un crépis intérieur jusqu'à 0,30m du rebord de la margelle. On puise l'eau par un orifice sur la façade de la superstructure voûtée, façade à l'intérieur d'un espace vraisemblablement couvert. Du côté S de la bâtisse, deux canalisations inclinées et convergentes amènent l'eau du toit jusqu'à la citerne (trou pratiqué dans la margelle à proximité d'un trop-plein). La citerne comprenait 1,70m d'eau au moment du relevé (déc.1985). Surface du toit de la bâtisse abritant la citerne env.224m². Surface du toit du bâtiment attenant (son utilisation pour collecter l'eau n'est pas prouvée)63m². Capacité du réservoir : 35m³.

- A Tourves, sur le plateau en rive droite du Carami, une citerne partiellement enfouie fait face à une grande bastide. La citerne est rectangulaire et mesure 9,20m x 5m. Elle dépasse du sol de 1,20m et sa profondeur sous la margelle est de 3,30m. L'eau est puisée par la porte d'un édicule en forme de cul-de-four qui surmonte l'orifice aménagé près de l'angle NE de la surface supérieure de la citerne. Cet édifice ressemble à un puits couvert mais mesure en plan 0,70m de côté. Son élévation est endommagée. Deux abreuvoirs taillés dans des blocs calcaires sont disposés d'un côté et de l'autre de la porte. La citerne est approvisionnée par les eaux du toit de la bastide. Sur la façade de cette dernière, deux gouttières inclinées et convergentes, faites de tuiles rondes, aboutissent à un tuyau vertical qui s'enfonce en terre en direction de la citerne crépissée intérieurement. Au moment du relevé (fév.1986), la citerne contenait 1,30m d'eau. Capacité du réservoir : 150 m³.

- A Tourves encore, en rive gauche du Carami, une citerne enfouie fait face à une grande bastide flanquée d'une bergerie à arcades et comprenant une petite chapelle particulière. La citerne est surmontée là aussi d'un édicule en cul-de-four très ruiné avec un orifice en forme de fer à cheval. Le dispositif de collecte des eaux n'a pas laissé de traces.

- A l'extrémité méridionale de la plaine d'Agnis (Signes), une citerne enfouie et surmontée par un édicule en forme de ruche est bâtie à quelques mètres en contre bas du Jas de Marou. La superstructure de la citerne, haute de 2m et d'un diamètre de 1,20m montre un toit de lauses empilées. La porte haute de 1,10m ouvre à l'O. Son tablier est une lause posée de chant (0,65m de haut). Sur le piedroit gauche, on note deux millésimes 1887 et 1893. Le réservoir est alimenté par des canalisations venant du Jas (on a quelque mal à les suivre à travers les terrasses et les rochers)

sur la façade duquel le système classique de collecte des eaux par le toit est visible ; deux gouttières inclinées et convergentes (tuiles reposant sur des lattes fichées dans le mur) aboutissent à une canalisation verticale. Surface du toit 170m².

- Un kilomètre à l'E du Jas de Marou, le même système se retrouve sur un mur d'une maison construite sur ce qui pourrait être une ancienne glacière (communication M.Sarde). La structure initiale est ronde, d'un diamètre interne de 9m en moyenne. La moitié SE de cette structure est réutilisée avec une entrée plein S. A côté de cette entrée, figure, gravé, le patronyme Marou. Nous n'avons pas pu localiser le réservoir dans lequel se déversent les eaux recueillies ; probablement en sous-sol du bâtiment semi-circulaire.

- Au Val, quartier des Jannets, un cabanon à deux pièces dispose de deux réservoirs d'eau, l'un donnant à l'intérieur de l'habitation et l'autre accolé à l'angle NO aménagé dans le mur de soutènement contre lequel le cabanon prend appui. Le réservoir interne mesure 0,42m x 0,65m pour une hauteur de 1m. Il n'est pas enfoui mais intégré dans le mur de la pièce. Les deux réservoirs sont alimentés par les eaux d'infiltration recueillies à travers les terrasses qui se trouvent à l'O. Au fond des citernes, on observe l'orifice des canalisations en terre cuite qui agissent comme collecteurs.

- A La Roquebrussanne, dans le massif d'Agnis, au-dessus du vallon du tuya, une citerne aérienne n'est reliée à aucun bâtiment. Connue sous le nom de Citerne des Feutres (du nom du quartier), elle servait d'abreuvoir pour les troupeaux qui estivaient sur le massif. Les artisans travaillant alentours l'utilisaient aussi. Elle est alimentée par les eaux de ruissellement et surtout par l'eau suintant le long des rochers un peu au sud (2). Œuvre collective, cette citerne est actuellement inutilisable, ses murs effondrés et son système d'approvisionnement non entretenu. L'eau coule encore dans le canal en contrebas de la structure. La citerne mesure 5,90m x 6,50m. Ses murs sont hauts de 2,10m au nord (côté pente), de 1,80m du côté opposé. Ils sont construits en blocs calcaires liés au mortier et on note deux parements avec remplage. Le toit que nous pouvons imaginer à quatre pentes (type de toit rare) était couvert de tuiles rondes, encore nombreuses dans les décombres. Un pilier central de section carrée (0,60m de côté) soutient quatre poutres horizontales disposées en croix, supportant la charpente. De semblables poutres sont disposées de biais aux 4 angles. Un trop-plein est observable du côté O. La structure apparaît comme entièrement fermée et le dispositif pour puiser l'eau n'est pas évident. Capacité maximale : 75 m³ env.

La citerne sous toutes ses formes est la façon de stocker l'eau la plus répandue en basse et moyenne colline. Les quelques cas présentés ici montrent que l'astuce du bâtisseur est plus dans le système d'adduction des eaux ou dans l'utilisation des ressources naturelles que dans la conception du réservoir. Dans les plaines et le fond des vallées, la citerne fait concurrence aux puits. Elle a l'avantage d'être rapidement bâtie mais l'inconvénient d'une moindre capacité. Dans la seule plaine de Garéoult, un cabanon sur deux environ possède une citerne. La répartition des uns et des autres dans cette zone-ci montre des puits plutôt concentrés en rebord de plaine, des citernes sous ou accolées à des cabanons en milieu de plaine.

Les aiguiers ou pseudo-puits

Une série de pseudo-puits appelés aiguiers, entre Forcalqueiret et Rocbaron au pied de Fray Redon présentent des caractéristiques mitigées de réserves naturelles et de réservoirs créés par l'homme. Il s'agit d'excavations semi-ovoides, cylindriques, tronconiques, profondes de 3 à 4m qui, sans atteindre la nappe phréatique, se remplissent des eaux infiltrées dans le sol et arrêtées par une couche d'argile imperméable. Quatre de ces réserves ont été relevées en décembre 1985. Des tunnels latéraux, au fond, agissent vraisemblablement comme des drains plutôt que comme des moyens de communications entre les aiguiers. Comme ceux-ci sont remplis en fonction

2 dans cette catégorie de rochers qui suintent, on a :
un agoute = rocher où l'eau stille goutte à goutte
un aspiradou = rocher où l'eau suinte sans jamais geler

des précipitations ou d'une surverse de l'Issole, ce qui revient au même, même une faible dénivellation du tunnel reliant les quatre structures pourrait vider celles situées un peu plus haut que les autres, au moment crucial (1^{er} été). De plus, bien qu'étant alignées, ces structures sont de profondeurs diverses. Au moment du relevé (nov. 1986), les structures étaient presque pleines. Elles sont donc distantes de quelques dizaines de mètres entre elles. Les orifices sont au ras du sol, à peine surélevés et fermés de dalles taillées (dalle circulaire encastree dans les blocs taillés en biseau, bouchon carré en ciment millésimé 1984 retenu par un bloc évidé, dalle circulaire encastree dans un bloc cubique évidé). Les parois des réservoirs sont maçonnées (blocs équarris liés au mortier et blocs frustes appareillés à sec). Dans l'un des aiguiers, des dalles en décrochement permettent la descente.

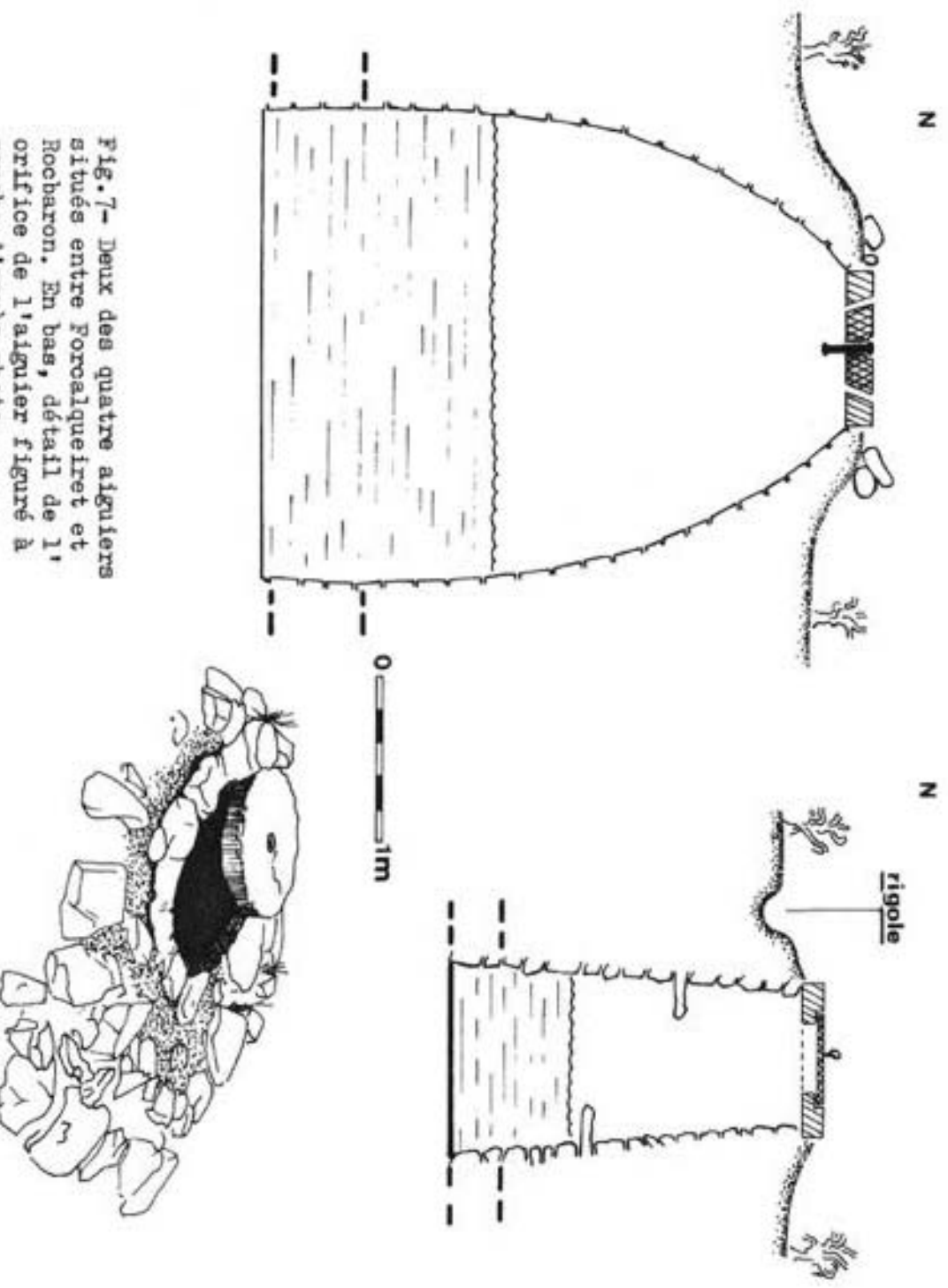


Fig.7- Deux des quatre aiguiers situés entre Forcalqueiret et Rocharon. En bas, détail de l'orifice de l'aiguiers figuré à gauche.d'après photo.

Les puits

Les 87 puits recensés sont situés dans les plaines drainées par l'Issole, le Carani et ses affluents, la Ribelrotte et autres affluents de l'Argens. Nous n'avons adopté la classification par commune que pour des raisons de facilité. Des groupes plus vastes s'agencent par dépression ou par vallée. Notons ceux de Besse-Sainte-Anastasia-Forcalqueiret, de Méoules-Méoules-La Roquebrousse ou de Tourves-Brignoles. Ce type d'édifice, un puits surmonté d'un édicule couvert, existe dans une zone géographique beaucoup plus large, nous le savons, mais la restriction de l'étude aux plaines citées plus haut permet tout de même de traiter en série ces monuments et faire ressortir quelques caractères constants.

identification de la structure	plan circulaire						aménagement int.								ext.									
	plan carré	diam. int.	diam. ext.	ép. des murs	hauteur de la superstructure	orient. porte	crochet	barre	niche	étagère	poulie	canalisation	trop-plein	anneau	fenestron	chaîne	crochet	bassin	anseau	abreuvoir	pièce saillie	mur d'enclos	appentis	mur de soutèn.
BSS 1	-	75	135	30	200	S																		
BSS 2	-	90	160	35	220	S	°																	
BSS 3	-	70	150	40	160	E		°																
BSS 4	-	60	120	30	160	SO																		
BSS 5	-	140	220	40	250	NO											°	°						
BSS 6	-	80	150	35	220	N																		
BSS 7	-	70	130	30	180	E		°	°				°				°	°						
BSS 8	-	110	190	40	200	E		°	°															
BSS 9	-	120	180	30	260	E		°				°												
BSS10	-	70	140	35	170	O		°										°						
BSS11	-	65	137	36	200	N		°	°	°														
BSS12	-	70	150	40	180	NE		°	°															
BSS13	-	115	190	38	190	S				°														
BSS14	-	65	145	40	190	N				°														
AST 1	-	133	213	40	130	NO		°																
FRQ 1	-	65	159	47	170	S							°											
FRQ 2	-	100	190	45	310	E		°			°													
CLS 1	-	120	210	45	?	E												°	°					
CLS 2	-	65	149	42	182	N		°				°												
CLS 3	-	123	197	37	163	S		°																
CLS 4	-	84	164	40	300	S			°															
CLS 5	-	70	130	30	?	S																		
BRG 1	-	90	138	24	210	S																		
BRG 2	-	166	226	30	340	S			°		°							°						
BRG 3	-	96	162	33	210	E		°																
BRG 4	-	64	116	26	210	S		°	°	°				°										
BRG 5	-	100	194	47	190	E		°	°				°											
BRG 6	-	90	166	38	190	E			°		°		°							°				
BRG 7	-	?	190	?	210	N												°						
BRG 8	-	63	135	36	220	S		°						°										
BRG 9	-	100	190	45	180	S		°																
TRV 1	-	60	150	45	200	E							°					°	°					
TRV 2	-	50	120	35	240	SO										°								
TRV 3	-	90	170	40	250	N		°								°								°
TRV 4	-	73	173	50	200	NO			°		°							°						
TRV 5	-	125	189	32	200	O			°			°						°						
TRV 6	-	83	163	40	240	S		°								°		°						
TRV 7	-	75	155	40	260	N		°	°	°		°				°				°				
TRV 8	-	120	200	40	190	O			°	°								°						
TRV 9	-	130	210	40	200	SE		°	°	°		°						°						
TRV10	-	90	210	60	230	O		°	°	°		°	°					°						
LVL 1	-	88	170	26	200	S		°	°															
LVL 2	-	85	131	28	200	ESE				°														
LVL 3	-	148	252	52	197	ONO																		
LVL 4	-	65	155	45	190	NE																		
LVL 5	-	65	125	30	170	OSO		°														°		
SGN 1	-	160	320	70	270	NE					°													
SGN 2	-	120	184	32	230	O				°													°	
OCS 1	-	83	250	80	280	N		°																

Tableau récapitulatif des 87 puits étudiés

identification de la structure	plan circulaire						aménagements int.							ext.										
	plan carré	diam. int.	diam. ext.	ép. des murs	hauteur de la superstructure	orient. porte!	crochet	barre	niche	étagère	poulie	canalisation	trop-plein	anneau	fenestron	chaîne	crochet	bassin	anneau	abreuvoir	pierre saillie	mur d'enclos	appentis	mur de soutèn.
BRS 1	-				puits à éolienne																			
BRS 2	-	100	180	40	160	0																		
BRS 3	-	130	196	33	230	OSO																		
BRS 4	-	124	194	35	?	NE																		
BRS 5	-	120	220	50	?	SSO																		
BRS 6	-	130	232	51	210	SSE																		
BRS 7	-	155	255	50	270	E																		
BRS 8	-	120	200	40	212	0																		
BRS 9	-	110	210	50	250	E																		
BRS10	-	110	180	35	?	N																		
BRS11	-	65	145	40	190	N																		
BRS12	-	125	185	30	?	0																		
MNE 1	-	105	195	45	230	N																		
MNE 2	-	?	142	40	160	E																		
MNE 3	-	?	160	?	295	SO																		
MNE 4	-	75	145	35	155	E																		
MNE 5	-	105	185	40	190	0																		
MNE 6	-	100	180	40	250	NO																		
MNE 7	-	100	170	35	220	SE																		
MNE 8	-	100	180	40	120	N																		
NLE 1	-	100	180	40	190	SSE																		
NLE 2	-	120	210	45	?	NNE																		
NLE 3	-	110	180	35	190	E																		
NLE 4	-	78	142	32	220	NE																		
NLE 5	-	85	155	35	200	NO																		
NLE 6	-	90	180	45	?	SO																		
NLE 7	-	93	173	40	200	SO																		
NLE 8	-	73	-	34	100	0																		
NLE 9	-	100	190	45	180	N																		
RQB 1	-	92	162	35	200	N																		
RQB 2	-	93	167	37	210	0																		
RQB 3	-	100	174	37	210	SO																		
RQB 4	-	150	240	45	250	N																		
RQB 5	-	110	180	35	220	0																		
RQB 6	-	110	190	40	200	0																		
RQB 7	-	70	130	30	210	N																		
RQB 8	-	104	164	30	175	-																		

En principe, un puits est alimenté par la nappe phréatique mais il est fort possible qu'une partie des puits que nous présentons ne remplissent pas cette condition et qu'ils soient alimentés par les eaux d'infiltration abondantes sous les plaines de cailloutis. En cela, ils ressemblent aux aiguiers.

Nous avons eu la chance de posséder le récit précis de l'édification d'un puits dans la propriété de Léon Bontemps à Nans-les-Pins (communication A. Bontemps). Il s'agit ici encore d'un réservoir rempli par les eaux d'infiltration. Un drain près de la margelle conduit la surverse des eaux vers un ruisseau en contrebas.

3 les abréviations désignant les communes sont celles habituellement utilisées dans les travaux de l'A.S.E.R.
RQB = La Roquebrussanne, MNE = Méounes, MZG = Mazaugues, NLE = Néoules, GRL = Gardéoul, ROC = Rocbaron, AST = Sainte-Anastasia, FRQ = Forcalqueiret, BSS = Beasse, CLS = Camps-la-Source, BRG = Brignoles, TRV = Tourves, BRS = Bras, LVL = Le Val, SGN = Signes, CCS = Carcès ...

Le puisatier a commencé son travail en creusant un trou en forme de cloche (plus large en bas qu'en haut). Lorsqu'il a jugé que l'eau commençait à s'infiltrer valablement dans ce trou, il s'est mis à bâtir un mur. L'appareil à sec et à parement unique avec remplage de cailloux est coupé de boutisses qui assurent la cohérence et la stabilité de l'ouvrage. Le puisatier a procédé par tranches annulaires en déplaçant une planche au fur et à mesure que montait le mur. L'ouvrage fini a donc la moitié du diamètre de l'excavation initiale et le puits a une coupe légèrement tronconique (la même chose a été observée pour le puits qui jouxte la chapelle Saint-Etienne de Néoules).

La totalité des puits étudiés sont creusés dans des zones de cultures. Les "puits" que nous rencontrons en milieu de collines sont le plus souvent la superstructure d'une citerne (cf. supra) alimentée par les eaux de ruissellement ou de pluie. Nous rencontrons également peu de puits en coteau ; ceux qui sont adossés ou intégrés dans un mur de soutènement (BRS3 et 10, NLES, par exemple) se trouvent en pied de pente. L'impression qui se dégage est celle de points destinés avant toute chose aux travaux des champs. Plus de la moitié sont situés dans des vignobles et/ou près de cabanons. Souvent, une bastide se dresse non loin de là. Enfin, le reste des puits se trouve dans des champs de céréales, des zones de friche autrefois cultivées, des vergers et des jardins. L'observation du milieu est donc essentiellement faussée par l'abandon ou le changement des cultures. Le puits occupe également n'importe quelle place dans la parcelle, au milieu des cultures, près d'un mur d'enclos ou de soutènement, en bordure du chemin d'accès ou limitrophe, à proximité ou accolé à un cabanon (l'ouverture du puits donne parfois à l'intérieur du cabanon).

L'ensemble cabanon-puits, parfois même le puits seul, constituent une aire de repos parfois agrémentée d'arbres et arbustes précieux pour l'ombre qu'ils produisent (tilleul, cyprès très fréquent, figuier, cerisier, mûrier, cognassier, laurier-sauce, lilas, haie de buis (cf. exemple n°2 fig.10). Dépourvu de tout contexte, le puits reste un élément important de la "campagne", cette propriété familiale hors du village, qu'on matérialise et singularise par un édicule, le même que celui qui surmonte les grandes citernes des zones élevées. Dans un pays où l'eau est un élément précieux, le puits représente un élément important du patrimoine familial. L'édicule protège l'eau mais il n'est pas toujours dépourvu d'une volonté esthétique de son bâtisseur. Cas extrême, le puits carré de la Ferrière (Forcalqueiret) montre des restes de peinture ; il nous a semblé que l'on avait peint sur la façade opposée à l'ouverture, une fenêtre en trompe-l'oeil et sur les gouttereaux, de grands arceaux.

L'orifice circulaire du puits est donc recouvert d'un petit édifice de plan identique dans la majorité des cas avec un toit conique ou en forme de rûche. Nous n'avons compté que 9 puits avec superstructure de plan carré. Dans ce cas, le toit est une charpente à une ou deux eaux portant des tuiles. L'édifice, qu'il soit cylindrique, légèrement conique ou quadrangulaire a un diamètre (ou une largeur) comprise entre 1,20m et 2,55m et une hauteur comprise entre 1,50m et 2,80m. Le rapport diamètre (ou largeur) est de 10. Le puits modèle aurait donc un diamètre de 1,90m

hauteur	pour une hauteur de 2,10m.
---------	----------------------------

Le graphique inférieur de la figure n°9 matérialise le groupe des puits inventoriés qui respectent ces normes esthétiques. Il n'y a guère qu'une dizaine d'édifices qui apparaissent soit très trapus, soit plutôt élancés. Le diamètre interne des puits oscille entre 0,60m et 1,30m.

L'appareil des superstructures est en blocs calcaires, parfois alternés avec des galets de rivière (à Besse) ou des blocs de tuf (à Camps et à Carcès). La superstructure est en général crépissée tant à l'intérieur qu'à l'extérieur (moins souvent). La toiture est supposée être une coupole mais elle présente rarement un encorbellement parfait qu'il soit de forme hémisphérique ou en pain de sucre. Nous avons des exemples de toiture en voûte, un exemple de coupole avec bâtière au-dessus du linteau, trois exemples de coupoles faites de briquettes. Les bâtisseurs usent souvent d'astuce pour éviter de réaliser un encorbellement. Nous observons des lauses empilées recouvertes d'un monticule de pierrailles, des dalles dressées inclinées recouvertes de crépis, des dalles uniques surmontées d'un monticule de pierres, des planches formant un plafond, des débuts d'encorbellement poursuivi par une couverture de lauses. Le toit avec charpente sous couvertures de tuiles est également utilisé pour les superstructures circulaires. Le puits BRG2 par exemple,

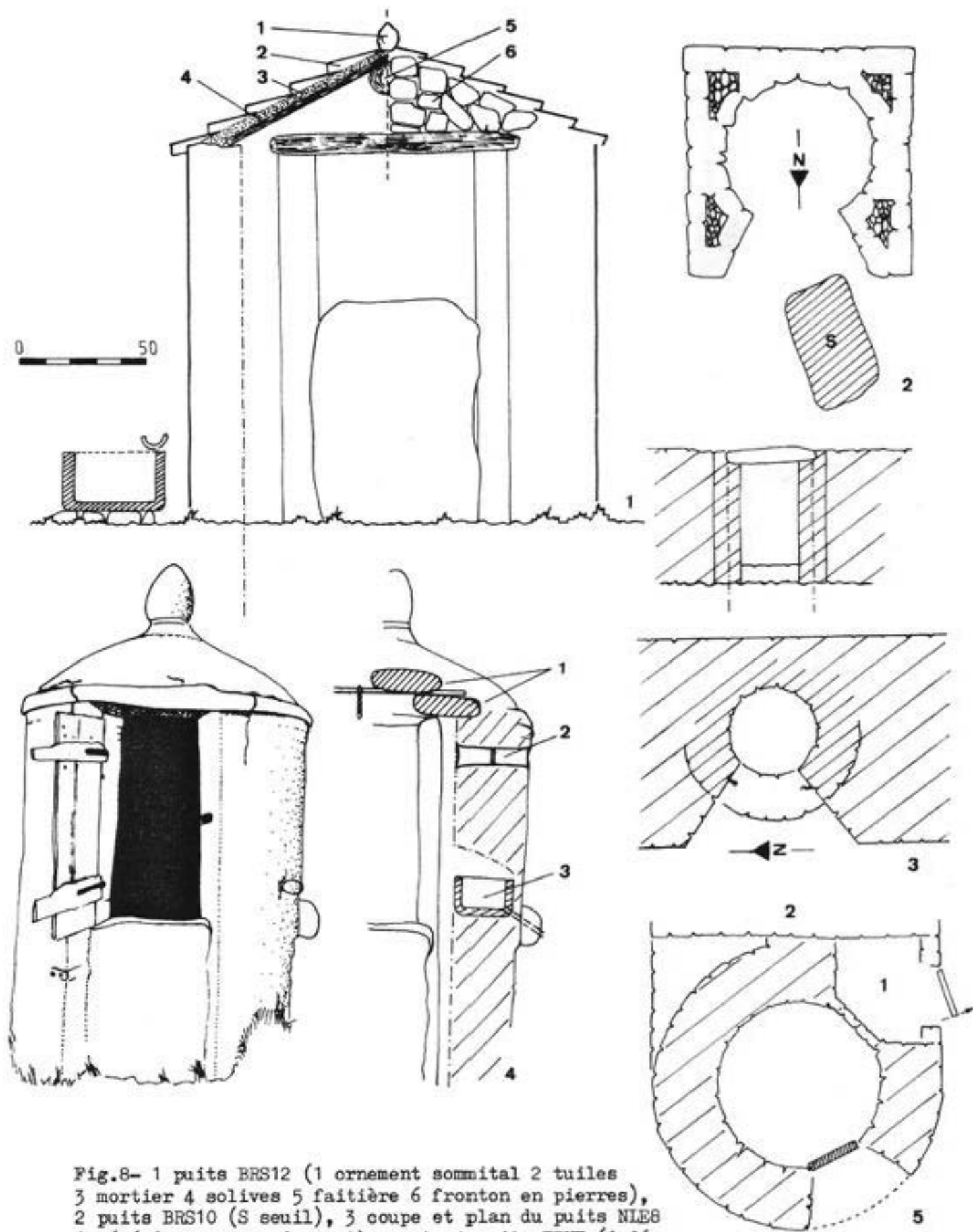
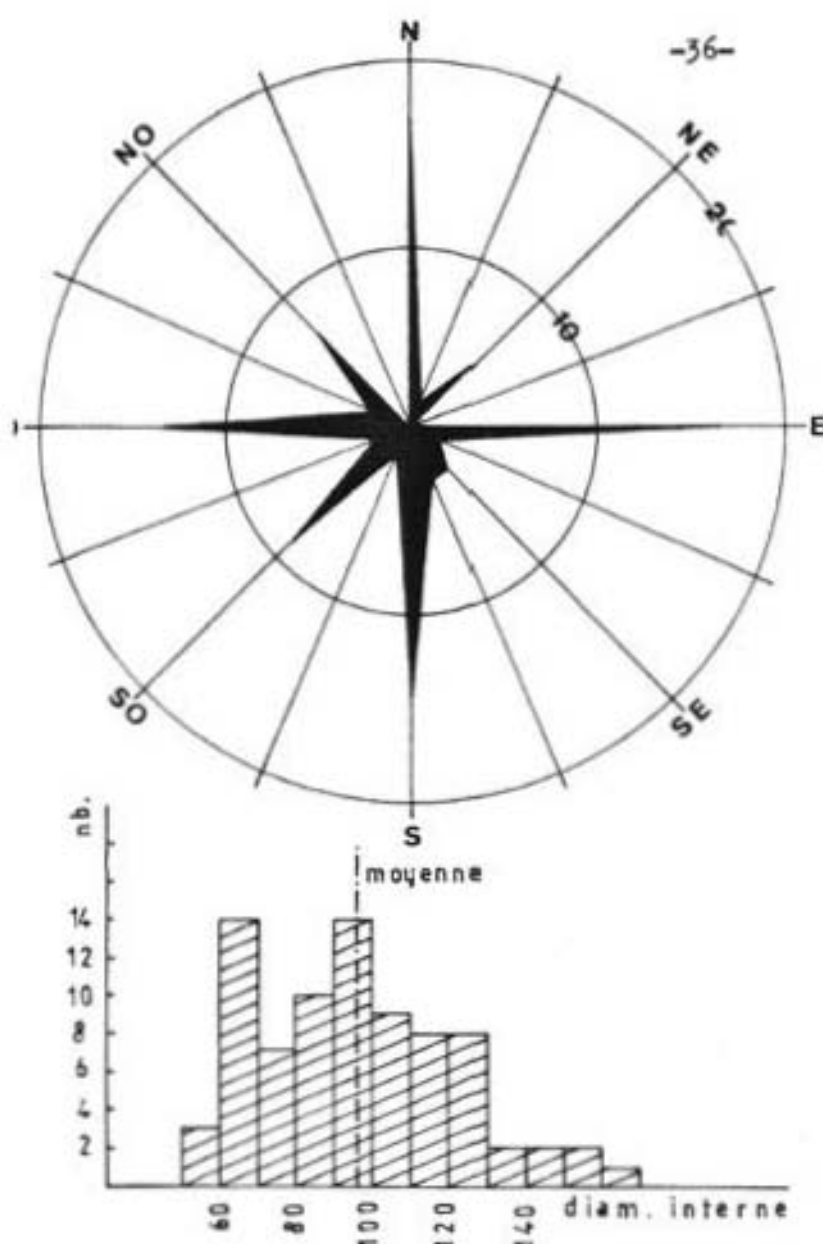


Fig.8- 1 puits BRS12 (1 ornement sommital 2 tuiles 3 mortier 4 solives 5 faitière 6 fronton en pierres), 2 puits BRS10 (S seuil), 3 coupe et plan du puits NLES inséré dans un mur de soutènement, 4 puits TRV7 (1 départ de l'encorbellement 2 petite canalisation pour l'aération (?) avec filtre au milieu 3 bassin interne), 5 plan du puits SGN1 (1 ouverture abritée 2 cabanon).



montre une charpente constituée de deux poutres (une horizontale et une verticale) et de 4 fermes. L'une des extrémités de ces dernières sont fichées dans la maçonnerie et l'autre taillée en biseau vient s'appuyer au sommet de la poutre verticale. Des pannes relient les fermes et l'ensemble porte des tuiles (fig.10 n°1). Extérieurement le toit apparaît conique, surmonté par un ornement en terre cuite (autrefois, une girouette?). Nous notons de tels ornements, plus simples, sur les autres puits (pierre brute, pierre percée, bloc ovoïde). L'ouverture par laquelle on puise l'eau se présente comme une porte dont l'orientation n'a pas d'importance si l'on en juge le graphique supérieur de la figure n°9. La porte est rarement cadenassée, fait significatif à notre sens, même si une barre, une targette, un crochet aident à fermer la porte de fer ou de bois (restaurations récentes de portes avec du grillage), la préoccupation du propriétaire n'étant que de maintenir la propreté de l'eau et prévenir les accidents et non d'interdire. L'encadrement de la porte est souvent soigné : piedroits en pierres taillées (calcaire, tuf, sorte de meulière)

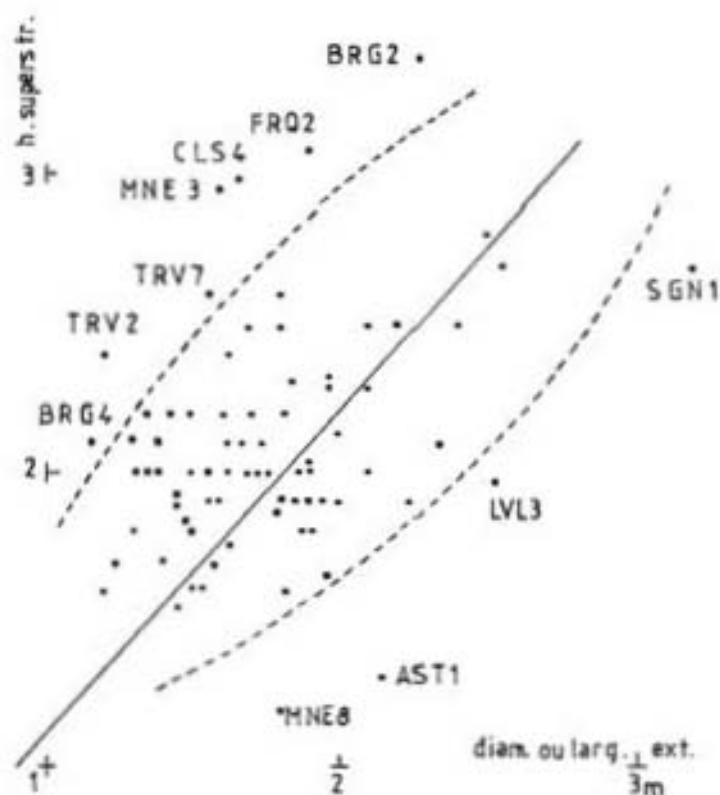
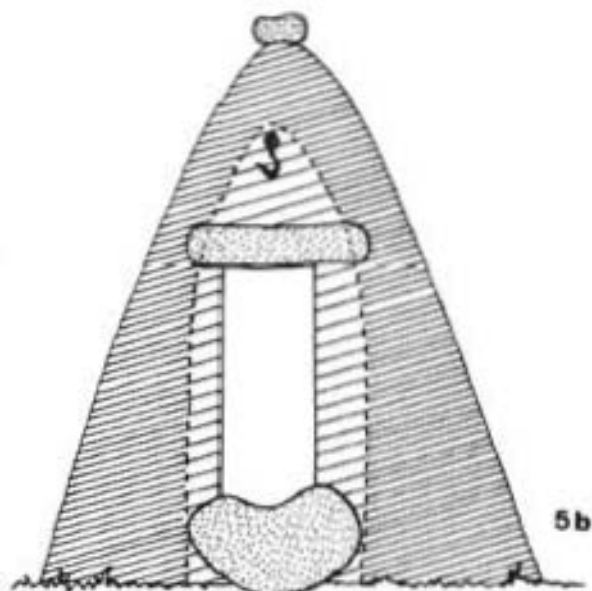
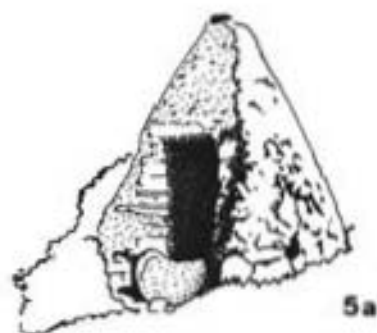
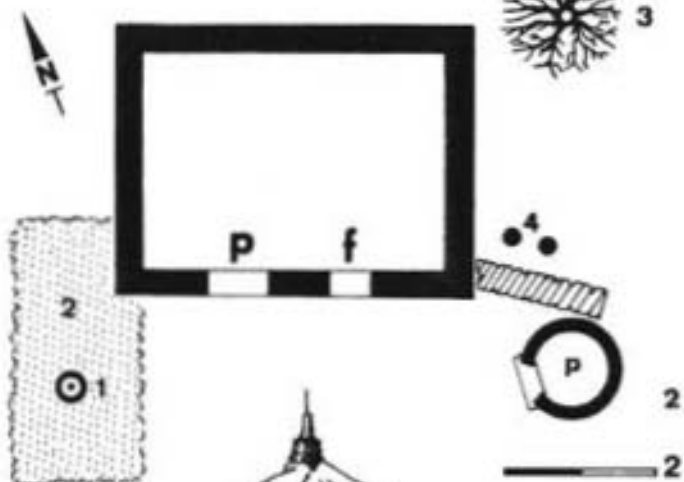
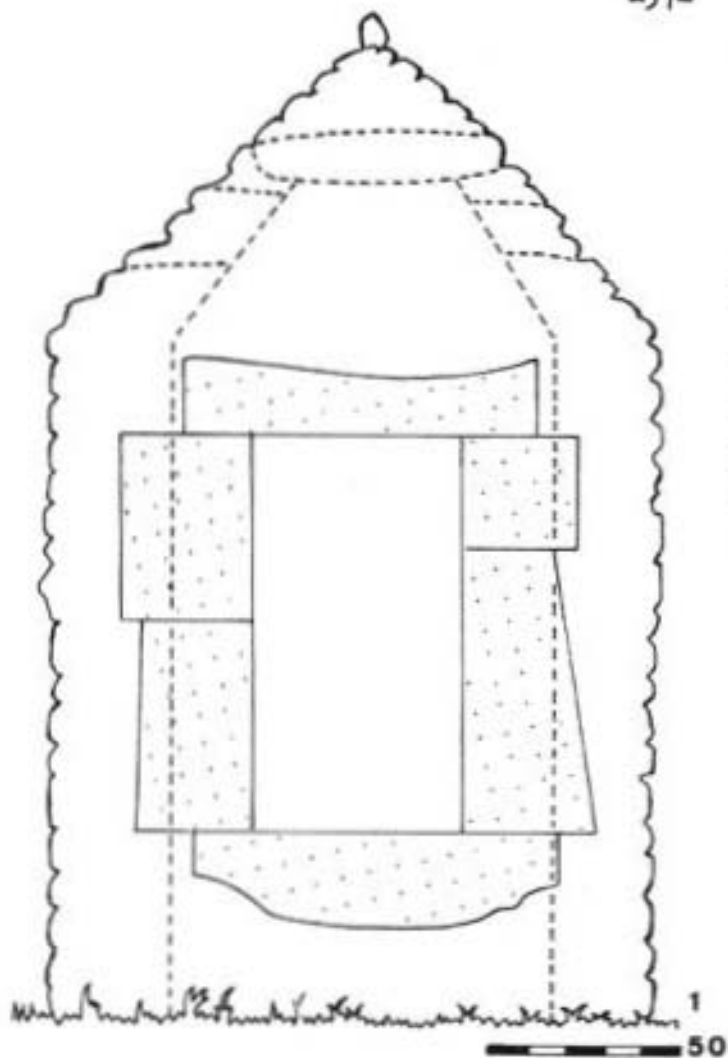


Fig.9- En haut, graphique (en nombre) des puits classés selon l'orientation de leur ouverture. Au centre, histogramme des diamètres internes des puits (la moyenne correspond à 0,95m env.). En bas, graphique représentant le rapport hauteur de la superstruct. diamètre ou largeur ext.

Le nuage de points se concentre autour de la médiane 10/11. A gauche, les puits les plus élancés et à droite, les puits les plus trapus.

Fig.10- Page 37. 1 coupe du puits MNE6 2 puits RQB2, exemple de l'aménagement d'une "campagne" (1 cyprès 2 buis 3 figuier 4 lilas) 3 le puits BRG2 d'après photo, 4 le puits à éolienne BRG1, 5 le puits OCS1 d'après photo et coupe 6 coupe du puits RQB3



et en briquettes, linteaux monolithes, faits d'une poutre, en rondins ou planches rapportées, en briquettes sur planche ou sur plaque métallique, en briquettes cintrées, tabliers monolithes (dalles ou blocs taillés), en moellons ou briquettes, en dalles rapportées ou montées l'une sur l'autre. Le tablier qui correspond à la margelle du puits ne dépasse pas la hauteur de 1m et est souvent doté d'un rebord composé d'une ou de plusieurs lauses (un exemple de carreaux en terre cuite). Une seule fois, la porte s'est ouverte au ras du sol.

Les aménagements dans et hors du puits sont simples. Une poutre transversale retient à l'intérieur un crochet ou une poulie auxquels on accroche la chaîne ou la corde du seau. Ce dispositif peut être retenu par une barre ou une branche fichée dans la maçonnerie ou par une barre verticale ajustée au centre du toit. Une étagère ou une niche sert à poser le seau. La niche placée juste au-dessus du tablier agit parfois comme un trop-plein. Un tuyau fait alors communiquer le bassin intérieur avec son homologue extérieur. Ces bassins profonds de 0,15m à 0,50m et de faibles dimensions (0,50m x 0,70m env.) font office d'abreuvoirs. Un crochet, un anneau, une pierre trouée en saillie à l'extérieur du puits servaient à attacher les bêtes de somme. Des fenestrons facilitent parfois l'aération. Par deux fois nous avons observé à l'intérieur des puits les vestiges de pompes à main.

Pour toutes les structures décrites précédemment subsiste le problème de leur datation. Si nous ne nous fions qu'aux millésimes qui nous sont parvenus, nous ne pouvons les dater plus haut que le 19^{ème} siècle (1833 pour une servi du Val (?), 1859 pour une citerne du Val, 1880 pour un puits du massif d'Agnis (peut-être la superstructure d'une citerne : le puits de l'Eouvière). La plupart des millésimes sont proches de 1900 (1888 et 1903 pour deux sables, 1887, 1893 pour le Jas de Marou à Signes, 1908 et 1910 pour deux puits (Besse et Le Val). Toutefois, les réserves d'eau comme maintes autres structures utilitaires sont fréquemment réparées, voire refaites à neuf. Ainsi le puits de l'Eouvière porte aussi l'inscription LA PAUVETTE - 13.9.1935 - RA RE. La forme et la construction de ces structures varie peu avec le temps ; ainsi, un puits couvert à La Roquebrussanne est millésimé 1963. Les structures qui nous restent sont très probablement le dernier état voire la copie des structures pré-existantes. Cette étude portant sur l'architecture des superstructures de puits, nous n'avons pas mentionné les puits à margelle basse qui sont souvent d'anciens puits couverts, ruinés et hâtivement restaurés.

Nous sommes loin d'avoir fait le tour des astuces employées à la conservation et au stockage de l'eau. Nombre d'entre elles sont des installations précaires. Une servi non entretenue par exemple ne peut être décelée dans un paysage de garrigue. Seul l'approfondissement de nos connaissances hydrologiques pourra suppléer aux difficultés de la prospection.

Bibliographie

'A. Accorinti-Hameau et Philippe Hameau -1979- Le Bastidon, Cahier de l'ASER n°1 pp.31-45
J.L. Raspaud -1985- Les lacs du centre du Var, Cahier de l'ASER n°4 pp.59-64

Ecis

Selon les structures, les relevés ont été réalisés par Lisbeth Siegler, Jeanne Simonneau, Xavier Rochart, Anne Vanderhoeven, Philippe Hameau et 'Ada Accorinti-Hameau
Dessins de Philippe Hameau

LA GROTTE SEPULCRALE DES OUSTAOUS ROUTS

PHILIPPE HAMEAU⁺ & ELIANE RAVY⁺⁺

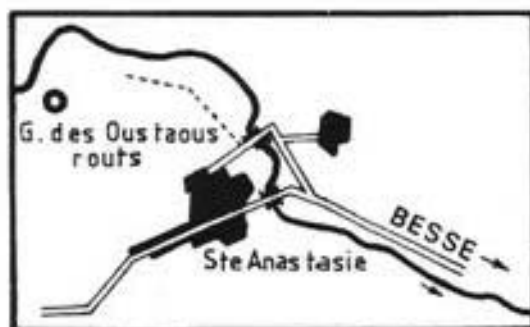
avec la collaboration de GUY PERINET⁺⁺⁺
MADELEINE STARK⁺⁺⁺⁺

Résumé : La grotte des Oustaous Routs, qui s'ouvre devant un canal, au NO du village de Sainte-Anastasie, a abrité les restes d'une soixantaine d'individus au Chalcolithique. L'analyse prouve qu'il y a eu incinération pour certains sujets et une préférence dans les parties inhumées ; le décompte des dents donne plus d'individus que le décompte des os. Les objets de parure en nombre infime (perles en quartz hyalin, en stéatite, en calcaire, dent animale perforée), les pointes de flèches foliacées et les fragments de céramique non ornée constituent l'essentiel du matériel archéologique. La couche archéologique bien que scellée par un limon a été perturbée anciennement (animaux fouisseurs, fréquentation ponctuelle antique) et à la suite d'une fouille clandestine récente.

Abstract : The Oustaous Routs Cave, in front of a canal NW of Sainte-Anastasie village has contained the rests of about sixty individuals in the Chalcolithic period. The analysis proves there was cremation for some individuals and a preference in the buried parts ; we count more individuals by teeth than by bones. The rare jewels (pearls in glass-quartz, in stéatite, in limestone, pierced animal tooth), the arrow-heads and the undecorated sherds represent the most important part of archaeological material. The archaeological filling sealed by a mud has been anciently disturbed by animals and punctual human occupation and a recent illegal excavation.

Description

Située dans la moyenne vallée de l'Issole, la grotte des Oustaous Routs (Sainte-Anastasie-sur-Issole) à laquelle nous avons donné le nom du quartier où elle se trouve, s'ouvre dans une petite butte qui domine la rivière et porte le village actuel. C'est une cavité humide et basse, longue d'environ 6,50m pour une largeur maximale de 4,50m, divisée en deux salles. La salle du fond semble creusée par les eaux tourbillonnantes d'où sa forme approximativement circulaire nantie d'une voûte hémisphérique. La première salle résulte en partie de l'effondrement de strates calcaires. Un deuxième orifice, étroit, s'ouvre dans cette salle, à droite de l'entrée. Le porche mesurait 2m de haut et autant de large avant remplissage ; il se réduit à un passage de 1,20m de haut,



⁺ 14 avenue Frédéric Mistral 83136 Forcalqueiret (archéologie)

⁺⁺ 53 rue Courteline 69100 Villeurbanne (anthropologie)

⁺⁺⁺ C.N.R.S. Laboratoire de Géologie du Quaternaire - Marseille (analyse thermique sur fragments d'os)

⁺⁺⁺⁺ Laboratoire d'Anthropologie Biologique de l'E.P.H.E. (directeur D.Ferenbach)(anthropologie)

ouvert à l'ouest. Un canal de dérivation des eaux de l'Issole passe devant la grotte. Il est souterrain devant le porche de la grotte, zone qui correspond également à un coude léger de son cours.

intervention

Nous étions averti du pillage de la grotte en 1983 et admis à voir le matériel exhumé (PH. Hameau -1985-). L'ensemble du matériel anthropologique nous était même confié. En février et mars 1985, nous entreprenions une opération de sauvetage sur le site. Il s'agissait essentiellement de tamiser les déblais de nos prédécesseurs. Toutefois, dans la partie antérieure de la grotte, le remplissage un peu moins bouleversé nous permettait de localiser quelques unes de nos découvertes et même d'obtenir une coupe stratigraphique. Les observations en cours d'intervention jointes aux renseignements fournis par les précédents "fouilleurs" ou certains villageois, nous permettaient d'apprécier la valeur des documents recueillis.

stratigraphie

Le sol de la grotte est constitué du socle calcaire recouvert presque partout d'une couche argileuse blanche à grise, parfois jaunâtre (couche 4). Cette couche est de faible épaisseur. Elle est discontinue dans le secteur III et plus épaisse dans les secteurs I et II, capable d'atteindre une puissance de 20 à 30 cm dans le fond de la cavité. Très fine sur les côtés de la grotte, elle semble coïncider avec un chenal que détermine le sol affaissé et dont l'aboutissement est la salle du fond. En quelques endroits localisés dans le secteur III et correspondant à des cuvettes creusées dans le sol, on remarque des amas de cailloux jaunes agglomérés dans un limon de même teinte (couche 5) sans doute antérieurs à l'argile blanche. Nous donnons à ces deux couches une origine fluviatile correspondant à la période de formation de la grotte.

coupe c-d

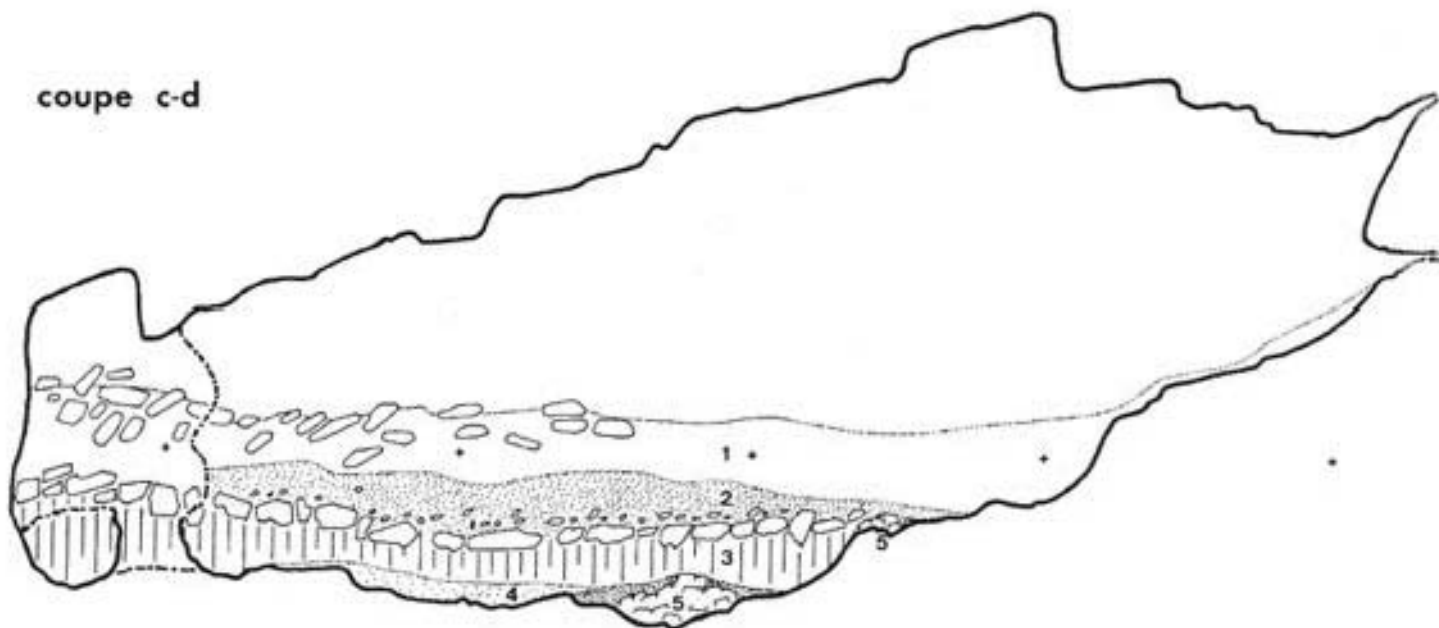
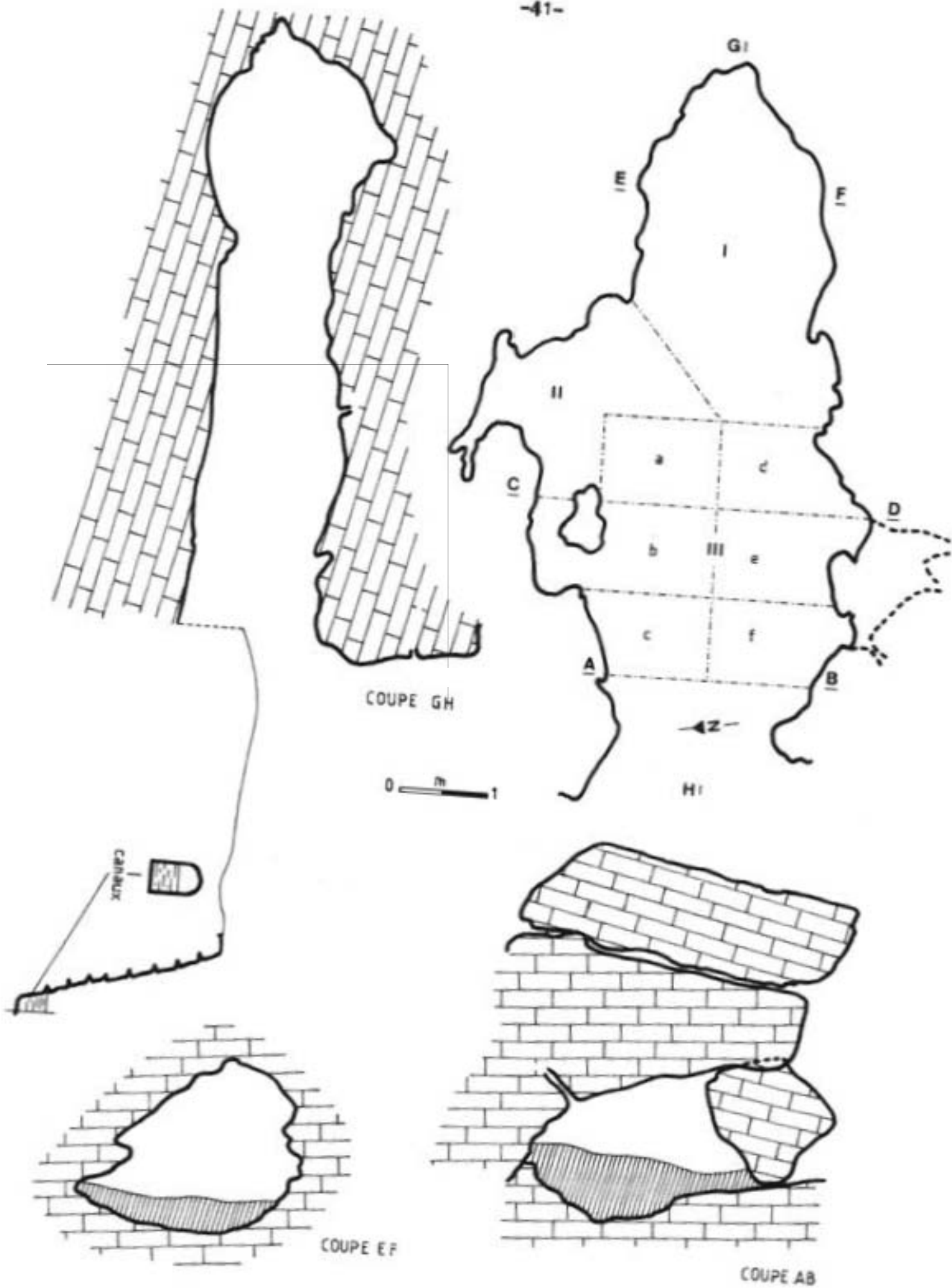


Fig.1- Coupe stratigraphique de la grotte des Oustaus Routs (selon l'axe c-d)

La couche archéologique (couche 3) est une terre brune d'une puissance à peu près égale en tous endroits, de 20 à 30 cm, scellée par des pierres calcaires d'un diamètre souvent supérieur à 20 cm. Quelques fosses ont été creusées dans l'argile blanche du secteur I. Cette terre et le matériel qu'elle contenait ont été tassés dans les moindres fissures que compte le secteur II. A l'entrée de la grotte, cette couche va en s'amenuisant et s'arrête en retrait du surplomb du porche.

Fig.2- Plan et coupes de la grotte des Oustaus Routs. Localisation des secteurs arbitrairement fixés pour tenter de situer le matériel et les observations recueillies.



Un limon jaune rempli de petites pierres jaunes aux arêtes émoussées, en plus grand nombre à la base de la couche (couche 2) recouvre la couche 3 dans le secteur III et vient mourir sur la couche archéologique au début des secteurs I et II. Il est inexistant dans la seconde salle même sous forme de lambeau (on peut invoquer le plus grand remaniement de ces deux secteurs pour expliquer cette absence de couche 2 mais nous ne penchons pas pour cette hypothèse). Quatre moules d'eau douce (détermination de J.L. Respaud) ont été retrouvées dans cette couche. A sa base, nous avons trouvé de nombreux tessons de céramique tournée. Ce limon provient sans nul doute d'une crue ou d'une série de crues du canal qui passe devant la grotte. Ce canal est mentionné dans les archives communales du XVI^e siècle (information M. Raynouard). Ceci explique la présence de moules dans ce limon, sa stérilité quasi complète du point de vue archéologique, la céramique tournée "posée" sur la couche 3, son amincissement à mesure que remonte le sol de la cavité. Il faut noter l'absence de mur obstruant la grotte.

La couche 1 est constituée des déblais otés par les fouilleurs clandestins auxquels s'associent les immondices de toutes sortes. Il est impossible de la dissocier de la couche 3 dans le secteur I tant les sédiments sont bouleversés. La grotte a sans doute été saccagée dans le secteur II avant de l'être dans le secteur I ; les déblais de la seconde salle ont été repoussés vers le secteur II où l'on note une accumulation de pierres plates. Le secteur III avait été en partie préservé en vertu de la stérilité de la couche 2.

A l'entrée de la grotte et au-dessous de l'orifice secondaire, l'humus s'était accumulé sur la couche 1. Les vestiges d'un foyer récent étaient visibles au-dessous de cette ouverture qui avait fonctionné comme une cheminée.

Le matériel archéologique

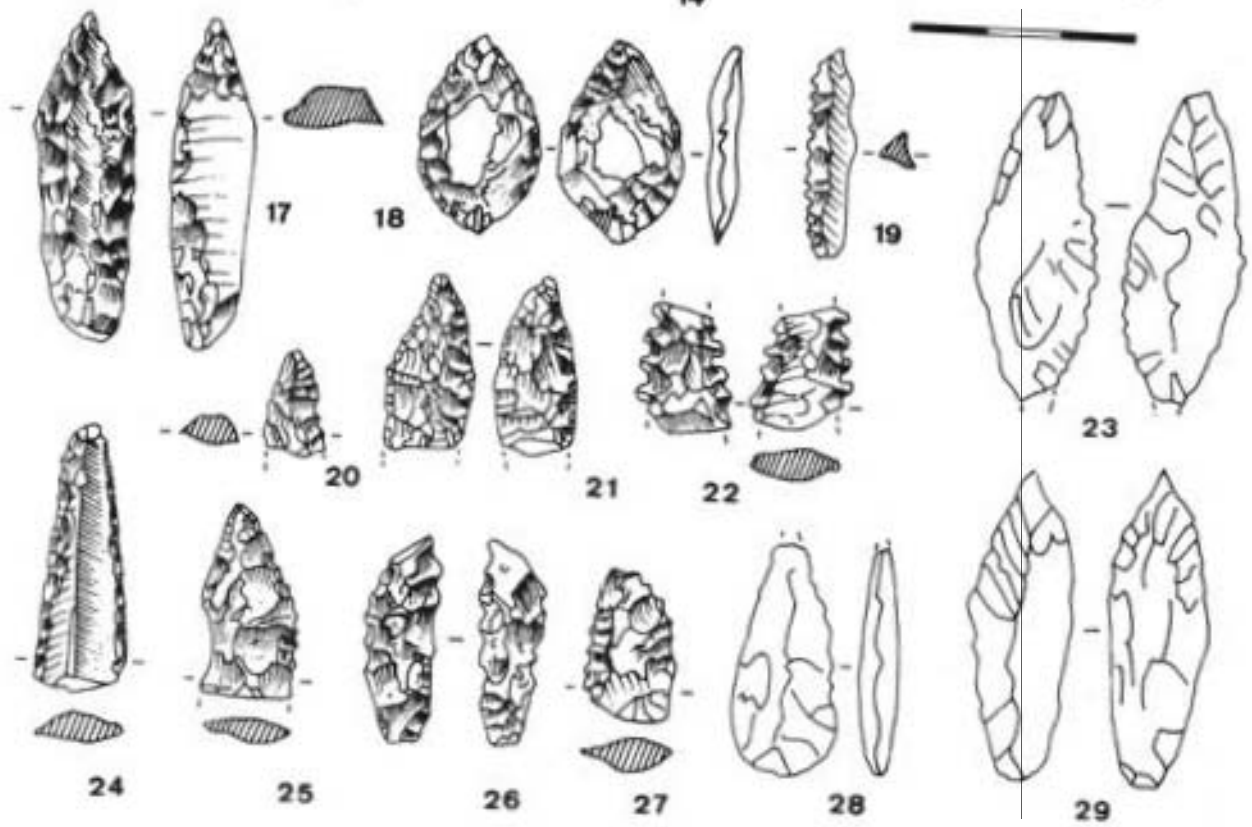
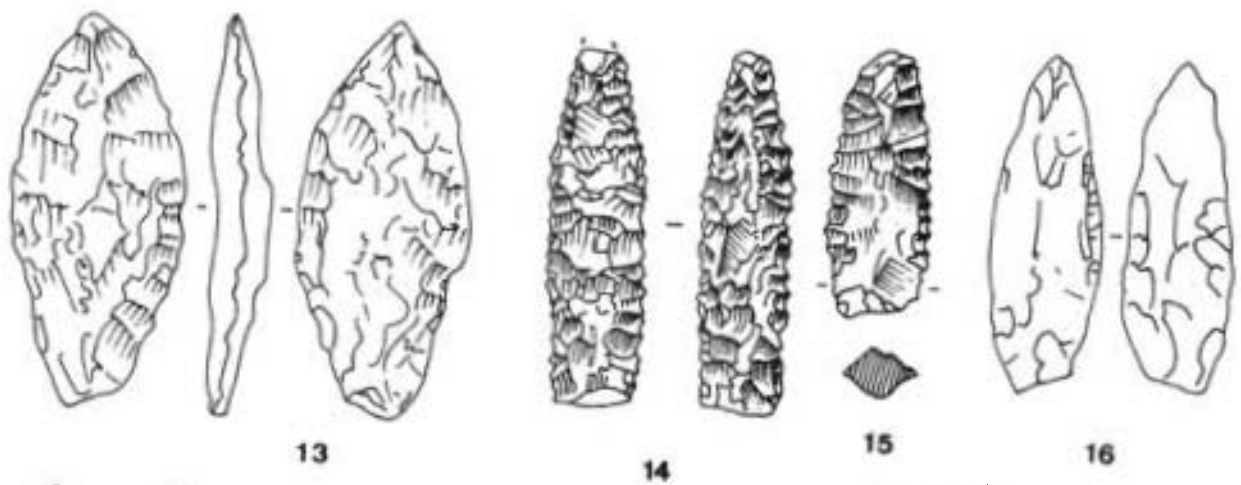
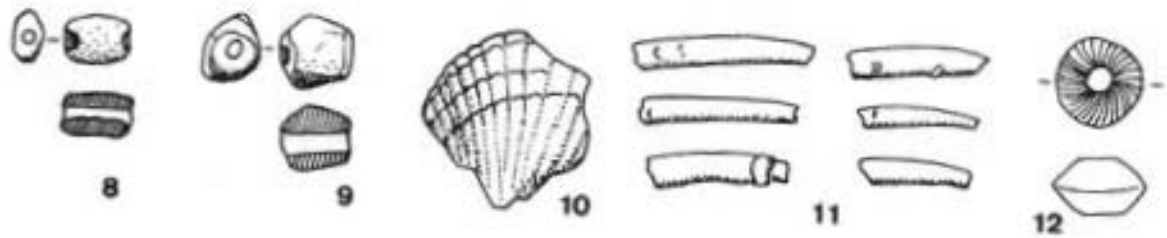
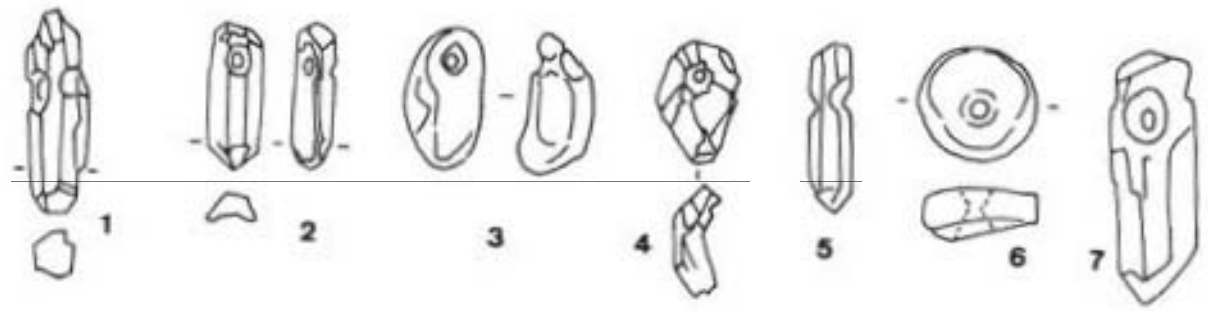
Il se compose d'objets de parure, de témoins lithiques et de fragments céramiques.

parure

Huit pendentifs en quartz hyalin ont été exhumés, tous dans le secteur I. Un seul d'entre eux est taillé dans un éclat totalement brut (fig.3 n°4), cinq ont une forme allongée à 4 ou 6 facettes (fig.3 n°1,2,5,7), deux sont polis, le premier sous une forme oblongue qui pourrait rappeler la forme d'une dent (?) (fig.3 n°3), le second sous la forme d'un petit disque épais de 1,5cm de diamètre (fig.3 n°6). Tous sont perforés à partir des deux faces opposées et présentent un double profil en V. Deux perles en stéatite (?), polies, percées dans leur longueur ont été trouvées, la première, longue de 0,9cm, à section ovale, dans le carré g du secteur III, couche 3 (fig.3 n°8), la seconde plus longue, légèrement facetée et peut-être réaménagée à partir d'une perle plus longue dans le secteur II. Nous avons mis au jour six dentales (fig.3 n°11, trois dans les déblais du secteur II et trois dans le secteur III dont deux étaient en place dans la couche 3 (carré f) et l'autre au sommet du remplissage (couche 1). Il faut encore noter une perle en calcaire blanc, bitronconique, gravée de fines incisions rayonnantes sur ses deux faces (fig.3 n°12) une canine de blaireau (?) perforée, polie sur une face mais cassée à la hauteur de la perforation (fig.5 n°23) et un fragment de valve de cardium edule blanc ramassé dans le secteur I (fig.3 n°10).

Ces objets de parure sont assez communs. Ici, le quartz hyalin peut être considéré comme extrêmement abondant puisque les objets taillés dans ce matériau représentent la moitié de la parure (le faible nombre d'objets de parure fait monter anormalement le pourcentage). Le nombre de huit cristaux peut être considéré comme une exception pour les sites contemporains du centre du département du Var. Trouvés dans le secteur I quoique non observés en relation entre eux, on peut supposer qu'ils

Fig.3- Matériel mis au jour dans la grotte des Oustaous Routs. 1 à 7, perles en quartz hyalin 8 et 9 perles en stéatite 10 fragment de cardium 11 dentales 12 perle en calcaire 13 à 29 (sauf 24) armatures de flèches ou fragments d'armatures 24 lamelle retouchée. Les n°5 à 7, 12, 16, 23, 28 et 29 appartenant à la collection M. Raynouard n'ont pu être qu'hâtivement dessinés.



représentent un même moment d'inhumation (?). Des objets de parure cassés avaient été déposés en dépit de leur état, cardium, canine animale, aussi nous demandons-nous si les six autres canines de blaireau trouvées dans le secteur II, intactes mais non perforées ne doivent pas être considérées elles aussi comme des objets de parure. Il peut bien sûr ne s'agir que de simples vestiges d'une fréquentation de la grotte par les animaux (on note aussi des traces d'érosion dues aux rongeurs sur les os) ; pourquoi dans ce cas trouverait-on ces dents isolées, hors maxillaires ? On peut imaginer un autre mode de fixation (un adhésif ?) ou invoquer la valeur donnée par les Préhistoriques à l'objet quelque soit son état et sa finition. Il faut peut-être donner le même sens à la découverte d'un fragment de schiste long de 1,7cm (secteur II)(fig.5 n°5) et deux fragments de quartz blanc translucide (secteur III, d, couche 1 et secteur III, c, couche 3).

industrie lithique

Plus encore que la parure, l'industrie lithique est ordinaire. On compte 17 pointes ou fragments de pointes de flèches, 1 lamelle et 2 fragments de lamelle, 54 éclats et 7 rognons, pour l'industrie taillée. Une hache polie en roche verte (fig.5 n°8) et 1 tranchant de hache polie (fig.5 n°9) dans le même matériau représentent la totalité de l'industrie lithique polie.

Les armatures de flèches sont larges et fines ou oblongues et épaisses et sont retouchées sur les deux faces. La pointe est parfois déjetée (fig.3 n°26). Les arêtes peuvent présenter des crans (fig.3 n°14 et 22). Le matériau utilisé est soit du silex d'assez bonne qualité, silex blanc pour les pointes n°17 et 18, gris pour les exemplaires n°15, 16, 26, 23, 28, 29, brun pour le n°19, soit du calcaire siliceux également gris ou brun tels les objets n°13, 14, 22. Ce matériau provient très certainement des buttes de calcaire-à-silex datées des Pléistocène, Toarcien et Aalénien non différenciés que l'on note tout au long de la vallée de l'Issole depuis La Roquebrussanne (butte du Pical et vallon des Infernets). Des rognons de ce calcaire siliceux sont épars dans l'ensemble des terrains correspondant au double cône de déjection du Würm (Issole et Cendrier) et entraînés dans les alluvions de l'Issole à partir de son confluent avec le ruisseau de Trians (cf. fig.4). Le calcaire siliceux est un matériau qui se taille malaisément ; retouches peu nettes de la pointe n°13, par exemple, rognons de forme quasi parallélipédique sans négatif d'enlèvement qui soit parfaitement visible.

Plusieurs témoins lithiques présentent des cupules thermiques ; 3 éclats de silex gris portent des cupules sur les deux faces (fig.5 n°6 et 7) et une pointe de flèche dans le même matériau (fig.3 n°26) montre une cupule sur avers.

Il semble que la répartition de l'industrie lithique soit homogène, sans regroupement notable. Les témoins déposés sont souvent incomplets ou réduits à la seule matière première dans le cas d'éclats bruts ou de rognons.

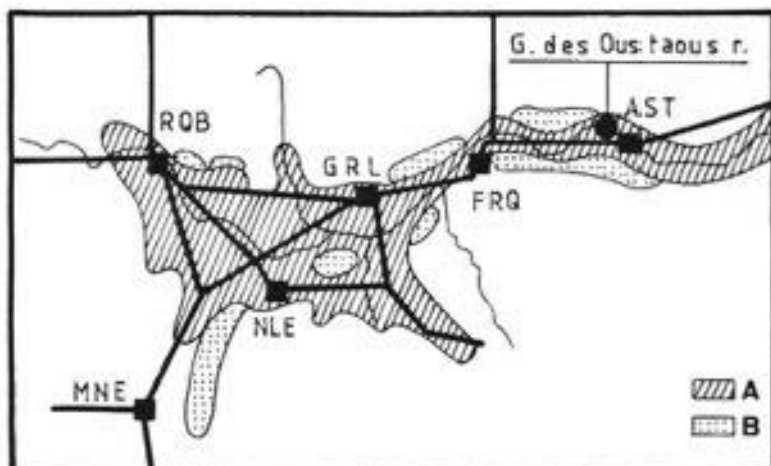


Fig.4- Répartition des buttes de calcaire-à-silex (B) tout au long de la haute et moyenne vallée de l'Issole tapissée de cailloutis würmiens (A)

la céramique

Les fragments de céramique trouvés dans la couche 3 et leurs homologues ramassés dans les déblais sont faits d'une pâte noire, micacée, avec dégraissant de quartz ou de calcaire, parfois à surface externe rouge. Nous avons 167 fragments de panse.

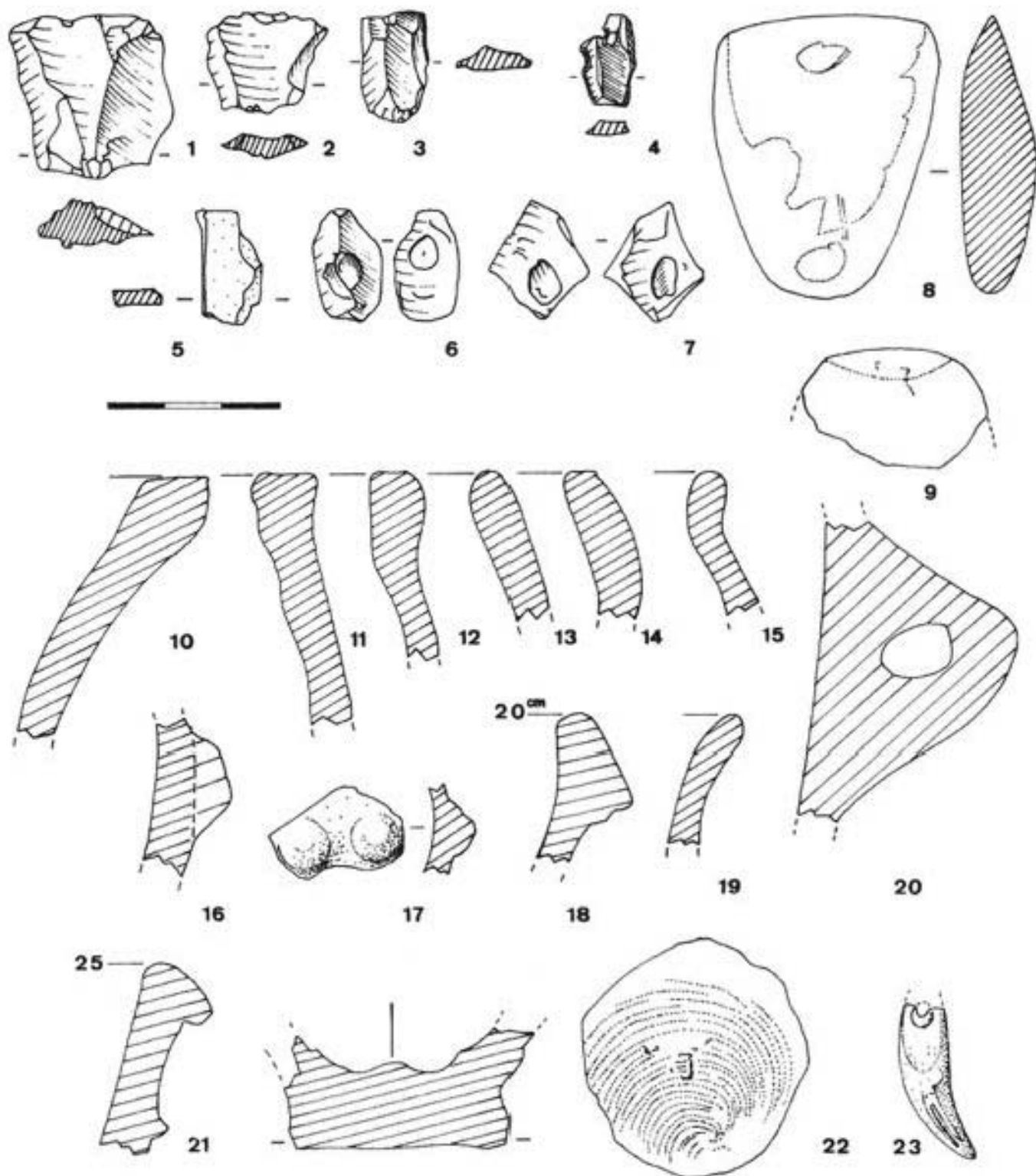


Fig.5- Matériel mis au jour dans la grotte des Oustaous Routs. 1, 2 éclats de silex 3, 4 fragments de lamelle, 6, 7 éclats de silex portant des cupules thermiques 5 fragment de schiste 8, 9 industrie lithique polie 10 à 20 céramique (forme, décor et préhension) attribuable au Chalcolithique 21 et 22 céramique tournée (le fond du n°22 porte les traces de la cordelette) 23 canine de blaireau perforée.

Les n°8, 9 et 20 appartiennent à la collection Raynouard

9 fragments de bord et 1 anse en ruban ; ce dernier est aussi le tesson dont la taille est la plus importante. Deux fragments de panse présentent un décor, un cordon horizontal épais (fig.5 n°16) et deux petits boutons (au repoussé ?) (fig.5 n°15). Nous avons mis au jour dans le secteur III,e, couche 3, un fragment de céramique de même pâte mais de couleur rouge car non cuit ; cette pâte crue n'a pas résisté à son extraction du sol humide.

Le matériel anthropologique

Les éléments osseux sont très fragmentaires. Un certain nombre présentent des traces de brûlure. L'essentiel de l'étude anthropologique porte donc sur les dents dont le nombre s'élève à 895 (cf. E.Ravy -1985-). Seule deux molaires sont en place sur un fragment de mandibule.

os du crâne et mandibule

Les os du crâne sont trop fragmentaires pour permettre une reconstitution ou même des observations. C'est là que l'on observe le plus fort pourcentage d'os brûlés. Seule une branche horizontale droite de mandibule adulte permet quelques remarques. Le menton est en pyramide ; sur la face interne, la fossette sous-maxillaire est nettement marquée sous la ligne mylohyoïdienne. Seule mesure possible, la hauteur de la branche montante entre la première et la deuxième molaire en place donne 29 mm. On observe une nette parodontopathie et l'usure occlusale des molaires correspond au stade 2 de Brabant. Il s'agit d'un individu adulte jeune.

os longs

Aucun os long n'est entier. Le fragment diaphysaire femoral le plus conséquent mesure 20cm et nous ne disposons que de deux épiphyses intactes. Nous nous limiterons à quelques remarques :

Il s'agit d'individus robustes ; nous pouvons l'affirmer sur les fragments de diaphyse femorale et humérale.

Les fragments repérables de fémurs permettent d'admettre qu'il y avait au moins 5 individus : 1 adulte, 1 adolescent de 17 à 20 ans et 3 enfants.

L'épiphyse supérieure du tibia gauche d'un adulte mesure 67 mm de largeur. On peut aussi mesurer le diamètre d'une extrémité humérale droite (60 mm) et de deux têtes radiales (23 et 24 mm). Enfin, on repère des traces d'érosion sur les os longs et les fragments de crâne, liés à l'action des rongeurs et plus rarement à des crocs (chiens ?). Aucune pathologie n'a été relevée.

os du pied et de la main

Ce sont les os les mieux conservés. Les scaphoïdes droits du pied nous donnent le nombre minimum de 16 individus. Les astragales et calcaneum permettent quelques mesures.

Nous avons dénombré :

os de la main							
	scaphoïde	semi-lunaire	os crochu	trapèze	trapézoïde	grand os	pisiforme
droit	15	5	10	4	7	4	1
gauche	10	10	7	2	4	6	1
indéterminé			2		5	2	
os du pied							
	scaphoïde	cuboïde	1er cuneiforme	2ème cuneiforme	3ème cuneiforme		
droit	16	44	5	4		2	
gauche	15	2	2	2		5	
indéterminé	3						
astragales gauches : 5 mesurables et 3 fragments							
n°	1	2	3	4	5		
longueur	50,8	53			51,6		
longueur max.	52,2	56,6			54,5		
largeur	41	42,8	39,6	42	41,6		
hauteur	30		30,4	28,6			

Ce sont les éléments les plus représentatifs des individus de la grotte des Oustaous Routs puisque nous avons décompté 46 incisives centrales gauches et 46 droites. Nous n'avons donc aucune concordance entre les restes osseux très faiblement représentés (5 individus avec les os longs mais 16 individus avec les os du tarse) et les dents. Les dents pourront donner lieu à des études complémentaires au vu de leurs anomalies. En effet, les incisives supérieures présentent des sillons corono-radiculaires et des trous borgnes.

En outre, nous avons remarqué sur la face linguale des incisives supérieures un sillon d'usure très particulier qui suit la ligne du collet. Nous n'avons pour l'instant aucune idée de l'action mécanique qui a pu creuser un tel sillon.

Nous avons regroupé dans des tableaux les renseignements qui nous ont paru les plus intéressants ainsi que les âges possibles. Au vu de l'ensemble de ces tableaux, nous avons essayé de faire un décompte de la population minimum de la grotte.

Sur les 46 incisives centrales, nous pouvons retenir 39 individus d'âge supérieur à 9 ans auxquels s'ajoutent 1 enfant de 6 mois, 1 enfant de 2 ans, 4 de 4 ans, 2 de 5 ans, 1 de 6 ans, 2 de 7 ans, 4 de 8 ans. Ceci nous amène au total de 57 individus adultes et enfants mélangés.

incisives supérieures					nomenclature internationale	
11	21	41	51	71	81	
21	31	42	52	72	82	
4	3	4	5	7	8	nombre de dents
	1	1				racine double
1		1	3	7		pelle
			3	1		demi pelle
	1	2	3	4	1	sillon coronaradiculaire
	2	3	1		1	trou borgne
				1		4 ans
				1		5 ans
				1		6 ans
		1				7 ans
	4	3				8 ans
	1					9 ans

1	2	3	4	5	6	nomenclature internationale
1	2	3	4	5	6	nombre de dents
						4 ans
						7 ans
						8 ans
						9 ans
						12 ans
						13 ans

prémolaires inférieures				prémolaires supérieures				nomenclature internationale	nombre de dents
45	44	35	34	25	24	15	14		
15	21	19	32	16	23	19	33		1 an
					1				5 ans
									6 ans
					1				7 ans
			1						8 ans
		1	1			1	1		9 ans
2	1	1	2		2				10 ans
1			2	1					11 ans
			1						12 ans

tableau 5 : les prémolaires

Nous avons utilisé l'échelle de Brabant pour l'usure des dents, le tableau d'Ubelaker pour l'âge.

nomenclature internationale	nombre de dents	tubercule de Bolh	tubercule de Carabelli	enfants																	usure Brabant				
				2 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	12 ans	15 ans	16 ans	18 ans	21 ans	0	1	2	3	4				
16	21	1			1													2	6	8	5	0			
17	17								3	1	1														
18	16													1		1									
26	29	1		4	1			1	1									5	11	10	2	1			
27	19								2		1	1													
28	8											1				2									
36	15			1	1	1																			
37	29																								
38	9															1									
46	15				1	2																			
47	31							1			3	2													
48	8	1												1		1									

Tableau 4 : les molaires

dents déciduales

incisives inférieur.	incisives supérieur.	nomenclature internationale				
		nombre de dents				
71	51	18 mois				
72	52	2-4 ans				
81	61	4 ans				
82	62	5 ans				

nomenclature internationale	nombre de dents	nomenclature internationale							
		nombre de dents							
53	4	18 mois							
63	8	2 ans	1					3	
73	6	3 ans	1	1	1		2	1	2
83	1	3-6 ans	3		1	1	1		
		6 ans							
		7 ans							
		8 ans							
		9 ans							

nomenclature internationale	nombre de dents	nomenclature internationale									
		nombre de dents									
6 mois	1	supérieures	54	1							
18 mois			55	3			1				
2 ans			64	4			2	1	1		
3 ans			65	9		1	1				
4 ans											
3-6 ans											
7 ans											
8 ans											
9 ans											
6-9 ans											
4-8 ans											
type a tuberc.											
type b Carabell.											

Tableau 5 :
les incisivesTableau 6 : les
canines

Tableau 7 : les molaires

Pratique funéraire

Une partie des ossements humains montre des zones blanches, noires ou brunes que nous avons supposé être des témoins de l'action du feu. L'analyse confiée à Guy Périnet a montré que les os présentant une zone blanche qui laisse des traces d'aspect crayeux ont cuits vers 730°. Le fait qu'ils ne sont pas totalement blancs, donc que les autres zones, foncées, ont été soumises à une température inférieure à 500°C est l'indice que ces ossements n'étaient pas à l'intérieur d'un foyer (un côté de l'os a subi directement le rayonnement du feu, l'autre non).

La pratique de l'incinération que sous-entend la présence d'ossements brûlés n'a pas été systématique pour tous les sujets, ni complète pour les individus concernés. Les ossements sont à la limite de l'incinération latente et de l'incinération vive dont parlent O. Roudil et G. Bérard (-1981-). La quasi absence de charbons de bois (2 infimes fragments dont l'appartenance à la couche 3 n'est d'ailleurs pas certaine) l'absence totale de cendres, joints au fait que les restes humains sont partiels et -peut-être- en zone III, groupés en petits tas sous des pierres plates, prouvent que cette opération est faite en dehors du site et qu'il y a un choix, même s'il est rapide, des restes humains à inhumer. A cela, ajoutons la disparité dans le nombre des restes osseux exhumés (4 fois plus d'individus par le décompte des dents que par ce-

lui des os). Sans pouvoir véritablement le prouver, il nous semble que l'essentiel des os soumis à la chaleur était concentré dans la zone III. Les quelques objets lithiques portant des cupules thermiques ne peuvent confirmer cette observation.

Datation

Le matériel archéologique est attribuable au Chalcolithique. Aucun élément ne se singularise, ne paraît intrusif et ce site ne semble pas touché par les Campaniformes. Le matériel est pauvre, tant en quantité (peu d'éléments de parure par exemple) qu'en qualité (usage du calcaire siliceux). La grotte des Oustaus Routs présente un matériel d'une pauvreté comparable au matériel de la grotte de Théméré (Rocharon), à 3 km de là, pour ne parler que du site le plus proche et inscrit lui aussi dans la moyenne vallée de l'Issole (11 sujets partiellement représentés accompagnés de quelques fragments de céramique - absence du matériel lithique et de la parure) (J.P.Brun -1979-).

La présence de restes humains incinérés serait rattachable à une phase intermédiaire du Chalcolithique local (O.Roudil et G.Bérard -1981-). Toutefois, ces os brûlés ne représentent pas la totalité du matériel anthropologique. Le fait que la grotte ait abrité une soixantaine d'individus laisse supposer une phase assez longue dans les dépôts funéraires. En admettant une répartition réfléchie des inhumations à l'intérieur de la grotte, le matériel de la zone I est peut-être le plus ancien (début du Chalcolithique). Cette idée n'est qu'hypothèse puisque le bouleversement du matériel anthropologique n'a pas permis de situer exactement les restes osseux.

Les remaniements successifs

Au-dessus de la couche 3 scellée par un niveau de pierres plates, sur ces mêmes pierres, on a trouvé 26 tessons de céramique tournée à pâte rose à orangée, micacée, dont plusieurs appartiennent avec certitude au même récipient. 22 d'entre eux proviennent du secteur III ; l'incertitude est de fait pour les 4 autres trouvés par nos prédécesseurs. Cette céramique est assimilable à la céramique commune gallo-romaine. Nous avons également récupéré un fond plat, haut, de céramique tournée à pâte claire avec des traces nettes de cordelettes (décollement du tour) (fig.5 n°22) difficilement datable dans son état.

Parmi les déblais rejetés dans le secteur II, nous avons retrouvé le témoignage d'une utilisation ponctuelle des lieux et du passage ininterrompu des villageois dans la grotte. Les remaniements, s'ils n'ont pas toujours eu l'ampleur des fouilles clandestines ont tout de même existé.

Notre intervention a duré 26 jours. La grotte a été vidée de son remplissage jusqu'au socle ou jusqu'à l'argile notée 4, selon les endroits. Les déblais tamisés ont participé à l'aménagement des alentours de la grotte.

Le lendemain de la fin de notre intervention, le site était saccagé.

Bibliographie

- Philippe Hameau -1985- La grotte des Oustaus Routs (Ste Anastasie-sur-Issole), Cahier de l'ASER n°4 pp.33-34
Eliane Bavy -1985- La grotte des Oustaus Routs : en quoi consiste une étude odontologique, Cahier de l'ASER, pp.35-36
O.Roudil et G.Bérard -1981- Les sépultures néolithiques du Var, Ed.C.N.R.S. 221p.
J.P.Brun -1979- La Grotte de Théméré (commune de Rocharon, Var) Sondage archéologique 1971 I étude archéologique
II Guy et Sylvie Arnaud : étude des restes osseux, Documents d'Archéologie Méridionale pp.17-26

Note

La fouille a été assurée par Claudette Formantin, 'Ada Acovitsiōti-Hameau et Philippe Hameau
Dessins de Philippe Hameau
Abstract de 'Ada Acovitsiōti-Hameau

LES PSEUDO-DOLMENS DE NEOULES ET DE LA ROQUEBRUSSANNE

PHILIPPE HAMEAU⁺

Résumé : Après intervention sur le dolmen dit "La Pierre Plantée de Néoules", il s'avère que la structure n'est qu'un tas de pierres dû probablement à l'épierrement des champs. L'étude rigoureuse d'amas de pierres constitués à différentes époques et se recoupant mutuellement montre que le dolmen de Valescure à la Roquebrussanne n'est qu'un abri temporaire habilement intégré dans ce clapier.

Abstract : After emergency excavations on the dolmen called "La Pierre Plantée de Néoules", this structure happened to be only a pile of stones that may have appeared when the field was cleared of stones. Studying deeply piles of stones that appeared at different times and stepping in each other shows us that the dolmen of Valescure in La Roquebrussanne is only a skilfully integrated temporary shelter.

La littérature archéologique reprend depuis 1928, l'information donnée par le Cdt Laflotte dans le Bulletin de la Société Préhistorique Française selon laquelle un dolmen dit la "Pierre Plantée" existerait à Néoules. Nous avons demandé l'autorisation de fouiller cette structure auprès de la Direction des Antiquités Préhistoriques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et effectué notre intervention en novembre 1985. La structure mégalithique s'est avérée n'être qu'un amas de pierres abusivement baptisé par son inventeur. Ce fait nous a paru digne d'être publié afin de soustraire ce pseudo-dolmen aux inventaires des mégalithes de Provence et peut-être aussi d'inciter à la prudence. Dans ce même article, nous présentons une structure sise à La Roquebrussanne, considérée depuis sa découverte en 1977 comme un dolmen ce qu'infirmement relevés et descriptions. Le signalement de faux dolmens n'est pas exclusif aux deux sites que nous présentons ici. La mise à jour de l'inventaire des dolmens montre que le dolmen des Avellanies (Solliès-Toucas), le dolmen de Maravielle (La Môle), le dolmen du Saint-Trou (Le Muy), le dolmen de Ferrières (Agay) n'ont que l'apparence externe de ce monument attribuable dans nos régions à la période chalcolithique.

La Pierre-Plantée de Néoules

situation

On atteint le site en empruntant la piste de la Verrerie. Celle-ci s'écarte un moment de l'ancien chemin Néoules-Cuers pour le rejoindre dès le premier replat. Près de cette bifurcation, du côté ouest, une clairière indique l'emplacement du tas de pierres (ou clapier).

⁺ 14 avenue Frédéric Mistral 83136 Forcalqueiret

description

Le clapier décrit un cerole très approximatif de 11m de diamètre en moyenne, constitué de blocs calcaires à l'état brut, anguleux. La végétation s'arrête au niveau des premières pierres. En certains endroits et notamment dans la partie nord, certaines pierres font partie du socle rocheux ce qui dénote de la faible épaisseur de la couche lithique. Plusieurs blocs sont même alignés selon un axe N-S du côté SO sans qu'il s'agisse du périmètre du tumulus.

Au centre de cet ensemble reposent deux dalles autour d'une cuvette aménagée dans l'épaisseur du monticule de pierres, cuvette ovale de 3m de développement maximal. La première dalle mesure 2,20mL x 1,25mL x 0,33mép. Elle est fendillée dans sa partie inférieure gauche, plus étroite dans sa partie supérieure avec une crevasse en forme de croissant au tiers de sa hauteur. On note les initiales MC et IA au-dessus de ce large sillon. La seconde dalle mesure 1,45mL x 0,90mL x 0,28mép. Sa surface est lisse. Ces deux pierres sont du même calcaire, local, que les autres blocs du tumulus et appartiennent au Bathonien Supérieur.

travaux précédents

Le signalement de ce site est donc dû au Commandant Laflotte en 1928 (-1928a et b-). Une erreur dans le titre d'une communication faite l'année suivante dans la même revue par le même auteur (Cdt Laflotte -1929-) semble à l'origine d'une confusion de sites que firent différents auteurs depuis l'abbé Victor Saglietto (-1936-) jusqu'à Hélène Barge (-1978-). En effet, la "Pierre Plantée" du Cros de Lome (Méoules) n'a aucun lien avec la "Pierre Plantée" de Néoules et la hache polie trouvée à proximité (1) de la première ne concerne pas la seconde.

Le Commandant Laflotte précise que la pierre prise dans le clapier a été dressée par des soldats en 1730 sans donner les sources de ses renseignements.

Le dernier auteur à signaler ce site, O.Roudil (O.Roudil et G.Bérard -1981-) lui assigne une orientation de 211° dont la précision étonne vu l'état de la structure avant notre intervention.

intervention de 1985

La partie fouillée est de 20m². Les pierres représentent une épaisseur maximale de 0,80m à 1m. Partout est visible le socle rocheux que l'alignement des fissures dans le sens E-O rend facilement reconnaissable. Un sondage d'une profondeur de 1,20m dans le carré G3 (fig.2) n'a été tenté que par acquis de conscience ; il ne pouvait rien révéler. A la jonction des travées G et H, nous avons mis au jour un banc de calcaire solidaire du substratum. Les blocs constituant le tumulus dans les travées H, I et J ne représentent qu'un seul lit de pierres posées sur ce banc

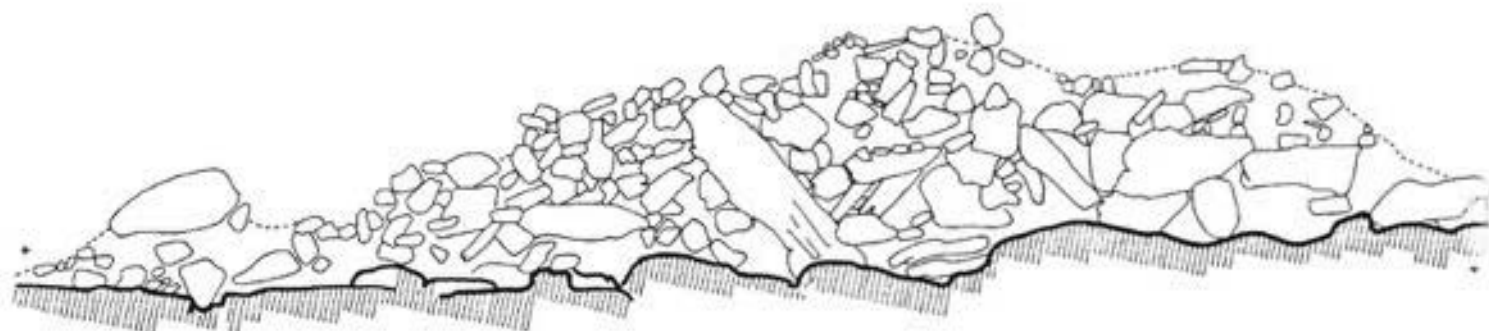
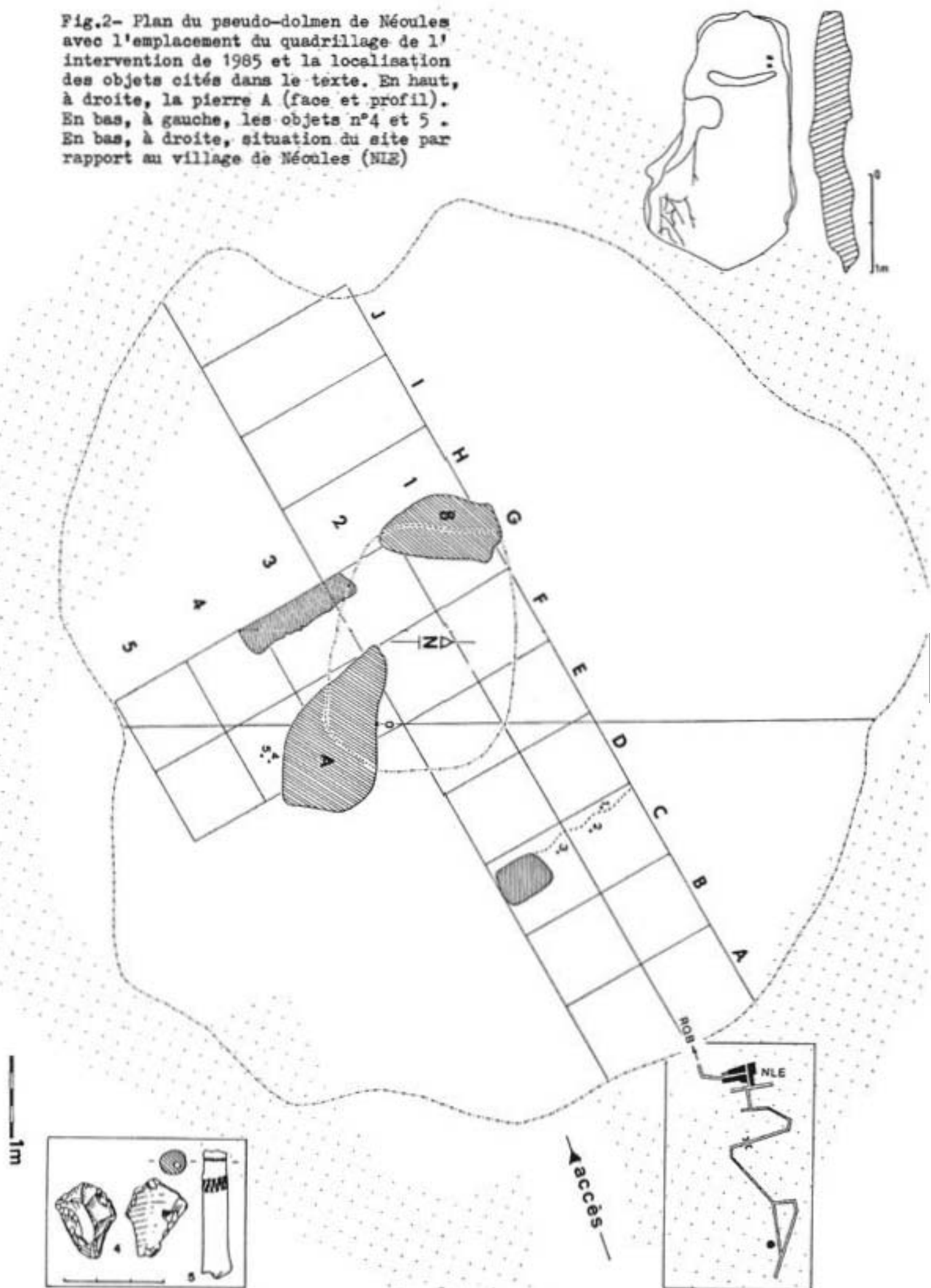


Fig.1- Coupe du tumulus selon les carrés A2/3 à E2/3 (orientation NE - SO)

1 proximité toute relative, le quartier de Coulombaud étant distant de 500m du Cros de Lome. Quant au dolmen du Cros de Lome, il semble qu'il faille lui donner la même origine que pour son homologue de Néoules.

Fig.2- Plan du pseudo-dolmen de Néoules avec l'emplacement du quadrillage de l'intervention de 1985 et la localisation des objets cités dans le texte. En haut, à droite, la pierre A (face et profil). En bas, à gauche, les objets n°4 et 5. En bas, à droite, situation du site par rapport au village de Néoules (NLE).



rocheux. Un changement dans la taille et le nombre des gros blocs est notable dans la travée C. Il semble qu'à partir de cet endroit et au fur et à mesure que l'on avance vers le centre, les blocs soient de plus grandes dimensions. Au delà (travées C, B, A) les pierres peuvent n'être que tombées du tumulus. On retrouve le même changement quoique un peu moins net au niveau de la travée 4.

Dans les mêmes zones, ont été trouvés sur le substratum rocheux un fragment d'os (n°1), une dent d'ovidé (n°2), un petit clou à tête large, martelé (n°3), un fragment de tuyau de pipe en terre blanche, orné de deux frises réalisées à la molette (n°4) et un petit éclat de silex brun clair et translucide, de 2,2cmL présentant des retouches anarchiques et un grignotage régulier sur avers gauche. Dans tous les carrés fouillés et souvent sur le socle rocheux, nous avons trouvé des éclats de verre de facture récente.

nature de la structure

L'absence de tout mobilier archéologique et anthropologique, celle de tout aménagement particulier, interdit l'hypothèse d'une structure mégalithique même ruinée. Il est vraiment probable que le bouleversement ait à un moment été tel qu'il ne nous ait rien laissé. Seule la présence de grandes dalles peut étonner. Elles peuvent toutefois provenir du même banc rocheux que celui que nous avons découvert en G2 et G3 et en avoir constitué autrefois le prolongement. Les quelques objets mis au jour sont récents. Le petit éclat de silex dont la présence peut étonner pourrait n'être qu'une pierre à fusil ou à briquet (2) ; nous l'avons retrouvé avec le fragment de pipe.

Nous sommes très probablement en présence d'un clavier issu du dépierrage de cette partie du Cros d'Aroÿ, dépierrage exigé pour la culture ou servant à accroître la surface de pâturage des troupeaux. Ce clavier n'est pas isolé puisque le long du chemin Néoules-Cuers, on en compte plusieurs d'un diamètre souvent inférieur pour une hauteur souvent supérieure. Celui que nous avons fouillé a dû s'étaler progressivement ce qui expliquerait une zone centrale où se concentrent les plus gros blocs. Il ne faut pas oublier en outre qu'agriculteurs ou bergers dressent souvent des pierres de bonne taille pour borner les terrains ou préciser les limites de l'aire réservée au pacage.

Le dolmen de Valescure

situation

Appelé dolmen du Poste Blanc à cause d'un cabanon tout proche ou de Valescure en raison du vallon homonyme qui débouche 200 m plus au sud, cette structure se dresse au pied de la pente qui supporte l'oppidum de la Croix de Bérard, en lisière des cultures actuelles.

description

L'aspect dolménique de cette structure est essentiellement dû à un couloir de 10m de long et 0,75m de large en moyenne, couvert sur les deux premiers mètres, orienté N-S, inclu dans un amas de pierres. Plusieurs claviers, correspondant à plusieurs phases d'épierrage constituent l'amas de pierres. Les limites de chacun d'entre eux sont perceptibles car appareillées (façades de contact appareillées). Le couloir se trouve ainsi coïncé entre un clavier occidental, haut, dont la limite ouest est approximativement rectiligne et un clavier oriental dont la limite ouest est très imprécise. Ce dernier s'est effondré dans sa partie sud sur une longueur de 3m. Les parois du couloir ne sont bâties que sur sa partie couverte, sur une longueur de 2,20m pour le mur ouest et une longueur de 3m pour le mur est. L'appareil est en pierres sèches. La première dalle de couverture est un monolithe de 1,20mL, 0,45ml et 0,25mh, de forme approximativement parallélipédique. Les autres dalles sont oblongues mais sans forme précise.

2 Les études sur les pierres à fusil mentionnent toutefois un débitage de lames et non d'éclats, l'enlèvement systématique du bulbe avant commercialisation et des traces métalliques laissées sur les arêtes des pierres par les outils du "retoucheur". Notre interprétation n'est donc qu'hypothèse, l'éclat ne possédant aucune des caractéristiques mentionnées. Il est vrai que ces remarques valent pour l'industrie du silex au début du XI^{ème} s. dans le Loir-et-Cher (lire Ch.Schleicher -1927- Une industrie qui disparaît, la taille des silex modernes B.S.P.F. 14^{ème} année n°5-6 pp.113-133)

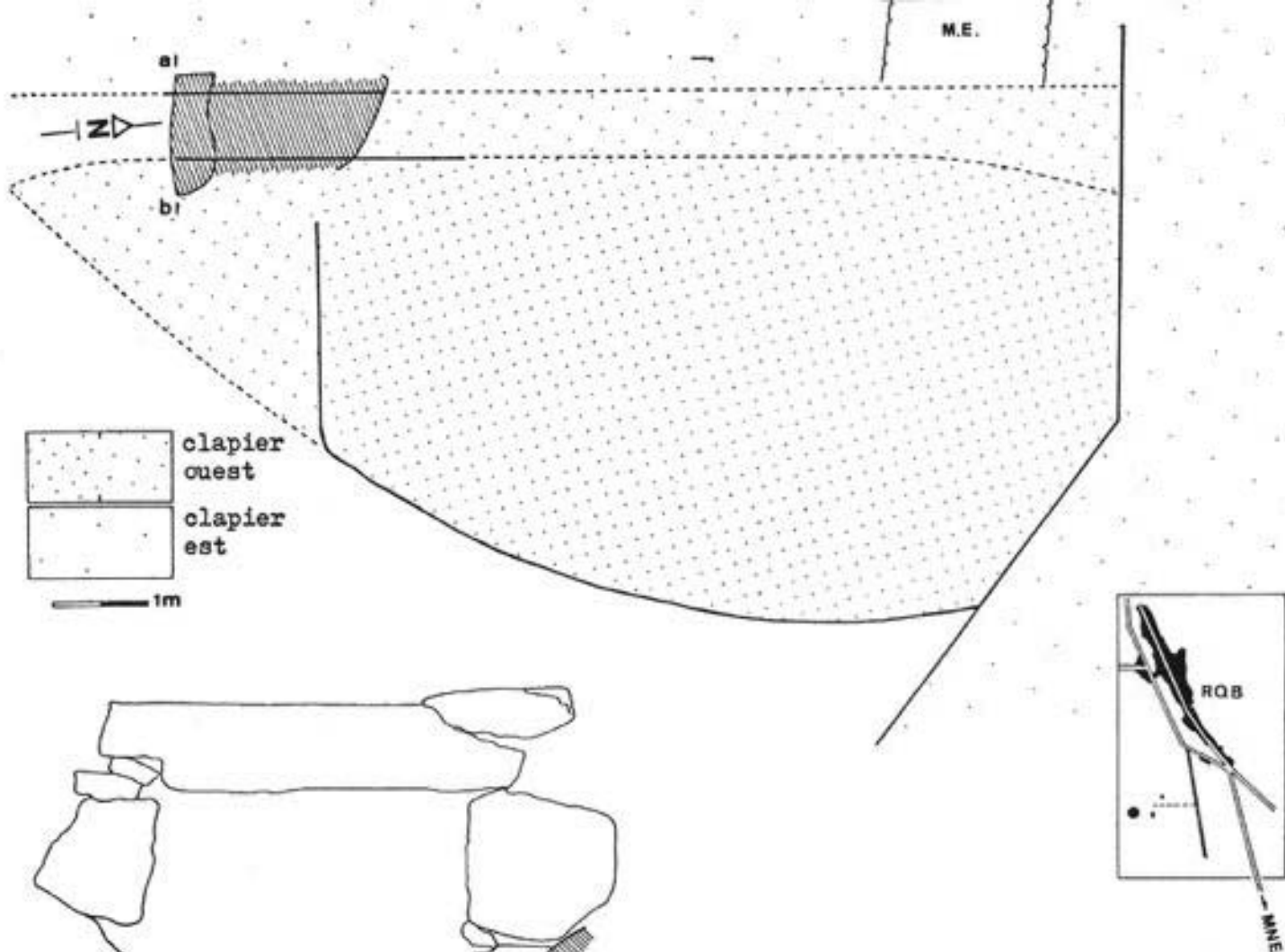
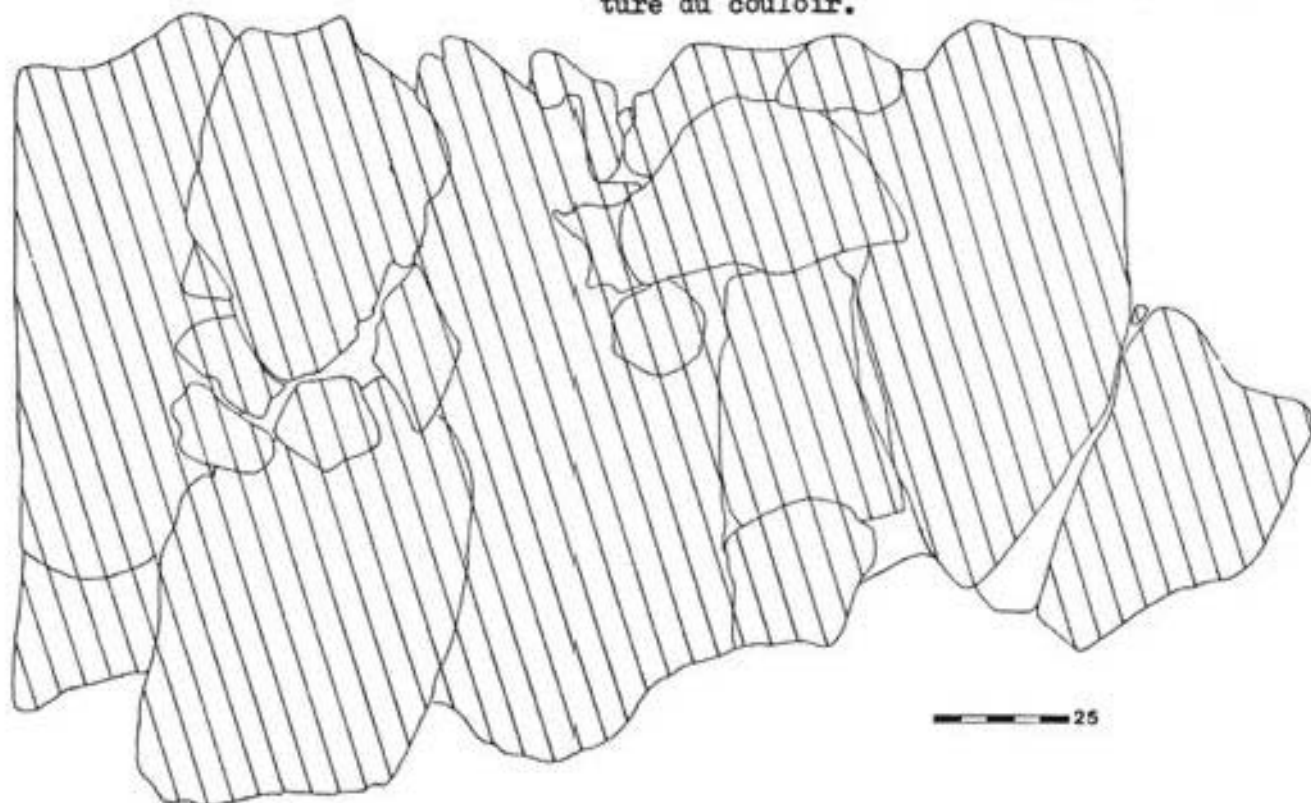


Fig. 3 - Le pseudo-dolmen de La Roquebrussanne. En haut, plan de la structure (ME = mur d'enclos). Au centre, à gauche, coupe du couloir (façade). Au centre, à droite, situation du site par rapport à La Roquebrussanne (RQB). En bas, relevé en plan des dalles de couverture du couloir.



observations

L'inventeur du site, Jacques Léven, signalait cette structure en 1977 à la Direction des Antiquités Préhistoriques de Provence-Alpes-Côte d'Azur comme étant un dolmen et nous avertissait de son existence en 1978. L'autorisation du propriétaire d'y effectuer un sondage nous ayant été refusée, nous ne pouvons infirmer l'hypothèse d'une structure archéologique que par l'observation de sa construction.

nature de la structure

La structure est située en pied de pente, localisation rare pour un dolmen quoique existante. Le couloir est orienté vers le sud ce qui constitue une deuxième exception. Les dolmens sont habituellement tournés vers le SO mais là encore existent des aberrations notables ; le dolmen II des Adrets (Brignoles) est orienté à 275° O. Ce même couloir est finalement extérieur à ce qui serait le tumulus puisque la limite sud-appareillée- du clavier oriental est en retrait du couloir et qu'il faut compter avec deux claviers et non un seul (différences des pointillés en fig.3). Enfin, aucune chambre n'est décelable dans cette ensemble qui serait, il faut bien le reconnaître, singulier pour la Provence par ses dimensions et son architecture.

Nous envisageons plutôt l'hypothèse d'un abri aux modestes dimensions, aménagé après l'implantation des claviers, prenant appui sur le clavier occidental et cerné du côté opposé par un muret bâti pour la circonstance, recouvert par des pierres trouvées sur place. L'effondrement progressif des amas de pierres entretient l'illusion d'une structure édifiée en même temps que ceux-ci. L'étroitesse de cet abri implanté dans une zone reconquise par la forêt semble lui assigner la fonction de poste de chasse.

Bibliographie

- 'Ada Acovisiotti-Bameau -1981- Dernières traces d'habitat dans le Cros d'Aroy (Mécules), Cahier de l'ASER n°2, pp.18-33
Mélène Barge -1978- Atlas préhistorique du Midi Méditerranéen (feuille de Toulon), 196 p. Ed.C.N.R.S. p.36
Georges Bérard et Odile Roudil -1981- Les sépultures mégalithiques du Var, 222 p. Ed.C.N.R.S. p.129
Commandant Laflotte -1928a- La Pierre Plantée de Mécules, Bulletin de la Société Préhistorique Française, pp.302-303
Commandant Laflotte -1928b- Fresnades Archéologiques Varoises, Mémoires de l'Institut Historique de Provence, Congrès de Toulon, p.353
Commandant Laflotte -1929- La Pierre Plantée de Mécules, Bulletin de la Société Préhistorique Française, pp.317-319
Victor Saglietto -1936- Mémoires, Etude archéologique et historique, Carreaux

Note

Fouille du "dolmen de Mécules" (novembre 1985) par Lisbeth Siegler, 'Ada Acovisiotti-Bameau et Philippe Bameau. Autorisation de monsieur Charles Pollet.
Relève du "dolmen de La Roquebrussanne" (juillet 1978) par Christian Gaboriau, Marie-Pierre Nury, Jean Texier et Philippe Bameau
Abstract de Didier Fartouche

LA PREHISTOIRE DU CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE (deuxième partie)

PHILIPPE HAMEAU+

Résumé : La publication de nouveaux sites (8 sites et 12 découvertes isolées) complète la carte de l'occupation préhistorique du canton de La Roquebrussanne sans ouvrir pour autant de nouvelles perspectives.

Abstract : The publication of new sites (8 sites and 12 isolated discoveries) completes the map of prehistoric establishments in the canton of La Roquebrussanne but offers no further perspectives.

Cet article fait suite à un premier inventaire paru dans le Cahier de l'ASER n°2 (pp.37-48). Cette fois-ci encore, on peut s'étonner de voir figurer dans nos propos des sites qui ne sont pas strictement contenus dans les limites administratives du canton de La Roquebrussanne. Il n'y a pas lieu de s'en formaliser ; les Préhistoriques ne connaissaient pas ces frontières. Les sites incriminés, les grottes du Carami (Tourves), l'Abri des Hautes-Bastides (La Celle) ou la Gayolle (La Celle) ne sont pas assez éloignés des limites sus-dites pour devoir être écartés de notre liste.

Il ne faut considérer ce recensement que comme une compilation des données dont nous disposons sur la Préhistoire d'une micro-région. Nous ne prétendons pas à la synthèse dans ces lignes, tout au plus à un rectificatif quand un site est abusivement daté dans la littérature scientifique.

Ce complément dans l'inventaire des sites n'apporte pas de nouveautés par rapport au précédent article. Le Chalcolithique est toujours nettement majoritaire et l'axe Tourves-La Roquebrussanne-Mécunes reste la zone de plus forte densité des sites préhistoriques mis au jour ou potentiels. Pour ces raisons, nous proposons ce recensement sans autres discussions.

Font-Mauresque (Mazaugues) (14)

Une lame de poignard en bronze, pourvue de trois trous de rivets et longue de 35cm environ, fut trouvée en 1945 dans un petit abri du quartier de Font-Mauresque presque à la limite de Signes et Mazaugues. Publié par G.Daumas, ré-étudié par Ch.Lagrand, cet objet est attribuable au Bronze Moyen (ou au Bronze Final I) et d'origine sans doute italique.

G.Daumas -1946- Ch.Lagrand -1968-

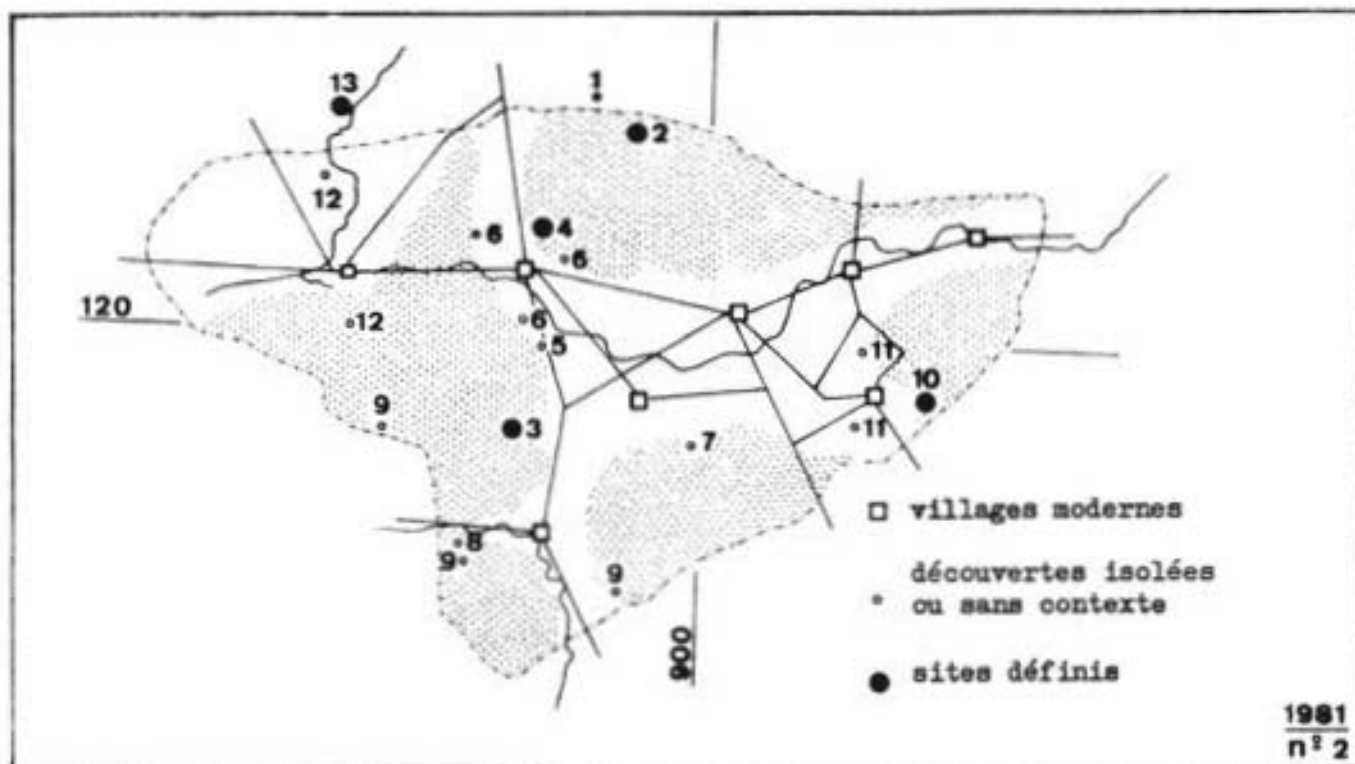


Fig.1- Sites présentés dans la première partie de l'étude (-1981-)

Abri des Hautes-Bastides (La Celle) (1)
 Dolmen de l'Amarron (La Roquebrussanne) (2)
 La Neume Fère (La Roquebrussanne) (3)
 Le Pas Gravet (La Roquebrussanne) (4)
 La Source des Vallons (La Roquebrussanne) (5)
 Font d'Orange (La Roquebrussanne) (6)
 Font d'Argent (La Roquebrussanne) (6)
 La Foux (La Roquebrussanne) (6)
 Dolmen de Néoules (Néoules) (7)
 Dolmen du Cros de Lons (Méounes) (8)

Source de Fougellis (Méounes) (9)
 Ferme Coulombaud (Méounes) (9)
 Plateau d'Agnis (Méounes) (9)
 Grotte de Théodré (Rochardon) (10)
 Les Vignes (Rochardon) (11)
 Marmateu (Rochardon) (11)
 Baume des Drans (Mazaugues) (12)
 Grotte Saint Michel (Mazaugues) (12)
 Les Grottes du Carani (Tourves) (13)

Une rectification est à faire pour deux sites :

La grotte du Pas Gravet (La Roquebrussanne) (4) - il y a en réalité deux grottes voisines, dites petite et grande grotte. Le matériel pris dans son ensemble reste inchangé. E. Alexis -1937-

Le dolmen de Néoules (Néoules) (7) - complément d'information dans l'article "Les Pseudo-dolmens de Néoules et La Roquebrussanne" pp.51-56

Les sites de Font d'Argent (La Roquebrussanne) (6) et de La Foux (La Roquebrussanne) (6) inscrits en 1981 comme "découvertes isolées" sont devenus respectivement Les Molières (La Roquebrussanne) (20) et La Foux (La Roquebrussanne) (21) sous l'impulsion de ramassages de surface plus précis.

Découvertes isolées (Mazaugues) (15)

Dans une vigne située au carrefour des RD 95 et 64, quartier du Plan, Germaine Alexis mit au jour dans les années 50, un gros racloir sur éclat Levallois de silex clair. Cet outil lithique serait attribuable au Moustérien. Nos prospections ont donné dans le même secteur quelques éclats du même silex.

H. de Lumley-Woodyear -1969/71-

A titre indicatif car non vérifiable, nous notons le toponyme Pierre Longue au bord de la RD 64 qui pourrait indiquer un dolmen mais qui se trouve dans une zone bouleversée par les carrières de bauxite.

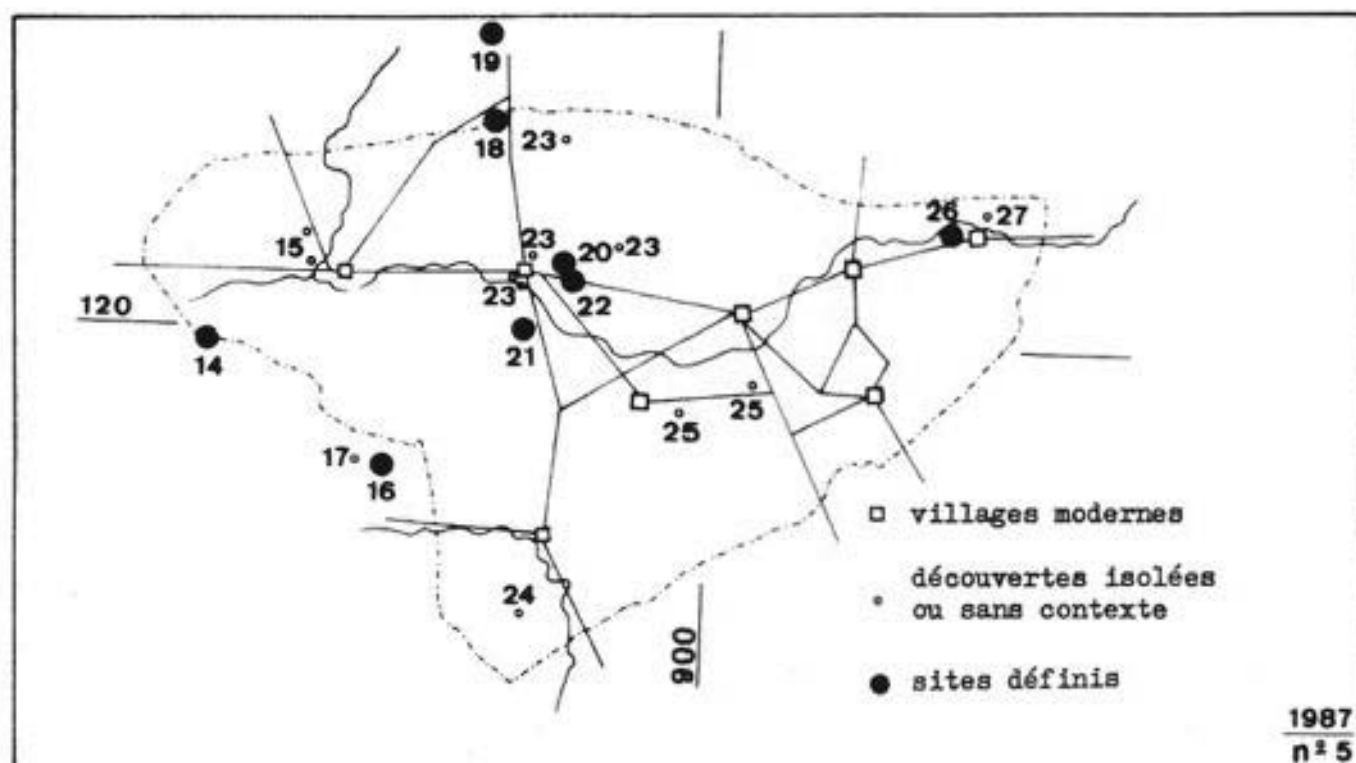


fig.2- Sites présentés dans la deuxième partie de l'étude (-1987-)

Pont Mauresque (Mazaugues) (14)
 Le Plan (Mazaugues) (15)
 Pierre Longue (Mazaugues) (15)
 Abri du Vallon des Demoiselles (Signes) (16)
 Castellans de Maurin (Signes) (17)
 Saint-Julien (La Celle) (18)
 La Gayolle (La Celle) (19)
 Les Molières (La Roquebrussanne) (20)
 La Foux (La Roquebrussanne) (21)
 La Pourraque (La Roquebrussanne) (22)

Peyboulon (La Roquebrussanne) (23)
 Les Hocalles (La Roquebrussanne) (23)
 Carrefour Mazaugues-La Roque (La Roquebrussanne) (23)
 Mairie (La Roquebrussanne) (23)
 Sommet de la Loube (La Roquebrussanne) (23)
 Montrieux-le-Jeune (Néoules) (24)
 Regai de Néoules (Néoules) (25)
 Notre Dame de Trians (Néoules) (25)
 Grotte des Oustous Routs (Sainte-Anastasie) (26)
 Naple (Sainte-Anastasie) (27)

Abri du vallon des Demoiselles (Signes) (16)

A mi-pente du vallon des Demoiselles, au-dessus de la Bastide-Blanche et à l'est du vallon de Vaucrette, plusieurs terrasses nanties de surplombs rocheux abritent les vestiges d'habitats temporaires ou saisonniers et l'une d'elles a restitué quelques objets que Victor Saglietto date du Néolithique et qu'il faudrait sans doute attribuer au Chalcolithique et/ou à l'Age du Bronze : des tessons surtout dont un avec décor digité, une pointe de flèche, l'extrémité d'une lame, un "tranchet" ...

V.Saglietto -1933- -1935-

Découvertes isolées (Signes) (17)

Victor Saglietto signale quelques tessons dits néolithiques et une hache en serpentine près de l'oppidum dit Castellans de Maurin.

V.Saglietto -1935-

Saint-Julien (La Celle) (18)

Au carrefour des D 5 et 95 et sur les retombées septentrionales de la colline de Lamanon, quelques objets lithiques découverts par Emmanuel Aguillon d'une part, par François Carraze d'autre part semblent appartenir au Chalcolithique. Il s'agit d'

un petit grattoir en silex blond, d'un grattoir rond aménagé dans un galet de silex blond dont il a gardé la réserve corticale sur revers (fig.4 n°9), d'une pointe de flèche bifaciale oblongue en silex gris (fig.4 n°10), d'une pointe de flèche bifaciale foliacée en silex gris à brun (fig.4 n°5) et d'un très gros éclat de silex brun avec cortex montrant de nombreux coups sur le talon. inédit

La Gayolle (La Celle) (19)

Deux des sondages effectués par Gabrielle Démians d'Archimbauld sur le site de la Gayolle, au débouché du vallon de Saint-Julien ont restitué des lambeaux de couches d'occupation du site par les Chalcolithiques. L'écrasement sur place d'un vase à bord droit et cordon était même noté au contact de l'argile grise (notée C.10). Ce matériel préhistorique, uniquement céramique, a été mis à notre disposition par l'auteur des fouilles que nous remercions. Il s'agit de gros récipients sommairement lissés et grossièrement dégraissés comme il est assez courant d'en trouver sur des sites de plein air de cette époque. Les cordons sont plutôt des bourrelets assez faiblement marqués, ornés d'empreintes digitales ou de légères impressions à la pointe moussée d'un outil. Un bord éversé porte une double ligne horizontale de petites impressions rondes.

G. Démians d'Archimbauld -1971-

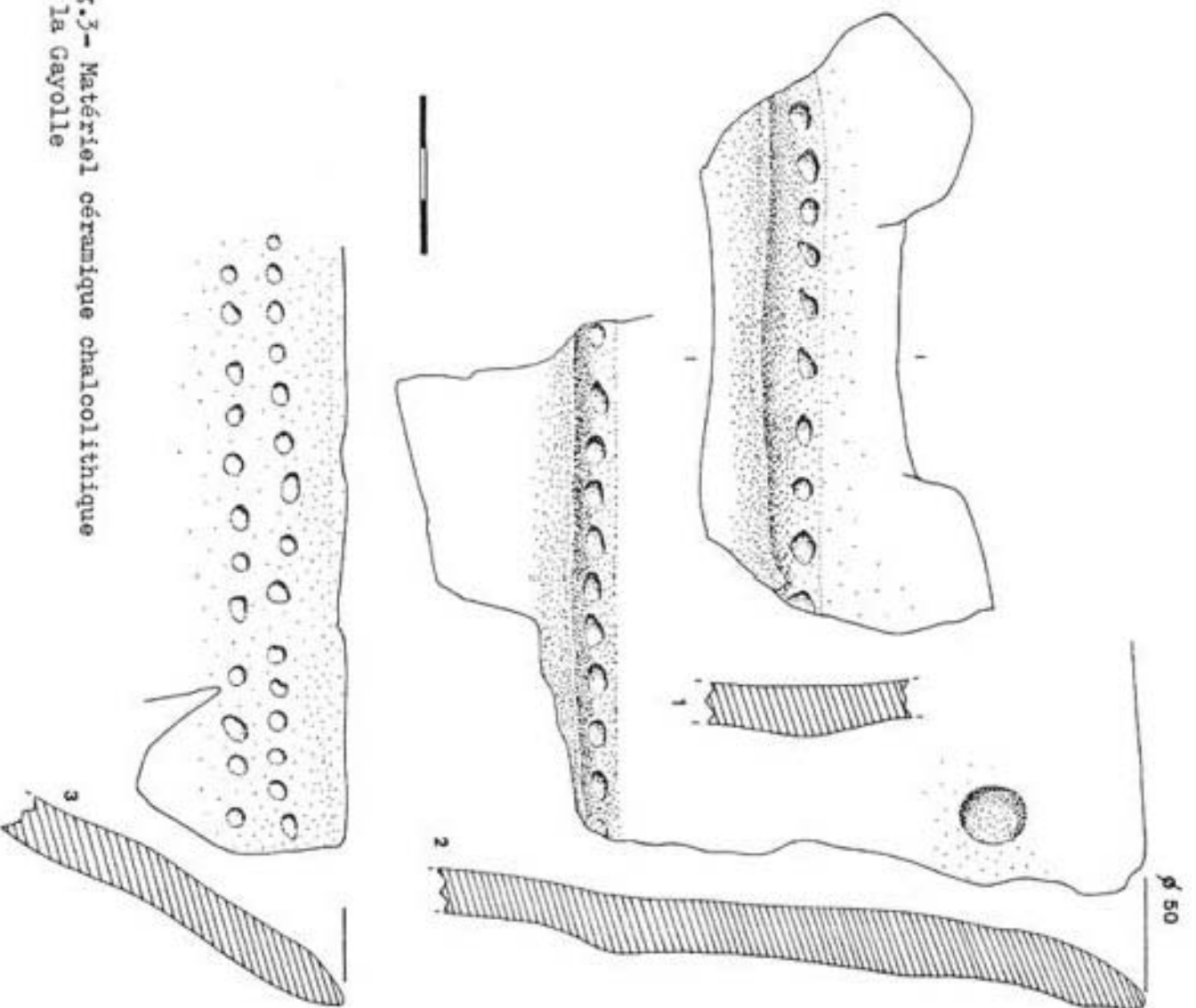


Fig.3- Matériel céramique chalcolithique de la Gayolle

Les Molières (La Roquebrussanne) (20)

Nous avons déjà cité cet endroit dans le précédent article (Font d'Argent - 6) en disant que Léonce Baude avait trouvé des haches polies autour de la Font d'Argent, source du hameau. On peut ajouter pour ce site, un grattoir sur éclat et une grande hache cassée du côté du tranchant qui a pu servir ultérieurement d'aiguiseur, trouvés par Elie Alexis (fig.4 n°1) aux alentours de l'oratoire Saint-Pierre et de la Font de Paradis. A noter aussi une autre hache polie trouvée aux Molières et déposée au centre Louis Rostan (Saint-Maximin) (fig.4 n°11) et un grattoir caréné trouvé par M. Baudino aux abords du hameau.

inédit

La Four (La Roquebrussanne) (21)

Dans ce quartier autour de la source et le long du ruisseau homonyme, les labours ont permis à l'occasion, de retrouver des objets lithiques, taillés ou polis et des déchets de la taille du silex. Léonce Baude avait mis au jour 39 haches ou fragments de hache dans l'ensemble du quartier. Parmi les objets ramassés par les riverains dans la même zone, nous voudrions citer deux pointes de flèches bifaciales en silex clair, des fragments mésiaux ou distaux de lamelles retouchées et une hache polie coupée dans le sens de l'épaisseur (fig.4 n°12 à 16). Nous mêmes avons trouvé de nombreux éclats et fragments de lamelles de silex, quelques tessons céramiques à gros dégraissant de quartz, un morceau de schiste et une meule de 24 cm L en roche dure (à déterminer).

Saglietto -1931- et inédit

La Pourraque (La Roquebrussanne) (22)

Dans une petite dépression à juste titre appelée Pourraque (lieu humide où naissent les narcisses ou pourraques), Elie Alexis signale le ramassage de grattoirs et de pointes de flèches en silex blanc, de nombreux éclats et fragments de lames. Ces vestiges pourraient provenir de la butte un peu plus au nord.

E. Alexis -1937-

Découvertes isolées (La Roquebrussanne) (23)

Divers lieux ont restitué des objets préhistoriques, le plus souvent des haches polies, plus rarement des éléments lithiques taillés. Citons :

Peyboulon : deux pointes de flèche en silex et quelques tessons - Saglietto -1934-
Les Rocailles (jardin de E. Alexis) - 1 hache polie et 1 fragment de hache polie fig.4 n°2 et 3) - coll. E. Alexis - inédit

Carrefour La Roque-Mazaugues : un éclat de silex blond avec retouches en grignotage sur le talon (fig.4 n°4) - coll. E. Aguilhon - inédit

Pré derrière la mairie actuelle : 1 hache polie - coll. L. Baude - inédit

Près du sommet de la Loube, sur les bords de petits terre-pleins, le long du chemin du relais de la Loube : 5 éléments de silex blanc résultant d'un débitage lamellaire (fig.4 n°6 à 8) - ramassages J.L. Bacuzzi et Ph. Hameau - inédit

Découvertes isolées (Méounes) (24)

Sur les terres appartenant à la Chartreuse de Montrieux, Elie Alexis ramassa un petit grattoir en silex blanc et un éclat retouché - coll. Alexis
inédit

Découvertes isolées (Néoules) (25)

Dans la galerie principale du Regai de Néoules, l'abbé Gallocher signale à la fin de sa monographie sur la grotte, la découverte de fragments de céramique de facture néolithique (?) - P. Gallocher -1947-

Sur le site de Notre Dame de Trians, surtout connu pour son matériel céramique historique, découverte d'un fragment de hache polie par E. Aguilhon - inédit

La grotte des Gustaous Routs (Sainte-Anastasie) (26)

voir La grotte sépulcrale des Gustaous Routs, pp.39-50

Découvertes isolées (Sainte-Anastasie) (27)

Au bas du hameau de Naples, près de l'Issole, découverte d'une hache polie - coll. M. Raynaud - inédit.

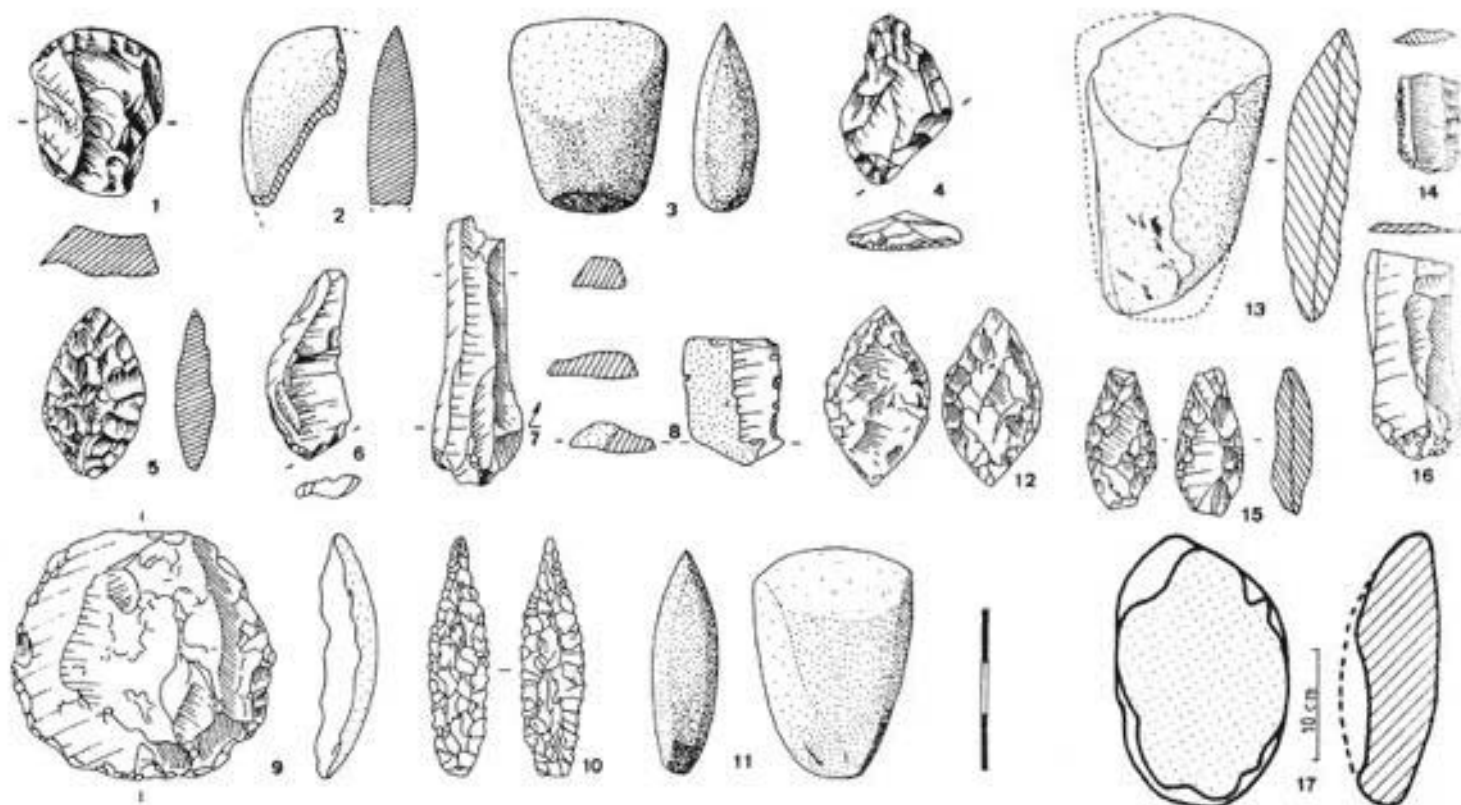


Fig.4 - Matériel présenté dans cet article. 1 Les Molières 2 et 3 Les Rocailles 4 Carrefour La Roque-Mazaugues 5, 9 et 10 Saint-Julien 6, 7 et 8 Sommet de la Loube 11 Les Molières 12 à 17 La Foux

Bibliographie

- E.Alexis -1957- Recherches préhistoriques à La Roquebrussanne, Annales de la Société d'Histoire Naturelle de Toulon pp.58-59
H.Barge -1978- Atlas Préhistorique du Midi méditerranéen, feuille de Toulon, Ed.C.N.R.S. 196p.
G.Démians d'Archimbault -1971- Fouilles de la Gayole (Var) 1964-69, Revue d'Etudes Ligures n°1-3 pp.85-147
G.Dumas -1946- Présentation d'un poignard de l'Age du Bronze (Var), Provincia
P.Gallocher -1947- L'Event temporaire du "régai" de Méoules, Annales de Spéléologie, Spelunca pp.251-262
Ph.Hameau -1981- La Préhistoire du canton de La Roquebrussanne, Cahier de l'ASER n°2 pp.37-48
Ch.Lagrand -1968- Recherches sur le Bronze Final en Provence, Thèse d'Université Aix-en-P. 394p. et 88pl
H.de Lumley-Woodyear -1969/71- Le Paléolithique Inférieur et Moyen du Midi Méditerranéen dans son cadre géologique, V ème supplément à Gallia-Préhistoire, 476p. et 355 fig.
Victor Saglietto -1935- Un abri sous-roche du Vallon des Demoiselles, Mémoires de l'Institut Historique de Provence pp.146-151
Victor Saglietto -1934- La Roquebrussanne - Archéologie et Histoire - Cannes
Victor Saglietto -1935- Signes - Archéologie et Histoire - Cannes

Notes

Renseignements de F.Carrase, E.Alexis, E.Aguillon, G.Démians d'Archimbault, J.L.Bacuzzi, M.Baudino
Prospections de 'Ada Acovitsioti-Hameau, Lisbeth Siegler et Philippe Hameau
Abstract de 'Ada Acovitsioti-Hameau

NOTES SUR L'ETAT-CIVIL DE MEOUNES-LES-MONTRIEUX AU DEBUT DU XVII^e SIECLE

JEROME DUSSUEIL⁺

Résumé : Les actes concernant l'Etat-Civil des habitants de Méounes entre 1610 et 1622 sont analysés selon quatre critères, la naissance, les mariages, la mort et les patronymes. L'étude des naissances permet de constater le choix des prénoms, la date des baptêmes et celle des conceptions, celle des mariages montre l'âge des conjoints et leur origine, celle enfin des sépultures l'âge des intéressés, leur résidence et le lieu de leur inhumation. Un exemple d'enregistrement de ces actes agrmente chaque chapitre. Une liste des patronymes méounais au XVII^e siècle complète l'étude. Une estimation de la population à cette époque est tentée.

Abstract : In this article, the certificates concerning the civic affairs of Meounes between 1610 and 1622 are analysed according to four criteria, birth, wedding, death and family names. Studying the births, allows us to establish the choice of the christian names, the dates of the baptisms and the conception, studying the weddings shows us the age of the husbands and wives and the place where they come from and studying the graves allows us to know the age of the persons, where they lived and where they were buried. For each sort of certificate, we show a specimen of registration. The study is completed with a list of the family names in Méounes in the XVIIth century. We also try to estimate the population of the village in this times.

En France, l'Etat-Civil, c'est à dire l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès, est apparu au Moyen-Age où le clergé organisa l'Etat-Civil sous la forme moderne pour des nécessités d'ordre religieux (contrôle des naissances illégitimes, connaissance des liens de parenté pour le mariage, etc ...). Souvent laissés à l'initiative privée des clercs, ce sont ensuite des règlements ecclésiastiques qui en prescrivent la tenue : ainsi, les statuts synodaux de l'Evêché de Nantes en 1406. Enfin, le Concile de Trente (1563) vint renforcer les prescriptions locales.

En fait ces registres sont très rares avant 1539 où, par l'ordonnance dite de "Villers-Cotterets", le gouvernement royal obligea les curés à l'enregistrement des baptêmes (et des décès des bénéficiaires ecclésiastiques). Une ordonnance de Blois de mai 1579 prescrivit ensuite l'inscription des mariages avec tous les décès et imposa la tenue d'un double registre déposé au greffe de la juridiction royale la plus proche.

De nombreuses situations particulières ont alors existé suivant les paroisses en fonction de la personnalité des ecclésiastiques qui rédigeaient ces actes en latin ou en provençal puis en français, généralement de façon sommaire avant l'ordonnance de 1667 qui donna des instructions précises quant à la façon de mieux rédiger. Aux disparités d'origine, s'ajoutent les vicissitudes de la conservation et de la transmission de ces documents qui ont payé leur tribut aux guerres, incendies, malversations et négligences diverses. Des pertes irréparables se sont produites dans certaines paroisses qui ont plus souffert que d'autres.

⁺ 6 Grande Rue 78160 Marly-le-Roi

Ainsi, les registres les plus anciens commencent pour les baptêmes en 1531 à Belgentier tandis que l'enregistrement des décès n'est conservé qu'à partir de 1595 à La Roquebrussanne.

Le sort des registres de Mécunes présente une situation moins favorable que les deux exemples ci-dessus. En effet, il est raisonnable de penser que, pour notre village, la rédaction des premiers registres a été contemporaine des actes les plus anciens recueillis dans la paroisse voisine de Belgentier, mais les pièces les plus anciennes qui nous soient parvenues pour Mécunes ne remontent qu'au premier quart du XVII^e s. Ces actes sont déposés à Draguignan, aux Archives Départementales du Var ; cette collection départementale recouvre à peu près les douze premières années du règne de Louis XIII et s'interrompt pendant environ deux décennies pour ne reprendre qu'en 1640.

Quant aux registres conservés à la mairie de Mécunes, on ne les consulte qu'à partir de 1668.

C'est donc la première série départementale de ces registres qui a fait l'objet de cette étude. L'analyse a porté sur les années suivantes :

- de 1610 à 1622 pour les baptêmes (276 actes)
- de 1611 à 1618 pour les mariages (28 actes)
- de 1610 à 1622 pour les sépultures (129 actes)

Pour replacer brièvement ces années dans l'histoire de la Provence, on peut rappeler que les guerres de Religion s'étaient achevées en 1597 par le ralliement de Marseille à l'autorité d'Henri IV. Pendant les trente années qui suivirent, la Provence connut une relative paix civile marquée cependant, entre 1596 et 1635, par environ cent trente mouvements populaires de faible durée, sans rayonnement et peu sanglants. Il s'agissait le plus souvent de conflits très localisés entre les populations et les consuls, ou les officiers de judicature, ou les agents du fisc.

L'histoire de Mécunes ne paraît pas conserver trace de semblables mouvements. Pour les années considérées, il ne semble pas y avoir d'autre événement notable que l'édification du clocher de l'église qui fut achevé en 1615 ; on sait que cet ouvrage s'écroula quelques temps plus tard et fut refait en y ajoutant le lanterneau actuel.

On a donc regroupé ces notes sur l'Etat-Civil ancien de Mécunes autour des quatre thèmes suivants, les naissances, les mariages, les sépultures et les patronymes.

Les baptêmes

De mai 1610 à avril 1622, il a été reporté une moyenne de 21 baptêmes par an, en année pleine, un maximum de 30 naissances en 1616, après cinq années de croissance démographique, brutalement suivies, en 1617, d'un minimum de 16 déclarations.

Rédigé en Français, le texte de l'acte demeure le même pendant toute cette période. Il indique d'abord la date et le mois du baptême puis mentionne le prénom et le nom du baptisé avec l'indication des prénoms des parents sans préciser le patronyme de la mère ; ce dernier point est à l'origine de nombreux problèmes pour les généalogistes qui ne peuvent ainsi établir une filiation rigoureuse lorsque plusieurs chefs de famille du même patronyme portent le même prénom, comme cela était souvent le cas au sein d'une même communauté villageoise.

Très généralement, la formule déclarative se termine par la mention des prénoms et noms des parrain et marraine de l'enfant. Le seul paraphe apposé est celui du prêtre qui rédige. Pour l'époque, le signataire est le prêtre Barry, vicaire.

A titre d'illustration, voici l'acte de baptême de Jehan Baude, en 1617 :

" Le IX avril a été baptisé Jehan Baude fils légitime de Louys et Norade parin
" M. Honorat Audibert merine Louyse Barbarousse.

Il n'est pas précisé si le jour du baptême coïncide avec celui de la naissance. Généralement, à cette époque la célébration du baptême est très proche de la naissance ; elle prend place dans les deux ou trois jours qui suivent l'accouchement.

Cette simultanéité s'explique par la précarité de la vie des nouveau-nés de cette époque, qui se trouvaient effectivement en péril imminent de mort (cf. infra). Le baptême étant une condition du salut éternel, selon la foi catholique, il était donc urgent de faire naître ces enfants à la vie divine.

Si l'on répartit les baptêmes par année selon le sexe des enfants, on obtient les informations suivantes :

années	nombre de baptêmes	garçons	filles	
1610	14	8	6	
1611	23	10	13	
1612	25	19	6	
1613	23	11	12	
1614	23	10	13	
1615	26	12	14	
1616	30	16	14	
1617	16	6	10	
1618	28	9	19	
1619	23	10	13	
1620	19	7	12	
1621	18	11	7	
	<u>268</u>	<u>129</u>	<u>139</u>	
1622 = 3 mois	10	4	6	+ deux actes concernant des bessons (= jumeaux)
	<u>278 +</u>	<u>133</u>	<u>145</u>	

On retrouve le déséquilibre structurel connu de l'excédent des naissances féminines mais cette inégalité est plus marquée selon les années où les millésimes féminins (1611, 1614, 1615, 1617, 1618, 1620) alternent avec de plus rares années à majorité de naissances masculines.

Si l'on examine la liste des différents prénoms conférés aux baptisés, afin de mettre en évidence les patronages recherchés à l'époque par la communauté de Mécunes, on observe d'abord que le nouveau-né reçoit très souvent le prénom de son parrain ou de sa marraine (avec masculinisation ou féminisation : le parrain Honnorat et sa filleule Honnorade, par exemple), ce qui implique le report sur une génération nouvelle des mêmes patronages que la génération précédente. La stabilité dans le temps paraît être de règle conformément à la préférence marquée dans les sociétés de type traditionnel pour la coutume opposée à la spontanéité et à la créativité.

Le choix paraît plus large pour les garçons puisque l'on compte une trentaine de prénoms alors que chez les filles, ce nombre se limite à 17 sur la période étudiée. Les Saintes Ecritures -plus spécialement, le Nouveau Testament- fournissent le plus grand nombre de prénoms masculins, les disciples du Christ étant le plus fréquemment représentés. Ainsi, on relève :

Jean (celui qui était cher au coeur du Christ) : 24 attributions. Simon-Pierre : 16 attributions. Jacques : 9. Etienne : 8. André : 5.

Les autres patronages relevant de la même source d'inspiration sont :

Jean-Baptiste : 3. Balthazar : 3. Michel : 2. Marc : 2. Gaspard : 2. Gabriel : 1. Joseph : 1. Melchior : 1. Philippe : 1.

Les autres prénoms sont de création plus récente puisque l'on trouve :

Claude : 7. Louis : 6. Honorat : 6. Barthélémy : 5. François : 5. Guillaume : 4. Nicolas : 2. Pons : 2.

En ce qui concerne les filles, le prénom le plus porté est celui de Anne (la mère de la Sainte Vierge selon les Evangiles). Ce patronage est choisi 31 fois avant celui de Marguerite (26 fois) et de Madeleine (19 fois). Les autres prénoms reprennent sous le genre féminin ceux cités plus haut pour les garçons :

Françoise : 9. Louise ou Louison : 11. Jeanne : 7. Gasparde : 2. etc ...

Enfin, on peut citer l'attribution plus originale des prénoms suivants :

Lucrèce : 6. Norade : 2. Melchiane : 1. Marquise : 1.

Dans son ouvrage, "Naissance de la famille moderne" (-1977-), Edward Shorter écrit que les membres d'une société de type traditionnel "font volontiers passer les exigences de la communauté à laquelle ils appartiennent avant leur ambition et leurs désirs personnels".

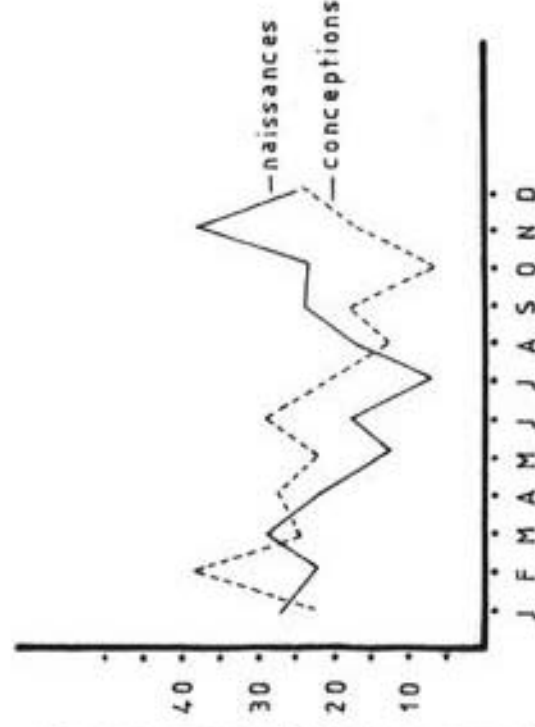
Nous avons essayé de chercher si cette réflexion pouvait éclairer la vie de la communauté de Mécunes à cette époque dans ce qui lui appartient au plus profond d'elle-même, en mettant en évidence les rythmes naturels de conception et de naissance des enfants sur la courte période offerte à notre étude.

mois de naissance												
Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Jun	Jul.	Août	Sept.	Octob	Novem	Décem	
27 23	29 22	13 18	7 17	24 23	38 25							

mois de conception												
Janv.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Jun	Jul.	Août	Sept.	Octob	Novem	Décem	
23 38	25 27	23 29	22 13	18 7	17 24							

Nombres de naissances ou de conceptions selon les mois pour les années 1610 à 1622

Graphiques correspondant au tableau dressé à gauche



La période hivernale est propice aux conceptions dont le nombre culmine en février ; c'est le moment où l'activité économique n'impose pas d'impératifs particuliers à la différence de la saison automnale où le mois d'octobre donne le chiffre le plus faible.

Parmi les exigences s'imposant aux communautés de l'époque, certains auteurs ont mis en évidence la norme religieuse en démontrant notamment que le carême était généralement une époque de faible procréation dans la mesure où les prescriptions religieuses étaient strictement observées par les fidèles. Cette observation ne paraît pas être vérifiée dans notre village puisque le nombre de conceptions demeure à un niveau élevé pendant les mois de mars ou d'avril. Il serait sans doute hâtif de porter un jugement de valeur sur les convictions religieuses de nos ancêtres !

L'automne et l'hiver sont également des saisons où les naissances sont les plus nombreuses avec une pointe en novembre et plusieurs sommets en septembre, décembre, janvier et mars. Aux faibles conceptions de la période automnale correspond le petit nombre de naissances de l'été où c'est durant les chaleurs de juillet que les accouchements sont exceptionnels.

Les mariages

Dans leur rédaction, les actes de mariage apportent le minimum d'informations sur les mariés qui sont définis par leurs seuls patronyme et prénom. Le lien de filiation avec les parents est généralement indiqué mais certains actes ne précisent rien ou se limitent à la seule filiation paternelle en négligeant de citer le patronyme de la mère qui n'est connue que par son prénom. Lorsque, comme déjà indiqué plus haut, plusieurs chefs de famille du même patronyme portent le même prénom, il faut recourir au contrat de mariage pour établir une filiation rigoureuse. Il est heureux pour le chercheur qu'à l'époque, nos prédécesseurs procédaient très généralement à l'établissement de cet acte devant le notaire du lieu. Pour les années qui nous occupent, le notaire de Mécunes était Guillaume Dussueil qui officia de 1589 à 1634 ; les minutes de ses actes sont conservées aux Archives départementales du Var. L'âge des époux est totalement passé sous silence ; on sait que pour les filles, il était fréquent de convoler à l'âge de 15 ans !

Le lieu de naissance ou la domiciliation des conjoints ne sont évoqués semble-t-il qu'en cas d'exogamie et dans sept cas, l'acte indique alors la paroisse d'origine. On constate qu'il s'agit de paroisses voisines :

Signes : 2 fois, Belgentier, Soliès, Le Puget ...

L'acte de mariage se termine très souvent par la mention de deux témoins qui appartiennent à la famille des époux ou à des proches ou à la communauté villageoise. A ce titre, trois personnages interviennent fréquemment :

Guillaume Dussueil, notaire : 8 fois. Jacques Barry, fils de Raymond : 6 fois. Jehan Terras : 4 fois.

Pour imaginer ce qui précède, on a retenu l'acte de mariage suivant :

" Le susdit an et jour (6 février 1617), sont esté fiancés et espouzés Guillon " Roubaud fils de Louys et feue Pasquette Negresse avecq Douce Emerique, fille de " Pierre et Marguerite Roubaud présents Jacques Barry (fils) de Raimon et Guilleaume Ollivier.

L'étude par année et par mois des mariages célébrés pendant cette période permet de mettre en évidence les chiffres suivants :

années	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total
1611	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	0	0	3
1612	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1
1613	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	0	0	3
1614	2	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	3
1615	0	0	1	0	0	0	1	0	1	1	0	0	4
1616	2	2	0	1	1	0	0	0	0	2	0	0	8
1617	1	2	0	1	0	0	0	0	0	0	1	0	5
1618	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Total	7	4	1	3	2	2	0	1	0	6	3	0	29

1618 :
incomplet

Il y a donc en moyenne quatre mariages par an et c'est l'année 1616 qui présente la plus forte nuptialité avec huit unions. On peut relever que cette année a été faste pour la communauté de Méounes qui a ainsi connu le plus grand nombre de naissances et les plus nombreux mariages pour la période considérée.

En ce qui concerne la date de ces célébrations dans l'année, on peut noter que les mois de prédilection sont ceux de janvier et d'octobre (après les vendanges ?) alors que le mois de mars (carême ?) et les mois d'été sont délaissés.

Les décès

Le contenu des actes de décès est généralement limité aux énonciations concernant : la date et le mois du trépas

le prénom (un seul) et le nom du défunt

l'indication du seul prénom du père du défunt lorsqu'il s'agit d'un enfant ou bien le prénom de l'époux lorsque l'acte concerne l'épouse d'un paroissien.

Certaines déclarations ne comportent aucune mention de filiation. Parfois pour les étrangers à la communauté paroissiale, le rédacteur précise le lieu d'origine ou de domiciliation du mort. Ce sont là encore les paroisses les plus proches, Belgentier, la Roquebrussanne, Néoules ou Signes. Toutefois, on trouve aussi Eyères (Pierre Ramille en 1610) ou Toulon (Antoine Turcan en 1614).

L'âge du trépassé n'est rapporté que de manière exceptionnelle pour les personnes qui atteignent un nombre d'années inhabituel pour l'époque. Sont ainsi reportés les 70 ans de Jaume Emeric en 1613 (donc né vers 1543), les 80 ans (environ) d'André Joseph (né vers 1539) et de Jaume Florens en 1617.

Les circonstances de la mort ne sont pas non plus indiquées sauf dans trois cas sortant de l'"ordinaire" des trépas. C'est en 1615, Jaume Cartier "allant à la Roque", ayant été mordu d'un chien enragé" et, en 1618, Benoît Entraunes qui "cest néyé à Gapeau venant de Montrieu le soir sur le tart, a esté trouvé mort" ou la même année, Gaspard Barry qui a passé "en plaine forest, faisant du boys".

L'acte de décès habituel se lit comme suit :

" 1621

" Le VII octobre a esté enterré Jaume Rebouille fille de François et Catherine la répartition annuelle des décès entre adultes et enfants (- 21 ans) met en évidence les chiffres suivants

années	nombre de décès	adultes hommes femmes	enfants garçons filles	indéterminés hommes femmes	années	nombre de décès	adultes hommes femmes	enfants garçons filles
1610	2.05/27.07	0	1	2	3	1	1	1
1611	15.08/16.12	4	3	5	1	1	1	1
1612	18.04/20.10	12	1	5	3	1	1	2
1613	7.04/2/10	5	2	2	1	1	1	2
1614	9.01/4.11	11	4	2	3	2	2	6
1615	20.01/18.10	0	2	2	2	2	2	3
1616	19.01/30.11	11	1	1	6	3	3	3
1617	2.05/23.10	5	1	2	2	3	1	3
Total						129	20	42

37

Avec 5 décès chacune, les années 1612 et 1616 ont été favorables à la communauté de Méounes qui enregistre le plus souvent et régulièrement une dizaine de trépas par an. L'année 1617 se révèle particulièrement néfaste avec 17 décès dont 9 morts d'enfants. Ainsi que cela est généralement établi, c'est évidemment la forte mortalité infantile qui apparaît au travers des chiffres : 79 décès sur 129, soit 61,24% sont des décès d'enfants. Parmi ceux-ci la mortalité masculine est la plus forte puisque 53,17% des disparitions concernent des garçons. Il faut rappeler qu'à cette époque un enfant sur trois était condamné à mourir avant la fin de la première année et un enfant sur deux seulement avait des chances d'atteindre sa 21^{ème} année.

La reconstitution des cellules familiales de l'époque, au travers des registres, montre que la vie des couples était marquée par l'alternance des naissances et des décès des enfants ainsi que le révèle, par exemple, le foyer de Bertrand et de Madeleine Barjol qui connut, en douze ans, sept naissances et trois décès.

On remarque que le lieu de la sépulture n'est pas indiqué alors que quelques décennies plus tard, il sera souvent précisé que le défunt a été inhumé dans l'église paroissiale "au tombeau de ses ancêtres", parfois très précisément localisé "au devant de la chaire de la Vérité" par exemple. Un seul acte paraît contenir ce type d'information. Il concerne Honoré Negre pour lequel il est dit que le "23 avril 1617, il a été enterré, ayant fait apporter son corps à la présente église de Méounes". On rappelle à ce propos que, malgré diverses réglementations posées par l'Eglise (ainsi, le concile de Rouen en 1581) pour limiter les conditions d'attribution des sépultures à l'intérieur des lieux de culte, l'habitude était généralement prise de consacrer la totalité du sol des églises à l'ensevelissement des fidèles qui reposaient ainsi dans le sein de l'Eglise. Cette coutume s'est maintenue jusqu'au XVIII^e siècle. Il est très vraisemblable qu'avant d'être recouvert par les tomettes rougeâtres actuellement en place, le sol de l'église de Méounes était composé de toute une variété de pierres tombales ou de dalles funéraires semblables à celles qui subsistent encore dans d'autres églises.

Les patronymes

Pour clore cette rapide étude, il est apparu intéressant d'établir la liste alphabétique des noms de famille mentionnés par les différents registres consultés. A côté de la transcription de chaque nom, on a précisé le nombre de foyers, ou ménages (ou "feux") possédant le même patronyme exprimé au masculin avec la désinence féminine puisque à cette époque, les noms propres s'accordaient avec le genre de la personne à laquelle ils se rapportaient.

On peut considérer que ce relevé constitue l'inventaire du patrimoine patronymique de la communauté villageoise de l'époque.

noms patronymiques nombre masc. et/ou fémin. de mén	noms patronymiques nombre masc. et/ou fémin. de mén	noms patronymiques nombre masc. et/ou fémin. de mén
ANDRE 1	EMERIC (GUE) 11	MONTAGNE 2
AUDIBERT 3	FERIER (E) 1	NEGRE (SSE) 5
ANDRIEU (E) 1	FLORENS (SE) 3	OLLIVIER (E) 4
BAILLE (SSE) 1	PORNIER (E) 1	PELLEGRIN 1
BARBAROUX (SSE) 5	GAILLART (E) 2	POUGE 1
BARRY (ISSE) 20	CARIN (E) 8	RAMAUD 1
BARJOL (LE) 1	GAY 1	RAUT (E) 1
BAUD (E) 2	GERMAN 1	REBOUL (E) 2
BEROT 1	GONTOUR 1	ROUBAUD (E) 4
BONNAUD (E) 2	GRANET 1	ROUDIER 1
BOUGUIGNON (NE) 7	GRANFRIE 1	SANCHE 1
BREMON (E) 2	GUIRAN 1	SAUREL (LE) 1
BRUN (E) 1	JABRAN 1	TEISSEIRE 2
CHABERT (E) 1	JAUFRET (TE) 2	TERRAS (SE) 10
CHABRIER (E) 3	JULIAN 1	TORNOL 1
CIARI 2	LAURE 3	TOUSCAN (E) 1
CLAUSSE 1	MARTIN 1	TROTOBAS (SE) 3
CRISTOFLE 1	MASSE 2	VETARD (E) 1
DAUMAS (SE) 4	MATIEU (E) 2	VOUYER 1
DUSSUEIL (LE) 2	ajouter un patronyme non identifié porté par 1 ménage	

59 noms de famille se trouvent donc représentés au travers de 149 ménages. Parmi

ces patronymes, cinq détiennent une position dominante puisque portés, 20 fois pour Barry, 11 fois pour Emeric, 10 fois pour Terras, 8 pour Garin et 7 pour Bourguignon. Sont cependant majoritaires les patronymes portés par un seul ménage : 31 noms soit plus de 52%.

Si l'on compare la liste qui précède avec un récent annuaire téléphonique qui bien entendu ne recouvre pas l'intégralité des habitants de Mécunes, on peut cependant observer qu'il y a actuellement 156 patronymes soit environ deux fois et demi de plus qu'au début du XVII^{ème} siècle. Le patrimoine anthroponymique a donc beaucoup évolué, les noms anciens ayant disparu -à l'exception d'une petite dizaine !- pour faire place à des patronymes nouveaux traduisant les différents apports de population que la Provence a connus depuis lors.

L'étude des noms de personnes présente un réel intérêt et l'anthroponymie constitue une science historique à part entière qui, selon l'avis des spécialistes, n'a pas encore en France, la place qui devrait lui revenir.

Conclusion

Un essai d'évaluation de l'importance de la population de Mécunes peut-il être tenté au termes de ces notes ?

Il paraît difficile d'avancer un chiffre exact puisque toute une catégorie de population n'apparaît pas dans les registres étudiés. Si les ménages féconds et leur progéniture sont connus, les couples sans enfants ou plus âgés, les naissances antérieures à la période analysée ainsi que les célibataires, les vieillards et les étrangers échappent à cette tentative de numération. En retenant les éléments dénombrés plus haut, on peut seulement penser que la population du village comptait un minimum de 450 personnes environ (1). D'autres méthodes d'évaluation pourraient utilement compléter cette approximation : on pense notamment à l'utilisation des registres de cens ou au cadastre ou, encore, aux minutes notariales.

Bibliographie

- J.Letraï et R.Allain -1979- Guide des Archives du Var
- F.X.Esmannelli -1980- Histoire de la Provence , Hachette
- L.Fille -1983- Historique de Mécunes-lès-Montrieux, Cahier de l'ASER n°3 pp.73-78
- B.Durys -1961- la généalogie, coll.Que-sais-je?
- P.Lebel -1968- Les noms de personnes, coll.Que-sais-je?
- Ph.Aries -1977- L'homme devant la mort, Le Seuil
- E.Shorter -1977- Naissance de la famille moderne, Le Seuil
- Ph.Ariès -1973- L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime, Le Seuil

Note

Abstract de Didier Partouche

1 sans mentionner sa méthode de calcul, Victor Saglietto écrit en 1936 (Mécunes, étude archéologique et histoire, Canne) que la population de Mécunes au XVII^{ème} siècle (en général) est de 610 âmes. Si le chiffre est exact, les sources écrites qui supportent notre étude ont d'une manière ou d'une autre touché 3/4 de la population totale.

LA VIGNE ET LES BLES A BRAS AUX XIII^e ET XIV^e SIECLES

GEORGES BLANC⁺

Résumé : Deux ensembles de textes très complémentaires, situés à 80 ans d'intervalle (1258 et 1338) permettent d'évaluer le régime de la terre que détient le Temple, à Bras, et les cultures de vignes et de céréales qu'on y réalise. Les parcelles sont dénombrées, leur surface et leur rendement calculés. Le régime de l'imposition sur et par ces terres, les prix et les salaires, la consommation des denrées cultivées sont évoqués.

Abstract : Two very complementary groups of texts written 80 years from each other (1258, 1338) allow us to evaluate the organization of the soil the Knights Templars hold, the production of the vines and the fields of cereals. They help us to count the patches, we evaluate their surface and yield. They help us to evocate the taxation system on and from these properties, the prices, the usages and the consumption of what is cultivated.

L'auteur de cet article en s'intéressant au passé du village qu'il habite a lu les articles de J.A.Durbec consacrés aux Templiers en Provence. Il a voulu en savoir davantage et m.Durbec a eu l'obligeance de rouvrir ses cartons et même de traduire d'autres parchemins : trente reconnaissances en faveur du Temple de Bras en 1258 et le compte rendu de la visite des enquêteurs de l'Hôpital en 1338. Qu'il en soit remercié ici et que cette mise en forme des résultats de ses travaux soit un hommage respectueux.

Les reconnaissances de 1258

Il en fallait des terres pour nourrir une population dont le pain était la base de l'alimentation. Il en fallait d'autant plus qu'on laissait reposer la terre après chaque récolte et que les rendements étaient très faibles. Déjà, à l'époque gallo-romaine une grande partie du terroir était cultivée (1). Au XI^e siècle, les moines de Saint Victor possédaient d'immenses vignobles dans la région de Brignoles. En 1060, dans une donation faite au prieuré de Saint Aquilée par le seigneur Pons de Bras, est mentionnée une vigne à "la Pereda", lieu-dit situé aux abords du village (2). Mais au XIII^e siècle, c'est le Temple qui sera à Bras le plus gros propriétaire foncier après qu'il aura acheté aux Pontevès les 2/5 de la seigneurie et de son tènement en 1235 (3).

La maison du Temple de Bras fut probablement créée par Foulques de Bras car ce seigneur, frère de l'ordre, en fut aussi un dignitaire. Il était commandeur de Richerenches en 1175. On peut penser qu'il fit donation de terres et de bois situés entre Le Val et Bras et que c'est là que s'installèrent les premiers Templiers du pays. En ef-

⁺ Association "Bras d'hier et d'aujourd'hui" 17 rue Emile Combes 83149 Bras

1 R.Ambard -1957- Notes sur la répartition de la population à l'époque gallo-romaine. Les fouilles en Provence t.IV

2 Guérard - Cartulaire de Saint-Victor - Charte n°311 - 1062

3 J.A.Durbec - Les Templiers dans les diocèses de Fréjus, Toulon et Riez, Bull. de la Soc. Scienc. et Archeo. Draguignan

fet, ce lieu s'appelle "la commanderie" depuis des temps immémoriaux et l'ordre y possédait des terres, des vignes et des bois (4).

Comment le sait-on ? Grâce aux reconnaissances qui étaient des actes passés devant notaire et dans lesquels des paysans et même des nobles reconnaissaient tenir les biens qu'ils énuméraient de la maison du Temple de Bras. Et pour chaque parcelle, ils indiquaient sa nature (terre, vigne, ferrage, pré, jardin ...), sa situation, ses confronts, parfois sa superficie et les redevances qui y étaient attachées (5). Ainsi plus de 80 parcelles de vigne ont été dénombrées dans les trente reconnaissances de 1258. Les plus riches tenanciers exploitent cinq, neuf, dix, quatorze et même vingt fosserées. Une fosserée était l'espace qu'un homme pouvait bêcher dans une journée soit 400 m² environ selon m. Durbec. Les autres exploitants n'ont qu'une vigne ou deux, de Une ou deux fosserées. On en trouve même un dont la parcelle ne fait que 200 m² !

Certes les terres étaient un peu plus nombreuses ; on en a dénombré une centaine. Mais elles couvraient une plus grande superficie que les vignes, une soixantaine d'hectares environ. Il faut préciser qu'il ne s'agit là que de terres possédées par les emphytéotes du Temple et que tous n'ont pas été recensés. Ajoutons que le Temple de Bras ne possédait que la moitié du terroir et qu'il n'est pas tenu compte ici de la réserve. En effet, comme dans la plupart des exploitations seigneuriales au Moyen-Age, le domaine de la commanderie comprenait deux parties : les parcelles confiées à des tenanciers en échange de certaines redevances et la réserve mise en valeur directement par les serviteurs, les ouvriers saisonniers et certains tenanciers qui devaient des corvées. Les gros tenanciers cultivaient plus de la moitié de la surface confiée au Temple. L'un travaillait dix hectares, trois autres cinq hectares, deux autres plus de trois hectares. Cependant, les parcelles sont modestes ; cinq terres seulement ont plus de deux hectares, treize ont entre un et deux hectares, une soixantaine ont moins d'un hectare et parmi elles vingt cinq ont entre vingt et quarante ares (6).

Pour la vigne comme pour les terres, ce qui frappe c'est la disproportion dans la répartition des biens entre les exploitants, la modestie des parcelles et leur dispersion. En effet, les neuf terres de l'un sont dans neuf lieux différents, les sept terres d'un autre sont dans sept lieux différents et l'on pourrait multiplier les exemples pour les terres comme pour les vignes. Cet émiettement est-il dû aux partages successoraux, au souci de répartir les risques d'intempéries ou à des essartages successifs ?

Les paysans qui voulaient des vignes passaient avec leur seigneur des contrats de "complant". Ils plantaient la vigne et restaient maître du terrain qu'on leur avait concédé pendant cinq ans. Ce temps écoulé, la parcelle était divisée en deux ; une moitié revenait au seigneur et l'autre au paysan qui devait payer chaque année une redevance. Cette redevance varie selon les reconnaissances. Ainsi, Guillaume Resplandini reconnaît tenir sous le dominium de la maison du Temple une vigne de six fosserées pour laquelle il doit servir chaque année une émine d'orge aux vendanges, une poule et une fougasse. Raimond Rostan doit servir pour une vigne de deux fosserées une demi poule et une demi selle de porc.

A Bras, pour de nombreuses terres, les tenanciers paient la "tasque" qui est une véritable taxe de défrichement car ces terres ont été conquises par essartage sur les "terres gastes" des seigneurs (7) qui se réservent une part de la récolte. Au XIII^e siècle, on ne constitue plus guère de terres tascables mais les défrichements s'étant multipliés pendant les deux siècles précédents, les terres qui doivent cette imposition sont nombreuses (8). Sur plus de cent terres recensées, cinquante trois paient la tasque. Cette taxe était prélevée après la dîme ecclésiastique, une fois le blé mis en gerbiers et souvent dans la proportion d'une gerbe ou deux sur douze. La récolte ne pouvait être enlevée sans que le seigneur en fut averti vingt quatre heures à l'avance ; c'était le plus souvent un fermier ou un receveur des droits féodaux qui faisait le ramassage (9).

4 Ce lieu est situé dans le vallon du Gueilet au sud de la route du Vall. Les cartes actuelles disent "Le Grand Jas"

5 Archives départementales des Bouches-du-Rhône 56 H 5205

6 sèterée : espace qui pouvait recevoir un setier de semence. G. Duby a pris pour base 5 setiers à l'hectare

7 ces terres gastes étaient situées du côté de "coste plane" ce qui justifierait peut-être le nom donné au lieu-dit "Les Essartènes"

8 voir Th. Schiaffari - 1959 - Cultures en Haute-Provence, Déboisements et pâturages au Moyen-Age, Paris S.E.V.P.E.N.

9 voir J. Pinatel - L'emphytéose dans l'ancien droit provençal

Si la terre n'est pas tasquée, la redevance sera de deux poules chaque année à la Noël pour une séterée et de quatre setiers et une émine d'annone à la moisson pour deux séterées. On pourrait citer pour les mêmes superficies des redevances autres. Mais généralement une reconnaissance énumère d'abord les biens (maisons, ferrages, terres, vignes, jardins, prés) puis stipule que les terres doivent la tasque, que les autres biens doivent diverses redevances: du froment, du seigle, de l'orge, un morceau de porc, parfois de l'argent mais aussi des corvées. Ce sont des corvées de boeufs pour labourer, transporter la moisson ou le bois. Le paysan devra tailler, bêcher, biner, vendanger, semer, faucher, faner, moissonner et même cercler les tonneaux. On a dénombré soixante journées de corvées.

Lorsqu'on fait le compte des redevances payées en blés, on trouve que le Temple de Bras recevait vingt cinq setiers d'annone, neuf setiers d'orge et deux setiers et demi de seigle. Il faut préciser qu'il y avait le setier qui servait pour le froment, le seigle et le méteil et celui qu'on utilisait pour l'avoine et l'orge, d'une capacité d'un tiers supérieure au précédent (10).

On ne peut pas parler de la culture des blés sans évoquer les fours et les moulins. Lorsque les Pontevès en 1235, ont vendu à la maison du Temple de Bras les 2/5 du domaine et de la seigneurie universelle du castrum et de son tènement, ils ont aussi vendu la moitié indivise d'un four et de trois moulins dont le Temple possédait déjà l'autre moitié. Il fut en outre autorisé à moudre gratuitement à deux autres moulins du castrum (11). Vingt trois ans plus tard, on retrouve ces cinq moulins dans les reconnaissances. C'est donc qu'ils appartenaient au moins en partie au Temple puisque plusieurs de ses tenanciers disent en tenir une part. D'ailleurs, en 1263, une sentence du juge de Saint-Maximin confirme celle du juge de Bras par laquelle le commandeur est maintenu dans la possession du moulin appelé dominical et d'un autre appelé moulin neuf qui lui étaient disputés par les autres co-seigneurs de Bras (12). De quels moulins s'agissait-il ? Où tournaient-ils ? C'était probablement des moulins à grains qui devaient tourner sur l'Argens du côté de la Bouisse puisqu'une reconnaissance parle d'un chemin des moulins à la Gérarde entre Bras et Bouisse. Un autre moulin au moins devait tourner sur le Caumon près du village. Les moulins à vent sont mentionnés à Arles en 1162. Y en avait-il à Bras en 1258 ? Peut-être puisqu'on trouve au lieu-dit "Cunerada" hélas non encore situé, une terre confrontant le "serre" c'est à dire la colline "des moulins". Pourquoi tant de moulins ? Sans doute parce que les terres à blés étaient nombreuses, sans doute aussi parce qu'ils rapportaient beaucoup d'argent. Jugeons plutôt. L'un pour la moitié indivise du moulin dit "Mejan" doit servir, chaque année à la Saint Michel, vingt et un setiers d'annone. Un autre pour le quart du rendement du moulin dit "supérieur" doit vingt setiers d'annone. Un autre, quarante setiers pour une part non précisée du moulin dit "Ménégat". Un noble, Guillaume de Beaudinar, doit pour tous ses biens dont le 1/12 du moulin dit "Soubeiran", rendre hommage de fidélité à Brignoles ou à Barjols pour le commandeur de la maison du Temple toutes les fois qu'il le demandera, fournir son pain le meilleur et le commun avec celui des hommes de Foulques de Bras pour assurer la nourriture du maître du Temple et de sa suite toutes les fois qu'il viendra à Bras, organiser le service de garde de jour et de nuit dans le dit castrum en temps de guerre, répondre aux demandes du comte de Provence s'il lève des tailles dans le dit castrum.

L'enquête de 1338

Au début du XIV^{ème} siècle, l'ordre des Templiers fut supprimé et l'ordre des Hospitaliers hérita de ses biens. En 1338, des enquêteurs furent désignés pour faire les comptes des maisons de l'ordre. Ceux de la maison de Bras ont été conservés (13). Ils nous apprennent que la réserve de la commanderie, c'est à dire ce qui était directement exploité, comprenait cent vingt fosserées de vignes, presque 5 hectares et 582 séterées, soit plus de 100 hectares de terres.

Le rendement moyen de la vigne était de neuf à dix hectolitres à l'hectare. C'est peu mais les pressoirs n'étaient pas aussi performants qu'aujourd'hui et pour récupérer

10 setier : 40 à 60 litres selon le produit

11 archives départementales des Bouches-du-Rhône 56 H 5204

12 idem. Les co-seigneurs sont le Comte de Provence, Hugues de Bras, Guillaume de Bras et Foulques de Bras

13 archives départementales des Bouches-du-Rhône 56 H 120 à 275 - traduction de B. Deaucaze

une partie des vins restant dans les marcs, on faisait de la piquette appelée "trempe". Pour travailler ces 5 hectares, il fallait 40 journées d'hommes pour tailler, 120 journées pour les biner et 30 journées de femmes pour les vendanger. Les hommes étaient payés 8 deniers par jour et les femmes 4 deniers. La récolte, 80 millerols (14), était évaluée à 16 livres, les dépenses à 7 livres 3 sols 6 deniers et le bénéfice à 8 livres 16 sols 8 deniers. Et pourtant on ne produisait pas assez de vin pour la demande. On le sait car les enquêteurs ont aussi estimé les besoins des habitants. Le commandeur et les dix frères avaient droit chaque année à 7 millerols chacun, soit un litre par jour. Les six donateurs hébergés touchaient 5 millerols chacun. Les deux serviteurs du commandeur, le clerc, le boulanger et le cuisinier n'avaient droit qu'à 4 millerols. Les trois bouviers, leur chef et le messager recevaient 3 millerols de vin et 3 de trempe. Lorsqu'on fait la somme des besoins de la commanderie on obtient 142 millerols, presque le double de ce qu'on produisait. On achetait donc du vin. A qui et où ? On l'ignore. Ce qu'on sait c'est qu'en 1364, lorsque le studium papal de Trets voulut se procurer les 420 hectolitres qui lui étaient nécessaires, il en trouva 63 à Trets, 73 à Puylobier, 63 à Saint-Maximin (15).

En 1258, les tenanciers du Temple cultivaient la vigne mais rares étaient ceux qui satisfaisaient leurs besoins. En 1338, l'Hôpital consomme le double de ce qu'il produit. Que semait-on dans la réserve ? 100 setiers d'annone et 20 setiers de seigle à l'automne, 40 setiers d'orge, 20 setiers de méteil et 20 setiers d'avoine au printemps soit sur le guéret, soit sur le redouble (les chaumes du froment et du seigle moissonnés l'été précédent)(16). On récoltait quatre fois ce qu'on avait semé et la rotation des cultures était triennale. Aujourd'hui à Bras, lorsqu'on sème 180 kilos à l'hectare, on récolte 3 tonnes, seize fois plus !

On ne sait pas ce que semaient les Templiers sur la réserve mais le cens appliqué aux trente emphytéotes recensés rapportait 25 setiers d'annone, 9 d'orge et 2,5 de seigle. Il rapportera aux Hospitaliers 104 setiers d'annone et 40 setiers de seigle. Le seigle a supplanté l'orge qui deviendra au XV^e s. un aliment pour chiens (17). Mais la tasque produit encore, en 1338, 20 setiers de seigle et 20 setiers d'annone et autres blés, donc de l'orge. Enfin, deux moulins rapportent chacun 70 setiers de seigle, un four 12 d'annone. Les enquêteurs donnent aussi le prix du setier ; un setier d'annone vaut 3 sous, un de seigle ou d'avoine 2 sous, un d'orge 18 deniers, un de fèves 3 sous, un de noix 2 sous et un de glands 6 deniers. La poule est estimée à 8 deniers.

A Bras, les revenus de l'Hôpital venaient surtout du domaine et les plus gros frais allaient à la rétribution des salariés. Car le sarclage et la moisson étaient l'œuvre d'ouvriers saisonniers. Pour le premier de ces travaux, 150 femmes étaient payées 4 deniers par jour, nourriture et logement compris. Pour couper les blés on employait 150 hommes à 12 deniers, pour les lier 60 femmes au même tarif, pour faire les gerbiers, pour fouler et vanter 5 hommes à 10 deniers pendant 10 jours. Les labours étaient l'œuvre des domestiques, 3 bouviers et leur chef qui utilisaient les 9 boeufs et les 2 mulets de la commanderie. Ils recevaient 20 de seigle pour leur nourriture, 10 setiers d'annone et 10 d'orge pour leur salaire. Le messager recevait la même chose.

Les enquêteurs ont estimé les dépenses engagées pour nourrir les membres de la commanderie. Le commandeur, les dix frères, les six donateurs hébergés, les deux serviteurs du commandeur, le chapelain, le boulanger et le cuisinier ont droit annuellement à 12 setiers d'annone. On évalue également en setiers non seulement le salaire du forgeron mais aussi le fer nécessaire à la fabrication des socs des 12 charrues et araires. C'est dire l'importance des céréales. L'aumône de la maison était estimée à 24 setiers de seigle. C'est une époque de foi profonde. Saint Louis avait donné l'exemple de la charité et l'avait imposée comme en témoigne cette ordonnance de 1261 ; "quand vous scierez les grains (18) de votre terre, vous ne les couperez pas jusqu'au pied et vous ne ramasserez pas les épis qui sont restés, mais vous les laisserez pour les pauvres et les étrangers"(19).

Les siècles ont passé mais on entend encore les agriculteurs parler de leurs parcelles au Temple ou au crau de l'Hôpital et parfois quelqu'étranger demander où est la chapelle des Templiers du XIII^e s. qui se dégrade chaque jour davantage.

14 une millerole correspondait à 60 litres en iron

15 Chauvin - Histoire de Trets - Abbé Chaillan - Le Studium de Trets

16 G.Duby -1958- Annales du Midi - tome 70 n°44

17 L.Stouff -1970- Ravitaillement et alimentation en Provence au XIV^e et XV^e siècle, Paris Mouton

18 On utilisait des faucilles dentées - voir C.Dénians d'Archimbauld, Thèse sur Rougiers

19 La réticence devant l'utilisation de la faux qui remplace la faucille à l'époque moderne émane de coutumes semblables : chaumes et épis "oublés" sont désormais perdus pour les pauvres.

VICTOR SAGLIETTO

Victor Saglietto, né le 15 octobre 1875 ordonné prêtre le 29 juin 1900, fut curé de Signes de 1922 à 1957 après l'avoir été des communes de Flayosc, de Saint-Maximin, de Sainte-Anne d'Evenos et du Broussan. Nous lui devons en outre une bibliographie importante avec des articles d'intérêt archéologique plutôt axés sur les communes d'Evenos, d'Ollioules, du Castellet et du Beausset et des monographies de village en forme d'étude archéologique et historique (Signes, Méounes, La Roquebrussanne Mazaugues, Tourves ...).

Les monographies du Chanoine Saglietto sont à ce jour les seuls documents dont nous disposons pour connaître l'histoire de quelques unes des communes sur le territoire desquelles nous prospectons. Cette bibliographie n'est pas sans erreurs (références inexactes, points cardinaux inversés, noms propres mal orthographiés, etc ...) et l'historien reste rarement objectif. Il faut donc savoir — et ce n'est pas amoindrir le travail de Victor Saglietto — que l'outil que constituent pour le chercheur ses monographies est précieux mais imparfait et parfois tendancieux. Cette façon de concevoir l'histoire n'échappe pas à ses contemporains si l'on en juge par les notes qui émarginent l'étude sur Méounes offerte à Jean Ducret, instituteur, par le Chanoine (prêt de Mme Ducret).

Un exemple :

en page 17, il est question des présents à l'Evêque de Marseille, au XVII^{ème} s. par le conseil communal de Méounes.

L'auteur conclut ainsi :

"Nombreux furent les témoignages de générosité, de charité et de condescendance donnés par les seigneurs-évêques qui leur méritèrent cet attachement indéfectible de leurs sujets."

La fin de la phrase est soulignée par Jean Ducret et assortie de cette réflexion :

"la générosité dont il est fait état n'est pas dans les moeurs ordinaires de notre population paysanne, elle est encore moins dans les traits qui fixèrent les rapports des humbles et des puissants. Les chefs de famille se pliaient aux décisions des importants du conseil de la communauté"

La monographie relative à Mazaugues est

l'étude la moins complète qu'ait rédigé Victor Saglietto pour une commune. Le classement des archives communales par l'A.S.E.R. (août 1981) a permis de revaloriser l'intérêt de ces documents.

Quelques études de Victor Saglietto :

- V.Saglietto -1928- Le Mas, oppidum ligure, Mémoires de l'Institut Historique de Provence, Congrès de Toulon, pp.268-287
- V.Saglietto -1931- Le Néolithique de La Roquebrussanne, Mémoires de l'Institut Historique de Provence, pp.76-83
- V.Saglietto -1933- Un abri sous-roche du Vallon des Demoiselles, Mémoires de l'Institut Historique de Provence, pp.146-151
- V.Saglietto -1933- Mazaugues, étude archéologique et historique - Toulon
- V.Saglietto -1934- La Roquebrussanne, Archéologie et Histoire - Cannes
- V.Saglietto -1935- Signes, Archéologie et Histoire Cannes (il existe une réédition 1987)
- V.Saglietto -1936- Méounes-lès-Montrieux, Archéologie et Histoire - Cannes
- V.Saglietto -1936- Une grotte sépulcrale sur le territoire de La Roquebrussanne (Var), Bulletin de la Société Préhistorique Française pp.82-85
- V.Saglietto -1952/53- Dispersion de la population rurale aux premiers siècles de notre ère, Annales de la Soc.Sciences Nat. et d'Archéol. de Toulon et du Var

lire aussi :

- J.B.Gaignebet -1981- Le Chanoine Victor Saglietto (1875-1957), cérémonie du 7 déc.1981 Bulletin de l'Académie du Var, pp. 265-268

Philippe Hameau

LES MONUMENTS RELIGIEUX DE MAZAUGUES

Les notes ci-après sont extraites du classeur Malausse/Janvier au mot Mazaugues. Il s'agit de l'état des connaissances en matière de monuments religieux. Quelques détails font penser que des renseignements sont extraits de la monographie de Victor Saglietto sur Mazaugues.

L'église de Mazaugues est érigée sous le titre de l'Assomption de la Très Sainte Vierge. Construite en 1642 par le seigneur Antoine de Castellane, à l'époque où les habitants s'établissaient dans la plaine. Le vieux Mazaugues avait une église paroissiale dédiée à Sainte Marie l'Annonciade, dont il reste des vestiges (au château). Cet édifice avait été bâti par le seigneur Plantin en l'an 1020 et était confié aux reli-

gieux de Saint Victor de Marseille. Elle fut agrandie d'une nef en 1571 mais les habitants abandonnèrent petit à petit le castrum et la vieille église se trouva délaissée comme les autres maisons du village ; on est alors au 17^{ème} siècle. Ce fut donc en 1642 que le seigneur Antoine de Castellane fit édifier sur ses terres une chapelle sous le vocable de Notre Dame du Bon Secours. Les habitants de la plaine trouvèrent plus commode de fréquenter ce sanctuaire que de monter à l'église de l'Annonciade.

Après que cette église eut été agrandie, en 1662, l'autorité ecclésiastique devait y transférer le service paroissial, mesure qui donna le coup de grâce à l'église ancestrale. Enfin, en 1690, l'édifice construit dans la plaine, devenant de plus en plus insuffisant pour contenir les fidèles, dut être une fois encore agrandi. C'est ce dernier agrandissement qui forma l'église actuelle.

Elle est de proportions modestes avec son vaisseau constitué d'une seule nef. Sa façade s'ouvre d'une porte à linteau et son clocher, qui accote le chevet, est coiffé d'une flèche.

Son trésor artistique est cependant riche d'un triptyque sur bois qui serait très ancien (XVI^{ème} s.). Toiles : St Eloi, la Fuite en Egypte (18^{ème} s.), St François d'Assise à l'Anverne (18^{ème} s.), crucifixion avec Ste Catherine (17^{ème} s.), crucifixion avec Marie et Jean (19^{ème} s.). Statue bois doré de St Christophe (18^{ème} s.), buste de St Eloi bois doré (début 19^{ème} s.), Vierge à l'Enfant statue carton pierre polychrome et doré (début 19^{ème} s.), statue du St Enfant Jésus carton pierre (19^{ème} s.). Tabernacle marbre polychrome (17^{ème} s.), tabernacle bois polychrome (18^{ème} s.), fonts baptismaux pierre (17^{ème} ou 18^{ème} s.).

ancienne église Ste Marie l'Annonciade

D'abord bâtie avec une nef de 14m de long avec abside à l'est, elle fut donc agrandie d'une seconde nef. Elle est aujourd'hui à demi en ruines au milieu de l'ancien Mazaugues.

chapelle Saint Christophe

Dédiée au patron du village, cette chapelle est située au pied de la tête du Baou. En 1060, le vicomte Guillaume II fait réédifier la chapelle St Christophe et la confie aux Victorins.

La chapelle fut consacrée en 1064. C'est un édifice aux murs soutenus par quatre

contreforts. En 1885, la toiture était l'objet de réparations.

Objets d'art : statue de la Vierge à l'Enfant en bois doré (18^{ème} s.), une toile de St Eloi et St Pons, signée et datée "Wendling 1811", statue carton pierre polychrome de St Joseph (début 19^{ème} s.). Bannière datée et signée "Wendling 1819".

Cette chapelle aurait servi de paroisse un certain temps avant la construction de l'église actuelle.

autres édifices

chapelle domestique du château de Saint Gall (aucun renseignement).
chapelle de la ferme de Pivaut.

Serge Porre

LE PRIEUR DE MAZAUGUES FACE AU CONSEIL COMMUNAL (XVI^e - XVIII^e SIECLES)

'ADA ACOVITSIÖTI-HAMEAU⁺

Résumé : Dès la fin du 16^{ème} siècle et jusqu'à la Révolution, les relations entre le conseil communal de Mazaugues et le curé de la paroisse sont tendues. La cause principale de cette tension est le lieu de culte ; la messe est, en fait, légalement célébrée à l'église du château. Cette situation incommode les uns et les autres. Des litiges de moindre importance prennent ainsi des dimensions considérables.

Abstract : Since the end of the 16th century and until French Revolution, the relations between the council of Mazaugues and the parish priest are tended. The principal reason of this tension is the cult's place ; mass is legally celebrated at the castle's church. This situation is unpleasant for every body. Conflicts of little importance obtain consequently considerable dimensions.

Après le déperchement de Mazaugues à la fin du Moyen-Age, la chapelle castrale (Sainte Marie l'Annonciade) qui servait de paroisse s'est trouvée isolée. Elle était située en haut d'un sentier court mais escarpé, et ses dimensions modestes satisfaisaient de moins en moins aux besoins du village. Ces inconvénients joints à une certaine aversion des Mazauguais pour les biens seigneuriaux entraînèrent le refus de plusieurs fidèles d'assister aux services. Le curé de la paroisse qui avait en sus le titre de prieur et un vicaire sous ses ordres, fut alors incessamment sommé, soit de faire agrandir l'église, soit, plus fréquemment, de venir dire la messe à Saint Christophe, chapelle éloignée du village certes mais accessible par un chemin aisé. La chapelle Notre Dame du Bon Secours édifiée par les de Castellane au milieu du 17^{ème} siècle "en bas" du village ne fut jamais nommée officiellement paroisse avant la Révolution (1). Les de Castellane tinrent d'ailleurs à montrer qu'ils étaient propriétaires du lieu (2). Cette "affaire de la paroisse" augmenta la tension dans les relations entre le conseil communal et les prieurs qui montrèrent parfois trop visiblement leur attachement à la chapelle castrale. Cette tension, perceptible tout au long des 17^{ème} et 18^{ème} siècles, est aussi manifeste dans des affaires autres que celle concernant le lieu du culte. Les différends entre prieur et conseil communal constituent un dossier volumineux

⁺ 14 avenue Frédéric Mistral 83136 Forcalqueiret

1 Nous avons retrouvé les demandes de la communauté de Mazaugues auprès de l'Evêque à ce sujet mais aucune décision des autorités ecclésiastiques réglant ce problème. L'abbé V. Saglietto dans sa monographie sur Mazaugues ne semble pas non plus avoir trouvé les pièces d'archives témoignant d'un changement de paroisse. L'église paroissiale actuelle ne contient aucun mobilier antérieur au 17^{ème} siècle ce qui ne laisse pas supposer un transfert du lieu de culte (et donc du mobilier médiéval). Les cloches de cette même église datent du 19^{ème} siècle (voir S. Porre, Les cloches postérieures à 1793) malgré la commande de refonte de cloches antérieures (BB7, 1724, fol.606 - BB13, 1762, fol.19 - BB18, 1770, fol.2)

2 En 1772, le conseil avec le consentement du prieur décide de transférer dans l'église paroissiale l'autel de Saint Eloi et une cloche, provenant de Notre Dame du Bon Secours. Joseph de Castellane demande en 1773 qu'on le remplace dans sa chapelle. L'affaire est traduite en justice.

dans les archives de Mazaugues (série FF28 1503-1782) comprenant 6 cahiers in 8° de 214 feuillets, 2 cahiers in 4° de 38 feuillets et 42 pièces simples, le tout sur papier. Nous avons suivi ces mêmes affaires à travers les délibérations du conseil (série BB 1 à 29, 1571-1790). Ceci nous a permis de saisir les sentiments et la mentalité des édiles (et donc du village) tout en évitant de lire les archives de justice, généralement alourdies par les répétitions et les formules administratives.

L'affaire "de la paroisse"

La chapelle castrale agrandie en 1571 par les soins et aux frais du prieur par ordre du conseil (3), se trouve bien isolée dès la fin du 16^{ème} siècle. Lors des guerres de Religion, un gardien armé et payé 10 florins mensuels, y demeure nuit et jour (BB1, 1589, fol.162,8°). Les décisions concernant cette garde qui comprend 4 hommes en 1592, se renouvellent jusqu'à la fin du siècle.

Quand la paix revient, les déprédations dans le vieux sanctuaire ne cessent pas pour autant. Poussé par les sommations du clergé séculier (ordre de l'Evêque en 1623), le conseil vote la dépense de 7 écus pour réparations de la porte de l'église afin d'"esviter quelque larrecin ou accidant qui pourroit arriver"(BB2, 1629, fol.113).

Mais les villageois sont las de monter au château pour la messe. En 1633, ils obtiennent de l'Archevêque le droit de demander que le service soit célébré à Saint Christophe, ce que le conseil met immédiatement en application (BB3, 1633, fol.3 8°)(4). L'édification de Notre Dame du Bon Secours en 1642 par Antoine de Castellane n'a pas changé grand chose aux différents qui les opposent aux prieurs. La nouvelle chapelle est en fait considérée comme privée.

En 1690, le conseil part en procès contre Marc Anthoine Fabry, prêtre et prieur qui, entre autres négligences, n'a pas célébré la messe où il le fallait. Le prieur Fabry étant mort en cette même année, le conseil paie procureur et avocats à Aix pour se retourner contre son successeur, le prieur Fouque. Celui-ci est sommé de dire ou de faire dire la messe "à la chapelle d'en bas qui se trouve dans le village" sous menace de porter plainte à l'Archevêque. Le conseil plaide en faveur des vieillards et des malades qui ne peuvent emprunter le chemin du château (BB6, 1690, fol.157, 178, 187). L'entêtement de ce prieur (ajouté à d'autres causes) semble avoir annulé l'arrangement à l'amiable proposé par Marie de Blégier, veuve d'Antoine de Castellane et propriétaire de Notre Dame du Bon Secours, la "chapelle d'en bas". Le conseil avait en effet convenu de participer aux frais de réparations et d'agrandissement de cette église afin d'avoir ensuite le droit d'en user (BB6, 1690, fol.85). La procédure de demande d'autorisation de "changer de paroisse" entamée en 1663 (BB4, 1663, fol.665) par la députation de Jacques Abram, André Reboul et Charles Raynaud à Aix, ne semble pas aboutir jusqu'à la fin du 17^{ème} siècle. Cette demande est renouvelée en 1714 et 1715. Les Mazauguais demandent alors l'autorisation de faire bâtir une église -une de plus- dans "un endroit plus commode et plus convenable" (BB6, 1714, fol.994 et 1715, fol.23). En 1717, il est question de contribuer aux gages de l'aumônier du château à condition que "malades et incommodés" puissent assister à la messe dite à Notre Dame du Bon Secours quotidiennement (BB7, 1717, fol.118). Cet accord est conclu l'année suivante, 1718, avec Anne de Martel, bru de Marie de Blégier. Cela n'empêche la grande masse des fidèles d'être contrainte de monter à l'église du château par un chemin qui nécessite de fréquentes réparations. En 1739 (BB8, fol.17), les Mazauguais doivent payer un impôt de 10 sous ou fournir une journée de travail pour ces réparations. En 1765 (BB15, fol.20) la construction d'un nouveau chemin est envisagée. En 1775 (BB20, fol.30) ce chemin doit être réparé en prévision de la procession de la Fête-Dieu ... etc ... Les réparations de l'"église paroissiale" (5) et de la maison curiale ont toujours

3 Le terme utilisé est "condamné", le prieur est condamné à payer ; il y a donc eu arbitrage.

4 Le texte autorisant cet arrangement est contenu dans un résumé des sentences de visites épiscopales où on fait un inventaire des biens meubles de l'Eglise de Mazaugues et où l'on énumère les devoirs du prieur. Il s'agit de la liasse GG17, 1633-1671, sur papier.

5 on peut généralement distinguer la paroisse de l'Annonciade appelée "église" de Notre Dame du Bon Secours et de Saint Christophe appelées "chapelles".

été un objet de litige entre le prieur et la communauté.

Nous avons vu qu'en 1571, c'est le prieur qui paie les travaux d'agrandissement du sanctuaire. En 1669, le conseil est amené à son tour à payer les réparations de la toiture "sur le refus du prieur de les faire exécuter" (BB6, fol.168, p.55). Le conflit continue en 1690 (BB6, fol.157) avec une requête contre le prieur que les édiles accusent d'avoir manqué à ses devoirs, tant pour la réparation de l'église que pour la célébration de la messe, la prédication de la doctrine etc. L'affaire est close par le décès du prieur.

En 1700, le rajout d'une sacristie à l'église semble décidé. Le conseil délibère pour "faire faire un four à chaux" qui servira pour ce chantier (BB6, fol.559).

En 1703 (BB6, fol.633), le projet n'a pas encore été concrétisé puisque l'on fait "une consulte" pour savoir "si la communauté est obligée de faire construire une sacristie".

En 1705 et 1706, des délibérations sont faites sur l'état du toit de l'église. Le prieur Joseph Clapier demande expressément en 1707 la réparation du toit et de la nef. Le conseil, à son habitude, décide d'aller "consulter" (dresser une expertise) pour savoir s'il doit payer la réparation. Celle-ci est effectuée en 1708 après qu'on ait constaté que plusieurs tuiles du toit "sont rompues" (BB6, 1707 fol.750 et BB6, 1708, fol.776). Le même prieur Clapier demande en 1714 qu'on lui fournisse une maison "claustrable" et qu'on lui paye "le loyer de celle qu'il habite". Non seulement le conseil refuse mais il demande au prieur de réparer le chemin de Saint Christophe qu'il a endommagé (BB6, 1714, fol.1004 et 1007).

En 1748 (BB8, fol.376), les édiles approuvent un projet de rajout à l'église d'une tour "avec sacristie dans le bas". Ces travaux sont mis en adjudication en 1749 et en 1750. La sacristie seule est construite en 1757 (BB9, fol.27) par l'entrepreneur Vincens. Elle coûte 840 livres. Pour la construction de la tour (as-sortie d'un clocher), il faut attendre l'année 1760 (BB11, fol.42, 45, 48, 49).

Le notaire Jean Laurens assiste alors à la réception de ces travaux exécutés par l'entrepreneur Pierre Reynier moyennant 1310 livres. Le coût de l'oeuvre complète se monte à 2150 livres au moins, les honoraires du notaire et des experts ayant vérifié les matériaux de construction n'étant pas compris dans cette somme.

Entre temps, l'église elle-même a besoin de réfections "du côté de la façade qui menace ruine" (BB9, 1757, fol.32). Des réparations sont faites aussi à la nouvelle sacristie, probablement par l'entrepreneur de la "tour". Une fois les dépenses pour cette tour réglées, le conseil refuse de payer les travaux faits à la sacristie (BB11, 1760, fol.53). C'est au prieur de s'en occuper. Ce dernier s'obstine et réclame de plus des réparations à la "maison curiale" désignée dans d'autres textes "maison castrale". Ceci renforce la conviction selon laquelle tous ces travaux ont bien lieu "en haut", à l'église du château. Le différent entre conseil et prieur (6) prend des dimensions considérables.

En 1761, un député part à Aix pour choisir des arbitres neutres qui décideront sur cette affaire de la réparation de la cure. Le prieur est soutenu par le seigneur de Mazaugues et de Peynier (de Thomassin) qui écrit au conseil pour l'inviter à s'entendre avec le clergé. L'arbitrage (Charles Abram et N.Ganteaume, avocat, pour la communauté et N.Masse, prêtre pour le prieur) ne sert finalement à rien : les arbitres refusent de statuer sur cette affaire. Le conseil demande tout de suite au lieutenant de Brignoles d'être déchargé de l'exécution de ces travaux (BB12, 1761, fol.41, 42, 48, 58).

Une nouvelle députation est envoyée à Aix l'année suivante pour trouver une solution devant les prétentions du prieur. Une lettre est adressée à l'Archevêque sur ce sujet. Le second arbitrage ordonné conclut en faveur des réparations par le conseil communal, réparations estimées à 1600 livres. Le conseil fait opposition et député Louis Guisot à Aix avec ordre d'embaucher un avocat pour intervenir auprès du Parlement. Louis Guisot emporte avec lui une somme d'argent, une lettre

6 Le prieur est vraisemblablement N.Jean. Celui-ci talane après son décès une dette de 320 livres 2 sols et 6 deniers que l'intendant à Aix réclame à la commune de Mazaugues (BB13, 1762, fol.46).

pour l'Intendant, une sentence de visite épiscopale de 1546 (7) qui oblige le prieur à fournir "une maison pour loger le prêtre et le diacre", une demande de permission de décrire "tout au long" (impunément sous entendu) la "conduite" du prieur. A la suite du décès du prieur N.Jean et du refus de la part du conseil de régler des dépenses faites de son vivant, l'Intendant ordonne la réparation de la "maison castrale". Les édiles de Mazaugues font opposition à cette ordonnance mais vainement. Pour subvenir aux réparations, ils procèdent à un capage (8) autorisé par la Cour des Comptes et à un emprunt de 400 livres. L'adjudication pour les travaux est emportée par Jean Issaurat (BB13, 1762, fol.9, 15, 17, 18, 30, 36, 38 à 42, 43, 46, 48, 66, 68, 70, 77, 80).

Les relations entre le conseil et le clergé sont améliorées avec le successeur de N.Jean, le prieur N.Julien. On va jusqu'à lui confier des mandats et lui payer des "frais d'instance". En 1765 (BB15, fol.13 à 23), les travaux à la cure sont finis. On procède à leur réception et on vote de construire un nouveau chemin pour se rendre à l'église. Le mur nord de la cure est crépi et une gouttière est posée sur le côté nord du sanctuaire (BB16, 1766, fol.4 - 1767, fol.57). Jusque dans les années 1780, le seul litige pour un sujet de religion a lieu avec Joseph de Castellane (note 2).

En 1782 (BB25, fol.41), les problèmes reprennent avec la délibération du conseil d'obliger le prieur à effectuer toutes les réparations utiles à la chapelle Saint Christophe. Une députation (Vincent Ragou) est envoyée à Aix en 1783 (BB26, fol.69) et une autre à Brignoles en 1784 (BB27, fol.4-6) pour régler les différents avec le prieur Pierre-Roch Julien. Il s'agit encore de réparations à la cure. Elles sont votées en 1785, mises en adjudication en 1786, exécutées en 1787 sous le ministère de Barthélémy Véran, dernier prieur avant la Révolution

Les affaires courantes

Soucieux de conserver les droits de la communauté, les édiles de Mazaugues se montrent souvent chicaniers devant les requêtes les plus anodines de la part du prieur. Le déroulement d'une procession ou la fourniture de cierges sont des sujets de discussions, d'arbitrages et de réclamations. Il ne s'agit pas d'un esprit anticlérical. Les confréries du Corpus Domini, de Notre Dame du Saint Rosaire, du Saint Sacrement et de Saint Clair ne sont jamais privés de fonds et cire et flambeaux leur sont régulièrement fournis. Un autel à Saint Clair est acheté en 1717 et doré en 1739. Un banc à 4 places destiné aux dignitaires du Corpus Domini est posé en 1762 par exemple (9). Mais les confréries sont issues de la volonté des villageois tandis que le prieur vient de l'extérieur et est un allié du seigneur dans les faits ; il officie dans la chapelle castrale. Les fidèles le considèrent plus comme le représentant d'une administration et d'une hiérarchie que comme un pasteur ayant les mêmes intérêts que la communauté qu'il dirige spirituellement.

En 1663 (BB4, fol.664), le prieur Jacques Audin exige que les "marguilliers" du Corpus Domini et de Notre Dame du Saint Rosaire fournissent cierges et flambeaux pour les processions. Le conseil prend position en faveur des confréries et fait une requête à ce sujet au Cardinal-Archevêque à Aix. En 1783 (BB26, fol.48) la fourniture de cierges pour le service est encore un sujet de litige. Vincent Ragou est envoyé à Aix pour plaider contre le prieur, probablement Pierre-Roch Julien (10). En 1690, le prieur Fabry est accusé de n'avoir point satisfait aux ordonnances de l'Evêque, Monseigneur de Valbonne (cf. supra). En 1709, (GG 18) on dresse un procès verbal contre Joseph Clapier, prêtre et prieur, qui n'a pas fait la procession de la Saint Christophe comme à l'accoutumée. Il a dit la messe "à 4 heures du matin au lieu de 10 heures" et ceci dans la chapelle "éloignée" (Saint-Christophe ?), où vu l'affluence observée à la fête patronale, tout le monde ne peut tenir. Le con-

7 Il s'agit de GG19, 1546-1547 : arrêt du Parlement de Provence (plusieurs chapitres) sur parchemin.

8 Un capage de 25 sous par famille a été aussi voté en 1759 pour des réparations faites à l'église (BB10, fol.81). Cette solution est d'ailleurs adoptée assez souvent par le conseil communal quand il s'agit de dépenses destinées aux bâtiments paroissiaux ou au chemin menant à l'église. Cette imposition augmente naturellement le mécontentement des villageois contre le prieur ...

9 A noter que le conseil communal (les deux consuls mis à part) n'a eu un banc qu'en 1777

10 Il est à noter que lors de cette séance (BB26, 1783, fol.48) on passe la commande de la tour de l'horloge (moyennant 1800 livres) et le mécanisme de l'horloge lui-même (moyennant 1270 livres).

sell désapprouve la conduite du prieur qui veut "se singulariser à toutes choses et de renverser les huzages et coutumes". En 1739 (BB8, fol.85), on se plaint de nouveau du prieur qui ne respecte pas les coutumes concernant les processions : "bien souvent il y marque, notamment pour l'octave de la Fête Dieu".

Les sommations du conseil communal au prieur sont parfois exagérées. Nous laissons de côté les demandes de réparer la chapelle Saint Christophe ou le chemin qui y conduit. En 1749 (BB8, fol.443), le conseil sollicite du prieur les 30 livres que l'on donne par coutume aux orphelines qui se marient (dans ce cas précis : Agnès Monge). Généralement cet argent est pris sur les fonds de l'oeuvre de la Miséricorde.

Il y a peu de litiges concernant la dîme dans les délibérations du conseil (série BB). Revenu principal du clergé séculier, la dîme était calculée à Mazaugues au seizième (pour les grains (11)) par un "fermier" de la dîme qui remaisait moyennant récompense la partie de la récolte revenant au prieur et ses subordonnés. De plus amples détails sur cette imposition doivent figurer dans d'autres séries d'archives (série CC ?). Les problèmes à ce sujet ne marquaient pas. En 1761 (BB12, fol.55), par exemple, le fermier de la dîme interdit la vente des haricots verts (apparemment pour avoir le temps de prélever la part dîe au clergé). Le conseil incite de son côté la vente libre. En 1777 (BR2, fol.19), pour pouvoir agir en conséquence, le conseil décide de traduire du latin au français la transaction concernant la dîme.

Hormis les revenus en nature, le prieur devait posséder des biens fonciers ou autres sur Mazaugues. Déjà en 1639 (BB3, fol.23), le conseil décide de demander la déclaration des biens tenus par "messieurs d'eglize" (12). En 1789 (BR8, fol.91), aux débuts des troubles révolutionnaires, le conseil mandate 6 livres au seigneur Anthoine Boniface de Castellane et au prieur Barthélémy Véran pour qu'ils procèdent à l'encadastrement de leurs biens privilégiés". Irritable et anti-révolutionnaire, le prieur Véran est arrêté par les paroissiens à la suite d'un de ses sermons et confiné dans une salle de la mairie. Une vingtaine de personnes armées l'amènent devant le Directoire de Toulon sous l'accusation d'être hostile à la Constitution. Barthélémy Véran parvient à être acquitté et reprend sa place de curé de Mazaugues au grand regret des magistrats de la commune.

Bibliographie

Victor Seglietto -1935- Mazaugues, étude archéologique et historique

¹¹ En 1709 (CC19) le prieur Joseph Clapier a perdu environ 51 hl de blé, 20 hl d'orge-seigle-mélange, 7 hl d'avoine, 9 hl de légumes secs.

¹² Ces "messieurs d'eglise" peuvent être aussi les Charteux ou autres religieux.

CLOCHES POSTERIEURES A 1793 DANS LE CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE

SERGE PORRE⁺

Résumé : L'inventaire détaillé des vingt cloches d'époque moderne est suivi d'un tableau récapitulatif du patrimoine campanaire du canton de La Roquebrussanne.

Abstract : The detailed inventory of twenty bells, dating of the modern period is completed by a recapitulative list of the bell patrimony in the canton of La Roquebrussanne.

Cet article fait suite au texte de Louis Janvier paru en 1983 (Cahier de l'ASER n°3 pp.85-93) et concernant les cloches antérieures à 1792/93. Nous renvoyons donc au précédent article pour les généralités relatives au vocabulaire employé et la façon de mener ce travail à son terme. Que nous soient pardonnées certaines lacunes (Forcalqueiret, Néoules, Rocharon, par exemple), l'accès aux cloches de certains édifices étant très difficile voire dangereux.

Forcalqueiret - Eglise

la cloche de cette église daterait de 1821 ; son décor de guirlande en dessous de l'inscription correspond aux décors que l'on rencontre sur les cloches des années 1820-25. L'accès étant difficile, l'approche de cette cloche n'a pu être réalisée qu'à environ 3 mètres.

Garéoult - Chapelle Saint Félix

1 cloche de la fin du XIX^{ème} siècle

texte : "CETTE CLOCHE APPARTIENT A Mr L'ABBE BREMOND ET PORTE LE NOM DE JOSEPHINE. ELLE A EU POUR PARRAIN Mr L'ABBE JOSEPH BREMOND CURE DE ST ANTOINE-ALGERIE ET POUR MARRAINE Mme FORTUNEE BRENGUIER VEUVE BREMOND. RECONNAISSANCE A St FELIX ET A MARIE IMMACULEE. FARNIER FRERES FONDEURS A ROBECCOURT (VOSGES)."

décor : 2 frises de fleurs et feuillages (sur le cerveau). 1 crucifix. 1 Vierge à l'Enfant. 1 saint debout (St Joseph ?)

diamètre : 0,375m poids 33 kg env.

Mazaugues - Eglise

1 cloche de 1820 et 1 cloche fin XIX^{ème} ou début XX^{ème} siècle

texte : pour la première : "MARIA MAGDALENA SAUVE GARDE DES RECOLTES RAGOU VINCENT MAIRE - GRANET PIERRE ANTOINE ADJOINT RAGOU VINCENT FILS SECRETEIRE GROS RECTEUR. 1820." BAUDY FECIT

décor : 1 Vierge à l'Enfant. 1 frise de pampres et feuillages. 3 fleurs de lys avec 2 lézards. 1 crucifix. 1 lézard au-dessus de "BAUDY FECIT"

diamètre : 0,65m poids : 165 kg env.

⁺ Lotissement "Les Oiseaux" 6, allée des Mésanges 83390 Quers

la deuxième cloche sans texte et sans date
diamètre : 0,34m poids : 25 kg env.

Mazaugues - Chapelle Saint Christophe

1 cloche de 1820

texte : "SANTA MARIA ET VOS OMNES SANCTI ET SANCTO DEI INTERCEDITE PRO NOBIS.
BAUDY 1820"

décor : grappes de raisins et poires au-dessous du texte. 3 fleurs de lys (sur le
cervau). 1 petit crucifix. 1 lézard
diamètre : 0,39m poids : 40 kg env.

Méounes - Eglise

1 cloche de 1898 et 1 cloche de 1977

texte : "VENITE ADOREMUS DOMINUM IN TEMPIO SANCTO EJUS ANNO AB INCARNATIONE MDCCCXCVIII
MARIA ISABELLA GAETANA VOCOR. EUGENE BAUDOUIN PONDEUR A MARSEILLE ISABELLE LANTIER
MARRAINE, THEOPHILE GAETAN ANOT PARRAIN, PAROCHO G. REYNAUD DE LYQUES"

décor : 1 crucifix. 1 St Joseph, 1 vase de fleurs. 1 Vierge à la Médaille Miracu-
leuse. 1 frise de feuillages, boucliers et lances (sur le cerveau). 1 frise de feuil-
lages stylisés (au-dessous du texte). 1 frise formée de 15 scènes de 2 personnages
à demi nus, se faisant face, dont le corps est terminé par un feuillage (les 30 per-
sonnages sont ailés) (au bas de la cloche).
diamètre : 0,93m poids : 500 kg env.

texte : pour la deuxième cloche : VOCE MEA AD DOMINUM CLAMAVI ANNO DOM. 1828 REPONDE
EN L'AN DE GRACE 1977. F. GARNIER, SIX-POURS LA PLAGE. CORNILLE-HAVART-VILLÉDIEU"

décor : 1 St Michel terrassant le dragon. 5 croix. 1 frise de feuillages et arabesques
stylisées (sur le cerveau).
diamètre : 0,55m poids : 100 kg env.

Méounes - Chartreuse de Montrieux

1 cloche de 1897, 4 cloches de 1928, 1 cloche fin XIX è ou début XX è siècle

texte : cloche de 1897 de l'Eglise de la Chartreuse : inscription sur 7 lignes

1- MISERICORDIAS DOMINI IN OSTERNUM CANTABO

2- BAPTIZATA SUM MONTISRIVITI AB ILL. ET REV. DD EE MIGNOT ANTISTITE POROJULIENSI
KALENDIS JUNII MDCCCXCVIII

3- PATRINUM HABUI REVERENDUM PATREM DOMINUM MICHAELM BAGLIN, MINISTROM GENERALEM
TOTIUS ORDINIS CARTUSIENSIS ET ACCEPI NOMEN : SERAPHINA

4- UNIVERSAM ECCLESIAM GUBERNANTE SUMMO PONTIFICE LEONE XIII PAPA. REIPUBLICOE FRAN-
CORUM PROESIDE DOMINO FELICE FAURE. DOMUS MONTISRIVITI PRIORE DOMNO JOANNE CHRYSOS-
TOMO DUBY.

5- VIVAT CHRISTUS QUI DILIGIT FRANCOS 1 VIVAT MATER EJUS IMMACULATA MARIA, REGINA
FRANCIOE 1 VIVAT Stus JOSEPH QUEM CONSTITUERUNT CUSTODEM SUPER FAMILIAM SUAM 1

6- PAVEAT MIHI DEUS

7- NATA SUM MASSILIA APUD E. BAUDOUIN EXCUSOREM X KALENDAS JUNII MDCCCXCVII
décor : Sacré Coeur de Jésus. Vierge Immaculée "L'Immaculée". St Bruno agenouillé.
blason de l'ordre des chartreux avec le texte "STAT CRUX DOM VOLVITUR ORBIS". frise
de feuilles d'acanthes. frise formée par des couples de personnages ailés, à demi
nus se faisant face, terminée par feuillages.
diamètre : 0,85m poids : 380 kg env.

texte : pour la première des 3 cloches de l'horloge de la Chartreuse : 1928
IN TERRA PAX HOMINIBUS MUNIFICENTIA MAJORIS CARTUSIAE 1928 S. FRANC. SAL."

décor : St François de Sales. crucifix. N.D. de la Médaille Miraculeuse. Médillon
avec le texte "FONDERIE PACCARD ANNECY"
diamètre : 0,57m poids : 106 kg env.

texte : pour la seconde des 3 cloches de l'horloge de la Chartreuse : 1928

"GLORIA IN EXCELSIS DEO SA. ROSSOLINA 1928"

décor : crioufix. Ste Roseline. N.D. de la Médaille Miraculeuse. Médillon avec le
texte "FONDERIE PACCARD ANNECY"
diamètre : 0,47m poids : 58 kg env.

texte : pour la troisième des 3 cloches de l'horloge de la Chartreuse : 1928
PARATE VIAS DOMINI 1928

décor : crucifix. St Jean Baptiste. Immaculée Conception. médaillon avec le texte
"FONDERIE PACCARD ANNECY"
diamètre : 0,42 m poids : 48 kg env.

texte : pour la cloche d'appel des frères dans la tour de l'horloge : 1928
NO BONTAS 1928"

décor : crucifix. St Bruno. Assomption. médaillon avec le texte "FONDERIE PACCARD
ANNECY"
diamètre : 0,345m poids : 28 kg env.

la cloche d'appel du prieur de la Chartreuse, au-dessus du porche d'entrée, sans date
ni inscription ou décor. diamètre : 0,235 m poids : 8,5 kg env.

Méoules - Horloge (sur le clocher de l'Eglise)

cloche de 1818

texte : "ANNE ROSE BAPTISEE EN 1819 A PULGUE ET TEMPESTATE LIBERA NOS DOMINE ANNO
DOMINI 1818 BAUDOUIN FONDEUR A MARSEILLE
(ces renseignements sont tirés de la Méoules Revue (abbé M. Blanc) et des notes du
chanoine Malausse - aucune mention de décor ni de dimensions).

Rocharon - Tour de l'Horloge (datée de 1904)

cloche de la fin XIX è ou début XX è siècle, sans texte, date ou décor
diamètre : 0,40m env. poids : 40 kg env.

Sainte-Anastasie sur Issole - Eglise

cloche de 1823

texte : "AD MAJOREM DEI GLORIA ANNO 1823 REG. LUDOVICO XVIII" et dans un médaillon
qui est le cachet du fondeur de Marseille "Fondeur BAUDOUIN P.J."

décor : 1 guirlande de feuillage sur le cerveau. 1 St Jean Baptiste. 1 crucifix avec
extrémités fleur de lysées, posé sur socles à décor floral, Ste Marie-Magdelaine te-
nant le bas du crucifix. médaillon du fondeur (cf. supra)
diamètre : 0,66m poids 170 kg env.

La Roquebrussanne - Eglise

2 cloches de 1822

texte : pour la première cloche : "LE BON PASTEUR L'AN DE GRACE 1822 SOUS LE REGNE DE
LOUIS 18. BENIE PAR MR F. BEAULIEU CURE SUCCESEUR DE FEU F. ROBERT SON ONCLE DONT LA
MEMOIRE SERA ETERNELLE EN CE PAYS. LE PARRAIN MR L.F. CANOLLE MATRE ET LA MARRAINE
DAME CL. CATH. PHILIPINE REYMONENQ EPOUSE DE MR JULIEN BONFIS ADJOINT.

SANCTA MARIA ORA PRO NOBIS. P. DURAND ET BAUDOUIN FONDEURS A MARSEILLE"

décor : 1 Vierge à l'Enfant. 1 crucifix avec extrémités fleur de lysées au pied, te-
nant le crucifix, Ste Marie-Magdelaine agenouillée. le crucifix est posé sur un socle
de pampres, 1 frise de feuillages et pampres (sur le cerveau). 1 guirlande de fleurs
et fruits (en dessous du texte).

diamètre : 0,86m poids : 400 kg env.

texte : pour la seconde cloche : "HODIES SI VOCEM DOMINI AUDIERITIS NOLITE OBIDURARE
CORDA VESTRA. ANNO 1822. EX MUNIFICENTIA GASP. JOAN. AND. JOS. JAUPPRET EPISCOPI
METENTIS ERGO NATALIEM. PAROCHIAM PIE BENEFICI. LE PARRAIN M. JOS. EUSEBE BREMOND
AVOCAT A LA COUR D'AIX NE A LA ROQUEBRUSSANNE ET LA MARRAINE DILE R. LILIE TH. SE MOUTTON.
P. DURAND ET BAUDOUIN FONDEURS A MARSEILLE"
décor : 1 crucifix avec extrémités fleur de lysées, au pied, tenant le crucifix, Ste
Marie-Magdelaine agenouillée. 1 st Evêque. 1 St André. 1 frise de feuillages et pam-
pres (sur le cerveau). 1 guirlande de fleurs et fruits (en dessous du texte)
diamètre : 0,755m poids : 250 kg env.

Pour le canton de La Roquebrussanne, l'inventaire campanaire est donc le suivant :

FRQ	GRL	RQB	MZG	MNE	NLE	ROC	AST	CAN		
		1751								1500
		1730								1
								11		1550
	1606	1694								0
	1546	1677	1784	1668	1723	1733	1783		Janvier -1983-	1600
1821	1845	1822	1820	1898	1818	fxIX dXX	1823		Porre -1987-	1
	XIX	1822	fxIX dXX	1977						1650
	fxIX		1820	1897				20		3
				1928						1700
				1928						3
				1928						1750
				1928						3
				fxIX dXX						1800
										8
										1850
										3
1	5	6	4	9	2	2	2	31		1900 3

Liste récapitulative des cloches du canton de La Roquebrussanne (par commune) et inventaire chronologique des cloches toutes communes confondues.

Note

A la mémoire de :

Louis Janvier (octobre 1934 - février 1984), campanologue varois, délégué pour la région Provence auprès de la Société française pour la protection du patrimoine campanaire, Correspondant des Monuments Historiques, Historien

Henry Fouzargue (novembre 1930 - mai 1986), campanologue à Paris, Président de la Société française pour la protection du patrimoine campanaire, Correspondant des Monuments Historiques

André Combe (mars 1928 - novembre 1986), carillonneur de l'Hotel de Ville de Lyon depuis 1954, technicien-conseil

auprès des Monuments Historiques pour les questions d'Art Campanaire, Président de l'Association des Carillonneurs de France, Délégué de la Société Française pour la protection du patrimoine campanaire pour Lyon et sa région.

Abstract de 'Ada AcoviteŃti-Hameau

2000

ESSAI SUR LES NOMS DE LIEUX-DITS DE LA COMMUNE DU VAL

HENRI AUTHOSSERRE*

Résumé : Les microtoponymes de la commune du Val sont envisagés sous deux aspects. La superficie des quartiers permet de déterminer l'agencement du territoire en trois zones. La signification des noms suivie de leur classement par catégories dévoile les particularités du Val. L'usage de trois documents cadastraux datés de 1669, 1837 et 1937 place ce travail dans une double perspective, temporelle et spatiale.

Abstract : The microtoponymes of the commune of Le Val are considered in two different. The surface of the quarters helps us to determine the arrangement of the territory in three zones. The meaning of the names and their classification in categories reveals the particularities of Le Val. The use of three cadastral documents dating from 1669, 1837, 1937 places this study in a both temporal and spatial perspective.

De tous temps l'homme a eu besoin de se repérer dans l'espace : chasse, pêche, cueillettes, cultures, etc ... Se repérer implique une division du territoire occupé en plusieurs régions qu'il s'agit de nommer. Dans le cadre du programme de recherches défini par l'A.S.E.R. sur le vallon du Gueilet ('A.Acovitsiōti-Hameau et Ph.Hameau -1985-) nous avons tenté de réaliser une étude de ces noms des lieux pour la commune du Val. Nous avons essayé en même temps de prolonger le travail déjà fait sur un sujet analogue pour les communes du canton de La Roquebrussanne et publié dans le Cahier de l'ASER n°2 (Ph.Hameau et D.Partouche -1981-).

Nous considérons d'abord ces lieux dits en fonction de leur étendue puis nous essaierons de connaître quelle est l'origine de chaque appellation enfin nous grouperons ces noms suivant leur origine et nous réaliserons une étude statistique.

Méthode

Nous avons étudié la superficie des différents lieux dits à partir d'une photocopie du tableau d'assemblage de la commune du Val que nous avons demandé au service du cadastre. Ce plan est à l'échelle 1/40.000. Nous avons reporté sur ce tableau d'assemblage les lieux dits du cadastre actuel le plus exactement possible en nous repérant à l'aide des chemins, des vallons, des ruisseaux, etc ...

Nous avons réalisé un quadrillage de ce tableau avec un repère. En abscisse, chaque colonne est affectée d'un nombre et en ordonnée chaque rangée est affectée d'une lettre (fig.1). Le couple nombre-lettre nous donne la case où se trouve le lieu dit à considérer. Ensuite nous avons construit sur calque une grille carrée dont la mesure du côté est 10 cm. Elle est divisée en 100 cm². Chaque centimètre carré représente sur le terrain une superficie de 4 ha. A l'aide de cette grille, il est possible d'estimer avec une marge d'erreur tolérable l'étendue de chaque lieu dit.

En ce qui concerne la signification des noms ou l'origine de chaque toponyme nous avons eu recours en premier lieu aux personnes du village et plus particulièrement aux personnes âgées ; nous n'avons obtenu que deux explications (Milan, La Tuègne). La connaissance de l'histoire locale nous a permis de donner l'origine des noms pro-

* 30 place Gambetta 83170 Le Val

venant du propriétaire en particulier comme par exemple, le Plan de Cartier, le Plan de Gueilet, etc ...

La connaissance de la langue provençale nous a été utile pour connaître certains sens de mot tels que le dernier de Saint Blaise, les banquets, etc ... "Lou Tresor dou Felibrige" de Frédéric Mistral nous a permis de préciser certains points. C'est l'ouvrage remarquable de Charles Rostaing "Essai sur la toponymie de la Provence" des origines aux Invasions Barbares (édition de 1973) qui nous a permis d'obtenir de précieux renseignements pour des noms parfaitement hermétiques comme le Bargodon, Romegon, etc ... Nous avons enfin utilisé le Cahier de l'ASER n°2 (-1981-) pour certains toponymes communs au Val et aux communes du canton de La Roquebrussanne.

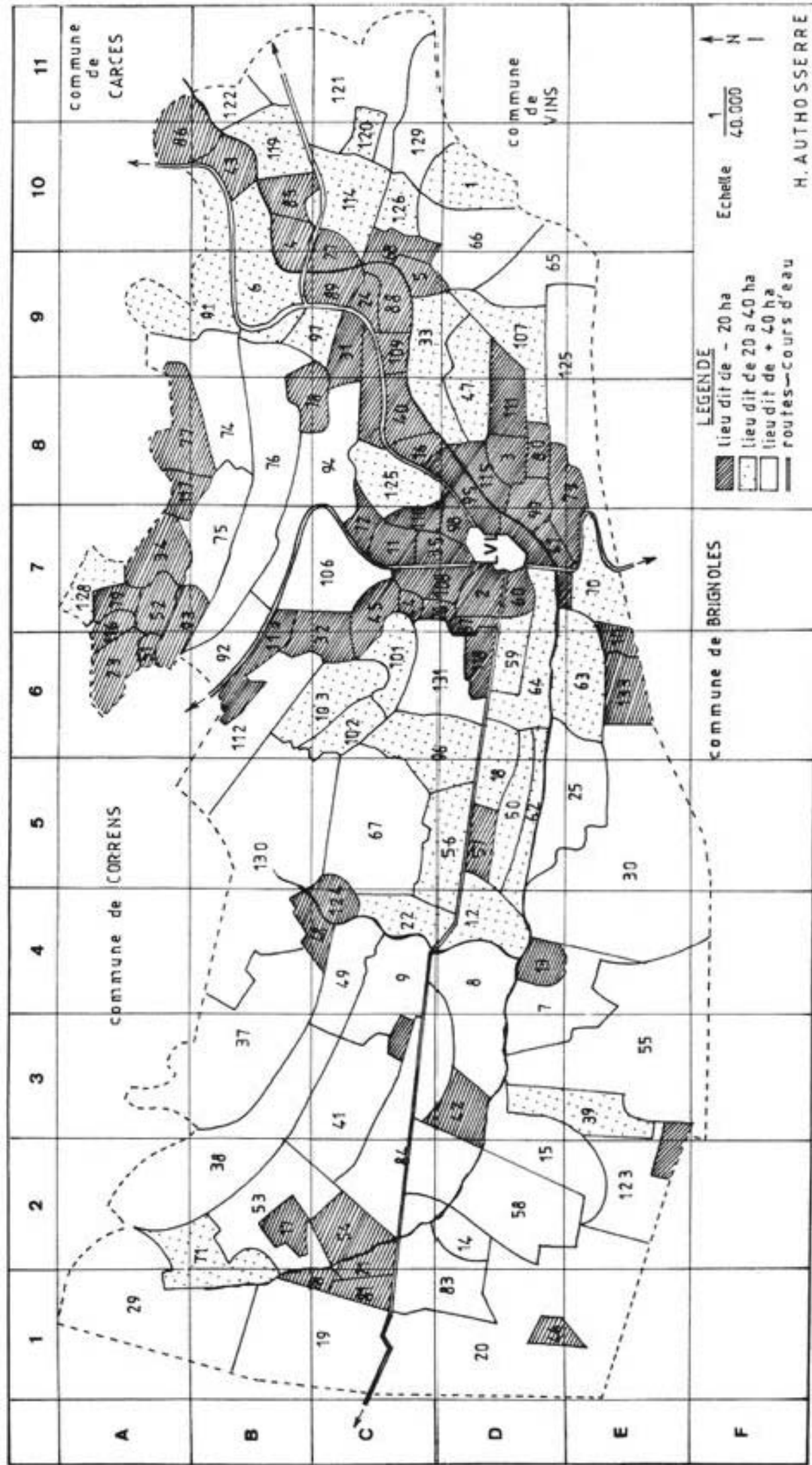
Les cadastres

Nous avons disposé du cadastre actuel qui date de 1937, de celui de 1837, d'un livre terrier de 1669. Le cadastre actuel porte 133 noms de lieux dits. Le cadastre de 1837 en comptait 134 soit 8 de plus et 7 de moins que celui en usage de nos jours, à savoir, en plus, le clauou Vieux, les Ferrages, les gorguettes, Ma Rouagne, clauou de Niel, le Paradou, les Redandes, Saint Jean, et 7 de moins à savoir, l'Hubac de Sainte Catherine, l'Hubac de Saint Blaise, le Plan Oriental, le Plan Occidental, l'Adrech de Piaou, le Serre de Laval, la Floride.

Le livre terrier de 1669 compte 61 toponymes dont 23 se retrouvent dans le cadastre actuel avec la même orthographe ou une orthographe différente dont nous parlerons plus loin en détail. Il convient de préciser que ce document est en très mauvais état et peut-être est-il incomplet ce qui expliquerait en partie, qu'il ne comporte que deux fois moins de noms que les cadastres de 1837 et 1937.

Fig.1- Plan de la commune du Val, division en quartiers, indication de la superficie des quartiers, numérotation des quartiers. Ci-dessous, liste des quartiers et système de repères en relation avec la figure 1.

1	Aigues Mortes	10D	45	Font Fernud	7C	89	Les Prés Oriental	9C
2	Les grandes Aires	7D	46	Le Clauou de la Gardière	1D	90	Le Pré de la Clastre	8D
3	Les Banquets	8D	47	Les Garrigues	9D	91	Le Rayollet	9A
4	Le Grand Bacu	9B	48	Gavarri	4B	92	Real Martin	6B
5	Le Petit Bacu	9C	49	L'Hubac de Gavarri	4C	93	L'Adrech de Real Martin	6A
6	Le Bargodon	10B	50	Gayacode	5D	94	Les Rebias	8C
7	La Bastidasse	4D	51	Gargon	6A	95	La Revol	7D
8	La Grande Bastide	4D	52	Plaine de Grifon	7A	96	Rioubert	6C
9	L'Adrech de la G.Bastide	4C	53	Gueilet	2B	97	Roumagon	9C
10	Collet de Bayory	7E	54	Le Plan de Gueilet	2C	98	La Rouguière	7D
11	Belle Vue	7C	55	L'Hubac	4E	99	Sainte Anne	7D
12	La Bessonne	4D	56	Les Janets	5C	100	Saint Benoit	7D
13	Le Clauou de la Bessonne	4D	57	Le Plan de Janets	5D	101	Saint Blaise	6C
14	La Blanche	2C	58	Le Grand Jas	2E	102	Dernier de Saint Blaise	6C
15	Le Collet de Blanquet	3D	59	Jean-Val	6D	103	Hubac de Saint Blaise	6C
16	Les Bois	8C	60	La Jouberte	7D	104	Sainte Catherine	7D
17	Bouissoune	2B	61	Les Laurons	7D	105	Hubac de Ste Catherine	7E
18	Le Plan de Brasefan	6D	62	Laval	6D	106	Saint Cyriaque	7B
19	La Grande Brasque	1B	63	L'Hubac de Laval	6E	107	Saint Georges	9D
20	La Petite Brasque	1C	64	Le Serre de Laval	6D	108	Saint Jacques	7C
21	Le Puits de la Brasque	2C	65	Les Machottes	9D	109	Saint Joseph	9C
22	Baf	4C	66	Les Mardariens	9D	110	Saint Marc	7C
23	Les Calades	6A	67	Les Mayans	5C	111	Saint Pierre	8D
24	Camp Mon	9C	68	Milan	9C	112	Les Sables	6B
25	Le Carnier	5E	69	La Hueye	7D	113	L'Hubac des Sables	6B
26	Plan de Cartier	7C	70	Notre Dame	7E	114	Les Sacovia	10C
27	Le Castellat	10C	71	Pataquille	2A	115	La Sauvarède	8D
28	La Cavalière	1B	72	Les Peirouas	7C	116	Siboune	6A
29	Chateaurénard	2A	73	Peirreguis	7D	117	Les Taparasses	7A
30	Grand Clauou	4E	74	L'Adrech de Piaou	8B	118	Les Grandes Terres	6D
31	Le Clot	9C	75	Le Clot de Piaou	7B	119	Terrubi	10B
32	La Couale de l'Oure	6B	76	L'Hubac de Piaou	9B	120	Terrubi Meridional	10C
33	Les Cognets	8C	77	Les trois Piaou	8A	121	Terrubi Oriental	11B
34	Constenson	7A	78	Piedgros	8B	122	Les Plaines de Terrubi	11B
35	Chemin de Correns	7C	79	Le Cros du Pin	7A	123	Tour Couroun	2E
36	Clauou de la Croix	3E	80	La Plaine	8D	124	La Tuegne	5C
37	Le Cuit	3B	81	Le Plan	1C	125	Les Tufs	6C
38	L'Hubac du Cuit	2A	82	L'Adrech du Plan	3C	126	Val Dangualin	10C
39	Cythère	3D	83	Le Plan Occidental	1C	127	Val d'Anguille	9D
40	Espagnet	6C	84	Le Plan Oriental	3C	128	Vallon d'Amornet	7A
41	Les Elissartènes	5C	85	La Platrière	10B	129	Les Valucières	11C
42	La Floride	3D	86	Le Petit Pont	10A	130	Vau de Flame	4B
43	Fontainebleau	10B	87	Les Foidoux	7D	131	Les Vergers	6C
44	Fontenelle	7C	88	Les Frés	9C	132	Le Village	7D
						133	Le Clauou de la Lacuve	6E



Etude de l'étendue des lieux dits

La commune du Val couvre 3934 ha qui s'étirent d'ouest en est sur 11 km et occupent du nord au sud, une bande dont la largeur varie de 3,5 km à 4,5 km. D'ouest en est la vallée est constituée par le vallon de la Blanche, le vallon de Laval puis à partir du village de la Ribeirotte ou petite rivière. En parallèle à cette ligne hydrographique nous trouvons la route presque rectiligne du Val à Bras puis la route sinuante du Val à Carcès. Au nord et au sud de cette ligne, les terres se répartissent jusqu'aux communes limitrophes. Ce sont des collines avec un relief assez accidenté.

La superficie moyenne d'un lieu-dit est de 3934 ha : 133 = 29,5 ha soit 30 ha env. Nous avons donc considéré une catégorie moyenne comprenant les quartiers couvrant de 20 à 40 ha et en avons relevé 33 soit 25% environ. Nous avons ensuite considéré une catégorie de lieux dits dont l'étendue est inférieure à 20 ha et en avons compté 68 soit 50% environ. Enfin, la catégorie des lieux dits dont la superficie est supérieure à 40 ha en groupe 32 soit 25% environ.

En résumé :

catégorie 1 superficie inférieure à 20 ha : 68 : hachures fines (cf.fig.1)
catégorie 2 superficie moyenne 20 à 40 ha : 33 : en pointillés
catégorie 3 superficie supérieure à 40 ha : 32 : en blanc

zone 1 La répartition des lieux dits de la catégorie 1 n'est pas l'effet du hasard. On les trouve formant d'abord une couronne autour du village. Ils portent des jardins, des prés, de la vigne. Ensuite se détachant de cette couronne, une bande orientée ouest-est se répartit de part et d'autre de la Ribeirotte (jardins, prés, vigne) et une bande orientée sud-nord puis ouest-est se répartit de part et d'autre de l'ancienne route du Val à Correns. Elle porte de nos jours des oliviers, quelques jardins, de la colline qui devait être cultivée soigneusement autrefois (beaucoup de traces de restanques). N'oublions pas que pendant 8 siècles, le Val et Correns étaient des parties du temporel de Montmajour, les bénédictins ayant établi à Correns un important prieuré. Enfin et sans raison apparente, 19 lieux dits se répartissent de part et d'autre de la route du Val à Bras.

zone 3 Les lieux dits dont la superficie est de plus de 40 ha se trouvent aux limites de la commune au nord et au sud. A l'ouest, cette zone commence au vallon de Buffe à 3 km du village. La majeure partie des terres est occupée par des collines plus ou moins boisées. Cependant les parcelles au fond de la vallée et proches de la route portent des oliviers et de la vigne.

zone 2 On trouve bien les lieux dits de la catégorie 2 entre les zones 1 et 3. C'est une zone intermédiaire surtout plantée en vignes et en oliviers.

Cette répartition des 3 zones nous montre que les terres les plus proches du village, les plus faciles d'accès et les plus riches sont aussi les plus convoitées ; un morcellement plus grand en résulte avec une multiplication des appellations d'où une abondance des toponymes couvrant chacun une plus faible superficie. Les terres les plus éloignées, difficiles d'accès, plus accidentées aussi n'ont attiré que peu de propriétaires. C'est là que l'on trouve les lieux dits de plus grande étendue.

Tableau des toponymes du Val selon les documents utilisés et leur superficie

livre terrier de 1669	cadastre de 1837	cadastre de 1937	superficie en ha
Aigues Mortes	Les Aigues Mortes	Aigues Mortes	27
Les Grandes Hieres	Les Grandes Aires	Les Grandes Aires	10
La Burlière	Les Banquets	Les Banquets	8
Bergidou	Le Grand Bacu	Le Grand Bacu	11
	Le Petit Bacu	Le Petit Bacu	5
	Le Bargedon	Le Bargedon	22
	La Bastidasse	La Bastidasse	40
	La Grande Bastide	La Grande Bastide	58
	L'Adrech de la Grande Bastide	L'Adrech de la Grande Bastide	40
	Collet de Bayory	Collet de Bayory	7
	Bel Vu	Belle Vue	7
	La Bessonne	La Bessonne	22
	Le Claou de la Bessonne	Le Claou de la Bessonne	18
	La Blanche	La Blanche	40
	Le Collet de Blanquet	Le Collet de Blanquet	49
	Les Bois	Les Bois	9
	Bouissonne	Bouissonne	9
Bramaffan	Le Plan de Bramafan	Le Plan de Bramafan	22

	La Grande Bracque	La Grande Bracque	84
	La Petite Bracque	La Petite Bracque	200
	Le Puits de la Bracque	Le Puits de la Bracque	11
	Ruf	Ruf	27
	Les Calades	Les Calades	18
Cambon ou les Prés	Camp Bon	Camp Bon	9
	Le Carnier	Le Carnier	54
Plan de Cartière	Plan de Cartière	Plan de Cartier	9
Castellart	Le Castelas	Le Castellas	9
	La Cavalière	La Cavalière	7
Caudamille }	Chateaurenard	Chateaurenard	108
Caudanielle }	Grand Claou	Grand Claou	120
	Le Clot	Le Clot	8
	La Couale de l'Oure	La Couale de l'Oure	17
Cognet	Les Cognets	Les Cognets	37
	Constansson	Constansson	18
Chemin de Correns	Chemin de Correns	Chemin de Correns	7
	Claou de la Croix	Claou de la Croix	10
	Claou Vieux		
	Le Cuit	Le Cuit	119
	L'Hubac du Cuit	L'Hubac du Cuit	75
Curnière	Cythere	Cythere	31
Couillet d'Evesque	Espagnet	Espagnet	11
Plan Denboutine	Les Eissartènes	Les Eissartènes	49
Perace	Les Ferrages		
		La Floride	18
	Fontainebleau	Fontainebleau	18
Fontenelle	Fontenelle	Fontenelle	8
Fon Feraud	Fon Feraud	Font Feraud	18
Fon de Doudon			
	Le Claou de la Gardière	Le Claou de la Gardière	9
	Les Garrigues	Les Garrigues	39
	Gavarry	Gavarry	14
Le Claou de Goubert	L'Hubac de Gavarry	L'Hubac de Gavarry	27
	Le Serre de Gayaoude	Gayaoude	20
	Le Gongon	Le Gongon	4
	Plaine de Griton	Plaine de Griton	10
	Gueillet	Gueillet	54
	Le Plan de Gueillet	Le Plan de Gueillet	18
Ubace	L'Hubac	L'Hubac	112
Jeannone	Les Jeannets	Les Janets	32
Jeannet	Le Plan de Jeannet	Le Plan des Janets	11
	Le Grand Jas	Le Grand Jas	56
	Jean Laval	Jean Val	20
La Jouberte	La Jouberte	La Jouberte	8
	Les Laurons	Les Laurons	10
	Laval	Laval	31
	L'Hubac de Laval	L'Hubac de Laval	37
		Le Serre de Laval	20
		Les Machottes	45
	Les Machottes		
Mairoune }	Ma Rouagne		
Meiroune }	Les Mardarias	Les Mardaries	45
Maronin }	Les Mayans	Les Mayans	90
Marrouin }	Milan	Milan	16
Maufranguet	La Mueye	La Mueye	9
Le Mayan	Notre Dame	Notre Dame	26
	Claou de Niel		
Le Paradou	Le Paradou		
La Peiroy }	Pataquille	Pataquille	31
La Peiroay }	Les Peirouas	Les Peirouas	14
Pigneysre	Peireguis	Peireguis	8
		L'Adrech de Piau	58
Plant	Le Clot de Piau	Le Clot de Piau	31
Peirrefugabde	L'Hubac de Piau	L'Hubac de Piau	54
	Les Trois Piau	Les Trois Piau	18
Peygros	Piegros	Piedgros	14
	Le Cros du Pin	Les Cros du Pin	9
	La Plaine	La Plaine	8
Le Plan	Le Plan	Le Plan	10
	L'Adrech du Plan	L'Adrech du Plan	8
Pont d'Ifret		Le Plan Occidental	62
Pont de Carcès		Le Plan Oriental	42
	La Platrière	La Platrière	7
	Le Petit Pont	Le Petit Pont	18
Le Poudou	Le Poidoux	Le Poidoux	9
	Les Prés	Les Prés	10
	Les Prés Oriental	Les Prés Oriental	10
	Le Pré de Clastre	Le Pré de Clastre	4
Rayollet	Le Rayollet	Le Rayollet	37
Rieu Martin	Réal Martin	Réal Martin	25
	L'Adrech de Réal Martin	L'Adrech de Réal Martin	20
Rebias	Les Rebias	Les Rebias	42
	Les Redandes		
	Le Revol	Le Revol	16
Rieubert	Rieubert	Rieubert	24

La Petite Rougière	Rouregon	Rouregon	22
	La Rougière	La Rougière	7
	Sainte Anne	Sainte Anne	7
Saint Blaise	Saint Blaise	Saint Blaise	31
	Saint Benoît	Saint Benoît	5
	Dernier de Saint Blaise	Dernier de Saint Blaise	19
		Hubac de Saint Blaise	31
	Sainte Catherine	Sainte Catherine	8
Saint Seris		Hubac de Sainte Catherine	5
	Saint Cyriaque	Saint Cyriaque	62
Saint Georges	Saint Georges	Saint Georges	37
Saint Jacques	Saint Jacques	Saint Jacques	9
	Saint Jean		
Saint Joseph	Saint Joseph	Saint Joseph	16
	Saint Marc	Saint Marc	8
	Saint Pierre	Saint Pierre	11
Les Sables	Les Sables	Les Sables	67
Le Serre	L'Hubac des Sables	L'Hubac des Sables	11
	Les Sacuvis	Les Sacuvis	22
	Le Sacuvi		
Signirolle	Les Sauvarède	La Sauvarède	9
	Sibourne	Sibourne	9
	Les Taparances	Les Taparances	9
	Les grandes Terres	Les Grandes Terres	9
Terrubies	Terrubi	Terrubi	37
	Terrubi Méridional	Terrubi Méridional	37
	Terrubi Oriental	Terrubi Oriental	84
	Les Plaines de Terrubi	Les Plaines de Terrubi	27
	Tour Couroun	Tour Couroun	37
	La Tuègne	La Tuègne	11
	Le Tuf	Les Tufa	51
	Val Dangallin	Val Dangallin	20
	Val d'Anguille	Val d'Anguille	74
	Vallon d'Ambonnet	Vallon d'Ambonnet	31
	Les Valussières	Les Valussières	58
	Vau de Flame	Vau de Flame	124
	Les Vergers	Les Vergers	45
		Le Village	18
soit 61 lieux dits	soit 134 lieux dits	soit 133 lieux dits	soit 3950 ha

Etude des toponymes par catégories

C'est le tableau qui figure en page 93 ; nous avons classé les toponymes suivant les 12 rubriques déjà utilisées dans le Cahier de l'ASER n°2 pour une étude sur le même sujet et relative aux communes du canton de La Roquebrussanne.

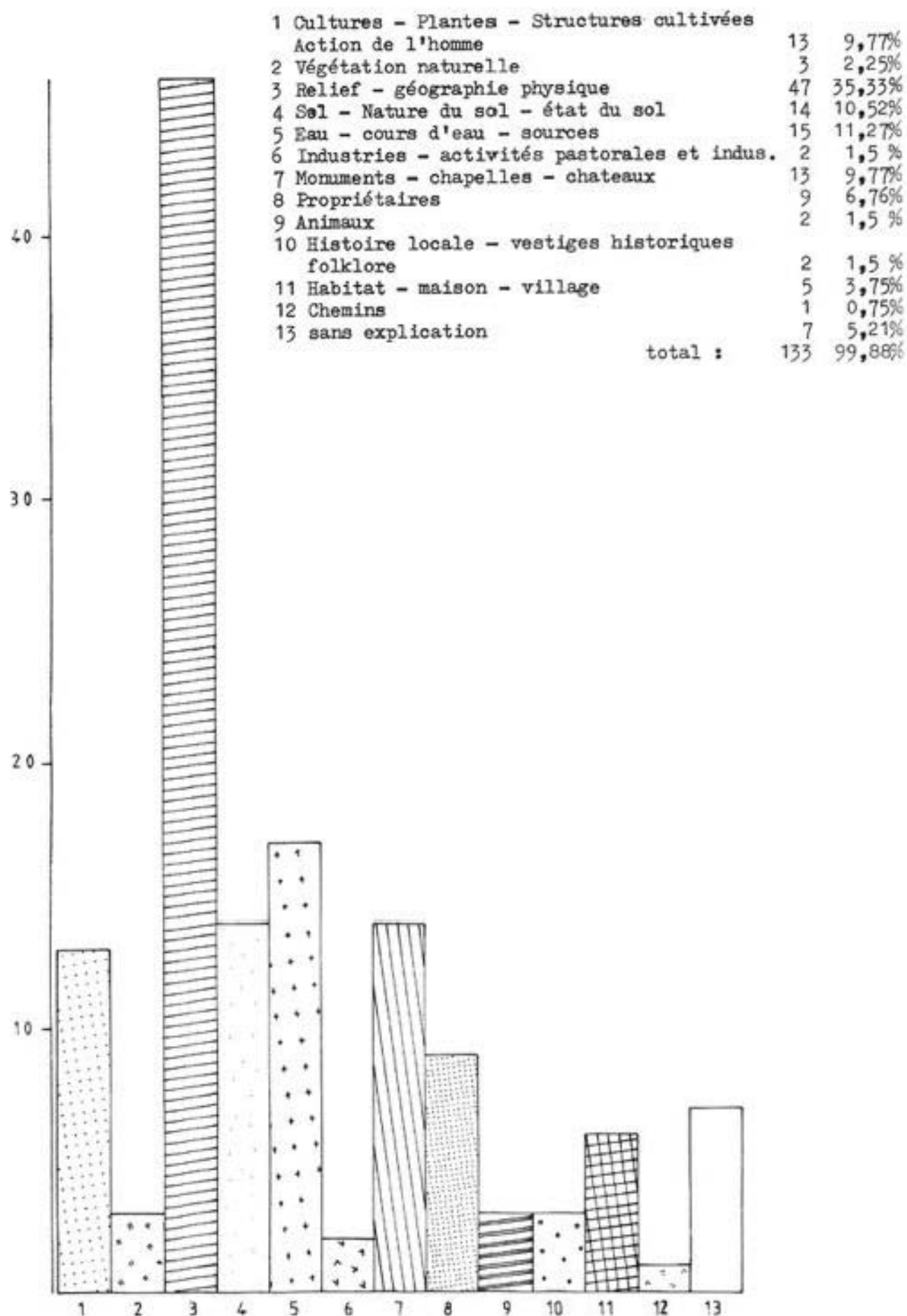
Comme on pouvait s'y attendre, c'est dans la rubrique "relief - géographie physique" que l'on trouve -et de loin- le plus grand nombre de toponymes. C'est le caractère physique du lieu qui appelle le plus souvent le nom. L'exposition du lieu dit est aussi très souvent déterminante, adrech ou hubac, pour son appellation. Parmi ces noms, nous en notons 10 d'origine ligure et leur explication nous en a été donnée par Ch. Rostaing.

C'est ensuite la catégorie relative à l'hydrographie avec 15 noms ; c'est encore une donnée naturelle qui prévaut, l'eau jouant un grand rôle dans l'économie du pays, sa fertilité, sa mise en culture ... En troisième position vient "sol - nature du sol" avec 14 toponymes, encore une donnée naturelle qui conditionne la culture d'un lieu dit.

En résumé, 76 noms soit 57,7%, soit plus de 1 nom sur deux relèvent d'un caractère naturel.

Nous trouvons ensuite presque à égalité avec 13 noms les rubriques "action de l'homme" et "monuments - chapelles - châteaux" avec 12 noms. Peut-être faut-il voir là l'influence exercée pendant des siècles par la seigneurie ecclésiastique de Montmajour sur le Val.

Malgré nos recherches, il n'a pas été possible d'identifier 7 toponymes : Les Cognets, Cayacode, la Jouberte, le Peireguis, le Poidoux, la Sauvarède, les Valussières.



Explication détaillée de l'origine de chaque toponymes

- Les Aigues Mortes : eaux dormantes - le vallon des Mardaries très sinueux donc au cours peu rapide traverse ce lieu dit.
- Les Grandes Aires : aux abords nord-ouest du village -on y foulait les céréales- la rue des Aires mène aux Grandes Aires.
- Les Banquets : lieu en terrasses, de bancaou, terrasse soutenue par une muraille
- Le Grand Baou : baou sommet pelé et arrondi mais par association d'idées précipice s'écrit bau se prononce baou (Trésor du Félibrige) bau = précipice précipice très haut dans lequel tombe la Ribeirotte en cascade
- Le Petit Baou : même explication, précipice moins profond
- Le Bargedon : de barre, rempart ou muraille - La bastide du "Bargidou" appellation courante est située au sommet d'une colline rectiligne, véritable muraille barrant la vallée. Le suffixe "on" se retrouve parfois avec des appellatifs d'origine indo-européenne (cf.Ch.Rostaing).
- La Bastidasse : Le suffixe "asse" a le sens de grosse, légèrement péjoratif, grosse campagne sans élégance
- La grande bastide : la grande "campagne"
- L'Adrech de la grande bastide : partie à l'adrech de la grande bastide
- Le collet de Bayory : petite colline appartenant à une famille Bayory - peut-être un surnom car cette appellation ne figure pas dans les archives
- Belle vue : Lieu d'où l'on a une belle vue sur le village ce qui est exact
- La Bessonne : première explication : ferme où vivent des jumelles lei bessouno ce qui paraît simpliste et sans fondement. Plutôt de ber au moyen de l'élargissement s très fréquent on tire un thème ber.s - besse. ber indique un mont. La région est accidentée (nombreuses hauteurs) + suffixe on
- Le claou de la Bessone : le clos de la Bessone
- La Blanche : couleur blanche de la campagne à l'origine
- Le collet de Blanquet : la petite colline de Blanquet, diminutif de Blanc . On relève 11 Blanq ou Blanque (état de la capitation de 1715) et 8 (celui de 1756).
- Les Bois : lieu boisé, souvenir des forêts qui couvraient la région
- Bouissonne : Propriété des Bouisson. On relève 2 Bouisson (état de 1756).
- Le Plan de Bramefan : bramer = crier, fan = faim . Crier famine. Terre ingrate, peu productive (le fait que des gens affamés auraient habité le lieu est simpliste et sans fondement historique).
- La Grande Brasque : Bras - village limitrophe du Val. Brasc : le provençal et le catalan brac remonte à un mot gaulois bracam = marais. A noter que le quartier limitrophe de la Brasque (Bras aussi) est le Suy qui indique un terrain marécageux (cf. Cahier de l'ASER n°4, article déjà cité) asc formation ligure. Grande colline de Bras
- La petite Brasque : voir ci-dessus, petite colline de Bras
- Le puits de la Brasque : puits de mine à l'est de la grande Brasque
- Buf : du nom du propriétaire, 2 Boeuffe (état de 1715) 5 (état de 1756) avec Joseph Boeuffe propriétaire des 2 bastides voisines dont l'une à Gavarry or Buf est à l'est de Gavarry. Boeuffe se dit Buffe ou Buf
- Les Calades : lieu empierré ou "caladé"
- Camp Bon : Bonnes terres, fertiles (beaucoup de jardins)
- Le carnier : racine kah pierre, lieu rocailleux au pied d'une colline rocailleuse à rapprocher de cairn : tas de pierres
- Plan de Cartier : du nom des propriétaires, famille Cartier de notaires greffiers du XVIII^e s. armoiries à l'église. 10 Cartier (état de 1715) 9 (1756)
- Le Castellat : restes d'une grande construction : chateau ?
- La Cavalière : certains disent la Cavalerie - semble remonter à Caballus cheval. Lieu où l'on aurait fait l'élevage du cheval
- Chateaufrenard : doit remonter au X^e s. quand la famille de Chateaufrenard reçut en alleu les terres sises au Val
- Le grand Claou : le grand clos
- Le Clot : endroit clos
- La couale de l'oure : colline de l'heure (ouro) ou de la marmite (plus vraisemblable vu la configuration du lieu

Les cognets : non expliqué

Contenson : racine KonT indique un lieu élevé. A la limite du Val et de Correns, ligne de crêtes. suffixe on origine ancienne

Le chemin de Correns : lieu à la sortie nord du village bordé par la route Le Val-Correns

Le claou de la Croux : l'enclos de la Croix, à la limite du Val et Brignoles, ligne de crêtes

Le Cuit : racine KuK/KuG on trouve Cuia 1079, 1135, 1200, Cujis 1378. Le sens est hauteur. Point culminant du territoire du Val : 539 m alt.

L'Hubac du Cuit : à l'hubac du Cuit

Cythère : à rapprocher du mont Cithéron en Béotie racine KaT position au bord de l'eau torrent à sec, ravin

Espagnet : Propriété du Conseiller du Parlement de Provence d'Espagnet

Les Eissartènes : lieu défriché, essarté, sans doute aux XI et XII s.

La Floride : nom donné au siècle dernier par le propriétaire Mr Veyan. Autrefois Ma Rouagne (1837) Mairoune ou Meiroune ou Marronin ou Marrouin en 1669. On relève 4 Marrouin en 1715 or cette année-là la ferme appartenant au Lieutenant du Juge royal Dellapin, le nom du propriétaire semble à exclure. A rapprocher de Meyronnes (Alpes de H.P.) nom qui rappelle le culte de dieux gaulois Matres ou Matronal (voir Charles Rostaing)

Fontainebleau : belle fontaine. Il y a une campagne avec une fontaine à l'eau abondante

Fontenelle : petite fontaine

Le claou de la Gardière : on dit aussi Garduele, endroit qui a servi de poste de garde ou de lieu de passage pour les troupeaux (Cahier de l'ASER n°2) - noté le caractère enclavé du quartier

Font Féraud : nom du propriétaire : un Féraud travailleur à cet endroit (état de 1715)

Les Garrigues : lande de terre inculte. lieu couvert de taillis peu épais de chênes v.

Gavarri : Gava torrent de montagne GaR variante de KaR hydronyme (vallon de Vaubelle)

L'Hubac de Gavarri : à l'hubac de Gavarri

Gayaoude : sans explication

Gangon : GaN racine à rapprocher de la base KaN serait une erreur - sens de plateau

Plaine de Griton : peut-être du nom du propriétaire - aucune mention dans les archives

Gueilet : du nom du propriétaire, un certain Honoré Gueilet qui possède les Eissartènes en 1715 (Gueilet est voisin des Eissartènes)

Le Plan du Gueilet : lieu plat, nom du propriétaire

L'Hubac : lieu en hubac

Les Janets : lieu dit "Jeannesse" en 1669, Jeannesse est le féminin de Jeanet petit Jean, on trouve en 1799 un Jean dit Jean Jeannet, nom du propriétaire

Le Plan de Janets : endroit plat

Le Grand Jas : la grande bergerie - ruines de grands bâtiments, bergerie, au siècle dernier. Commanderie ? pour certains

Jean Val : Jean Laval (1837) Jean du quartier de Laval (tout proche)

La Jouberte : sans explication

Le Claou de la Laouve : l'enclos de la pierre plate

Les Laurons : lieu avec de nombreuses sources et ruisseaux. surgons d'eau de source à fleur de terre (Trésor dou Felibrige)

Laval : il ne peut s'agir de l'aval car ce lieu est en amont du village. Seul le sens de val, vallon, semble possible

L'Hubac de Laval : lieu à l'hubac de Laval

Le Serre de Laval : la crête de Laval, la dénomination actuelle est plus logique que celle de 1837, Serre de Gayaoude

Les Machottes : machotte = chouette sans doute un lieu où il y avait des chouettes

Les Mardaries : racine MaR sens de montagne ou lieu élevé

Les Mayans : terres du milieu, entre Le Val et Bras

Milan : explication donnée par l'actuel propriétaire qui la tenait de son père. Lors de la construction de la campagne sous François 1er des soldats passaient et les maçons demandaient "d'ou venez-vous ?" ; ils répondirent "de Milan". Les maçons décidèrent de nommer la campagne Milan ...

La Mueye : lieu humide

Notre Dame : une chapelle dédiée à Notre Dame de Pitié

Pataquille : surnom du propriétaire : Pataquille

Les Peirouas : lieu bien nommé car très pierreux

Les Peirreguis : sans explication

Piaou : racine Pal avec Peille (A.M.) Pillia, Peilia, Pilea, Pelia, Pillia, Peglia, on peut penser que pia vient de Pilia après perte du l et donne Piau qui se prononce Piaou Pal signifie hauteur

Adrech de Piaou : lieu à l'adrech de Piaou

Hubac de Piaou : lieu à l'hubac de Piaou

Les trois Piaou : les trois hauteurs ?

Piedgros : du bas latin podium grossum dû à la situation du lieu

Le cros du Pin : partie plate avec un pin particulier

La plaine : nommé ainsi par ironie sans doute car en forte pente !

Le plan : étendue plane au fond de la vallée

L'Adrech du Plan : lieu à l'adret du plan

Le Plan occidental : à l'ouest du Plan

Le Plan oriental : à l'est du Plan

La Plâtrière : nature du terrain, pierre à plâtre

Le Petit Pont : petit pont sur la rivière sans doute

Poidoux : sans explication

Les Prés : lieu où l'on trouve des prés

Les Prés oriental : à l'est des Prés

Le Pré de Clastre : pré qui devait appartenir en propre aux moines de Montmajour

Le Rayollet : lieu avec un petit ruisseau, rayou : filet d'eau

Réal Martin : Rieu, rieu, à partir de la racine Riv rocher à l'origine puis fente du rocher, faille, ravin, cours d'eau. Martin nom du propriétaire

Real = porche ouverture (voir Ch.Rostaing)

L'Adrech de Real Martin lieu à l'Adret du Real Martin

Les Rebias : de rage en latin - terre ingrate, dure (enragée) difficile à travailler

Le Revol : lieu où l'eau de la rivière tourbillonne (revou en provençal)

Rioubert : pour rieu voir Real Martin

Romegon : une espèce de pin d'Europe variété naine du pin sylvestre porte le nom de pin mugho qui pousse surtout sur les terrains rocailleux. Le préfixe Rou RuB sans primitif rocher, lieu rocailleux planté en pins mugho. Le

nom de la campagne qui se trouve à Romegon est "Romegon-les Pins"

La Rouguière : on retrouve le préfixe Rou RuB rocher, lieu rocailleux

Sainte Anne : lieu où se trouvait une chapelle dédiée à Sainte Anne

Saint Benoit : lieu en l'honneur du saint, pas de chapelle

Saint Blaise : colline de Paracol où se trouve une chapelle dédiée à Saint Blaise au

XIII^e à siècle et primitivement à Saint Jean au X^e à siècle.

Dernier de Saint Blaise : darrié en provençal a le sens de versant caché. Ce darrié

a sans doute été faussement transcrit en dernier

L'Hubac de Saint Blaise : situé à l'hubac de Saint Blaise

Sainte Catherine : lieu où se trouvait une chapelle à Sainte Catherine

Saint Cyriaque : lieu où se trouve une chapelle à Saint Cyriaque

Saint Georges : lieu où se trouve une chapelle à Saint Georges (ruines)

Saint Jacques : lieu où se trouve une chapelle à Saint Jacques, primitivement à St Jean

Saint Joseph : lieu en l'honneur de Saint Joseph, chapelle désaffectée

Saint Marc : lieu où se trouve un oratoire dédié à Saint Marc

Saint Pierre : lieu où se trouvait une chapelle dédiée à Saint Pierre

Les sables : nature du sol, cavités qui retiennent l'eau et servent d'abreuvoirs

aux transhumants. Ce toponyme est souvent en limite de commune (Ca-

hier de l'ASER n°4 p.22)

L'Hubac des sables : à l'hubac des sables

Les saouvis : il ne peut s'agir d'un lieu planté en sauge (lou saouvi, toujours singulier). nom du propriétaire, les hoirs de Jean Salvy - les Saou-

vis. Un document de 1707 nous apprend que la campagne de Terruby est

contigüe à celle des hoirs de Jean Salvy, or "les saouvis" est conti-

güe à Terrubi.

La sauvarede : sans explication

Siboune : nom du propriétaire. On trouve en 1791 un Sibon dit Catalan (il y avait

encore au Val des dits Catalan avant la dernière guerre).

Les Taparasses : lieu dont la nature du terrain est un conglomérat lacustre, poudingue peu dur formé de cailloux et sable (Trésor du Félibrige)
 Les grandes terres : terres étendues - c'est pourtant un lieu dit de faible superficie
 Terrubi : ruber = rouge, rubios = garance, Terrubios terres rouges
 Terrubi méridional : au sud de Terrubi
 Terrubi oriental : à l'est de Terrubi
 Les Plainnes de Terrubi : endroit plat au nord est de Terrubi
 Tour Couroun : racine KoR Tour sur une hauteur KoR sens de hauteur
 La Tuègne : une tuègne est un rocher qui retient l'eau et où les oiseaux viennent boire - les chasseurs connaissent ce lieu pour cette raison
 Les Tufs : nature du terrain, pierre de tuf
 Val Dangualin : sans doute du nom du propriétaire (pas de trace dans les archives)
 Val D'Anguille : même remarque que ci-dessus - la similitude des noms laisserait supposer une même personne pour les deux lieux
 Vallon d'Ambonnet : ici aussi nom du propriétaire
 Les Valussières : pas d'explication
 Vaou de flame : vallée en flammes, peut-être souvenir d'un grand incendie de forêt
 Les Vergers : lieu planté en arbres fruitiers
 Le Village : village du Val

Comparaisons

Nous avons voulu savoir si les toponymes relevés au Val étaient les mêmes que ceux des communes proches et avons eu recours à l'étude réalisée par l'A.S.E.R. (Cahier de l'ASER n°2) sur les communes du canton de La Roquebrussanne.

Tableau comparatif des toponymes communs à plusieurs communes

LE VAL	FORCALQUEIRET	CARECULT	LA ROQUEBRUS.	MAZAUGUES	MECUNES	NEOULES	ROCHASON
Les Grandes Aires			Les Aires	Les Aires			
Belle Vue			Belle Vue				
Le Castellias	Le Castellias						
Le Clos	Le Clos	Le Clos	Le Clos			Le Clos	
Le Grand Clacou							
Le Clacou de la Bes.							
Le Clacou de la Croix			La Croix				
Le Clacou de la Gardière			La Gardière				La Graduelle
Le Clot de Piau							La Garduelle
Notre Dame			Notre Dame	Notre Dame			
La Mueye			Le Muy				
La Plaine						Les Plainnes	Les Plainnes
La Plaine de Criton							
Les Plainnes de Terrubi							
Le Plan		Les Plans		Le Plan			Le Plan
Le Plan de Cartier							
Le Plan de Gueilet							
Le Plan des Jannets							
L'Adrech du Plan							
Le Plan Occidental							
Le Plan Oriental							
Le Plan de Brametan							
Les Prés					Brazapan		
Les Prés Oriental					Le Petit Pré		
Le Pré de Clastre							
La Platrière						La Platrière	
Le Grand Jas	Le Jan					Le Grand Jas	
Les Rebias			Les Ribas				
Le Tuf							
Terrubis						Les Tufs	
La Sauverede						Trubis	
noms de saints							
Sainte Anne	Saint Martin	St Etienne	St Arnoux	St Christop.	St Antonin	St Jean	St Sauveur
Saint Benoit		St Martin	St Etienne	St Victor	St Guillaume	St Thome	
Saint Elaise		St Medard	St Jean	Notre Dame	St Michel		
Sainte Catherine		St Pierre	St Sebastien		St Lazare		
Saint Cyriaque			Notre Dame				
Saint Georges							
Saint Jacques							
Saint Joseph							
Saint Marc							
Saint Pierre							
Notre Dame							

Nombre total de toponymes et nombres de toponymes communs avec le Val :

Forcalqueiret	45 et 3 communs	Mécunes	92 et 5 communs
Garéoult	38 et 3 communs	Néoules	53 et 2 communs
La Roquebrussanne	151 et 9 communs	Rocbaron	44 et 4 communs
Mazaugues	101 et 5 communs		

Le clos ou clot revient sur 5 communes, le plan revient sur 4 communes. Quelque soient les orthographes, les Aires, la Gardière, Notre Dame, la Plaine et le Jas reviennent sur 3 communes. Belle Vue, le Mui, Bramapan, le pré, la Plâtrière reviennent sur 2 communes ainsi que les Ribas, Trubis, la Saurède et Saint Pierre.

En ce qui concerne le nombre d'appellations qui relèvent du domaine de la foi, nous remarquons qu'au Val on en compte 14 (Forcalqueiret 1, Garéoult 4, La Roquebrussanne 6, Mazaugues 3, Mécunes 4, Néoules 2, Rocbaron 1).

Cette disproportion confirme ce que nous disions précédemment au sujet de l'influence exercée par les co-seigneurs du Val, l'abbé et le chapitre de Montmajour

Nous retiendrons finalement pour cette étude, la carte sur laquelle nous pouvons lire sans effort les 3 zones que nous avons délimitées et qui correspondent en fait à la richesse des sols et à l'économie du village et, l'importance que revêtent les caractères de géographie physique, relief, hydrographie, nature du sol, sur la toponymie de la commune. Nous voudrions citer ici une remarque de Fernand Braudel dans son ouvrage "L'Identité de la France", remarque que nous avons trouvée lumineuse "comme si l'histoire n'allait pas jusqu'au fond des âges, comme si préhistoire et histoire ne constituaient pas un seul processus, comme si nos villages ne s'enracinaient pas dans notre sol dès le III^e à millénaire avant le Christ ..." Remarque de haute portée ; le Val du XX^e s. plonge ses racines jusque chez les Ligures qui occupèrent notre sol il y a 3000 ans ; nous en avons la certitude grâce aux fouilles entreprises par l'A.S.E.R. aux Eissartènes.

Le Cuit, la Brasque, le Bargedon, etc ... sont des mots, des appellations qu'ils nous ont légués et il est émouvant de se le rappeler. Puis il y a 10 siècles, nos ancêtres de l'époque médiévale nous ont donné les Eissartènes, le Pré de Clastre, Saint Blaise, etc ... Enfin il y a 100 ans, c'était hier, nos aïeux ont créé la Floride, le Claou de Niel, etc ...

Tous ces noms sont faits par et pour Le Val et lui sont spécifiques.

Note

Qu'il me soit permis de remercier M. Martin (Conservateur de la Bibliothèque d'Arles), M. Gautier (Maire du Val) et M. Hameau (Président de l'A.S.E.R.) pour l'aide et les renseignements précieux qu'ils ont bien voulu m'apporter. Abstract de Didier Partouche

Bibliographie

- 'A. Accorvitsiotti-Hameau -1965- Le Vallon du Queillet : première approche, Cahier de l'ASER n°4 pp.21-33
Ph. Hameau, D. Partouche et alii -1961- Les noms de lieu du canton de La Roquebrussanne, Cahier de l'ASER n°2 pp.63-102
Ch. Rostaing -1947, ré-éd.-1973- Essai sur la toponymie de la Provence (des origines jusqu'aux invasions barbares)
Thèse pour le Doctorat ès-Lettres de l'Université de Paris

L'AVIFAUNE DU CANTON DE LA ROQUEBRUSSANNE

JEAN-PIERRE LONGHI⁺

Résumé : Après avoir donné les détails qui permettent de les identifier, l'auteur présente 26 espèces d'oiseaux que l'on peut rencontrer dans et autour de la plaine de Garéoult. Un tableau indique les dates de présence de ces oiseaux.

Abstract : After having exposed the details helping bird identification, the author presents 26 species we can meet in and around the Gareoult plain. A list indicates the months when these birds are easy to observe.

Avant d'aborder la liste des oiseaux que l'on peut observer dans la plaine de Garéoult et les rebords des massifs de la Loube, d'Agnis et de Saint-Clément (nous nous sommes gardés de la partie occidentale du canton qui touche à un environnement particulier, le massif de la Sainte Baume), nous voudrions donner quelques moyens de reconnaître les oiseaux présentés.

Signes et comportements distinctifs

La taille : on peut l'apprécier par rapport à l'un des oiseaux suivants :
mésange bleu (11,5cm) - mésange charbonnière (14cm) - geai (32cm) - corbeau freux (45cm) - goeland argenté (1)(55cm)

La forme du bec : voir s'il est fin comme celui de la mésange charbonnière (insectivore), triangulaire et solide comme celui du chardonneret (granivore) ou crochu tel celui du faucon crécerelle (carnivore)

La forme des ailes : sont-elles arrondies (hibou petit-duc), longues et pointues (faucon crécerelle) ou arquées (martinet noir) ?

La forme de la queue : fourchue (hirondelle de cheminée) ou longue (faucon crécerelle)

La longueur des pattes : elles sont courtes pour le martinet noir, moyennes chez un corbeau freux et longues pour le héron cendré.

Les attitudes : vol sur place (faucon crécerelle) ou déplacement en hochant la queue (bergeronnette)

Colorations caractéristiques : masque tricolore et barres claires du chardonneret, disque rouge orbital de la fauvette mélanocéphale, tache blanche à la base du bec du corbeau freux.

Ces données doivent permettre de statuer sur la famille de l'oiseau, la liste ci-dessous de l'identifier plus précisément.

⁺ place de la Liberté 83136 Néoules

¹ le goeland argenté du midi est une espèce distincte ; goeland leucophaea (larus cachinnans) différent de l'espèce septentrionale par la couleur jaune de ses pattes

Bergeronnette grise (Motacilla alba)

nom provençal : guigno cuoa. autres noms : lavandière, hochequeue
identification : 18 cm - partie supérieure gris clair - partie inférieure et face
blanche - dessus de la tête, nuque, menton et gorges noirs (en plumage nuptial)
ailes noires avec deux barres blanches - en hiver, menton et haut de la poitrine
blancs

nidification : dans une cavité, un rebord de toit, un trou dans un arbre, un récipient
début avril - si la nourriture est abondante couvées en juin et jusqu'à la fin juillet
régime : insectes aquatiques, vers
période d'observation : fin novembre à mars aux abords des flaques

Bergeronnette des ruisseaux (Motacilla cinerea)

nom provençal : bergeireto

identification : 18 cm - dessus gris bleu - croupion et sus caudales jaune-vert -
sourcils et moustaches blancs - bavette noire chez le mâle en plumage nuptial - des-
sous jaune vif jusque sous la queue - rectrices externes blanches - femelle plus
terne avec bavette blanche tachetée de noir au printemps
nidification : à proximité de l'eau - dans une cavité ou au sol - ponte d'avril à juin
régime : petits coléoptères, nymphes de libellules
période d'observation : comme motacilla alba - petit nombre près des eaux courantes
(Issole, déversoir du Regal de Néoules, etc)

Coucou gris (cuculus canorus)

nom provençal : coucù (voir la ferme dite Cocu de Pontbelle, Besse)
identification : tête et dos gris, dessous rayé, voix typique - peut-être confondu
avec l'épervier d'Europe femelle
nidification : parasite de nombreuses espèces dont le troglodyte, le rouge gorge ou
la bergeronnette. La femelle dépose un œuf de coloration souvent très proche de cel-
le de la ponte de l'hôte puis subtilise l'un des œufs
régime : grosses chenilles, araignées, mille-pattes, vers - moins nuisible que sa ré-
putation le laisse supposer
période d'observation : avril à septembre - massif St Clément et abords immédiats,
Hautes-Loubes, etc

Chardonneret (carduelis carduelis)

nom provençal : cardelino (une association de Néoules a pris ce nom)
identification : plumage bariolé, queue noire et blanche, ailes noires avec une large
bande jaune - masque rouge, reste de la tête blanc et noir - les jeunes sont grisâtres
et n'ont pas de rouge ni de noir à la tête. - 12 cm
nidification : en avril, deuxième ponte en juin-juillet - parfois une troisième ponte
(en 1986)

régime : graines de centaurees - platanes - quelques insectes
période d'observation : toute l'année aux abords des villages et dans les frondaisons

Corbeau freux (corvus frugilegus)

nom provençal : courpatas (il existe un "traou dei courpatas" à Notre Dame de La Ro-
quebrussanne)

identification : 45 cm - plumage noir à reflets violacés - base du bec rose de couleur
blanchâtre (caractère permettant l'identification même à distance)
nidification : avril à mai

régime : omnivore

période d'observation : octobre à avril - toute la plaine de Garéoult

Epervier d'Europe (accipiter nisus)

nom provençal : esparvié ou esparavié

identification : ailes courtes et rondes, longue queue - mâle (27cm) gris ardoisé des-
sus, rayé de rouge brique dessous - femelle (37cm) dessus et raies du dessous bruns,
sourcils blanchâtres
nidification : en mai

régime : prédateur des moineaux, pinsons, étourneaux et à l'occasion des petits rongeurs
période d'observation : 10 au 12 août 1985 aux abords sud de Néoules (il s'agissait
certainement d'un mâle en migration)

Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*)

nom provençal : Mouisset rous, ratié

identification : ailes assez pointues, longue queue - chez le mâle la tête est gris-bleu ainsi que le croupion et la queue, queue noire à son extrémité - femelle plus rousse barrée de noir - vol sur place ailes écartées dans la position dite du St Esprit - 34 cm

nidification : dans un vieux nid de corbeau ou une cavité (même dans les grandes villes, les clochers) - ponte en avril - mai

régime : surtout des souris, des mulots, des campagnoles mais aussi des insectes, des vers ou des grenouilles

période d'observation : toutes saisons sauf hiver, en petits nombres (une dizaine d'observations annuelles)

Fauvette à tête noire (*Sylvia atricapilla*)

noms provençaux : bouscarlo, testo negro, bouscarleto

identification : brun grisâtre dessus, blanchâtre dessous, calotte noire chez le mâle, brune chez la femelle et les jeunes - 14 cm

nidification : dès la fin avril ou le début mai

régime : mouches, chenilles et autres insectes, baies et fruits en automne

période d'observation : toute l'année dans les haies et arbustes

Fauvette mélanocéphale (*Sylvia melanocephala*)

nom provençal : carbounièro

identification : dessus gris et tête noire - cercle orbital rouge, queue noire, rémiges externes blanches, dessous blanc sale - 13 cm

nidification : en avril-mai dans un fourré bas

régime : insectes, araignées, fruits et graines

période d'observation : présente toute l'année

Geai des chênes (*Garrulus glandarius*)

nom provençal : gajet

identification : plumage fauve rosé marqué de bleu aux couvertures alaires, moustache noire, croupion blanc - 32 cm

nidification : d'avril à juin

régime : glands, farines, châtaignes, noisettes, oeufs et jeunes oiseaux, lézards

période d'observation : toute l'année - zones boisées

Goeland argenté (*Larus argentatus*)

nom provençal (du goeland) : gabian

identification : 55 cm - dos gris clair, dessous blanc - bec jaune taché de rouge - pattes jaunes en Méditerranée et Espagne, roses ailleurs - jeunes bruns tacheté - queue plus claire et brune à l'extrémité

régime : mollusques, poissons, oeufs, poussins - pour ceux que l'on voit dans la plaine de Garéoult, lombrics au moment des labours

période d'observation : d'avril à septembre

Grimpereau des jardins (*Certhia brachydactyla*)

nom provençal : rampego, carbouneiret

identification : dessus brun taché et rayé de brun sombre et de crème, dessous et sourcil blancs, bec fin et arqué - 12 cm

nidification : dans un trou d'arbre généralement - avril et mai

régime : petits insectes, cloportes, mollusques minuscules

période d'observation : a été observé toute l'année par M. Schwab quartier des Grès à Néoules

Hibou petit-duc (*Otus scops*)

nom provençal : Duganeu ou Machoto Danarudo (Machotte convient en général aux nocturnes)

identification : couleur brun-gris rayée de brun-noir - petites aigrettes cachées - le vol par nuit claire rappelle sous certains angles le merle - chant connu : tiou tiou régulier - 20 cm

nidification : à partir de juin dans une cavité d'arbre, de rocher, parfois nid de pie

régime : insectes, lézards, petits oiseaux, souris

période d'observation : mai à début septembre

Hirondelle de cheminée (Hirundo rustica)

nom provençal : dindouletto de chamineio ou iroundello

identification : dessus noir avec reflets bleu métallique, front et gorge brun-roux queue fourchue avec de longs filets - 19 cm

régime : insectes ailés

période d'observation : mai à début septembre

Hirondelle des fenêtres (Delichon urbica)

nom provençal : dindouletto a cuou blanc ou cuou blanc de teulisso

identification : 13 cm - dessus noir à reflets brillants, croupion et dessous blancs queue peu échancrée (ces particularités permettent de la différencier en vol de l'hirondelle de cheminée)

nidification : amas de boulettes de terre agglutinées et mêlées d'herbe souvent placé contre les génisses - ponte début mai, deuxième couvée en juillet

régime : insectes pris au vol

période d'observation : avril à début septembre

Martinet noir (apus apus)

nom provençal non connu

identification : noir - menton blanchâtre ailes arquées, longues et aigües, queue fourchue

nidification : fin mai - nid constitué de fétus de paille, de brins d'herbe et de plumes pris en vol, réunis avec de la salive - trou de muraille ou de rocher

régime : insectes pris au vol, surtout des mouches

période d'observation : fin mai - début septembre

Mésange bleue (parus caeruleus)

nom provençal : testo buio

identification : dessus vert olive - dessous jaune - joues blanches - calotte bleue séparée du masque noir par une bande blanche - 11,5 cm

nidification : creux d'arbre ou de mur - avril et mai

régime : insectes, larves, araignées, fruits

période d'observation : toute l'année

Mésange charbonnière (parus major)

nom provençal : serro-fino

identification : tête et cou noirs - joues blanches - bande noire sur le jaune de la poitrine - dos vert olive

nidification : en avril-mai dans un trou d'arbre, de mur voire un défaut de moulage de poteau en béton - utilise aussi les nichoirs - sa taille plus importante ne l'empêche pas d'être évincée par la mésange bleue quand celle-ci convoite le même emplacement

régime : semblable à celui de parus caeruleus

période d'observation : toute l'année

Mésange huppée (parus cristatus) (voir figure 1 page 103)

nom provençal : lario

identification : 12 cm - huppe de plumes noires bordées de blanc, demi-cerle noir derrière l'oreille, collier noir, dessus gris-brun-roux, dessous blanc neige

nidification : avril mai dans une cavité naturelle ou creusée par la femelle

régime : des chenilles et des semences de conifères et baies de genévrier

période d'observation : juin - zone boisée (route Mazaugues-La Roquebrussanne, par ex)

Mésange à longue queue (aegithalos caudatus)

nom provençal : coua longueto

identification : 14 cm - la queue noire et blanche est plus longue que le corps. Les teintes roses, blanches et noires sont typiques. Les oiseaux que l'on peut apercevoir

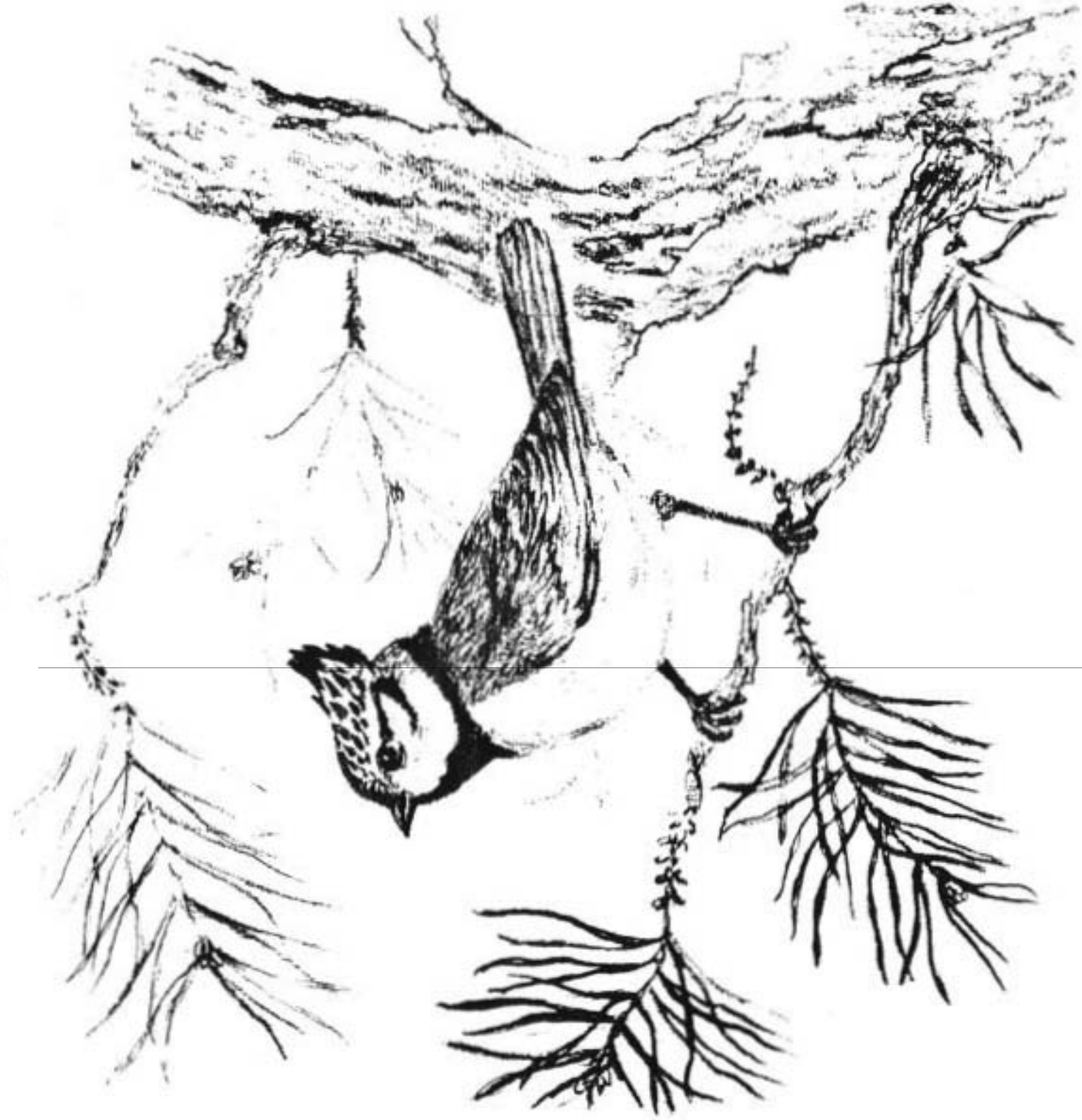


Fig.1- La Mésange huppée

ont la tête blanche barrée d'un bandeau noir au-dessus des yeux. Dans les régions septentrionales, il existe une forme à tête entièrement blanche - 14 cm
nidification : dans un épineux ou un arbre - avril - nid globulaire tapissé de plumes
régime : pucerons, chenilles, araignées, graines et bourgeons
période d'observation : vue au printemps

Moineau Fricquet (passer montanus)

nom provençal : teulissié fèr
identification : dos brun rayé - dessous gris - joues blano pur - calotte brune -
points noirs sur les joues
nidification : fin avril à juin parfois juillet
régime : graines, céréales, insectes et leurs larves
période d'observation : toute l'année

Pie bavarde (pica pica)

nom provençal : agasso

identification : 45 cm - scapulaires, flancs et ventre blanc - le reste avec des reflets bleus, verts et violets - longue queue noire de 20 à 25 cm env.

nidification : généralement dans un arbre de grande hauteur - avril-mai

régime : omnivore

période d'observation : toute l'année en terrains découverts

Pie grièche à tête rousse (lanius senator)

nom provençal : agasso fèro (fer ou fère = sauvage)

identification : 18 cm - dessus de la tête et nuque roux vifs, dessus brun sombre et épaules et croupion blancs, dessous blanc

nidification : en mai sur un arbre de 2 à 20 m de haut

régime : petits vertébrés, insectes, araignées, mollusques, vers de terre

période d'observation : mi-juin (l'une d'elles observée à Pont-Cayaou consommait une sauterelle qu'elle avait empalée sur une pointe de fil de fer barbelé)

Pinson des arbres (fungilla coelebs)

nom provençal : quinset ou quinsoun

identification : 15 cm - cou et dessus de la tête ardoise - poitrine et joues briques dos brun-roux chez le mâle - la femelle et le jeune se reconnaissent à deux bandes alaires blanches combinées au plumage uni gris-brun et rectrices externes blanches

nidification : buisson, conifère ou arbre fruitier - avril à juin

régime : au cours de leur séjour chez nous, ils consomment graines, céréales, bourgeons - en été, en partie insectivores

période d'observation : novembre à mars, en groupes, en terrains découverts

Roitelet huppé (regulus regulus)

nom provençal : lagagnouso, vichou

identification : dessus verdâtre avec une double barre alaire blanche - chez le mâle crête orangée - chez la femelle, crête jaune - 9 cm

nidification : avril-juin - berceau tissé de toiles d'araignées de mousse et de plumes suspendu par des anses

régime : moucherons, araignées

période d'observation : toute l'année (observation en septembre au Pilon St Clément)

Rouge gorge (Erithacus rubecula)

nom provençal : rigau

identification : 13 cm - dessus brun - face, gorge et poitrine roux-vifs ventre blanc

nidification : en avril - deux et parfois trois nichées

régime : insectes et leurs larves, vers, araignées, baies

période d'observation : toute l'année, partout hors agglomération

Tableau récapitulatif des périodes d'observation des oiseaux décrits

	J F M A M J J A S O N D		J F M A M J J A S O N D
bergeronnette grise	-----	hirondelle des cheminées	-----
bergeronnette des ruisseaux	-----	hirondelle des fenêtres	-----
chardonneret	-----	martinet noir	-----
corbeau freux	-----	mésange bleue	-----
coucou gris	-----	mésange charbonnière	-----
épervier	-----	mésange huppée	-----
faucon crécerelle	-----	mésange à longue queue	-----
fauvette mélanocéphale	-----	moineau friquet	-----
fauvette à tête noire	-----	pie bavarde	-----
geai des chênes	-----	pie grièche à tête r.	-----
goeland argenté	-----	pinson des arbres	-----
grimpereau des bois	-----	roitelet huppé	-----
hibou petit duo	-----	rouge gorge	-----

Note

Nos remerciements à M.Schwab (confirmation des périodes d'observation) et V.Castel (appellations provençales tirées du Trésor du Pélibrige de P.Mistral, d'où des variantes locales possibles)

Dessin de Maurice Schwab - Abstrait de 'Ada Acovitaliti-Hameau

Bibliographie

F.Sauer -1965- Les oiseaux d'Europe, Solon éd.

P.Gerondet -1984- Les rapaces diurnes et nocturnes d'Europe, Delachaux et Niestlé éd.

M.Chinery -1982- le livre de la nature, Solon éd.

LES TUFES DE LA VALLEE DU GAPEAU EN PROVENCE CALCAIRE

ETUDE GEOMORPHOLOGIQUE DU SITE DES RAMPINS

JOSE TOMAS⁺

Résumé : Parmi les affleurements de tufs de la vallée du Gapeau, celui du vallon des Rampins, où la construction des tufs se poursuit, permet de préciser la genèse des abrupts et des vasques de tuf et de formuler une hypothèse sur l'évolution récente de la vallée.

Abstract Among tuffs cropping out in the Gapeau valley, those of the Rampins'vau, where tuff construction is still in course, help us to explain the genesis of steep slopes and basins of tuff. We can also formulate a hypothesis on the valley's recent evolution.

Introduction

Présentation de l'article

Le Cahier de l'ASER n°4 (-1985-) comportait des articles sur les tufs (Les tufs, diverses notes par J.P.Risterucci, Ph.Hameau et 'A.Acovitsiōti-Hameau pp.7-8 et 'A.Acovitsiōti-Hameau, Les Tufs de la vallée du Gapeau pp.9-12). Suite à ces publications, il nous a paru intéressant de faire connaître par le même canal, l'étude sur "Les Tufs de la vallée du Gapeau en Provence Calcaire" réalisée dans le cadre de notre Diplôme d'Etudes Supérieures : "Etude d'hydrogéologie et d'hydrochimie karstique : la vallée du Gapeau en Provence Calcaire (Faculté des Lettres et des Sciences Humaines. Nice. -1973- 334p.).

Dans cet écrit, nous avons consacré 88 pages à l'étude des tufs ; dans un article nous ne pouvons envisager le problème dans son ensemble. Contraint de faire un choix, nous délaisserons l'aspect chimique pour privilégier l'aspect morphologique, passant sous silence de longues pages de mesures et de chimie théorique assez fastidieuse pour mettre l'accent sur le visuel, le concret. Même si nous rappelons quelques-unes des conclusions de l'étude de chimie, nous ne pourrions guère comprendre que le comment mais non le pourquoi des tufs de la vallée du Gapeau.

Présentation topographique et géologique sommaire

En Provence calcaire, la vallée du Gapeau est dominée par 3 massifs individualisés : au NO, les hauteurs du massif d'Agnis, au S et au SO, le massif de Montrieux-Forêt des Morières, à l'E et au NE, le massif Saint Clément.

Tous trois font affleurer des épaisseurs considérables de Jurassique Supérieur dolomitique (J^D) surtout les massifs d'Agnis et de Montrieux-Forêt des Morières.

Ces trois masses tabulaires se terminent le plus souvent brutalement sur la zone de terrains, plus basse, qui s'intercale entre elles. Entre les deux bassins de Signes et de La Roquebrussanne s'étend un ensemble de collines, de dépressions qui passe par Mécunes. Hormis quelques affleurements crétacés de faciès calcaire, cette zone forme une bande triasique que le Gapeau traverse, en partie, par une vallée étroite d'orientation E-O. Après le coude du Martinet, le cours d'eau coule en taillant les terrains calcaires ou calcaréo-marneux du Lias puis du Trias, dans le fond assez étroit d'une vallée NNO-SSE qui s'ouvre largement sur la dépression Permienne à Solliès-Pont.

Dans cet ensemble, c'est à la partie de la vallée s'étendant de Mécunes à Solliès-Toucas, que nous porterons le plus d'intérêt car des affleurements de tuf importants s'y localisent.

Les étages géologiques constituent une puissante série sédimentaire d'âge secondaire, du Trias au Crétacé. Ils forment une masse karstifiable aux formes originales car elle comprend des calcaires mais aussi des dolomies (mélange de calcite CaCO_3 et de dolomite $\text{CaMg}(\text{CO}_3)_2$) à différents niveaux (dolomies triasiques, dolomies du Lias inférieur et surtout dolomies néo-jurassiques des massifs de bordure) et du gypse (CaSO_4 hydraté) en nombreuses lentilles dans la bande triasique de Signes-Mécunes-La Roquebrussanne et au débouché de la vallée à Solliès-Toucas.

Conclusions de l'étude chimique

Conformément à la composition minéralogique des roches traversées, les analyses montrent des eaux de source plus ou moins minéralisées en Ca^{++} , Mg^{++} , SO_4^{--} . Souvent les eaux contiennent les trois ions, dans des proportions variables, à des niveaux différents, à cause de failles drainantes (1) qui font que les eaux "mêlées" sont fréquentes.

Pour comprendre la précipitation des tufs nous avons dû préciser dans notre Diplôme d'Etudes Supérieures (pp.167-222) l'état d'équilibre de telles eaux en envisageant la dissolution et la précipitation de la calcite, carbonate simple, puis celles de la dolomite, carbonate double, et enfin celles de ces carbonates en présence de sulfates.

En accord avec les travaux de divers chercheurs (H.Roques -1964-, R.G.Picknett -1972-), il apparaît que la présence de quantités notables de magnésium dans les solutions de calcite augmente la solubilité de celles-ci, ce qui explique en grande partie les valeurs plus élevées des T.H. (titre hydrotimétrique : somme des duretés calcique et magnésienne) dans les régions dolomitiques par rapport à celles des sources non minéralisées en magnésium. Autrement dit, si le mélange d'eaux issues des terrains dolomitiques augmente la solubilité des eaux issues des terrains calcaires, il abaisse celle des eaux issues des terrains dolomitiques et peut être favorable à un dépôt de tuf (J.Nicod -1967-, R.G.Picknett -1972-).

L'ion SO_4 a pour effet de diminuer la solubilité des carbonates donc de favoriser la précipitation des tufs.

Les mélanges d'eaux, que ce soit d'eaux issues de terrains dolomitiques et de terrains calcaires, ou plus encore ceux d'eaux carbonatées avec des eaux sulfatées, apparaissent donc très particulièrement propices à l'apparition des tufs. Or nous venons de rappeler que de tels mélanges sont fréquents dans la vallée du Gapeau en Provence Calcaire et, de fait, cette zone est riche en affleurements de tufs.

Abondance des tufs dans la vallée du Gapeau

En négligeant les dépôts inférieurs ou limités à quelques mètres cubes, on peut noter soit le long du Gapeau, soit en rapport avec des sources et des ruisseaux affluents, divers dépôts qui ne sont d'ailleurs pas tous indiqués sur la carte géologique. Le long du Gapeau, de l'amont à l'aval, on relève (cf.fig.1).

1 un dépôt débutant en amont de l'ancienne papèterie de Mécunes où pour la première fois le tuf atteint plus de 10 m et même 15 m d'ép. (omis sur la carte géologique).
2 des environs de Cavaudan à Belgentier (Pachouin "abri sous-roche de la carte au 1/25.000), les Trois Ponts et les Blétonèdes on note des épaisseurs analogues et parfois supérieures ; le tuf domine parfois d'une vingtaine de mètres la basse terrasse, elle aussi entuffée.

1 elles sont nombreuses ; les massifs de bordure se terminent par des contacts anormaux sur les zones en contrebas, la zone triasique de Mécunes est d'une grande complexité tectonique.

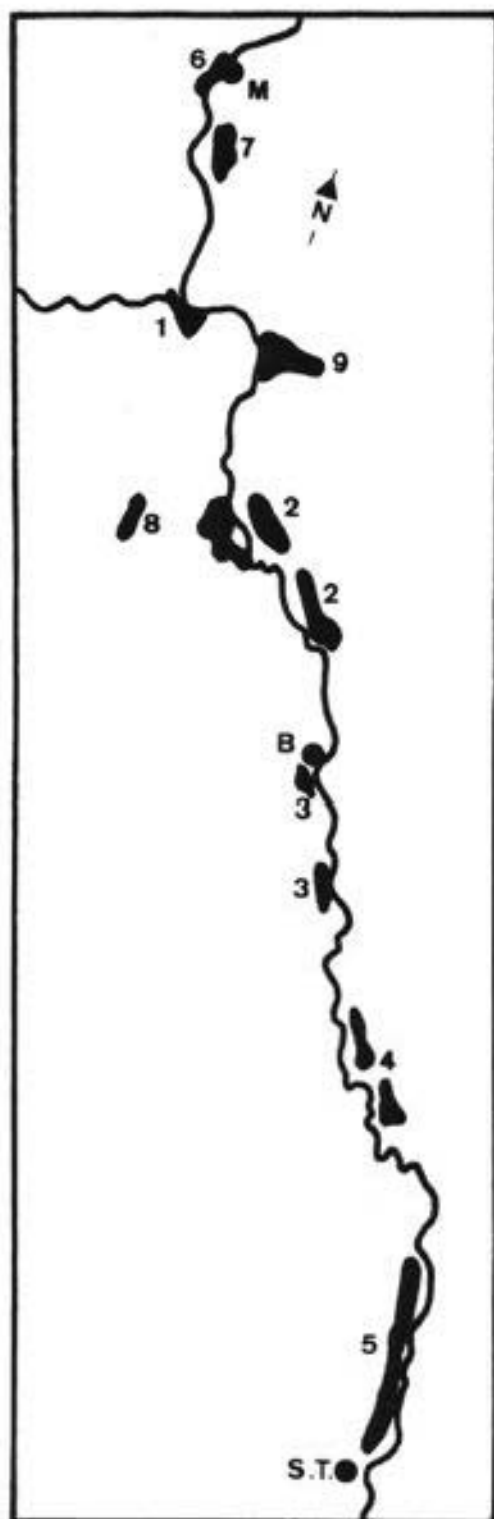


Fig.1- Les principaux affleurements de tuf de la vallée du Gapeau (tuf, en noir).

- 1-ancienne papèterie de Mne
- 2-Gavaudan-Pachoquin-Les 3
- Ponts-Les Blétonèdes
- 3-Cote 144-Le St Esprit
- 4-Les Bastides-Les Conféren-
- ces
- 5-Le Bas Guiran-Solliès-T.
- 6-Méounes
- 7-Barrare
- 8-Les Escampaux
- 9-Les Rampins

3 à l'aval de Belgentier, les épaisseurs se réduisent tout en étant de l'ordre de 10m avec les dépôts de rive droite (omis sur la carte) de la cote 144 et du lieu-dit du Saint-Esprit et celui en rive gauche depuis le N des Bastides jusqu'à l'ancienne carrière des Conférences (noté 4 sur la fig.1) (abri sous-roche de la carte au 1/25.000).

5 puis en rive droite, le dépôt qui domine la basse terrasse du Gapeau depuis le Bas-Guiran jusqu'à proximité du village de Solliès-Toucas.

Sur les ruisseaux affluents, les accumulations directement en rapport avec des sources sont souvent de très faible importance ainsi pour celles des sources des environs des Montrieux, mais quatre ont des épaisseurs de 5 à 20m :

6 dans la dépression de Méounes, un premier dépôt sur le site du village même à l'arrière de la source de la Planque jusque sous la Place de l'Eglise (omis sur la carte géologique)

7 un second avec l'entablement de Barrare

8 en rive droite, le replat à 330m d'alt. des Escampaux en contrebas de l'abrupt dolomitique des Escavalins-Gavaudan

9 en rive gauche, le dépôt du vallon des Rampins.

L'étude détaillée de ce dernier site est riche de renseignements pour dégager les processus de formations mais l'importance quantitative du tuf sous-entend l'existence d'époques où la précipitation devait être générale et donc beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui.

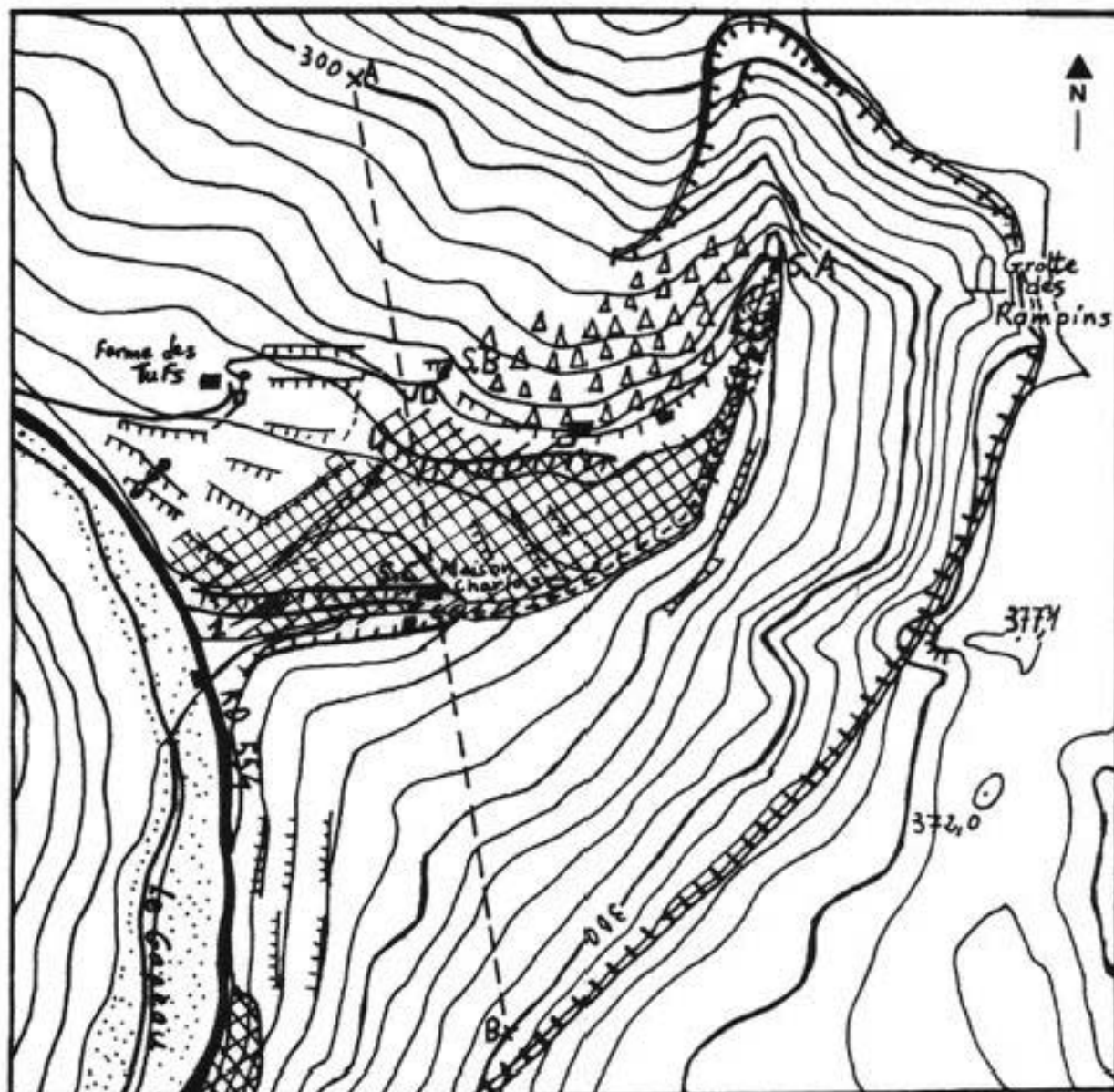
Les tufs des Rampins : le site

Ce site recèle sur un minimum d'espace, des tufs aux aspects étonnamment divers qui juxtaposent des formes mortes et d'autres actuelles.

Le vallon des Rampins est une reculée karstique orientée SO-NE en rapport avec une faille qui met en contact le Trias au NO et le Lias au SE, au moins pour la partie aval du vallon qui est évasée en direction du Gapeau (cf.fig.2). La partie amont mord dans le Bathonien du S de Planesselve. On passe ainsi de 200m dans le bas de la reculée à 370m au NE

La reculée est drainée par un petit cours d'eau de part et d'autre duquel les versants s'opposent quelque peu (cf.fig.3). Le versant SE est en grande partie recouvert par des éboulis. Sur le versant NO, on ne note guère d'éboulis que sur le Bathonien calcaire, vers le fond de la reculée et, plus bas, de 290 à 240m où des brèches rougeâtres fortement consolidées montrent des éléments dans l'ensemble de petite taille. De 240m au fond du vallon, on note du tuf se présentant sous des aspects divers. Deux niveaux de champs sont limités, vers le torrent des Rampins, par des abrupts de tuf de quelques 12m de dénivelé pour le plus haut sur la pente, et de 6m au maximum pour celui qui borde la rivière d'assez près et que l'on retrouve quelque peu sur le versant SE à l'aval de la Maison Charlois.

Ces abrupts se répercutent dans le profil en long du torrent des Rampins (cf.fig.4) :



- | | | |
|--------------------|------------------------------|-------------------------------|
| ■ | bâtiments | escarpement |
| ▤ | terrasse de culture | reculée karstique des Rampins |
| □ | bassins | ▲▲▲ brèches rissiennes |
| — | canal à écoulement pérenne | ▨ abrupt de tuf |
| - - - | canal à écoulement intermit. | ✱✱✱ tuf et vasques |
| — | Torrent des Rampins | ... basse terrasse |
| — | écoulement pérenne | |
| - - - | écoulement intermittent | |
| Echelle : 1/50.000 | | |

Fig.2- Les tufs du vallons des Rampins

- un premier abrupt, quelques dizaines de mètres à l'aval de la source A, qui donne naissance au ruisseau des Rampins, d'environ 15 m de dénivelée, s'aligne par une portion d'abrupt, dans les brèches ou la roche en place, avec l'abrupt de tuf plus haut sur la pente.
- un second abrupt beaucoup moins marqué (6m environ) se situe en continuité absolue avec l'abrupt de tuf qui longe la rivière pour la partie aval de son cours, juste à l'O de la Maison Charlois. Si à ce niveau le torrent montre quelques vasques de tuf, le dépôt est peu épais, le Muschelkalk affleurant sur quelques mètres carrés en rive droite du torrent.

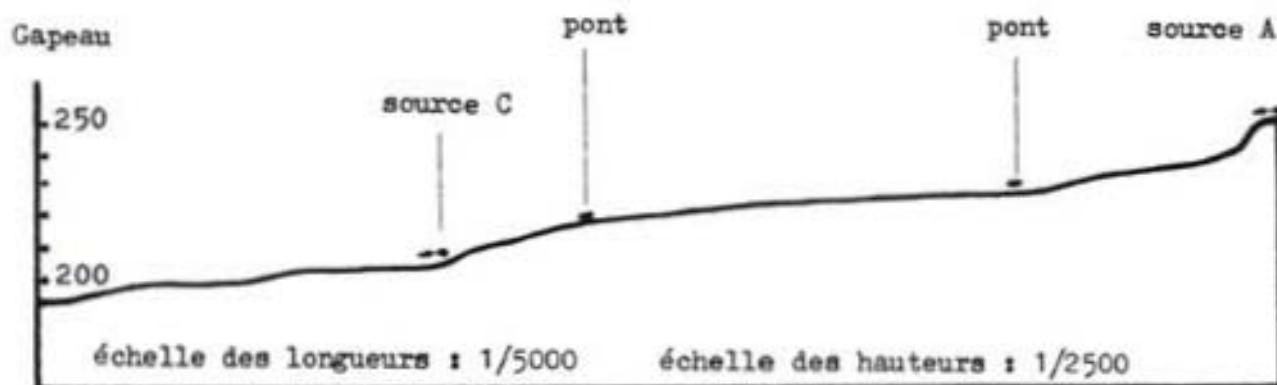
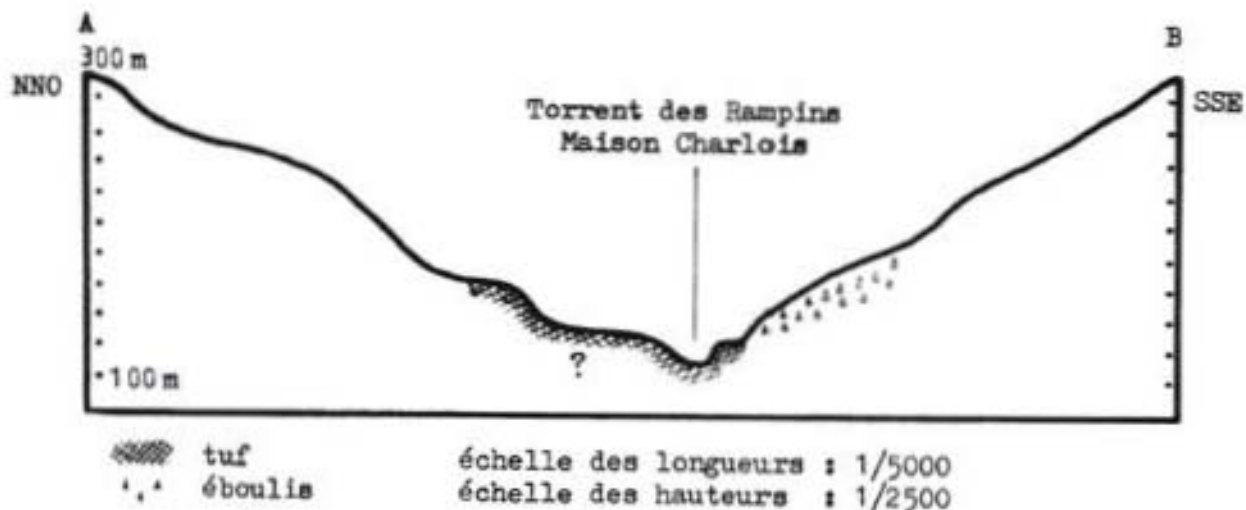


Fig.4- Profil en long du torrent des Rampins

Ainsi le profil en long du torrent des Rampins se caractérise par son irrégularité : deux niveaux de rapides et de biefs se superposent avant la confluence avec le Gapeau, mais l'originalité de ce ruisseau réside cependant bien davantage dans l'existence de vasques de tuf à l'aval de la source principale A qui n'est pas la seule du vallon des Rampins.

Le Vallon des Rampins : une hydrographie originale

A côté de diverses sources et suintements tous localisés sur le versant NO du vallon, on note trois sources plus importantes :

- la source A, source des Tufts ou des Rampins, la seule portée sur la carte au 1/25.000, à 249m, avec un débit moyen de 30 l/s
- la source B, source de la ferme des Tufts, à 240m
- la source C, source de la Maison Charlois à 205m

Les hautes eaux de la source A peuvent être considérables et dépasser le m^3/s lorsqu'un griffon situé plus de 10m au-dessus de la source-mère devient émissif. Un réseau de circulation à larges galeries entre alors en jeu. Les spéléologues l'ont en partie reconnu : d'une part, dans la grotte des Rampins qui s'ouvre à 328,5m soit 79m au-dessus de la source A, elle a été parcourue sur plus de 800m et on y a observé des circulations d'eau lors des pluies, on y bute sur des galeries inférieures toujours noyées, et d'autre part, à partir de la source A pénétrée sur une longueur de 55m pour 38m de dénivelée, soit à 40m sous le réseau de la grotte des Rampins.

Les eaux des sources A et B ont fait l'objet de détournements à des fins d'arrosage : canaux et bassins en portent le témoignage mais le système est abandonné. Actuellement des prises d'eau se font par l'intermédiaire de tuyaux de caoutchouc. La source B alimente également la ferme des Tufs par un canal mais pour l'essentiel ses eaux se perdent malgré un débit moyen entre 2 et 5 l/s. Elles doivent être en grande partie responsables de l'existence de sources plus bas sur le versant NO : tout à fait à l'O du vallon, quelques terrasses de cultures sous la Ferme des Tufs, apparaît vers 215m d'altitude, sous une végétation mousue et épineuse, une source dont les eaux se perdent peu après tout en esquissant quelques vasques de tuf et en construisant sur la dernière terrasse qu'elles parviennent à franchir une colonne de quelques mètres cubes, et à l'O du pied de l'abrupt de tuf séparant les deux niveaux de champs, un canal capte une petite source dont les eaux contribuaient au développement de l'abrupt de tuf bordant le torrent des Rampins puisqu'elles le franchissaient en cascade en construisant une colonne de tuf (cf. I sur fig.2). C'était le cas en 1971-72 et par la suite (le volume de tuf est supérieur aujourd'hui à ce qu'il était en 1972) mais actuellement les eaux se perdent sur le champ quelques mètres avant l'abrupt et l'élaboration de la colonne est stoppée.

La source C se localise peu à l'E de cette colonne, au pied de l'abrupt de tuf en bordure du ruisseau. Elle est remarquable par sa régularité. Son débit moyen est un peu inférieur à 5 l/s.

L'écoulement dans le torrent des Rampins se présente différemment au cours de l'année et atteste une infiltration d'une partie des eaux de la source A (fig.5). Suivant que la source est en hautes ou basses eaux, l'écoulement est continu ou discontinu dans le torrent (fig.5, a et d). Si lors des crues l'écoulement peut se suivre de la source A au Gapeau, durant les étiages le débit de la source tombe aux environs de 5 l/s et "le torrent des Rampins devient en aval une vallée aveugle" (B.Rigole -1968- p.31), l'écoulement ne reprenant qu'à l'aval de la source C. Souvent, après des pluies ayant donné une crue assurant un écoulement continu pendant quelques heures ou quelques jours, on peut observer un écoulement du type représenté par les figures 5, b et c. Les captages sous la source A et l'évaporation dans les vasques ne peuvent suffire à expliquer que le torrent soit tari une longue partie de l'année entre les sources A et C ; il faut pour cela invoquer une percolation au niveau des ruptures de pente sous la source A et avant la source C.

Nous avons pu observer plusieurs fois un phénomène d'infiltration dans les vasques. Ainsi, après les pluies de la semaine du 6 au 12 nov. 1971, qui ont donné à La Roquebrussanne

18,5 mm le 6/11/71	et à Cuers-les-Anduès	0 mm le 6/11
22,7 mm le 7/11/71		65,5 mm le 7/11
13,9 mm le 8/11/71		2,2 mm le 8/11
15,5 mm le 9/11/71		0 mm le 9/11
41 mm le 10/11/71		31,8 mm le 10/11
40 mm le 11/11/71		63 mm le 11/11
6 mm le 12/11/71		4 mm le 12/11

la circulation était elle continue le 13/11/1971 de la source A du Gapeau mais le 14/11/1971, la partie amont s'était asséchée au niveau de la rupture de pente sous la source A (fig.5b). Alors que la veille chaque vasque recevait des eaux depuis celle située immédiatement à l'amont, le lendemain certaines étaient à sec et d'autres à demi-pleines. On ne peut invoquer l'évaporation pour expliquer ce phénomène ; des vasques de plus d'un mètre de profondeur se sont vidées en 24 heures et l'on doit admettre une infiltration.

On conclut avec B.Rigole (-1968- p.31) que "l'écoulement se perd par absorption karstique sous le niveau actuel du torrent", ce qui "prouve l'élaboration d'un réseau souterrain". Une hydrographie aussi particulière n'est pas propre au vallon des Rampins ; les tufs ont souvent fait l'objet d'une karstification ailleurs dans la vallée notamment ceux situés le plus haut sur les pentes.

Si l'on veut bien considérer la position des sources par rapport au tuf et les particularités de l'écoulement dans ce tuf, on peut esquisser une évolution d'

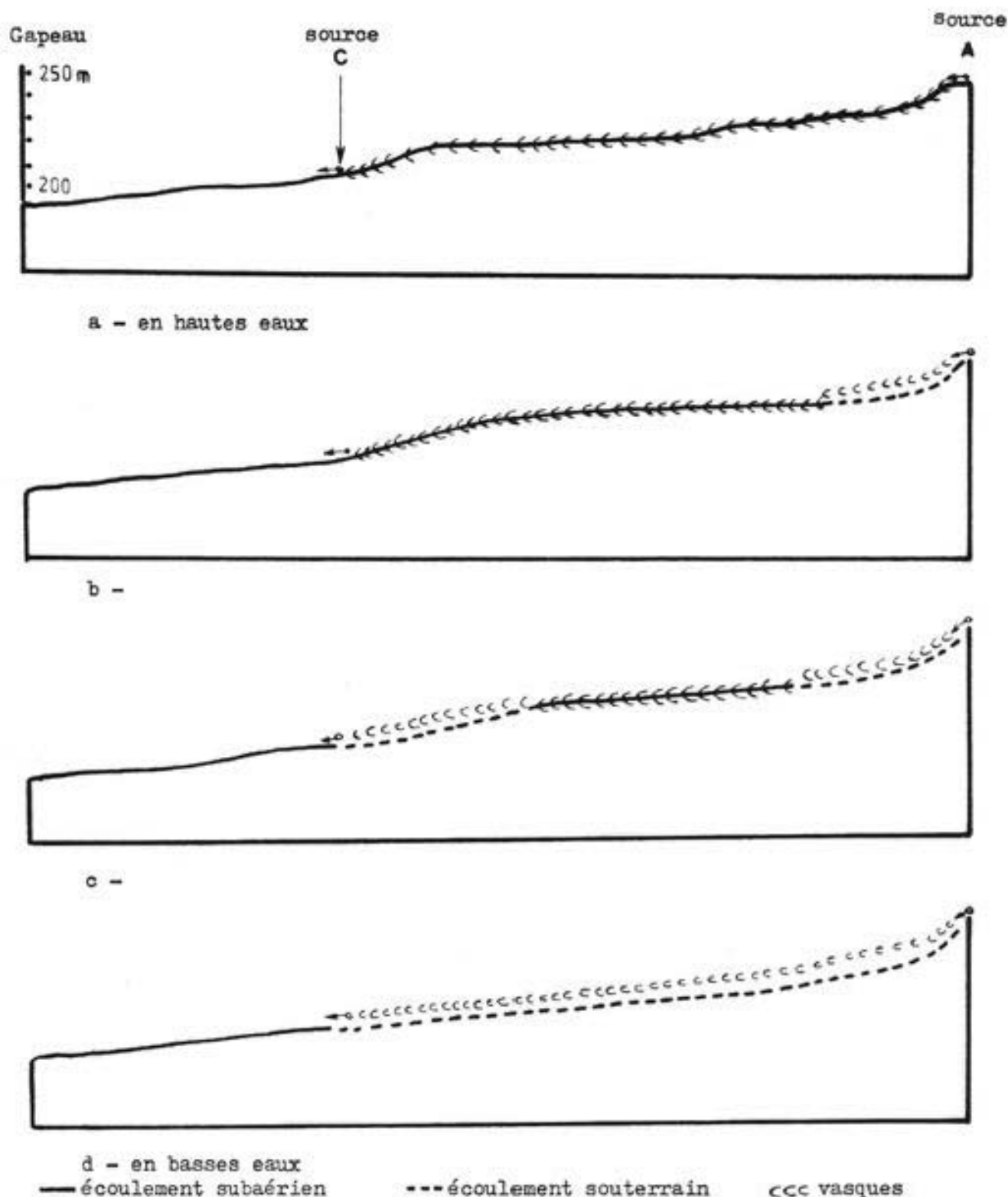


Fig.5- Ecoulement du torrent des Rampins

ensemble du site des Rampins. On ne retrouve pas de tuf au-dessus des sources A et B alors que les autres sources sourdent dans le tuf. Ce sont donc les eaux des sources A et B qui sont responsables de la construction des tufs qui s'est vraisemblablement faite en trois étapes en fonction de l'encaissement du Gapeau niveau de base local :

1 la grotte des Rampins à 79 m au-dessus de la source A dont les galeries sont du type "conduite forcée" tout près de l'entrée, a dû être émissive en fonction d'"un Gapeau" coulant sensiblement à hauteur des sources A et B qui se mettent bientôt en place par karstification.

2 Un premier enfoncement du Gapeau amène la construction d'un premier abrupt de tuf, sous les sources A et B ; il atteint bientôt plus de 10 m et à son pied tendent à apparaître, par karstification, des sources.

3 Un nouvel enfoncement du Gapeau entraîne l'apparition d'un second abrupt de tuf, plus bas sur le versant et une tendance à la fossilisation du premier que les eaux ne franchissent plus qu'à l'occasion des crues ou lors de périodes particulièrement humides.

4 Enfin tout récemment apparaît au pied du second abrupt la source C qui doit être subactuelle contemporaine de l'enfoncement du Gapeau dans sa basse terrasse.

Nous reviendrons sur la datation de ces divers phénomènes après avoir mieux précisé la genèse des formes les plus caractéristiques des tufs des Rampins : abrupts et vasques.

Genèse des formes et bilan actuel de la construction des tufs des Rampins

Les tufs des Rampins sont riches d'enseignements pour comprendre la façon dont s'élaborent les abrupts et les vasques de tuf en ce que, localement, leur construction se poursuit.

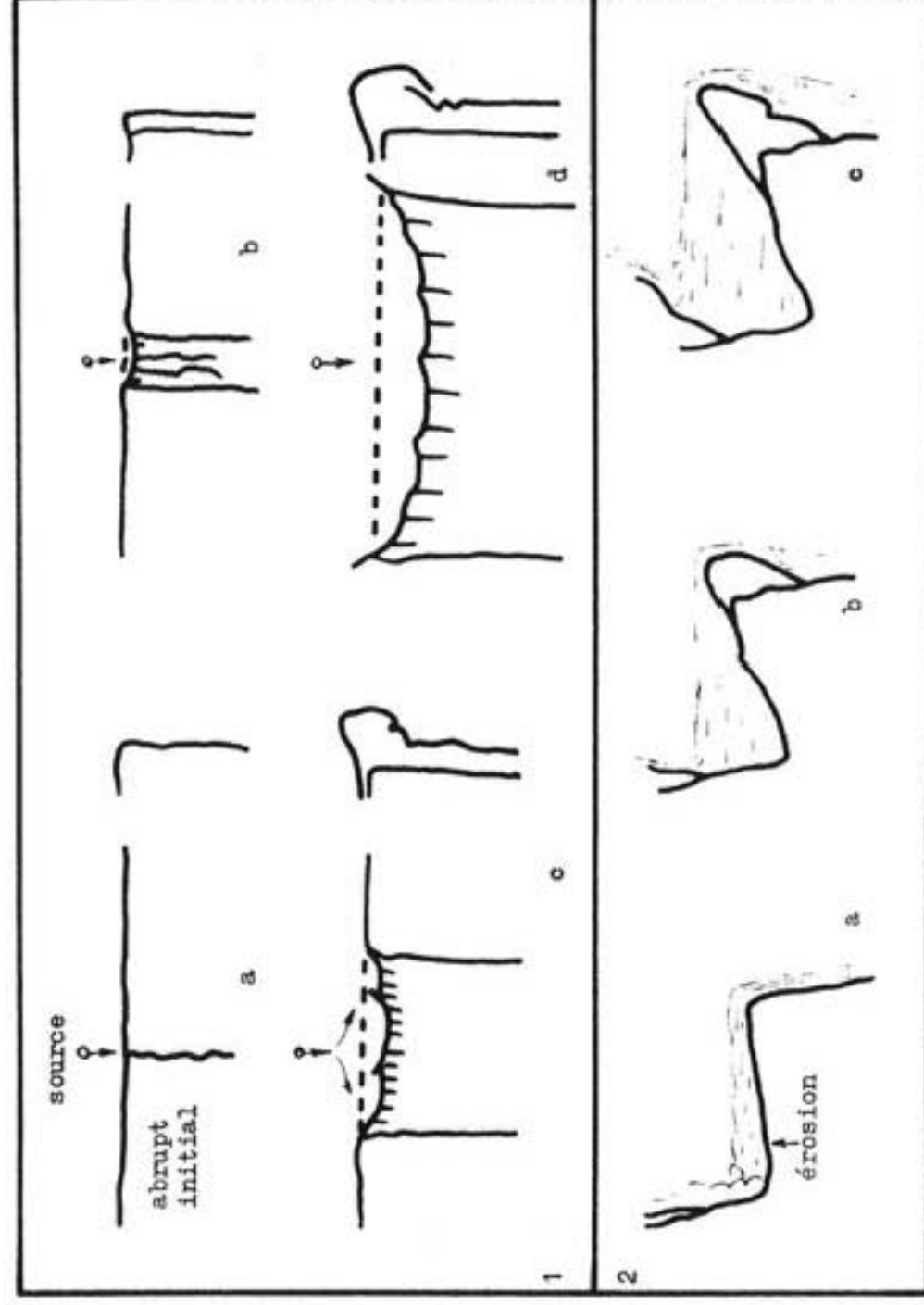


Fig.6- Genèse des formes du tuf. En haut, les abrupts de tuf. En bas, les vasques de tuf.

a - les abrupts de tuf

Les deux abrupts du vallón des Rampins permettent de bien dégager la genèse de telles formes (fig.6). Les eaux, saturées de carbonates, doivent franchir un abrupt originel. Celui-ci peut être d'origines diverses. Ceux ayant déterminé les abrupts de tuf des Rampins sont vraisemblablement dûs, nous l'avons vu ci-dessus, à une érosion régressive

du Gapeau. D'autres à l'aval dans la vallée, tels ceux liés à la rupture de pente à l'amont de Belgentier qui correspond au franchissement par le Gapeau des calcaires du Rhétien, sont redevables à la structure. Ailleurs l'abrupt a pu apparaître à la faveur d'un jeu de faille ou d'un autre processus : une quelconque saillie rocheuse ou une ride de galets ou encore des débris végétaux barrant la rivière peuvent suffire. Les eaux cascaden à partir de l'abrupt originel et déterminent bientôt l'apparition d'une colonne de tuf (fig.6b). Le haut de celle-ci s'exhaussant peu à peu, les eaux ne peuvent plus le franchir et choisissent de passer en bordure de la colonne de tuf qui s'étend donc latéralement (fig.6c). Le processus se répétant plusieurs fois, on aura bientôt une forme générale largement arquée (fig.6d). Sur les colonnes de tuf, qui en se soudant donnent bientôt un abrupt continu, c'est la bordure déversante qui, puisqu'elle fait subir à l'eau la meilleure aération, voit la construction du tuf la plus rapide. Le haut des colonnes se développe donc plus rapidement déterminant l'apparition de surplombs qui sont les parties les plus propices aux éboulements. Ainsi l'abrupt limitant l'entablement de tuf construit sous la source B montre-t'il de nombreux abris sous-roches et des blocs éboulés.

L'abrupt de tuf que borde le torrent des Rampins dans sa partie aval montre lui aussi des éboulements. Son élaboration, bien que ralentie, n'était pas tout à fait achevée en 1972 comme le prouve une colonne de tuf qui se construisait sous nos yeux et que l'on peut observer à l'O de cet abrupt (cf. I sur la fig.2).

Cette protubérance de quelques 5 à 6m de haut pour 2m de large, est due aux eaux de la source qui naît au pied

de l'abrupt supérieur construit sous la source B. Aujourd'hui, ces eaux se perdent avant de parvenir à la colonne dont l'élaboration est interrompue. En 1971/72, par le témoignage de clous plantés à mi-hauteur de cette colonne, nous avons essayé de saisir la vitesse du processus.

Le volume de l'eau, toujours aussi faible (entre 0 et 5l/s) variait en cours d'année si bien qu'en fonction de celui-ci et du développement de la protubérance, l'écoulement bénéficiait à telle ou telle partie de cette dernière. Nous avons disposé des clous, numérotés d'O en E, et relevé l'encroûtement sont ils étaient l'objet tout en spécifiant à quelle partie de la colonne, donc à quel clou, bénéficiait l'écoulement (tableau I). L'examen des résultats permet de tirer les enseignements qui suivent. Les clous qui bénéficient de l'écoulement le plus fort sont pris le plus rapidement. Avec les débits de février à juin 1972, que nous avons évalués à 5l/s environ, en relation

TABEAU I : Précipitation sur la colonne de tuf à l'entrée du vallon des Rampins.

Date	Précipitation en cm clou n°					Allure de l'écoulement
	I	2	3	4	5	
30/9/71	0	0	0	0	0	ε ε (1) 2 ε
13/11/71	0	0	1,5	0	0	. . (11) . .
23/12/71	0	0	1,5	0	0	. . - - .
6/1/72	0	0	1,5	0	0	
29/2/72	0	0	3	0	0	. . (111) .
28/3/72	0	0	3	0	0,25	
13/4/72	0	0	3	1,25	1,25	. . .
2/5/72	0,25	1,25	3	1,25	1,25	
1/6/72	0,25	5	3	1,50	2	
1/7/72	1	5	3,5	2	2	
3/8/72	1	5	3,5	2,25	2,25	
3/10/72	1	5	3,5	2,25	2,25	

TABEAU II : Précipitation sur une vasque de tuf du vallon des Rampins.

Date	Précipitation en cm clou n°					Allure de l'écoulement
	I	2	3	4	5	
Les clous placés le 30/9/71 sont arrachés par les crues de janvier, février, mars 1972 avant d'avoir été l'objet d'un encroûtement notable.						
2/5/72	0	0	0	0	0	ε ;
1/6/72	0	0,75	1	1	1	. . .
1/7/72	1	1	1,5	1	1,5	
11/7/72	1	1	1,5	1	1,5	A sec
3/8/72	1	1	1,5	1	1,5	A sec
3/10/72	1	1	1,5	1,25	1,5	

avec les fortes pluies des 4 mois de janvier à avril 1972 (774,5mm à La Roquebrussanne), le processus est très actif surtout avec le réchauffement du printemps. Avec la baisse de débit de l'été (il devient pratiquement nul) et malgré le maximum de chaleur (1), l'encroûtement se ralentit. Dans cet exemple, la chaleur ne joue qu'un rôle mineur ; les 15 mm de précipitation dont a été l'objet le clou n°3 en quelques 44 jours (30/9/71 au 13/11/71) ou en 54 jours (6/1/72 au 29/2/72), en fournissent l'illustration. L'exemple ici étudié s'explique avant tout par l'aération de l'eau au sommet de la colonne de tuf, puis lors de la chute de celle-ci à l'avant favorisant le dégagement de gaz carbonique (2).

Ce qu'il importe de bien saisir, c'est l'activité du processus, sa rapidité ; les clous ont été l'objet d'un encroûtement moyen de 2,8 cm en un an, une épaisseur considérable à l'échelle des temps géologiques puisque représentant une avancée de l'abrupt de tuf de quelques 28 m en 1000 ans ! Mais dans la réalité le processus est contrarié par des éboulements.

A côté de l'élaboration des colonnes et abrupts de tuf, une autre forme de construction, tout autant active, caractérise le vallon des Rampins : les vasques de tuf ou gours.

b - Les vasques de tuf

C'est à ces formes que le site doit son originalité puisqu'on les rencontre tout au long du torrent entre les sources A et C.

Les vasques se présentent essentiellement sous deux aspects :

Le plus souvent, la vasque est constituée par un bassin à l'arrière d'un barrage de tuf, plus ou moins arqué, en travers du torrent des Rampins. Ce barrage constitue un surplomb vers l'avant au-dessus de la vasque suivante (fig.7, a).

Au niveau de la rupture de pente de l'amont de la source C, les vasques ne présentent pas de surplomb, les eaux ruissellent sur la pente pour passer d'une vasque à l'autre (fig.7, b). Suivant que la pente du torrent est plus ou moins accusée le passage du plan d'eau d'une vasque à un autre représente une plus ou moins grande dénivellation ; parfois largement plus d'un mètre au niveau des zones de rapides ou quelques dizaines de centimètres pour le bief entre les deux ruptures de pente. Partout la profondeur des vasques est importante puisqu'elle est le plus souvent supérieure à un mètre.

La genèse de telles formes est comparable à celle des abrupts de tuf (fig.6) ; les vasques constituent en fait des abrupts de dimensions réduites à l'arrière desquels l'entablement de tuf est remplacé par un bassin rempli d'eau. Une discontinuité originelle est ici également nécessaire et elle peut être de diverses natures :

- creux de type marmite de géant
- lit d'un torrent en pente forte encombré de blocs et de cailloux ; sans doute le torrent des Rampins a-t-il originellement appartenu à ce type
- un autre exemple de discontinuité originelle ayant entraîné l'apparition du tuf est donné par le torrent conduisant les eaux des sources de Montrieux-le-Jeune au Gapeau (fig.8).

Dans le Muschelkalk supérieur calcaire fortement redressé et orienté O-E, le torrent qui est très incisé, en forme de V aigu, montre une succession de ressauts de 1,5 à 2m occasionnés par le passage d'un banc de Muschelkalk à un autre. La discontinuité originelle déterminée

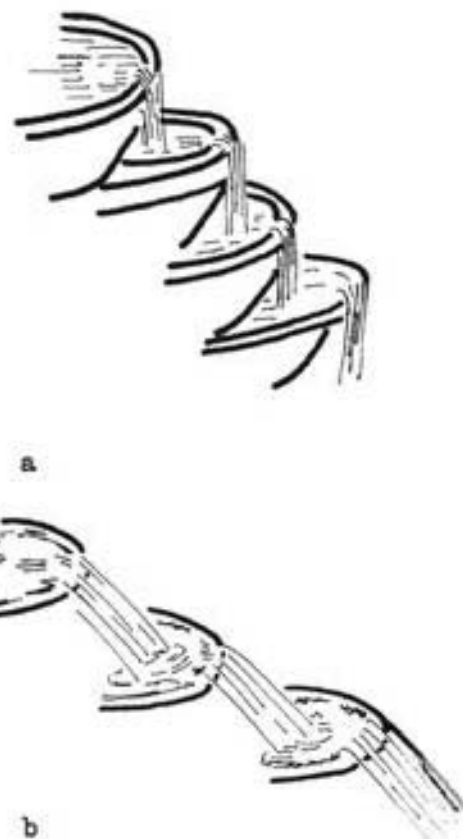


Fig.7- Schémas des vasques de tuf.

2 la chaleur qui augmente l'évaporation et donc les concentrations en carbonates favorise la précipitation
3 la réaction de dissolution des calcaires, carbonates de chaux (CO_3Ca), par l'eau chargée de gaz carbonique s'écrit : $\text{CO}_2 + \text{H}_2\text{O} = \text{CO}_3\text{H}_2$, acide carbonique

$\text{CO}_3\text{H}_2 + \text{CO}_3\text{Ca} = (\text{CO}_3\text{H})_2$, bicarbonate de calcium, soluble dans l'eau

Toute diminution de la quantité de gaz carbonique dissous entraîne théoriquement une diminution de bicarbonate et donc un dépôt de carbonates

la vasque va se mettre peu à peu en place. La chute d'eau a pour corollaire, au moins au début du processus, une érosion mécanique, plus ou moins intense suivant la nature de l'abrupt, juste en contrebas de celui-ci, qui tend à approfondir ce qui sera bientôt la vasque (fig.6,a). Des processus propres aux marmites de géant -galet animé d'un mouvement tourbillonnaire- peuvent jouer pour accentuer le creux originel. Les conditions pour le développement des vasques sont réalisées ; les eaux sont réchauffées dans les creux l'été puis bien aérées pour passer de l'un à l'autre. Un réajustement des teneurs en gaz carbonique se fait donc tant que les eaux, sursaturées en carbonates, sont soumises à ces processus en fonction du

profil en long des rivières. Les vasques de tuf sont donc placées en cascade tout au long des irrégularités de pente des cours d'eau. Un dépôt se fait d'abord à l'avant des creux là où une mince tranche d'eau se jette dans la vasque suivante et où l'eau est le mieux aérée ; c'est le stade actuellement réalisé dans le vallon de Montrieux-le-Jeune (fig.6,b). Des surplombs apparaissent donc, comme pour les abrupts de tuf. Le processus amorcé, l'accumulation tend à accentuer la discontinuité qui lui a donné naissance, ce qui explique la forme de gour et la conservation d'une telle dénivellation (fig.6,c). Si entre les creux d'origine, la pente n'est pas trop accentuée, on n'a pas la formation de surplombs, mais comme au niveau de la rupture de pente à l'amont de la source C des Rampins, un ruissellement des eaux sur la pente (fig.7,b) ; les conditions sont alors idéales pour l'élaboration de strates saisonnières.

Les strates ne semblent en effet s'élaborer qu'à une certaine époque de l'année. Nous avons pu en déliter au burin en de nombreux endroits du vallon. Leur épaisseur est peu supérieure à un centimètre. L'époque du dépôt le plus actif correspond à la pétrification de feuilles, coïncidant avec le minimum des eaux, au début de l'automne, période où les pluies reconstituent les réserves fortement amputées au cours du sec été méditerranéen. Avec les feuilles, le tuf qui se forme est à la fois très meuble et très épais. Les forts débits d'hiver et de printemps vont arracher ces dépôts très peu consolidés. Ainsi, le 29/2/1972, le mois de février ayant connu d'abondantes précipitations (401,5 mm à La Roquebrussanne), nous constatons que tous les dépôts de l'automne ayant pris des feuilles ont été emportés par les hautes-eaux. Au niveau de la rupture de pente à l'amont de la source C, là où les vasques sont du type représenté par la figure 6b, ce sont des plaques de tuf qui peuvent atteindre plus de 2cm d'épaisseur qui ont été arrachées. La question de savoir si les vasques du vallon des Rampins ne sont pas figées est donc posée ; l'absence presque totale de feuilles fossilisées, si ce n'est celles observables à la partie supérieure des barrages, à l'automne seulement, va dans le sens d'une élaboration actuelle du tuf limitée par l'été.

Comme nous l'avons fait pour la colonne de tuf à l'entrée du site des Rampins, nous avons essayé d'évaluer la vitesse de construction des vasques (tableau II, p.113). Mais les clous placés sur le faite des vasques n'ont pas donné les résultats escomptés pour diverses raisons :

- il ne nous a pas été possible à cause des difficultés d'accès et du volume de l'eau reterme dans les vasques de placer des clous au niveau des deux zones de rapides du torrent qui semblent devoir être l'objet d'un dépôt particulièrement actif.
- les clous, placés sur une des vasques du bief entre les deux ruptures de pente, n'ont pas connu d'écoulement au cours de l'été (fig.5,d), époque où le dépôt doit ailleurs être le plus intense. De plus, ces clous ont été arrachés lors des crues de janvier février et mars 1972 en même temps qu'une certaine épaisseur de tuf. En fonction de la profondeur à laquelle nous les avons enfoncés, il nous est possible d'avancer que l'épaisseur de tuf arraché est de 3 cm au minimum.



Fig.8- "Genèse" du tuf du torrent de Montrieux-le-Jeune.

Il est pourtant indiscutable que le vallon des Rampins offre l'exemple de dépôts actuels : colonne sur l'abrupt de tuf bordant le torrent, vasques, mais ces dépôts sont le plus souvent détruits peu après, soit des éboulements, soit par un courant trop turbulent. Elaboration et destruction contemporaines des formes font que celles-ci sont, dans l'ensemble, figées. Le vallon des Rampins illustre bien les affets contraires qui sont ceux de l'agitation des eaux dans l'élaboration des tufs.

Depuis nos observations, la main de l'homme a entaillé sur 20 à 30 cm en leur milieu, les barrages limitant les vasques vers l'aval. Bien que cela remonte à quelques années (1980 environ), les brèches ne semblent guère se colmater ; cette modification cause un écoulement plus rapide, les eaux ne sont plus aussi aérées et le dépôt n'est plus aussi favorisé.

Même si le bilan de la construction est sensiblement nul, l'intérêt du site est qu'il n'en reste pas moins le lieu où il a été possible de préciser la genèse de deux formes caractéristiques des dépôts de tuf : les abrupts et les vasques. Mais l'intérêt de ce site est double ; il permet aussi d'établir une chronologie des plus vraisemblables non seulement des formes qu'il recèle mais aussi de l'ensemble des tufs de la vallée du Gapeau.

Conclusion : hypothèse d'évolution récente de la vallée du Gapeau

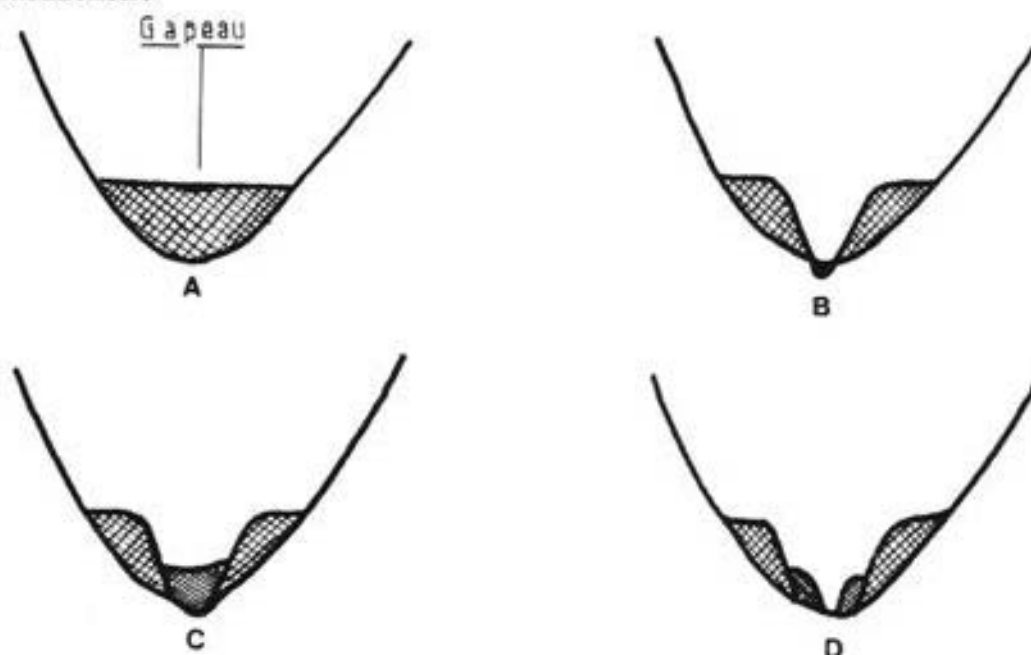
En considérant la position des tufs des Rampins à la fois par rapport aux éboulis et par rapport à celle du Gapeau, on peut établir les faits suivants :

- les brèches rougeâtres fortement consolidées que l'on note sur le versant NO vers le fond de la reculée des Rampins entre 240 et 290m, aux éléments de petite taille dont les angles sont assez émoussés, passent manifestement sous l'entablement de tuf situé à l'aval de la source B. Si l'on suit les idées de E. Bonifay (-1961- p.138) pour qui "... dans toute la région de la vallée du Gapeau ... existent des nappes d'éboulis et de brèches rouges largement étalées au bas des massifs montagneux", et pour lequel "il est probable qu'une partie de ces dépôts dater de l'avant-dernière glaciation", il est alors vraisemblable que les éléments décrits ci-dessus sont rissiens.

- d'autre part, la partie aval du torrent des Rampins se raccorde sans aucune rupture de pente avec le Gapeau qui s'enfonce aujourd'hui de quelques mètres dans sa basse terrasse pour laquelle il est certain, comme pour les autres rivières de Basse Provence (J. Nicod -1967- p.106), qu'il s'agit de la basse terrasse finiwürmienne.

A partir de ces deux faits et en faisant remonter les accumulations de tuf aux interglaciaires, la datation des événements ayant marqué l'évolution du vallon des Rampins -et parallèlement celle de la vallée du Gapeau- apparaissent comme suit :

Fig.9- Hypothèse d'évolution récente de la vallée du Gapeau en Provence calcaire en aval du Martinet. A interglaciaire Riss-Würm B début du Würm C Age du Bronze D Actuellement



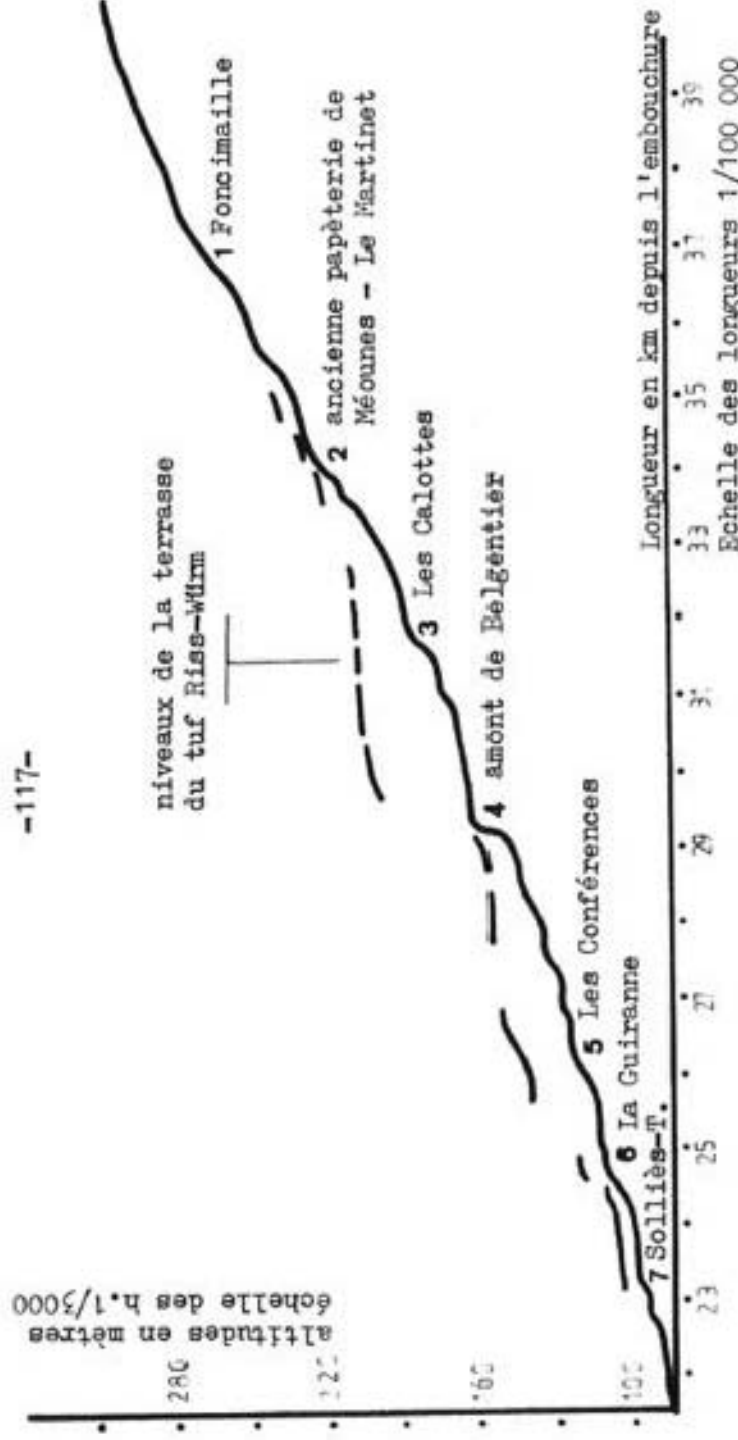


Fig. 10- Profil en long du Gapeau

— après le dépôt des éboulis rissiens, l'interglaciaire Riss-Würm voit la construction de l'entablement de tuf, aujourd'hui le plus haut du vallon des Rampins. A la même époque se construit dans la vallée du Gapeau une terrasse de tuf absolument continue (fig. 9, a) marquée par une succession de gradins : le front de ceux-ci se consuit à partir de ruptures de pente qui ont une origine essentiellement structurale (fig. 10), telles celles à l'amont de Belgentier qui est la plus importante ou celle des Conférences toutes deux en relation avec les calcaires du Rhétien. A l'arrière la surface des gradins est assez plane ; le dépôt y correspond à des tufs à végétaux élaborés dans des zones marécageuses, aux eaux stagnantes, représentant une grande surface d'échange avec l'air ambiant ; où les carbonates se concentraient sous l'effet de l'évaporation et de l'absorption du CO_2 par les végétaux aquatiques. Les passées de galets que l'on y note sont les vestiges d'anciens lits de divagation de la rivière. Tous les hauts dépôts de tuf de puissance égale ou peu inférieure à une dizaine de mètres remontent vraisemblablement à l'époque inter Riss-Würm ; il en est ainsi pour l'important entablement de tuf de Barrare dans la dépression de Méounes (fig. 1 n° 7), sous lequel viennent passer des brèches rouges, dans lesquelles la RD 554 donne une bonne coupe, qui sont d'un aspect absolument comparable à celle de la reculée des Rampins, exception faite de leur taille modale un peu supérieure en fonction de l'importante fracturation des calcaires du Muschelkalk. Il est donc vraisemblable que cette dépression était drainée en direction du Gapeau à l'interglaciaire Riss-Würm et même vraisemblablement au Riss. Par contre, l'absence de terrasse même à l'état de lambeaux à l'amont du coude du Gapeau au Martinet rend très improbable l'ouverture du poljé (4) de Signes avant le Würm.

Si, aujourd'hui, la terrasse inter Riss-Würm ne subsiste plus qu'à l'état de lambeaux en position dominante, en général une dizaine de mètres au-dessus de la basse terrasse c'est que le Gapeau s'est abaissé au début du Würm dans toute la vallée (fig. 9, b) d'où un enfouissement du torrent dans le vallon des Rampins. A la fin de la dernière période froide, avec une surcharge de caractère climatique, la basse terrasse est mise en place. Elle sera entuffée à l'Age du Bronze (fig. 9, c) alors qu'aux Rampins les tufs les plus bas précipitent. Leur niveau n'est que de peu supérieur à celui de la basse terrasse fini-würmienne. Ils ont été depuis l'objet d'une entaille sur quelques 5 m déterminant l'apparition d'un deuxième abrupt de tuf dont l'évolution n'a pas complètement cessé aujourd'hui et dont la dénivelée correspond sensiblement à la valeur de l'enfoncement du Gapeau dans sa basse terrasse (fig. 9, d).

La datation des phénomènes ayant marqué l'évolution récente de la vallée du Gapeau se trouve donc confirmée à partir du témoignage des tufs des Rampins.

Que l'entaille des terrasses soit actuelle ou remonte au début du Würm, elle conduit à un sapement des berges à l'origine d'importants éboulements de tuf. Ainsi en rive gauche, à l'ancienne papèterie de Méounes, un peu à l'aval de la confluence avec le ruisseau de la dépression de Méounes, la terrasse de tuf s'est éboulée sur quelques 30 m de long ; de même en rive droite, un peu au S de l'indication "Aquaduc" sur la carte au 1/25.000 aux Trois Ponts-Les Blétonnières où l'éboulement est relativement récent. Ce processus vient amplifier un peu celui qui caractérise le front des gradins de tuf tout perforé de grottes aménagées au cours du dépôt qui sont agrandies par redissolution. Les terrasses de tuf sont, en effet, l'objet avec l'abaissement de la rivière d'une évolution karstique. Les racines des arbres fruitiers et la percolation des eaux d'arrosage sur les terrasses de tuf facilitent les éboulements.

La disposition des tufs, suivant une succession de biefs calmes et de zones de rapides correspondant à des ruptures de pente accentuées par le tuf, est de toute évidence favorable au blocage de l'érosion et permet de comprendre la difficulté qu'éprouvent les rivières pour amener leur profil en long jusqu'à la concavité classique ; le dépôt de tuf lié à une rupture de pente provoque l'arrêt de l'érosion régressive sinon le remblaiement du bief situé à l'amont.

Par cet article nous avons voulu souligner, d'une part l'originalité morphologique des tufs qui, s'élaborant en quelque sorte sous nos yeux dans le "laboratoire" des Rampins, permettent de dégager des processus de construction des formes, d'autre part, la signification géomorphologique des tufs qui peuvent fournir des informations précieuses sur l'évolution récente des régions où on les rencontre.

Nous souhaitons pouvoir vérifier ces processus et cette méthodologie ailleurs. Afin de procéder à une étude plus systématique, nous pensons qu'il serait intéressant de commencer par établir un inventaire des dépôts de tuf dans le Var d'abord, plus largement ensuite. Les contributions de toutes les personnes intéressées -membres de l'A.S.E.R. ou non, associations correspondantes- seront les bienvenues. On aura compris que notre article est nécessairement incomplet puisqu'il ne se conçoit qu'en tant qu'introduction, une invitation à l'étude envisagée ci-dessus qui pour être plus complète devra s'appuyer sur des séries de mesures minéralogiques des eaux, sur une étude de chimie théorique ayant pour but de mieux préciser les conditions de précipitation des carbonates, vaste question, qui pour l'instant divise les auteurs.

Bibliographie :

- Carte de France au 1/50.000 -CUERS- XXXIII - 45
 Carte de France au 1/25.000 -CUERS EST- 33 - 45
 Carte géologique de la France au 1/50.000 - CUERS
- *A. Acovitisioti-Baneau -1985- Les tufs de la vallée du Gapeau. Cahier de l'ASER n°4 pp.9-12
 *A. Acovitisioti-Baneau, Ph. Baneau, J.P. Bisterucci -1985- Les tufs, Cahier de l'ASER n°4 pp.7-8
 Association des Géographes Français -1981- Colloque sur les formations carbonatées externes, tufs et travertins, AFK, Mémoire n°3 - 216 p.
- E. Bonifay -1961- Les terrains quaternaires du SE de la France, Thèse de Sciences, Trav. Hist. Préhist. Univers. Bordeaux t.2 194p.
- J. Nicod -1967- Recherches morphologiques en Basse-Provence Calcaire, Thèse de Lettres 557p.
 R.G. Picknett -1972- The PM of calcite solutions with and without magnesium carbonate present and the implications concerning rejuvenated aggressiveness. Trans. Cave Research Group of Great Britain vol.14 pp.141-150
- B. Rigole -1968- Le Massif du Pilon Saint-Clément et ses bordures, DES Géographie, Aix-en-Provence
 J. Rieuer -1967- Le Plateau d'Agnis et ses bordures - essai de géomorphologie, DES Géographie, Aix-en-Provence
 H. Roques -1964- Contribution à l'étude statique et cinétique des systèmes gaz carbonique-eau-carbonate, AS n°2 pp.225-484
- J. Tomas -1973- Etude d'hydrogéologie et d'hydrochimie karstique - la vallée du Gapeau en Provence Calcaire DES Géographie, Nice, 334p.

Note :

Abstract de 'Ada Acovitisioti-Baneau

NOTES ET COMPTE-RENDUS

LES AFFAIRES DE JUSTICE

Les affaires de justice présentent des qualités ethnographiques indéniables. Nous l'avons mis en évidence dans la relation d'une tentative de meurtre aux glaciers de Meynarguette ('A. Acovitsiōti-Hameau et Ph. Hameau -1985-). Les trois auteurs dont nous présentons le travail sont d'accord sur ce point. Ce type d'étude s'avère, il est vrai, facile à rédiger si l'on n'en extrait pas l'enseignement qu'il porte en lui et si l'on ne met pas en évidence le problème historique sous-jacent. Le troisième texte manque de ce caractère analytique. Qui dit justice, ne dit pas non plus sécheresse de la restitution. Ainsi, Paulette Leclercq et Eugénie et Alexandre Zatzépine s'impliquent dans le texte, dans les sentences, par le ton qu'emploie la première, par les remarques que formulent les seconds. Il faut reconnaître que les documents dont disposent les uns et les autres sont très divers.

P. Leclercq -1976- Délits et répression dans un village de Provence (fin XV début du XVI^e siècle), Le Moyen-Age n°3-4, pp.539-555

La Roquebrussanne, 1485, 1527, deux années pour lesquelles l'auteur étudie le matricule criminel. Les délits sont simples (vols, coups et blessures, sacrilèges ...) autant que l'est la procédure de justice. La menace de la question, parfois mise à exécution, revient de nombreuses fois. Certaines affaires sont émouvantes comme ce vol de 240 petits pains par les deux filles Borghoni qui réveillent nuitamment leurs parents pour en manger. Pour achever le tour d'horizon de la petite criminalité roquière de cette époque, un procès de 1519 met en relief le caractère de certains habitants en même temps que celui d'une justice parfois corrompue.

La phrase de conclusion, banale, entache la qualité de l'étude. N'aurait-on pas conclu de même pour d'autres époques et d'autres lieux ? Mais il s'agit d'une étude synthétique, ce qui la rend précieuse et exemplaire, qui sait allier rigueur et considérations personnelles.

J. Broc -1985- Une affaire de Moutons volés en 1538 à La Roquebrussanne, 20p.

Le document de base de cette affaire, "c'est un cahier de 18 feuillets de papier de format 20 x 29cm, en bon état ; l'écriture en est difficile à déchiffrer" (on en juge par les extraits d'archives présentés en page I,10 et II,2). La présentation de l'étude est rigoureuse, avec une première partie présentant l'affaire commentée par l'historien et une seconde partie consacrée à la transcription complète du Texte original de la procédure de 1538. La présence de ce second volet n'est pas un justificatif de l'auteur. Son intérêt lui vient de la date du document, 1538, deux ans après que la langue française soit rendue obligatoire dans les textes officiels ; le texte est donc rédigé dans trois langues, le Provençal, le Français et quelques expressions en Latin.

Le seul aspect gênant de cet article est peut-être de s'isoler dans une brochure de 20 pages où la partie réellement accessible au public se réduit à 7 pages (qui lira la seconde partie ?) ; ce travail aurait eu une plus juste place dans une revue scientifique locale.

L'affaire est simple. Le 6 ou 7 juin 1538, 80 des 840 moutons et brebis d'un troupeau appartenant à Elzias de Balma échappent aux bergers qui les font

'Ada Acovitsiōti-Hameau et Philippe Hameau -1985- Tentative d'arnaudisme aux glaciers de Meynarguette
Cahier de l'ASER n°4 pp.49-52

paitre sur le plateau d'Agnis. Quelques jours plus tard, Jehan Roubaut de La Roquebrussanne remet à leur propriétaire 60 des bêtes égarées mais les soupçons pèsent sur lui pour les 20 bêtes manquantes et une plainte est déposée. Or il semble que le mouton figure abondamment au menu du repas de Pentecôte de la famille Roubaut sans que celle-ci n'en ait acheté ...

E. et A.Zatzépine -1985- Une mystérieuse affaire à Rocbaron sous la Deuxième République, Bulletin de la Société des Amis du Vieux Toulon et de sa région n°107, pp.149-168

Le 28 décembre 1849, la charrette chargée du transport des fonds publics de Brignoles à Toulon, protégée par deux gendarmes, est attaquée un peu après midi alors qu'il neige sur le territoire de Rocbaron, vers le Collet Long. Un gendarme est tué. L'argent (100 kg environ) est dérobée. L'enquête piétine. C'est un forçat du bagne de Toulon qui, trois ans plus tard, s'accuse des faits et donne le nom de ses cinq complices. Finalement, ils ne sont que deux à être reconnus coupables.

Ce fait divers n'a -il faut le reconnaître- pas d'autre intérêt que sa localisation (quelques précisions ; une charbonnière, un four à chaux vers Pigomas et le long de la route, ou la citation "arrivé au pied de la montagne, il passa la nuit dans une cabane en pierres sèches où les vigneronns se mettent d'ordinaire à l'abri de la pluie" sont toujours dignes d'être notées) et que ses acteurs (nombreux patronymes connus). La justice suspecte d'emblée -on pourrait dire comme toujours- les plus déshérités (des ouvriers saisonniers, des gavots, par exemple). Il nous paraît surtout positif d'avoir présenté les faits sans forcer le côté mystérieux de cette affaire finalement bien peu conséquent.

Philippe Hameau

Quelques études locales de Paulette Leclercq :

- P.Leclercq -1982- Libertés et contraintes dans les villages d'une grande seigneurie ecclésiastique à la fin du Moyen-Age (La Celle-lès-Brignoles), extrait de La Notion de Liberté au Moyen-Age -Islam, Byzance,Occident- Penn-Paris-Dumbarton-Oaks Colloquia, pp.169-178
- P.Leclercq -1985- Le régime de la terre aux XIV-XV èmes siècles dans la région brignolaise, in Recueil de Mémoires et Travaux - Université de Montpellier, fasc.XIII, pp. 115-128
- P.Leclercq -1979- Caréoult, un village de Provence dans la deuxième moitié du XVI ème siècle - préface de G.Duby - 92 pages, 6 tableaux, Ed.C.N.R.S. (voir critique dans le Cahier de l'ASER n°2 p.137)
- P.L'Hermite-Leclercq -1984- La Roquebrussanne, l'Habitat et son évolution (XII-XV èmes siècles) - in Actes des Journées d'Histoire Régionale de Mousans-Sartoux -"Le Village", pp.91-100

L'ALIBOUFIER

Monsieur le Président de l'A.S.E.R.

J'ai lu avec intérêt l'article de M.L.Fille sur la Chartreuse de Montrieux, publié dans le Cahier n°2 de votre association. Décrivant la végétation qui entoure le monastère, il a omis de citer un arbre pourtant bien original et qui est très particulier à ce site. Il s'agit de l'aliboufier (*Styrax officinalis* L. styracacées) (espèce originaire du bassin oriental de la Méditerranée) qui aurait été importé par les pères chartreux selon les uns, ou par Fabri de Peyresc, seigneur de Belgentier, qui l'aurait reçu du Levant et planté dans son château. C'est peu probable pour le second, né en 1580, car cet arbre est mentionné dans le "Stirpium Adversaria Nova" de Pierre Pena et Mathias de Lobel publié à Londres en 1571.

Il croît en abondance relative dans le département du Var : bois de la vallée du Capeau et ses affluents, ainsi que sur le territoire des communes de Solliès-Toucas, Solliès-Ville, La Farlède, le Revest, Belgentier, Méounes et même Cuers et Brignoles.

Il a une allure assez voisine du cognassier avec des fleurs blanches odorantes (mai). Le fruit d'une taille modeste est très coriace et contient de 1 à 2 ou 3 graines grosses, très dures (août). Il est intéressant par l'usage qui est fait de la résine recueillie par incision de l'écorce : très aromatique, parfum de benjoin, connue sous le nom de Storax solide ou Baume Storax. Très estimée pour diverses affections, on en préparait également un onguent contre les ulcères. Les Chartreux de Montrieux en faisaient une pomade. Les curés de Belgentier ont longtemps brûlé cette résine dans leur encensoir. J'ignore si c'est toujours le cas. Avec les graines très dures, les Chartreux de Montrieux fabriquaient des chapelets connus sous le nom de chapelets des Chartreux.

Cet arbre mériterait une protection attentive de la part de l'Administration des Eaux et Forêts comme le demandait L.Legré dans son discours sur l'Aliboufier (Bull.Soc.Bot.Fr.-1897-Sess.Extr.Barcelonnette).

Pour plus d'informations, lire dans le 1er volume de l'ouvrage de P.Lieutaghi, Livre des Arbres, Arbustes et Arbrisseaux, R.Morel Ed.-1969- d'où j'ai tiré une bonne part de l'information.

J'espère avoir utilement attiré l'attention de votre groupement sur cet élément du patrimoine local.

Marcel Sarde

LE BORNAGE

A.Acovitsiōti-Hameau -1987- Premiers résultats d'enquêtes et de prospections dans le canton de La Roquebrussanne et ses environs : le bornage, Actes des Journées d'Histoire Régionale de Mouans-Sartoux (1986)

L'étude est très "asérienne" et ce en plusieurs points. Elle est située dans le centre du Var, région privilégiée où travaille l'Association, elle s'intéresse à un élément du patrimoine qui peut sembler insignifiant et à cause de cela est peu protégé par les habitants ou les autorités ; le bornage, ses différentes formes et les divers territoires qu'il délimite : villages, propriétés, activités.

L'esprit nouveau qui anime l'étude est flagrant aussi dans la méthode. L'auteur ne se contente pas de décrire les différents bornages, il les replace aussi dans leur contexte topographique (le terrain où ils sont situés), toponymique (le nom de l'endroit où on les trouve), géographique (les zones qu'ils délimitent), historique (époque et occasions de leur érection) et d'activité (utilisation du lieu). C'est toute la méthode de l'A.S.E.R. que nous retrouvons dans cette interdisciplinarité, cette précision dans les descriptions, la modestie du propos, la rigueur scientifique de l'étude, la présence de notes et d'illustrations.

Le bornage a donc différentes formes selon les diverses sortes de territoires. Les limites de village sont plus symboliques (bornes, croix, oratoires) alors que les limites de propriétés sont plus matérielles (clapiers, murs d'enclos, murs de soutènement). Quant aux limites d'activités, les moins visibles, elles sont décelables par la disposition des toponymes sur le territoire du village.

Finalement, l'article est très clair sur des éléments de paysage qui permettent de comprendre l'évolution d'une région et peuvent amener à faire plus pour les protéger.

Didier Partouche

Monsieur,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt l'article sur le vallon du Gueilet paru dans le Cahier de l'ASER n°4 (-1985-) et je serais très heureux si je pouvais apporter ma modeste contribution à vos travaux.

En ce qui concerne la limite des communes du Val et de Bras, voici les références des documents que vous pouvez consulter aux archives des Bouches-du-Rhône 56 H 5203. Procès verbal de limitation du terroir de Bras d'avec celui du Val fait par le juge de Brignoles commissaire député par le sénéchal de Provence. C'est un parchemin de 50/50 environ très lisible qu'on peut photographier mais que seul un chartiste peut traduire. Je crois qu'il existe une transcription de ce texte en latin 56 H 4712. Dans le paquet, un arrêt du Parlement de Provence daté de 1585 entre les seigneurs de Bras et les seigneurs et communauté du Val au sujet de la limitation des terrains des dits lieux par lequel le bornage de l'année 1294 est confirmé.

En ce qui concerne le lieu dit "la commanderie", je me permets une hypothèse dans une étude d'une vingtaine de pages que j'ai faite sur Bras aux XIII^e et XIV^e siècles. "La maison du Temple de Bras fut probablement créée au XIII^e siècle par Foulques de Bras, frère de l'ordre, qui fut commandeur de la maison de Richerenches, près de Valréas, en 1175, nous dit J.A.Durbec. Il semble qu'il fit don de terres et de bois situés entre Le Val et Bras. En effet, il existe à cet endroit un lieu appelé "la commanderie" depuis des temps immémoriaux et en 1258, les Templiers possédaient des parcelles aux alentours, à Laval, aux Brasques, à Regueide, à Courumi. C'est sans doute là que fut implantée la première commanderie de Bras".

On peut citer aussi d'autres documents. 56 H 4712. Dans le paquet daté de 1600, une transaction entre le commandeur et la communauté de Bras par laquelle la dite communauté est condamnée et s'oblige à payer au commandeur 200 écus d'or pour les dommages causés à raison du défrichement en partie du deffens de Regueyde.

Dans le même paquet, trois permissions datées de 1611, 1632 et 1641, données par le commandeur de défricher le deffens de Regueyde durant un certains temps. 56 H 4713. Arrêt du Parlement d'Aix de 1673 par lequel les consuls et la communauté de Bras sont condamnés ... déclare la moitié du deffens de Regueyde appartenir au commandeur avec défense à la communauté de faire aucun défrichement sans la permission du commandeur.

En 1676, une autre transaction entre le commandeur et la communauté au sujet du deffens de Regueyde.

En 1760, le double du procès verbal ou rapport de désignation des endroits où devaient être construits les termes pour constater et rendre fiable la ligne qui partage le deffens de Regueyde et Coste Plane entre le commandeur et la communauté.

De la même année, ce texte :

" Nous arpenteur et géomètre du lieu d'Eyguières ... vérifier et rendre stables
" les alignements qui séparent ... le premier terme établi en 1754, proche du
" terroir du Val du côté du Midi. De ce terme, on suit l'alignement qui conduit
" à l'oratoire Sainte Croix et de distances en distances nous y avons fait
" des olapouires ou montjoyes de pierres ... nous avons désigné dans ce même
" alignement trois endroits où Monsieur le Bailly de Belmont et la communauté
" de Bras feront bâtir trois termes ...

On retrouve très souvent dans les archives municipales ce deffens de Regueyde. Ainsi dans les délibérations de 1678, il est dit que le deffens de Regueide est indivis entre le commandeur et la communauté, le seigneur ayant le quart des revenus.

Dans la contribution foncière de 1791, section A, on relève ceci :

" Ci devant commandeur à Montfort : bois, terres cult et incult, agrégé de
" Chênes verts, blancs. Lieux dits : Regueide, vallon de Pouverie, Coste Plane
" et les deffens. 808563 cannes.

" Communauté de Bras : bois, terres cult, incult, agrégé de chênes verts ou
" blancs. Lieux dits : Regueide, les adroits, Coste Plane, le deffens, les Va-
" lerir. 1088000 cannes.

En espérant que ces quelques indications pourront vous être utiles ...

Georges Blanc

Les renseignements fournis par cette lettre apportent non seulement une réponse à l'article de 1985 exprimant un programme d'actions sur le vallon du Gueilet mais aussi des détails supplémentaires à l'article de 'Ada Acovitsiōti-Hameau (-1987-) sur le bornage (critique précédente) et quelques idées pour l'étude toponymique de Henri Authosserre (voir article pp.87-98). Il y est question par exemple de la "commanderie", toponyme que le livre-terrier de 1669 au Val ignore en même temps qu'il ne cite pas "le Grand Jas", lieu dit qui n'est mentionné qu'à partir de 1837. Tout un ensemble d'informations donc, pour évaluer le paysage du vallon et son évolution aux périodes historiques.

Philippe Hameau

DEUX ROMANS HISTORIQUES

Cela mérite d'être remarqué; un personnage qui est entré dans l'Histoire de notre région, originaire du Centre Var, vient d'inspirer deux cents ans après sa mort, deux auteurs aux racines provençales, et ses illustres prouesses de brigand de la fin du XVIII^{ème} siècle remontent soudain vers nous avec une touche d'étrangeté, le réel peu discernable se mêlant à la fiction.

Mme Jeanne Leonetti a publié son roman "L'Homme à la fleur de genêt" en 1985 aux éditions S.R.V. C'est un portrait de Gaspard de Besse, vous l'aviez flairé. Conservée à Méjanès, l'oeuvre au lavis d'un artiste local lui en a suggéré le titre. Une fleur modeste mais à la fierté agreste, piquée dans un chapeau d'aventurier.

J'ai aimé ce livre qui m'a fait songer à une vie bien courte de vingt cinq années, à un siècle, ses moeurs, ses terreurs, à un pays qui reste de collines et de vent. Et quelque part, cet air d'Amérique évoqué seulement qui devait être si prenant pour des garçons de vingt ans. Ce roman s'appuie intelligemment sur les recherches d'un historien, Lucien Gaillard, et s'oxygène par de menus faits, par des légendes. Il ne s'enferme pas dans l'Histoire, il a en lui tout ce que les archives ou les chroniques ne livrent jamais au premier degré, l'amour d'un pays et des êtres qui l'ont hanté d'un bref passage.

De l'ingéniosité, de la finesse et mille petits détails qu'il est agréable de découvrir ou de renouveler; au fond un héros qui succombe plutôt qu'il ne déchoit, si bien que Mme Leonetti a pu dire qu'elle avait écrit un Gaspard selon son coeur.

Je dirai un livre à lire et à relire, que l'on se doit d'aborder avec une sensibilité en éveil et qu'un support ou un besoin de culture provençale renforcent naturellement.

Le deuxième ouvrage, paru en 1986, aux éditions Ramsay est de Mr Jacques Bens. Il s'intitule tout simplement "Gaspard de Besse". L'intention avouée par l'auteur a été d'écrire un roman d'aventure et d'amour.

De fait, nous y trouvons cette matière en abondance et c'est troussé habilement. Gaspard chevauche dans notre région, il y accomplit des exploits reconnus pour authentiques et beaucoup d'autres imaginaires. Bien que lettré, ayant lu les grands écrivains et philosophes de son siècle, il est prédestiné à sa vie d'aventures pour l'Aventure. S'il est campé à ses débuts dans des situations picaresques, il glisse vers le gentilhomme, jouant sur plusieurs registres, galanterie jusqu'à l'audace, activité coupable vis à vis de l'ordre établi corrigée par un rôle de redresseur de torts envers les plus faibles. A un moment de sa vie, quand la roue du destin va décider pour lui, Gaspard s'enquiert même du commerce des armateurs. La Méditerranée ne sera pas le champ de ses exploits. Sa célébrité se limitera, comme dans l'Histoire, à notre région. D'ailleurs Mr Bens ne néglige à aucun moment le cadre géographique et légendaire. Cela compense de la dimension que son héros aurait pu acquérir. D'un autre point de vue, connaître à l'avance sa fin cruelle enlève un peu de mystère au dénouement. Mais le livre est riche en anecdotes, en péripéties diverses et l'auteur caracole bien son sujet jusqu'à la roue fatale.

L'aventure c'est Marseille, Toulon, Draguignan, les gros bourgs Saint-Maximin, Barjols ... les villages, Besse en tête ça va de soi, La Roquebrussanne, Garéoult, Méounes, Forcalqueiret, Flassans ... jamais Brignoles, au fait, pourquoi? Jeanne Leonetti au moins, notait que la tante Marie était allée à l'enterrement d'un petit cousin Boyer à Brignoles!

mais trêve de boutade, tout s'achève à Aix-en-Provence, ville du droit et du parlement. Belle mais austère capitale que Gaspard a défié, comment et jusqu'où ? lisez donc le livre ...

Marcel Morel

"AU CHANT DES CIGALES"

Si un jour vous vous cassez une jambe par accident, écrirez-vous un livre ? -peu probable, direz-vous- c'est pourtant le dérivatif choisi par Barthélémy Barbero, alerte septuagénaire de notre région pour agrémenter le temps de sa convalescence. Cet ancien cultivateur et mineur a dû bien se divertir. Sa nouvelle "Au chant des cigales" respire la galéjade et la comédie de mœurs. Quelques spécimens, hommes et femmes, sont croqués "nature", en quête de plaisirs sans équivoques : pastis, boules, changement de partenaires. Les conversations sans ambages sont enlevées de façon remarquable. L'atmosphère quant à elle, renifle une période récente de notre société ... de consommation, période aussi de libération féminine. Au milieu de ce tourbillon infernal, de cette chasse effrénée, et même gardée, au bonheur, un curé énergique tente de ramener ses compatriotes à la modération, après, il faut le dire, être passé lui-même, pas très loin du désastre. Mais l'amour véritable ("maladie chronique" et non pas "aiguë" comme la "passion", ironise l'auteur) va éclore entre Nétou, brave agriculteur et la cousine du curé, Marie-Lou. L'optimisme triomphe malgré la perversité et les modes : la pureté et l'amour conjugal, cela existera toujours. Acceptons-en l'augure qui m'a semblé résonner ou raisonner comme la moralité d'un conte humoristique.

Marcel Morel

